ÉTUDE

SUR

MARCUS AGRIPPA

PAR

ADHÉMAR FRANÇOIS MOTTE,



GAND
LIBRAIRIE C. MUQUARDT

PARIS
MAISONNEUVE & Cie

187[illegible]


KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK
2272 4287



ÉTUDE

SUR

MARCUS AGRIPPA.

ÉTUDE

SUR

MARCUS AGRIPPA

PAR

ADHÉMAR FRANÇOIS MOTTE,

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES ET CANDIDAT EN DROIT.

Marcus Agrippa, virtutis nobilissimæ, labore, vigilia, periculo invictus, parendique sed uni scientissimus, aliis sane imperandi cupidus et per omnia extra dilationes positus, consultisque facta conjungens.

VELLEIUS. II. 79.



GAND
LIBRAIRIE C. MUQUARDT
JOUDREAU & CIE.
PROPRIÉTAIRES.

PARIS
MAISONNEUVE & CIE.
LIBRAIRES ÉDITEURS
15 QUAI VOLTAIRE 15.

1872.



IMPRIMERIE W. DRUGULIN A LEIPZIG.

PRÉFACE.



ORSQU'ON étudie l'histoire de l'établissement du régime impérial à Rome, on rencontre tout d'abord un homme qui s'impose à l'attention par ses qualités exceptionnelles et par l'influence immense qu'il exerça sur les évènements de son époque. Cet homme est MARCUS AGRIPPA. A la fois ministre et général d'Auguste, il se signala d'une façon toute spéciale sur les champs de bataille, en anéantissant tous les rivaux d'Octave, et dans les conseils, en concourant par son habileté politique à consolider et à faire aimer le nouveau régime qui s'élevait sur les ruines sanglantes de la république.

En voyant toute l'importance des services que cet homme extraordinaire rendit à l'empire, on s'attendrait à rencontrer, parmi les œuvres des historiens anciens, quelques travaux spéciaux consacrés à retracer

sa carrière si féconde en grandes actions. Il n'en est rien, cependant, Agrippa n'a pas trouvé dans l'antiquité un seul biographe et il n'échappe à l'oubli que par des mentions accidentelles, éparses dans les écrits de Dion, Appien, Velleiüs, Pline et quelques autres. Peut-être cette étrange abstention des historiens a-t-elle pour cause l'existence de l'autobiographie d'Agrippa, aujourd'hui perdue et qui probablement devait épuiser le sujet; peut-être aussi est-elle le résultat de l'adulation honteuse qui se glissa dans la littérature romaine, dès les premiers temps de l'empire, et qui faisait craindre d'affaiblir l'éclat de la gloire du prince en mettant en lumière un autre personnage.

Quoi qu'il en soit, l'absence d'un tel travail est des plus regrettables; car les indications éparses dans les auteurs, bien que fort incomplètes, démontrent tout l'intérêt, toute l'importance d'une biographie d'Agrippa. C'est ce qui a déterminé plusieurs auteurs modernes à rassembler ces indications et à retracer, avec leur aide, la carrière si courte, mais si brillante de ce grand homme. Gebauer,[1] l'abbé Leblond,[2]

[1] De M. Agrippa. Leipzig 1717. Cet ouvrage se trouve également dans Gebaueri exercitationes academicæ a Weismantelio editæ. tome II. p. 803-844. — Erfordiæ. 1777.

[2] Mémoire sur la vie et les médailles d'Agrippa, gendre d'Auguste, dans l'histoire de l'Academie royale des inscriptions et belles lettres, tome XL. p. 37-68. — Paris. 1780.

Frandsen,[1] Van Lanckeren Matthès[2] et Van Eck[3] ont publié sur ce sujet divers travaux qui malheureusement sont loin d'atteindre le but que se proposaient leurs auteurs; car la plupart sont incomplets et renferment des erreurs qu'une étude consciencieuse des textes anciens permet de relever aisément.

Un seul mérite une mention spéciale et jouit d'une réputation, légitime à certains égards; c'est celui de Frandsen. Tout d'abord, ce savant fait justice d'une tradition absurde qui prêtait à Agrippa

---

[1] Frandsen. M. Vipsanius Agrippa. Eine historische Untersuchung über dessen Leben und Wirken. Von D. P. S. Frandsen, Professor am Gymnasium in Altona. — 1836.

[2] B. Van Lanckeren Matthès. Specimen historico-litterarium de M. Vipsanii Agrippæ in rempublicam romanam meritis.—Amsterdam. 1841.

[3] Van Eck. Quæstiones historicæ de M. Vipsanio Agrippa. — Leyde. 1842.

Il y a encore un travail sur Agrippa dû a Mencenati; mais on n'a pu, malgré toutes les démarches, se procurer cet ouvrage intitulé: Raphaelis Mencenati Icti. De Vita rebusque gestis M. Vipsanii Agrippæ commentarius, testimoniis scriptorum veterum concinnatus. — Romæ 1821.

Quelques auteurs se sont également occupé d'Agrippa, mais d'une manière incidente; ce sont:

Glandorp. Onomasticon hist. romanæ p. 906 et 907. — Francfort. 1589.

Eckhel. Doctrina numorum veterum, pars II. vol. VI. M. Agrippa (p. 162-166). — Vienne. 1796.

Visconti. Iconographie romaine. tome I. p. 201. — Paris. 1817.

Weichert. Imp. Cæsaris Augusti scriptorum reliquiæ Fasc. I, l. I. excursus III. p. 81. — Grimæ. 1841.

Beulé, de l'Institut. Le procés des Césars. tome I. p. 201-258. — Paris. 1867.

des opinions républicaines; mais, ce point établi, Frandsen se laisse emporter par le parti pris de voir en ce ministre si dévoué pourtant, un compétiteur redoutable pour Auguste, une espèce de Séjan anticipé, tandis qu'Agrippa était un homme ambitieux à la vérité, mais qui n'oublia jamais qu'Octave était le petit-fils et l'héritier de César et que le seul moyen de réussir était de s'effacer devant lui.

La division même du travail de Frandsen n'est pas à l'abri de la critique; le savant professeur a fait, non pas une biographie, mais une série de dissertations sur Agrippa envisagé comme politique, comme général, comme protecteur des arts, comme lettré. L'ordre chronologique n'est pas suivi dans cet ouvrage; il n'y a pas d'enchaînement entre les parties; on ne voit pas l'action se développer, en un mot, Agrippa ne vit pas dans ce livre.

Pour ces différentes raisons, une nouvelle étude sur Agrippa peut encore avoir son utilité et le désir de présenter sous son véritable jour cette grande figure a déterminé l'auteur de ce mémoire à prendre pour sujet de sa dissertation inaugurale la vie de cet homme illustre.

Afin de le placer dans son cadre, on a cru devoir exposer d'abord les causes de décadence et les vices du gouvernement du Sénat; car on montre par là

que cette république était condamnée et que sa destruction constituait un véritable bienfait pour le monde tout entier. Puis on racontera les évènements qui suivirent la mort de César; on fera voir ainsi Agrippa et Octave apparaissant dans l'arène politique. Ensuite on recherchera le rôle que joua Agrippa dans la conquête et dans la réorganisation du pouvoir. Enfin, après avoir retracé ce qu'il détruisit et ce qu'il édifia, on appréciera le caractère de ce grand homme.

Pour dégager le terrain, on a relégué à la fin du travail, dans les appendices, la critique des biographes antérieurs et les recherches relatives aux travaux littéraires d'Agrippa, et on a placé à la suite un certain nombre de notes dont la trop grande étendue aurait nui à la marche du récit.

TABLE DES MATIERES.

CONCLUSION.

APPENDICES.

NOTES.





INTRODUCTION.



CHAPITRE I.

ÉTAT POLITIQUE ET SOCIAL DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE DEPUIS LA CONQUÊTE DE LA MACÉDOINE JUSQU'A LA MORT DE CÉSAR.

A. *Les provinces; traitement des provinciaux. — Les fléaux des provinces: les marchands romains, les gouverneurs, les publicains, les pirates.*

B. *Rome: exclusivisme et cupidité de la Nobilitas. — Vénalité du Sénat. — Corruption du peuple. — L'esclavage et le travail libre. — La populace. — Besoin d'une réforme. — Tibérius Gracchus. — La révolution; les guerres civiles. — Mort de César. — Evènements qui la suivirent. — Les Césariens reprennent courage. — Le Sénat mécontente les deux partis. — Fuite des meurtriers. — Octave paraît.*

APRÈS la conquête de la Macédoine, Rome semblait arrivée à l'apogée de sa puissance; elle avait promené ses aigles victorieuses dans tout l'univers civilisé; la charrue avait passé sur l'emplacement de Carthage, sa dangereuse rivale, et sa haine venait d'atteindre Annibal aux confins du monde. Avec cet irréconciliable ennemi disparaissait tout danger; aucun peuple, aucun prince n'osait braver la puissante république. Tous subissaient ses lois et se disputaient son amitié et ses faveurs.

Cette sécurité absolue, cette domination incontestée devaient accélérer la ruine des institutions; Rome, en effet,

renfermait dans son sein des germes nombreux de décomposition et ces germes, longtemps comprimés par la crainte de l'ennemi du dehors, ne tardèrent pas à éclater, une fois ce danger disparu. L'explosion fut d'autant plus violente qu'elle avait été plus longtemps différée et la république s'engloutit avec une rapidité vertigineuse dans l'abîme creusé par les fautes des gouvernants et les vices des institutions. L'exposé de ces fautes et de ces vices fera l'objet de ce chapitre.

A. Les provinces. Traitement des provinciaux.

Le Sénat, si habile à conquérir, ne sut jamais organiser la conquête; au lieu de s'assimiler les provinces et de les incorporer dans l'état, il les considérait comme des annexes taillables et corvéables à merci et traitait les provinciaux avec un mépris à peine comparable à celui que les Américains blancs de nos jours professent à l'égard des nègres et des gens de couleur.

Pour assurer la soumission des pays conquis, le Sénat leur enlevait leur armée et leur flotte, ne leur laissait le plus souvent qu'une partie de leur autonomie, défendait le *commercium* de cité à cité et leur créait des intérêts différents en leur accordant à tous des conditions différentes. Encore les habitants d'une ville n'étaient-ils pas traités tous de la même manière: les plus influents obtenaient le droit de cité romaine, droit illusoire pour eux, car il ne les protégeait pas toujours contre la violence des gouverneurs, — le sort de Servilius et celui de Gavius[1] en sont des exemples mémorables —; en outre pour l'exercer ils devaient se rendre à Rome. La constitution romaine en effet, quelque changement qu'elle subit d'ailleurs, conserva toujours pour principe que les pouvoirs souverains ne s'exerceraient que dans la métropole même.

A part ces quelques privilégiés, la grande masse des provinciaux subissaient un joug aussi lourd qu'odieux. Non

[1] Voir Cicéron, in Verr. V. 54. Id. 61.

seulement ils étaient livrés sans défense à la merci des gouverneurs, mais ils avaient en outre à subir l'avidité et la rapacité des publicains et des marchands.

Ceux-ci s'abattaient comme des vautours sur les provinces et, grâce à leur position privilégiée, s'emparaient de tous les marchés, se livraient à l'usure et accaparaient la propriété foncière, qu'ils faisaient cultiver par des esclaves. Les marchands romains.

Les gouverneurs, maîtres absolus dans leur gouvernement, y commettaient les exactions les plus scandaleuses, les crimes les plus cruels; ni les biens, ni la vie, ni l'honneur des administrés n'étaient à l'abri de leur rapacité et de leur violence.[1] En vain les provinciaux réclamaient; on ne tenait nul compte de leurs plaintes. Parfois cependant un citoyen, gagné à prix d'or, consentait à porter leurs réclamations devant les tribunaux et à attaquer le proconsul à sa sortie de charge. Mais la crainte d'une poursuite de ce genre n'arrêtait pas celui-ci; les procès se jugeaient à Rome même et la honteuse vénalité des juges n'était un secret pour personne.[2] Les concussionnaires savaient qu'en abandonnant une certaine somme, ils achèteraient la paisible jouissance du fruit de leurs rapines. Les gouverneurs.

La loi Sempronia tenta vainement de remédier à ces abus en changeant la composition des tribunaux; loin d'améliorer la position des provinciaux, elle l'aggrava considérablement. Car la plus grande lèpre des provinces, c'étaient les publicains qui, ayant affermé l'impôt pour une certaine somme, pressuraient et vexaient de toute manière les sujets pour leur arracher de l'argent. Or, avant la loi Sempronia, les gouverneurs n'avaient aucun intérêt à ménager les publicains et Les publicains.

---

1 Voir à ce sujet Aulugelle, Noct. Att. X. 3. 1. Cicéron, in Verr. V. 48. 49 et 52.

2 Voir à ce sujet Cicéron, in Verr. V. 68. 69 et 70.

Outre l'achat des voix, on avait encore recours à d'autres moyens infiniment plus honteux pour corrômpre les juges. Voir à ce sujet Valère Maxime IX. 1. 7.

parfois même protégaient leurs administrés contre les vexations de ceux-ci. Mais du moment où l'ordre équestre, auquel appartenaient les fermiers de l'impôt, jugea les crimes de concussion, proconsul et publicains s'entendirent entre eux; le premier fermait les yeux sur les vexations des seconds et en retour ceux-ci l'acquittaient à sa sortie de charge.

Depuis lors, la domination romaine devint tout à fait intolérable; la cruauté et l'insolence des magistrats et des fonctionnaires ne connurent plus de bornes et Tite Live, cet enthousiaste panégyriste de Rome, convient que «là où se «trouvait un publicain, il n'y avait pour les alliés ni droit «public, ni liberté.»[1]

Les pirates.

D'autres maux accablaient encore les provinces; elles ne trouvaient pas dans la «tutelle du peuple romain»[2] (c'est ainsi que Tite Live appelle la domination) une protection efficace contre les ennemis du dehors. Privés de leurs armées et de leurs flottes, les pays sujets ne pouvaient plus se défendre eux-mêmes contre les attaques des barbares et des pirates. Ceux-ci surtout étaient redoutables; car la république n'avait presque plus de marine militaire depuis la ruine de Carthage et les quelques vaisseaux qu'elle envoyait de temps en temps contre les corsaires, ne parvenaient point à les détruire. Bientôt l'Italie elle-même ne fut plus à l'abri de leurs déprédations et l'on sait au prix de quels efforts Rome s'en débarrassa lorsque le mal fut tel qu'il n'y eut plus moyen de supporter davantage la piraterie.

Conséquences de cette manière d'administrer.

Ainsi: absence de droits et de garanties, déni de justice contre les crimes des magistrats, absence de protection contre les ennemis du dehors, tels étaient les justes sujets de plainte des provinciaux.

Cette façon d'administrer les provinces les épuisa de bonne heure et provoqua une désaffection générale. Les

[1] Tite Live XLV. 18.
[2] Tite Live XLV. 17.

provinciaux voyaient avec bonheur et furent toujours prêts à favoriser toute entreprise contre le gouvernement violent et injuste du Sénat. Bientôt les Italiens eux-mêmes, quoique les plus favorisés de tous les alliés, ne purent plus supporter le joug de Rome et le temps était proche où ils allaient exiger, les armes à la main, la participation aux droits des citoyens de cette ville sous les drapeaux de laquelle ils avaient versé leur sang sur tous les champs de bataille de l'univers.

B. Rome. Exclusivisme de la nobilitas.

A Rome même, la conduite du Sénat n'était guère plus habile et ne tarda pas à lui aliéner de nombreuses sympathies. Ce corps était devenu l'instrument d'une coterie qui finit par établir un gouvernement oligarchique, auquel ses membres seuls participaient. Sans doute, la loi Licinienne avait ouvert l'accès de toutes les fonctions à tous et, en droit, tous les citoyens sans distinction de naissance pouvaient arriver au consulat. Mais alors s'était formé un ordre nouveau, basé sur le *jus imaginum:* c'était la *nobilitas* qui fut bientôt la maîtresse absolue de l'état et monopolisa les magistratures supérieures et spécialement le consulat: «Elle «se le transmettait de main en main,[1]» dit Salluste, «aucun «homme nouveau si célèbre, si illustre qu'il fût par ses exploits, «n'était jugé digne de cet honneur, il était considéré comme «impur (*pollutus*)». Parfois cependant un *ignobilis* parvenait à surmonter l'opposition de la noblesse et emportait le consulat de haute lutte. Mais après combien d'échecs![2] au prix de quels efforts! et quand il était arrivé, quelle vigilance ne devait-il pas déployer pour se maintenir! «Nous voyons,» dit l'optimate Cicéron,[3] «combien sont grandes l'envie et la haine «que soulèvent chez certains nobles le mérite et l'activité des

---

1 Salluste, Jugurth. LXIII.

2 Cicéron, in Verr. V. 7.

3 Cicéron, de lege agraria, se vante, comme d'un honneur exceptionnel, d'avoir obtenu le consulat lors de sa première candidature. — Voir de lege agraria II. 1 et 2.

«hommes nouveaux. Si nous détournons la tête, vite des «embûches; si nous prêtons le flanc au moindre soupçon, à «la plus légère accusation, nous ne pouvons éviter leurs «coups .... toujours veiller, toujours travailler, tel est notre «sort. Aucun noble ne favorise nos efforts; nous ne pouvons «nous attirer leur bienveillance par aucun service; on les «croirait d'une autre nature et d'une autre espèce que nous, «tant leurs sentiments et leurs volontés diffèrent des nôtres. «Aussi que nous importent les inimitiés de ces gens, dont les «dispositions sont déjà envieuses et hostiles avant que nous «ayons rien fait pour encourir leur ressentiment.»

Ainsi jamais l'inégalité des citoyens n'avait été plus grande, et les lois liciniennes eurent un résultat bien inattendu; elles ne firent que déplacer le privilége: ce ne fut plus la naissance, mais bien le *jus imaginum* qui ouvrit l'accès aux honneurs.

Cupidité de la nobilitas.

L'amour du pouvoir n'était pas le seul mobile de la noblesse; la soif de l'or entrait pour une bonne part dans sa conduite. Depuis qu'avaient afflué à Rome les dépouilles de la Grèce, les trésors de Carthage, de la Macédoine et de l'Asie, un impérieux besoin de luxe, un désir insatiable de richesses s'étaient emparés de la noblesse. Les raffinements de la vie molle et énervante de l'Orient avaient remplacé les moeurs un peu rudes et simples des premiers Romains et Tite Live cite comme détail caractéristique «que le cuisinier, autrefois le plus vil et le plus méprisé «des esclaves, devint un objet de prix, et la cuisine, qui «était auparavant considérée comme une fonction servile, «un art véritable.»[1] Alors aussi on rechercha les étoffes précieuses et les meubles de prix; augmenter sa fortune devint la première préoccupation des nobles. Le temps n'était plus où l'on briguait le consulat uniquement pour

[1] Tite Live XXXIX. 13.

l'honneur de le gérer; on le recherchait surtout comme un moyen de s'enrichir. Car, en sortant de charge, le proconsul obtenait une province à piller et à pressurer de toute façon pour augmenter ou réparer sa fortune.

Bientôt le pillage des alliés ne suffit plus pour assouvir la cupidité des nobles; ils s'emparèrent du trésor et des revenus de l'état. «La noblesse,» dit Salluste, «avait en son «pouvoir le trésor, les provinces, les magistratures, les «gloires du triomphe. Le service militaire et la misère «accablaient le peuple. Les généraux partagaient avec quel«ques amis le butin fait à la guerre, tandis que les vieux «parents ou les petits enfants des soldats étaient expulsés «de leurs demeures, pour peu qu'elles excitassent la con«voitise d'un voisin puissant. Ainsi, avec la puissance, une «cupidité sans frein et sans pudeur envahit, souilla et dévasta «tout, n'eut plus rien de sacré, ne respecta plus rien jusqu'à «ce qu'elle même elle entraina sa propre perte.»[1]

Enfin, non content de tous ces pillages, le Sénat, cette auguste compagnie que Cinéas appelait une assemblée de rois, le Sénat en vint à trafiquer de ses faveurs. On le savait; tous les princes, assez riches pour le faire, achetaient quelques sénateurs, qui soutenaient et défendaient dans la curie leurs iniquités même les plus flagrantes et leurs crimes les plus odieux. Les affaires de Jugurtha vinrent dévoiler tous ces scandales et c'est avec justice que ce roi, quittant Rome après y avoir perpétré un nouveau meurtre, s'écriait: «Ô ville vénale et qui périrait bientôt si elle trouvait un «acheteur!»[2] Vénalité du Sénat.

La corruption des grands ne tarda pas à envahir les classes inférieures. Comme on ne reculait devant rien pour arriver aux magistratures, les nobles en vinrent bientôt à acheter à beaux deniers les voix des pauvres. Ce honteux Corruption du peuple.

[1] Salluste, Jugurth. XLI. Voir aussi Catilina XX et passim.
[2] Salluste, Jugurth. XXXV.

trafic était régulièrement organisé; des courtiers achetaient les suffrages et s'apostaient de façon à surveiller le vote et à s'assurer que le citoyen livrait la voix qu'il avait vendue. Ce fut là la ruine des moeurs publiques. Du haut en bas de l'échelle sociale, tout fut à vendre. C'est en vain que la loi Gabinia vint substituer le vote secret au vote public, le mal était trop invétéré, l'argent resta tout-puissant sur les masses et l'influence exercée par les grands sur le peuple à cause de leurs richesses devint telle que les tribuns furent souvent victimes des luttes qu'ils soutenaient contre le Sénat pour défendre les droits de leurs ingrats commettants.

L'esclavage et le travail libre.

Cependant cette soif de l'or qui s'était emparée du peuple entier n'était pas la seule cause du mal: une plaie plus profonde et plus dangereuse rongeait la société: c'est l'esclavage. Cette institution barbare, commune à tous les états anciens, n'exerça nulle part une influence aussi désastreuse qu'à Rome.

Trop fier pour travailler, le Romain ne considérait comme professions honorables que la guerre et l'agriculture.[1] «On «doit considérer comme vils,» dit Cicéron,[2] «ceux qui achè«tent aux marchands en gros pour revendre ensuite; ils ne «peuvent rien gagner qu'en trompant et il n'est rien de plus «honteux que la tromperie. Tous les artisans exercent des «métiers abjects; car aucun homme libre ne peut tenir bou«tique .... Mais de tous les moyens d'acquérir, aucun n'est «meilleur que l'agriculture, aucun n'est plus fécond, plus doux, «plus digne d'un homme libre.»[3]

Ainsi, à part le commerce en gros,[4] pratiqué par une classe riche, les chevaliers, qui faisaient cause commune avec

---

1 Les arts libéraux mêmes étaient abandonnés aux esclaves.

2 De officiis I. 42.

3 Voir Cicéron, de Senectute XVII et suiv. l'éloge de l'Agriculture.

4 Le commerce même en gros était interdit aux sénateurs. Tit. L. XXXI. 63: quaestus omnis patribus indecorus visus.

la noblesse, tous les métiers étaient abandonnés à l'esclave; de là, absence d'une classe moyenne composée de négociants, d'industriels, d'artisans, et par conséquent division de la société en deux camps bien tranchés et hostiles: les «*optimates*» et les «*populares*.»

Le nombre des pauvres s'accrut bientôt dans des proportions incroyables. On ne pouvait toujours guerroyer et, quand Rome eut soumis l'univers civilisé, le service militaire ne réclama plus qu'un nombre très-restreint de bras; une foule de citoyens pauvres se trouvèrent ainsi sans occupation, car l'agriculture ne pouvait guère les employer tous. D'ailleurs, l'esclavage vint leur enlever ce dernier refuge contre la misère. Depuis longtemps, le sol de l'Italie appartenait à quelques grands propriétaires. Car le petit cultivateur, ruiné par une mauvaise année ou arraché à son champ par les guerres continuelles, devait emprunter pour vivre et, comme il ne pouvait généralement pas faire face à l'échéance, il était exproprié au profit du créancier. Celui-ci ne voulait pas l'employer comme fermier, parce que l'homme libre étant seul apte à porter les armes, on avait un immense avantage à faire cultiver par des esclaves, qu'aucun évènement ne venait enlever à leurs travaux.

La culture même fut changée. Du moment où on employait des esclaves, il fallait rechercher le mode d'exploitation qui exigeait le moins de bras; on transforma donc toutes les cultures de blé en d'immenses paturages où des troupeaux nombreux étaient élevés sous la garde de quelques esclaves armés et montés. La science agronomique du temps approuvait cette manière de cultiver et Caton rangeait les terres arables après les mauvais paturages. «On lui demandait un «jour,» dit Cicéron,[1] «le meilleur parti à tirer d'un patrimoine «—En faire un bon paturage, répondit-il.—Et quoi en second

[1] Cicéron, de officiis II. 25.

«lieu?—Un assez bon paturage.—Quoi en troisième?—Un «mauvais paturage.—Et quoi en quatrième?—Un champ.» De là ces *latifundia* qui, au jugement de Pline, perdirent l'Italie.

La populace.

Ainsi privés de leurs moyens d'existence, que faisaient les petits cultivateurs dépossédés? Ils affluaient à Rome, où accouraient en foule, de toute part, les provinciaux qui fuyaient la misère et les vexations des gouverneurs. Tous ces étrangers tâchaient d'acquérir le droit de cité, soit en se donnant à un citoyen qui les affranchissait, soit en se glissant par fraude sur les registres des censeurs et, n'ayant pas même la ressource de travailler pour lutter contre la misère, ils vendaient leurs voix et déshonoraient les comices par leur turbulence et leurs clameurs.[1] C'est ainsi que l'esclavage empêcha l'existence de la petite bourgeoisie laborieuse, détruisit la population libre de l'Italie, engendra un paupérisme sans exemple dans l'histoire de l'humanité et inonda le forum romain d'une populace corrompue, «vraie sangsue du trésor «public»,[2] destinée à devenir une arme terrible entre les mains des démagogues et de tout ambitieux qui flatterait ses instincts grossiers ou la prendrait à sa solde.

Besoin d'une réforme.

Une réforme radicale, ou plutôt une révolution, étai nécessaire; il fallait réprimer l'avidité et la violence des gouverneurs et des publicains, donner des garanties aux alliés et les admettre à exercer une part de souveraineté dans l'état. Voilà pour les provinces. Quant à Rome même, on devait mettre un terme à la cupidité et à l'exclusivisme de la noblesse et surtout substituer à la populace oisive, qui encombrait la place publique, une classe laborieuse qui vécût, non des largesses des ambitieux, mais bien du produit de son travail et de son industrie. Enfin, il fallait enrayer la dépopulation de l'Italie.

---

[1] Voir à ce sujet une anecdote racontée par Velleius 4. 4 et par Valère Maxime VI. II. 3.

[2] Cicéron de harusp. respons.

Ce dernier point était le plus urgent; car le mal faisait d'immenses progrès; les alliés se déclaraient incapables, faute d'hommes, de fournir leur contingent. L'Étrurie entre autres était complètement dépeuplée et d'immenses paturages s'étendaient sur l'emplacement de villes autrefois riches et peuplées. A Rome, la populace augmentait dans des proportions effrayantes.

Le remède était tout indiqué; il fallait attirer hors de la ville tous ces oisifs, en leur distribuant des terres de l'*ager publicus*. Mais la mésure n'était pas facile à exécuter: il y avait là des droits acquis qu'une nouvelle répartition devait léser. La longue possession du domaine public l'avait assimilé à une propriété véritable et les transactions commerciales, ventes, hypothèques etc., en le faisant passer d'une famille dans une autre, avaient encore accru la confusion; de sorte qu'il était presque impossible de distinguer dans un patrimoine les terres appartenant à l'état de celles qui étaient la propriété réelle du détenteur.

Ces difficultés arrêtèrent tous les hommes du parti sénatorial; Lelius lui-même, qui avait eu un instant la pensée de proposer une réforme, recula devant l'opposition et le mauvais vouloir de la noblesse, et c'est à un jeune homme, Tibérius Sempronius Gracchus, que revient la gloire d'avoir tenté de mettre fin à la crise sociale. Il reconnut tout d'abord ce qu'il y avait de fondé dans l'opposition des possesseurs du domaine public et il leur enleva tout sujet de plaintes légitimes en leur accordant 250 arpents par fils majeur, plus une large indemnité pour les plantations et les bâtiments élevés sur l'*ager publicus*. Ces concessions ne désarmèrent pas la noblesse; son égoïsme étouffait en elle la voix de l'intérêt public et l'on sait quelle opposition elle suscita à Tibérius, dans la personne d'Octavius, un de ses collègues au tribunat.

Tibérius Gracchus.

La révolution. Les guerres civiles.

Malheureusement, la conviction de la justice de sa cause, l'ardent désir de réussir, entrainèrent Gracchus au delà des bornes de la légalité; il déposa Octavius dont il ne pouvait vaincre l'opposition intéressée. Cette mesure porta un coup terrible aux institutions; elle ébranla dans sa base le vieil édifice et inaugura le système de violences dont Tibérius fut lui-même la première et une des plus illustres victimes. Car les nobles imitèrent le procédé révolutionnaire de leur adversaire; ne pouvant empêcher sa réélection au tribunat, Scipion Nasica, leur chef, se mit à la tête d'une bande armée et dispersa l'assemblée à coups de bâtons; Tibérius périt dans la mêlée. «Ce fut là,» dit Velleius,[1] «le premier sang «romain versé; alors, pour la première fois, on put impuné«ment tirer le glaive contre les citoyens.»[2] Jusque là, en effet, les dissensions intestines avaient été appaisées par des compromis; mais, dès que le sang de Gracchus et de ses partisans eut souillé le forum, la force prima le droit, le sabre devint l'argument suprême; le pouvoir fut disputé les armes à la main; les citoyens tournèrent les uns contre les autres leurs glaives jusqu'alors redoutables aux seuls étrangers, et la république, déchirée et souillée de sang, sombra dans la tourmente des guerres civiles. Son nom seul échappa au naufrage et ce nom fut encore assez puissant pour tuer J. César, qui s'efforçait de mettre un terme à l'anarchie, et au désordre dont on souffrait depuis près d'un siècle.

Mort de César.

On connait la haine profonde des Romains pour la royauté; être accusé d'aspirer au trône, c'était être voué à la mort. Aussi cette accusation constituait entre les mains du Sénat une machine de guerre puissante et faisait à Rome l'office du spectre rouge en France sous l'empire. Chaque fois qu'un homme du parti populaire devenait redoutable,

[1] Velleius II. 3. 3.
[2] Voir note I.

on évoquait contre lui le spectre de la royauté et ce spectre dévora successivement Spurius Cassius, Spurius Maelius, Manlius, Tibérius Gracchus et enfin César, dont la perte fut jurée, du jour où Antoine lui présenta la couronne.

Jamais meurtre n'eut des conséquences aussi désastreuses, jamais il n'en fut de plus inutile. Un récit rapide des évènements qui suivirent la mort de César en convaincra aisément. Lorsque le dictateur fut frappé, l'oeuvre de reconstitution qu'il avait entreprise était à peine ébauchée; sa mort eut pour première conséquence de remettre tout en question. Car les conjurés n'avaient arrêté aucun plan de politique; ils s'étaient bornés à conspirer la mort du tyran et, pour le reste s'en rapportant au Sénat, ils s'étaient follement imaginés que cette assemblée allait reprendre d'une main ferme les rênes du gouvernement, rétablir l'ancien ordre des choses et couvrir ses libérateurs de gloire et d'honneurs.

Évènements qui suivirent la mort de César.

Les évènements prouvèrent combien ils s'étaient trompés dans leurs calculs et montrèrent dès les premiers moments toute l'étendue, toute l'horreur de leur crime. En effet les sénateurs, témoins inactifs et terrifiés du meurtre, s'étaient précipités hors de la salle et avaient répandu sur leur passage l'effroi qui les possédait. Personne ne connaissant le plan des conjurés, la consternation fut bientôt générale; on craignait l'explosion d'une révolution aristocratique et le souvenir, encore vivant, des sanglantes réactions précédentes sema l'épouvante dans tous les esprits. Les partisans de César, ses nombreuses créatures, tremblant pour leurs jours, cherchèrent dans la fuite un refuge contre le fer dont ils se croyaient menacés. Une foule tumultueuse et affolée de terreur descendit dans les rues et envahit la place publique, en s'interrogeant avec anxiété sur les circonstances du meurtre et ses conséquences possibles.

Pendant que la nouvelle de leur forfait frappait la ville entière de stupeur et d'effroi, les conjurés, effrayés

eux-mêmes de l'abandon du Sénat, délibéraient entre eux sur la conduite à tenir. Après bien des hésitations, ils adoptèrent le parti de provoquer chez le peuple cette explosion d'enthousiasme qu'ils n'avaient pu arracher au Sénat; ils sortirent donc en troupe de la curie et se dirigèrent, le poignard encore sanglant à la main, vers le forum. L'attitude de la foule dut les convaincre de l'inutilité de leur démarche. C'est en vain qu'ils criaient qu'on ne verserait plus de sang, que la république, était rétablie et la liberté vengée: leur appel resta sans écho, aucun cri ne sortit de cette multitude silencieuse et consternée.

Parvenu au pied du Capitole, Brutus harangua le peuple rassemblé au forum; son discours, savante apologie de sa conduite, évoquait tous les sentiments propres à remuer le peuple: imprécations contre la tyrannie, invocations brûlantes à la liberté, tout fut vainement mis en oeuvre; un morne silence accueillit cette harangue. Cependant un sentiment de pitié pour la victime s'emparait peu à peu des coeurs; les dispositions de la foule devenaient insensiblement hostiles aux meurtriers et Cinna, un de ceux-ci, ayant invectivé César, souleva une tempête de malédictions et d'injures contre les conjurés qui s'empressèrent de se retrancher sur le Capitole, où ils passèrent la nuit en vaines et fiévreuses délibérations.

Les Césariens reprennent courage.

Cette nuit, les partisans de César surent la mettre à profit; enhardis par l'attitude du peuple et la crainte manifestée par les meurtriers, ils sortirent de leurs retraites. Lépide, qui campait avec une légion sous les murs de la ville, entra dans Rome et fit occuper le forum par ses soldats. Antoine, revenu de sa terreur, reprit ses ornements consulaires, fit éclairer les rues et, après une courte négociation avec les conjurés, convoqua le Sénat sur leur demande, à l'effet d'aviser aux mesures à prendre.

Le Sénat mécontente les deux partis.

Dès les premières heures du jour, les sénateurs s'assemblèrent dans le temple de Tellus et, après une discussion des

plus orageuses, décrétèrent un sénatusconsulte proclamant la ratification de tous les actes et projets de César et une amnistie pure et simple en faveur de ses meurtriers.[1]

Cette décision conciliatrice parut ramener la paix dans la ville; l'agitation populaire se calma et Antoine, Lépide et les conjurés échangèrent publiquement des marques d'amitié et de confiance réciproque.

Cependant ce sénatusconsulte n'était guère qu'un expédient; il eut pour effet de retarder l'explosion des troubles, mais il ne remédiait en rien aux difficultés de la situation; ni Césariens, ni conjurés, personne n'était satisfait.

Ceux-ci se croyaient des droits à la reconnaissance publique et réclamaient des honneurs. Cette prétention, exorbitante au premier abord, s'explique quand on se rappelle que les sociétés anciennes considéraient le régicide comme une action louable. Les Grecs après leurs repas chantaient Harmodius et Aristogiton[2] et leur avaient même décerné les honneurs divins.[3] A Rome même tuer un tyran passait pour un acte méritoire; Cicéron appelle Brutus et ses complices des demi dieux ἥρωες.[4]

Quant à Antoine, chef des Césariens, il se promettait de recueillir la puissance de son maître; il avait à la vérité proposé lui-même le sénatusconsulte, mais s'il l'avait fait, c'est qu'il ne se sentait pas encore assez fort pour jeter le masque. Il savait d'ailleurs que la moindre étincelle rallumerait la colère du peuple et il se réservait de choisir son heure pour déchainer la foule contre ses adversaires.

---

1 Appien, bell. civ. II. 135. Voir infra note II.

2 Cicéron, pro Milone XXX. 80 et Démosthènes, περὶ τῆς παραπρεσβείας 280.

3 L'usage de chanter Harmodius après le diner était tellement répandu que chanter Harmodius avec quelqu'un, était devenu synonyme de diner avec lui. Voir Aristophane, les Acarniens vers 980 et 1093. Athénée a conservé la principale scolie en l'honneur d'Harmodius et d'Aristogiton; elle était due à Callistrate. Voir Schneidewin, poetae lyrici graeci page 456.

4 Cicéron, ad Att. XIV. 12. 2 et passim.

Les meurtriers abandonnent la ville.

Les funérailles publiques de César lui en fournirent l'occasion; surexcitant les sentiments de pitié du peuple par sa harangue pathétique et surtout en déployant la toge ensanglantée du dictateur, il provoqua une émeute terrible à la suite de laquelle les conjurés épouvantés abandonnèrent la ville et le laissèrent maître absolu de l'état.

Octave apparait.

C'est alors que parait un nouveau personnage sur l'importance duquel Antoine et le Sénat se trompèrent également: c'est Octave, petit neveu et fils adoptif de César. Aidé des conseils et des talents d'un de ses amis, M. Agrippa, Octave accourait d'Apollonie pour revendiquer la succession de son oncle et reprendre l'oeuvre de celui-ci; c'est-à-dire élever sur les ruines sanglantes de la république, un gouvernement personnel, seul capable, à cette époque, de rendre au monde épuisé la paix et l'ordre qu'il appelait de tous ses voeux.

Mais avant d'en arriver là, les Romains devaient éprouver de nouveaux malheurs; les luttes intestines allaient se rallumer plus cruelles que jamais et dévorer les derniers restes du parti républicain. Ainsi le crime de Brutus eut pour conséquence d'achever la ruine de son parti et d'attirer sur sa patrie un nouveau et plus terrible déchainement de ces odieuses guerres civiles auxquelles son illustre victime s'efforçait de mettre fin.

CHAPITRE II.

DEPUIS LE RETOUR D'OCTAVE JUSQU'A LA BATAILLE DE PHILIPPES.

Octave à Apollonie. — Il rentre en Italie. — Jalousie d'Antoine. — Octave et Cicéron. — Antoine et le Sénat. — Octave et le Sénat. — La guerre est déclarée contre Antoine. — Guerre de Modène. — Le Sénat offense Octave. — Octave et Antoine se rapprochent. — Deuxième triumvirat. — Guerre de Philippes. —

Octave à Apollonie.

LORSQUE Jules César tomba sous les coups de ses assassins, Octave se trouvait à Apollonie où il suivait les leçons d'Apollodore de Pergame et étudiait en même temps l'art militaire au milieu des légions rassemblées pour faire la guerre aux Parthes. Parmi ses compagnons, il avait distingué et s'était attaché d'une façon toute particulière, un jeune homme appelé à jouer par la suite un grand rôle dans les évènements de cette époque et à couvrir de gloire un nom jusqu'alors obscur et inconnu. C'est Marcus Vipsanius Agrippa[1], «homme du plus grand mérite, «dit Velleius[2],» invincible à la fatigue, aux veilles et aux périls, tout disposé «à obéir mais à un seul, désireux par contre de commander «aux autres et, en toutes choses, prompt à concevoir et à «joindre les actes aux paroles.»

1 Pour la famille d'Agrippa, voir note III.

2 Velleius II. 79.

La mort de César vint lui fournir une occasion de montrer de bonne heure cette énergie, qui était un des traits les plus saillants de son caractère. A la nouvelle de l'attentat de Brutus, les centurions qui campaient dans le voisinage d'Apollonie étaient accourus en foule pour offrir à Octave leurs services et ceux de leurs légions. Agrippa conseilla à son ami d'accepter ces offres et de marcher sur Rome pour venger le meurtre de son oncle[1]. Quoiqu'appuyé par Salvidienus, ce conseil hardi ne fut pas écouté. Ignorant les dispositions des esprits à Rome, Octave craignit que l'Italie entière ne se levât contre lui; il remercia les centurions et leur promit de faire par la suite appel à leur dévouement; puis il partit pour Rome avec quelques amis. Arrivé à Lupies, il apprit les dispositions testamentaires de son oncle et, après avoir sondé les esprits de la garnison de Brindes, il annonça son arrivée, prit le nom de César et proclama hautement l'intention d'accepter la succession du dictateur.

Octave rentre en Italie.

La conduite d'Octave provoqua un indicible enthousiasme dans tout le sud de l'Italie et sa marche de Brindes à Rome fut une véritable marche triomphale. De toute part accouraient en foule les vétérans de César, prêts à venger sa mort et à s'enrôler sous la bannière de son fils adoptif[2]. Mais la prudence prévalut encore dans les conseils d'Octave; arrivé à Terracine, il congédia son escorte et entra à Rome presque seul et pour ainsi dire incognito[3].

Jalousie d'Antoine.

Après avoir renouvelé sa déclaration qu'il acceptait la succession de César, Octave voulut faire ratifier son adoption et se mettre en possession des papiers et de l'argent de son oncle. Antoine, qui détenait l'un et l'autre, s'absenta pour éviter une entrevue et en même temps fit mettre obstacle à la ratification de l'adoption; il ne voyait pas sans

[1] Velleius II. 49. voir note IV.
[2] Appien III. 11 et 12.
[3] Dion XLV. 5.

jalousie ce jeune ambitieux qui avait l'immense avantage d'être parent et de porter le nom de César, circonstances qui lui donnaient un grand prestige aux yeux du peuple et de l'armée; mais Octave attendit patiemment qu'il lui plût de revenir et, dès son retour à Rome, alla le trouver. L'entrevue fut ce qu'elle devait être: courte, pleine d'aigreur et grosse de menaces pour l'avenir; on put prévoir dès lors qu'une rupture devait éclater tôt ou tard entre ces deux hommes également ambitieux et avides de pouvoir.

Octave et Cicéron.

Repoussé par Antoine, Octave se tourna vers le parti sénatorial et s'efforça de captiver la bienveillance de Cicéron, chef du Sénat. La chose ne lui fut pas difficile. L'incommensurable vanité du personnage le prédisposait au métier de dupe et la terreur, très légitime d'ailleurs, que lui causait Antoine triompha aisément de la défiance avec laquelle il avait accueilli les premières ouvertures d'Octave[1], qu'il considérait comme un «enfant» dont on aurait facilement raison. Les évènements prouvèrent combien grande était son erreur; ils montrèrent que le vaniteux vieillard avait été le jouet de celui qu'il appelait si dédaigneusement «un enfant[2].»

Les circonstances étaient singulièrement favorables aux projets d'Octave; car une rupture entre Antoine et le Sénat devenait de jour en jour plus inévitable.

Antoine et le Sénat.

En ratifiant tous les actes et les projets de César, le Sénat avait prolongé au delà de la tombe le règne du dictateur. «Tous ses actes, écrits, promesses et projets ont plus «de valeur que pendant sa vie,» dit Cicéron[3]; ils avaient force de loi. On comprend aisément tout le parti que pouvait

1 Il trouvait Octave mal entouré (ad. Att. XIV. 12. 2), n'avait pas confiance en son jeune âge et ne connaissait pas ses projets. Aussi il hésitait. (id. XVI. 9.)

2 Il se sert fréquemment du mot «*puer*» dans sa correspondance en parlant d'Octave, il y met même une certaine affectation. Voir entr'autres: Ad fam. X. 28. 3. ad Att. XVI. 11. 6. ad fam. X. 30. 4 et 33. 3 et passim.

3 Cicéron, ad. Att. XIV. 10. 1.

tirer de ces papiers celui qui les possédait, surtout quand c'était un Antoine, c'est-à-dire un homme ambitieux et peu scrupuleux sur le choix des moyens. Maître de ces écrits, il avait l'art d'y voir tout ce qui lui convenait et exerçait ainsi une dictature déguisée, mais réelle, contre laquelle le Sénat était désarmé. On n'avait donc fait que changer de maître et c'était au profit d'un soldat brutal et grossier que Brutus avait abattu un homme de génie, dont les qualités aimables faisaient accepter et aimer la domination.

Modéré et conciliant dans le principe, Antoine, enivré par son omnipotence, ne mit bientôt plus aucun frein à son insolence et à sa cupidité. Le Sénat le redoutait fort et n'osait lui résister, Cicéron nous en donne la preuve: «Octave est «un véritable enfant,» écrit-il à Atticus, «il compte assembler «le Sénat. Mais qui y viendra et, si l'on y vient, qui donc, «dans l'état incertain des choses, osera offenser Antoine?»[1]

Cependant la voie des concessions fut bientôt épuisée et le joug d'Antoine devint tout à fait intolérable. Mais pour le secouer, le Sénat avait besoin d'une armée, or il n'en avait pas. La force publique toute entière obéissait à Antoine et à ses amis.

Octave et le Sénat.

C'est alors qu'Octave se mit en rapport avec Cicéron. Il lui offrit de se rendre dans les colonies des vétérans de Jules César et de lever ainsi des troupes aguerries, qu'il viendrait mettre aux ordres du Sénat. Ce projet sourit au vieux consulaire; il l'appuya de toute son autorité.[2] Octave se rendit aussitôt en Campanie avec quelques amis, parmi lesquels se trouvaient Agrippa[3] et Mécène et, grâce à l'argent qu'il sema à pleines mains, il leva en peu de jours 3000 hommes avec lesquels, d'après le conseil de Cicéron, il se rendit à Rome.[4]

1 Ad Att. XVI. 11. 6.
2 Cicéron, Philipp. V. 8. 32 et XI. 28.
3 Nicol. Damas, XXXI. p. 455 des fragt. hist. graecor. édit. Muller tome III.
4 Cicéron, ad Att. XVI. 8. 2.

De son côté, Antoine s'occupait d'augmenter son armée; il partit pour Brindes, où venaient de débarquer les légions revenant de la Macédoine. Mais les émissaires d'Octave l'avaient devancé et, avant l'arrivée d'Antoine, ces légions, gagnées par l'argent et les promesses d'Octave, se prononcèrent en faveur de celui-ci. On ne sait quels furent les négociateurs de cette affaire; il est pourtant probable que Agrippa en faisait partie; car, dans la suite, Octave lui confia encore une opération du même genre.

Antoine et Octave se préparent à la guerre.

Le succès de ces démarches causa à Cicéron une joie qui déborde dans ses lettres, et l'encouragea à rompre ouvertement avec Antoine qu'il avait ménagé jusqu' à cette époque.[1] C'est alors qu'il commence à fulminer contre lui ces philippiques, pleines d'éloquence et de passion, qui lui coutèrent la vie quelques mois plus tard.

La guerre est declarée.

Antoine les avait provoquées par son agression contre Decimus Brutus, nommé gouverneur de la Gaule Cisalpine par J. César. Il prétendait qu'on ne pouvait laisser une contrée aussi voisine de Rome entre les mains d'un des conjurés et s'était fait donner, par un plébiscite, le gouvernement de cette province et la mission d'en expulser ses compétiteurs. Or, le Sénat venait de confirmer ce commandement à Brutus; il vit dans la conduite d'Antoine une déclaration de guerre et le départ de ce dernier souleva contre lui une tempête véritable dans la curie. Electrisés par l'éloquence passionnée de Cicéron, les sénateurs secouèrent un instant leur torpeur, proclamèrent Antoine ennemi public et confièrent à Octave et aux deux consuls Hirtius et Pansa la tâche de le punir et de secourir Brutus.

Celui-ci supris par la brusque agression d'Antoine s'était jeté dans Modène; il y était étroitement bloqué quand les armées consulaires vinrent présenter la bataille à l'assiégeant.

Guerre de Modène.

---

1 Voir Cicéron, ad famil. X. 28. Id. ad Att. XVI. 11. 6.

Malgré l'infériorité numérique de ses troupes, celui-ci l'accepta et après un combat acharné, la victoire resta aux consuls. Antoine leva le siége et opérant sa retraite à travers les Alpes, conduisit les débris de son armée dans le camp de Lépide.

Ce succès coûta cher au parti sénatorial et servit de la façon la plus heureuse les projets d'Octave; les deux consuls ayant perdu la vie dans la mêlée, il restait le seul chef des forces de la république, les quelques troupes de Brutus exceptées, et il avait montré à Antoine qu'il fallait compter avec lui. La joie la plus vive éclata au Sénat à l'annonce de cette victoire; Cicéron surtout ne se possédait plus et son allégresse éclate dans ses lettres et dans ses discours.[1] Mais cette joie fut de courte durée, car on apprit en même temps et la victoire et la défection du vainqueur.

Le Senat offense Octave.

Brutus s'était mis sans retard à la poursuite d'Antoine et avait engagé Octave à en faire autant. Mais celui-ci, satisfait d'avoir battu l'ancien lieutenant de son oncle, n'avait nullement l'intention de l'écraser; il savait qu'il aurait avant peu besoin des talents et de l'influence d'Antoine pour se débarasser de Brutus et accomplir ses desseins ambitieux. Il refusa donc de le poursuivre et fit demander au Sénat le triomphe et le consulat.

Décimus dénonça la conduite d'Octave à Cicéron[2] et lui ouvrit ainsi les yeux sur l'ambition de celui qu'on appelait encore l'enfant. Cet avis qui eût dû déterminer le Sénat à ménager le jeune homme dont il avait tout à craindre, ne fut pas écouté; on rejeta dédaigneusement sa double demande; on voulut lui enlever son commandement et le mettre lui-même sous les ordres de Brutus. Octave irrité, ne garda aucune mesure; il envoya 400 soldats pour réclamer le consulat et suivit cette avant garde avec huit légions.[3]

Octave et Antoine se rapprochent.

1 Ad famil. XII. 25. 4. Philipp. III. 11. 27 et Phil. XII. 49 et XIII. 9. 19.
2 Cicéron, ad fam. XI. 10. 4.
3 Dion XLVI. 40.

A cette nouvelle, l'indignation la plus vive s'empara des sénateurs; ils coururent aux armes et proclamèrent qu'ils défendraient eux-mêmes la liberté et la ville. Mais cette velléité de résistance s'effaça à l'approche du danger et Octave, entré dans Rome sans coup férir, se fit proclamer consul avec Quintus Pedius, son cousin.

Cette rupture avec le Sénat entrainait forcément une réconciliation avec Antoine. Comme premier pas vers un rapprochement, Pedius fit rapporter le décret de mise hors la loi rendu contre lui et proposa la lex Pedia qui interdisait l'eau et le feu aux meurtriers de César. Les poursuites contre ceux-ci commencèrent immédiatement et Agrippa débuta dans la vie publique en soutenant l'accusation contre Cassius.[1]

Appaisé par la conduite d'Octave, Antoine se montra favorablement disposé à un arrangement et Lépide négocia IIe. Triumvirat.
une entrevue sur le Rheno près de Bologne. Là, Antoine, Octave et Lépide se créèrent *III viri reipublicæ constituendæ* pour cinq ans, puis se partagèrent les provinces et dressèrent la liste de cette proscription sanglante dont Cicéron fut une des victimes les plus illustres et les plus intéressantes.[2]

---

[1] Plut., Brutus XXXVI. Velleius, II. 69 voir infra.

[2] La mort de Cicéron a donné lieu à une foule de déclamations contre l'ingratitude d'Octave qui aurait sacrifié lâchement son bienfaiteur. Sans doute, ces reproches ont quelque chose de fondé, mais on oublie généralement que Cicéron a agi envers lui avec une certaine perfidie et en vue d'un intérêt personnel: il lui fallait quelqu'un à opposer à Antoine, Octave se présenta et Cicéron accepta ses services comme ceux d'un instrument qu'il se promettait bien de briser quand il n'en aurait plus besoin; il n'y avait donc rien dans sa conduite de bienveillant pour Octave. Quand il le seconda, il ignorait ses projets; il croyait avoir affaire à un «enfant» dont il serait facile de se débarasser en temps et lieu. La conduite du Sénat, dont Cicéron était le conseiller et qu'il considérait même comme son instrument (*ὄργανον enim erat meum senatus*), prouve au contraire une grande ingratitude envers Octave et l'on prête à Cicéron un mot cruel à ce sujet: *laudandum adolescentem, ornandum, tollendum.* Ce dernier mot a un sens sinistre: *tollere* signifiant élever et aussi faire disparaître, supprimer. C'est dans ce sens qu'il est pris ici. Malgré cette circonstance atténuante pour Octave, la mort de Cicéron n'en est pas moins une honte et un déshonneur pour le triumvirat et spécialement pour Antoine.

Guerre de Philippes.

Rentrés à Rome, les triumvirs firent ratifier leurs actes par le Sénat et le peuple et, laissant l'Italie sous la garde de Lépide, Octave et Antoine partirent pour aller combattre Brutus et Cassius qui, après avoir mis l'Orient au pillage, venaient d'arriver en Macédoine.[1] La rencontre eut lieu dans les plaines de Philippes; vaincus dans deux combats livrés à 20 jours d'intervalle, Brutus et Cassius désespérèrent de leur cause et cherchèrent dans le suicide un refuge contre les triumvirs. Les principaux meurtriers de César périrent donc tous de mort violente; car Trebonius, pris par Dolabella, avait été torturé et exécuté par lui et Decimus Brutus, abandonné par ses soldats, avait été décapité par ordre d'Antoine.[2]

Après leur double victoire, Antoine et Octave se séparèrent; le premier resta en Orient, l'autre revint à Rome. Cet arrangement exerça une influence bien grande sur les destinées du monde; Antoine, en effet, s'éprit alors pour Cléopatre de cette folle passion qui lui fit négliger tous ses intérêts, commettre une série de fautes honteuses et grossières et le réduisit au suicide pour échapper à la vengeance d'Octave.

Celui-ci revenu en Italie, profita de l'éloignement de son rival pour exécuter ses projets ambitieux et c'est alors qu'il entreprit la conquête du monde romain, conquête dans laquelle le talent d'Agrippa fut d'un si grand, d'un si indispensable concours.

---

[1] Voir pour la conduite des meurtriers en Orient, Appien, IV. 64. 73. 74. 81. Plut., Brutus XXXVII. Dion, XLVII. 31 et 34.

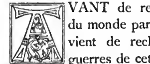
[2] Valère Maxime, IX. 13. 3.

LA CONQUÊTE.



CHAPITRE I.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES GUERRES ENTREPRISES PAR OCTAVE DEPUIS LA GUERRE DE PÉROUSE JUSQU'A SA MORT.



VANT de retracer ici l'histoire de la conquête du monde par Agrippa au profit d'Octave, il convient de rechercher les causes générales des guerres de cette époque.

Ces guerres, on peut les diviser en deux groupes: les guerres civiles et les guerres soutenues contre des peuples étrangers.

En entreprenant les premières, Octave avait pour but de s'emparer du pouvoir dont Antoine, Lépide et Sextus Pompée détenaient une partie; l'ordre dans lequel elles se suivent est logique et nécessaire. Avant tout, Octave dut commencer par se rendre maître de Rome et de l'Italie, puis des provinces voisines et, quand il ne courut plus le danger de laisser des ennemis derrière lui, alors, mais alors seulement, il put songer à attaquer Antoine, son redoutable rival, qu'une passion insensée enchainait loin de Rome. De là, la façon obligée dont se succèdent la guerre de Pérouse, celle de Sicile et celle d'Actium.

Quant aux guerres étrangères, Octave les fit dans un double but: réprimer les incursions de voisins incommodes en privant ceux-ci de leur liberté et donner comme limites à son empire des barrières naturelles qui le protégeraient

contre les invasions des barbares.[1] Telle est la cause de la conquête de la Rhétie, du Norique et. de la Pannonie, conquête qui étendait l'empire jusqu'au Danube.

La succession chronologique de ces guerres n'avait rien de nécessaire; il importait peu, en effet, que l'on conquît l'un de ces pays avant l'autre; l'essentiel était de les conquérir. Aussi Octave s'en remit-il pour cela au hasard; il saisissait l'occasion offerte par les barbares, mais il ne prenait jamais les devants; il attendait qu'ils attaquassent les sujets Romains et il profitait de ces agressions pour donner un caractère légitime et utile à la conquête.[2] Jamais il ne se lança dans des guerres aventureuses et, quand il assujettit un peuple, c'était pour assurer la paix et la tranquillité de l'empire.

Dans la plupart de ces guerres, dans toutes les plus importantes, Agrippa joue le rôle principal. Une étude plus détaillée des évènements militaires de cette époque est nécessaire pour faire apprécier à leur juste valeur les services qu'il rendit comme général à Auguste et à l'empire.

[1] Voir note V. 1.
[2] Voir note V. 2.

CHAPITRE II.

PARTAGE DES PROVINCES ENTRE ANTOINE, OCTAVE ET LÉPIDE. — GUERRE DE PÉROUSE.

Partage des provinces. — Importance de la possession de l'Italie. — Conduite d'Octave en Italie.
Fulvie excite à la guerre. — Lucius Antoine s'empare de Rome. — Agrippa reprend la ville; il dégage Salvidienus. — Siége de Pérouse. — Reddition et Sac de la ville.

DANS leur entrevue de Bologne, les triumvirs partagèrent entre eux les provinces occidentales, les seules qui ne fussent pas occupées par les conjurés et leurs partisans. Lépide prit l'Espagne et la Gaule Narbonnaise, Antoine les Gaules cis- et transalpines, Octave les deux provinces d'Afrique, la Sicile, la Sardaigne et la Corse.[1] Parta; prov

Quant à l'Italie, elle resta indivise, aucun des triumvirs ne se souciant de la laisser entre les mains d'un de ses rivaux. Car le maître de cette contrée était le maître du monde. Ayant sous la main les rouages du gouvernement, il pouvait faire donner à ses actes un caractère de légalité Impor de la p sion l'Ita

[1] La bataille de Philippes fut suivie d'un remaniement. Déjà Antoine et Octave se mettent au-dessus de Lépide. Antoine lui enlève la Gaule Narbonnaise et se charge de pacifier l'Orient, Octave échange avec Lépide l'Espagne contre l'Afrique, mais perd en fait les îles de la mer Tyrrhénienne, car Sextus-Pompée s'en était rendu maître et Octave n'était pas encore assez puissant pour l'en expulser, de sorte qu'il ne lui resta en tout que l'Espagne.

qui leur assignait une grande valeur aux yeux du peuple si amoureux du *mos majorum*. On ne se faisait pourtant pas illusion; on savait que la vieille machine gouvernementale avait survécu aux institutions dont elle était l'expression et que, si le Sénat continuait à rendre des décrets et le peuple à tenir ses comices, peuple et Sénat n'en étaient pas moins des instruments entre les mains des triumvirs. Mais telle était la force de l'habitude et le culte de la forme que les actes revêtus de la sanction du Sénat étaient seuls considérés comme légaux, ces actes fussent-ils arbitraires et inconstitutionnels au dernier chef.

Voilà pourquoi la possession de l'Italie était aussi importante et pourquoi il fallait avant tout s'en emparer. Octave le comprit; aussi la conquête de la péninsule fut l'objet de sa première entreprise.

Conduite d'Octave en Italie.

Avant de partir pour la Macédoine, Antoine et Octave avaient confié à Lépide la garde de l'Italie. Dès son retour, le jeune César enleva à son collègue ce commandement et se créa un parti puissant en dépossédant, au profit de ses vétérans, les habitants des villes hostiles à la cause césarienne et même ceux de quelques cités amies, Mantoue entr' autres. Il avait ainsi sous la main des soldats aguerris, directement intéressés à sa fortune et prêts à se lever au premier signal.

Fulvie suscite la guerre de Pérouse.

Leurs services furent bientôt nécessaires. Les amis d'Antoine ne voyaient pas sans inquiétude grandir de jour en jour l'influence d'Octave. Ils en avaient averti leur chef et l'avaient souvent exhorté à revenir en Italie; mais son amour pour Cléopatre le rendait sourd à tous ces avis et l'enchainait à Alexandrie, alors que ses intérêts exigeaient impérieusement sa présence à Rome.

Fulvie surtout désirait le retour d'Antoine. Cléopatre lui inspirait une jalousie furieuse; et cette femme ambitieuse souffrait doublement en voyant une rivale occuper sa place et jouir d'un pouvoir dont elle, la femme légitime, elle était

privée. Elle avait, si l'on en croit la chronique scandaleuse du temps, songé à reconquérir cette influence, tout en se vengeant de son mari, en nouant des relations avec Octave sur lequel elle se flattait de régner et le dédain brutal et outrageant de celui-ci vint mettre le comble à sa colère.[1]

Lésée à la fois dans son ambition, dans sa dignité d'épouse et dans son amour-propre de femme, elle résolut de susciter une guerre qui, en rappelant son mari, servirait à la fois et son amour et sa vengeance. Elle n'eut pas de peine à déterminer Lucius Antoine, alors consul, à épouser sa querelle. Tout d'ailleurs se prêtait à une insurrection. Les Italiens dépossédés étaient tout disposés à favoriser un soulèvement quelconque qui leur rendrait leurs terres. En outre les Gaules, ces provinces limitrophes de l'Italie, se trouvaient entre les mains de deux lieutenants de Marc Antoine, Ventidius et Asinius Pollion, bons généraux tous les deux et prêts à envahir la péninsule avec leurs légions. Enfin Octave et ses amis étaient absents de Rome; ils se trouvaient dans le Picenum.

Lucius Antoine s'empare de Rome.

C'est au milieu de ces circonstances favorables que, excité par Fulvie et croyant réellement rendre service à son frère, Lucius leva l'étendard contre Octave, s'empara de Rome et proclama le rétablissement de l'ancien ordre de choses. Aussitôt les mécontents de tout genre, Italiens dépossédés, républicains, partisans d'Antoine etc., accoururent en foule sous sa bannière et formèrent une armée nombreuse, peu familière, il est vrai, avec le métier des armes, mais pleine d'enthousiasme et de confiance.

Agrippa reprend la ville.

Surpris par ce soulèvement imprévu, Octave se trouvait dans une position des plus critiques. Coupé de Rome, presque sans troupes et sous le coup de l'invasion imminente de Ventidius et de Pollion, il eut été perdu sans l'énergie et

1 Voir une épigramme d'Octave citée par Martial, epig. XI. 20.

l'habileté d'Agrippa qui, jusqu'alors assez inaperçu, révéla tout à coup un talent militaire hors ligne.[1] Laissant à Salvidienus la direction des opérations dans le Picenum, il marcha sur Rome avec Octave.[2] Lucius ne les attendit pas; il quitta la ville et se porta contre Salvidienus qu'il comptait écraser entre ses troupes et celles de Pollion.

Agrippa dégage Salvidienus.

Agrippa devina ce projet et, pendant que Octave prenait ses mesures pour protéger la ville contre un nouveau coup de main, il se mit sans retard à la poursuite de l'ennemi, l'atteignit près de Sutrium et lui offrit la bataille. Ce mouvement eut pour effet de dégager Salvidienus et de placer Lucius entre les deux corps d'armée césariens. Dans ces conditions, le consul n'osa pas accepter le combat et tâcha de se soustraire, par une prompte retraite, aux dangers de

Siége de Pérouse.

sa position; mais les lieutenants d'Octave, ayant opéré leur jonction, ne lui laissèrent pas la liberté de ses mouvements et le harcelant sans cesse le chassèrent devant eux sous les murs de Pérouse où ils lui offrirent de nouveau la bataille. Le consul n'osa pas l'accepter; ses jeunes troupes, fatiguées et démoralisées par cette retraite, qui était en réalité une fuite, ne lui paraissaient pas assez solides pour affronter les vétérans d'Agrippa, et, Octave venant d'arriver avec une troisième armée, il se renferma dans la ville où il fut immédiatement bloqué.[3] Bien qu'il eut très peu de vivres, il espérait tenir assez longtemps pour permettre à Pollion de venir le délivrer; mais Agrippa para à cette éventualité. Quittant avec Salvidienus le siége de Pérouse, il se porta

---

1 On ne sait si Agrippa a pris part aux guerres antérieures. Cela est infiniment probable, car il déploya dans la répression de cette insurrection des qualités qui dénotent une grande expérience des choses de la guerre. Quelques uns ont conclu du passage suivant de Pline qu'Agrippa assistait à la bataille de Philippes. Mais pour cela il faut forcer le sens du passage:

Philippensi proelio morbi, fuga, et triduo in palude aegroti, et (ut fatentur Agrippa et Maecenas) aqua subter cutem fusa turgidi latebra (Hist. nat. VII., 47.)

2 Dion, XLVIII. 13 et 14.

3 Appien, bel. civ. V. 31.

à la rencontre de Pollion et le força à se retirer dans Fulginium où il le bloqua.[1]

Ce nouveau fait d'armes enleva à Lucius tout espoir d'être secouru; pour échapper à la famine, il ne lui restait plus qu'un moyen: tenter de faire une trouée dans les lignes ennemies. Il profita de l'éloignement d'Agrippa pour faire une sortie furieuse mais, malgré tous ses efforts, il fut rejeté dans la place et la famine l'obligea à capituler.

Octave lui accorda des conditions qu'il n'eut jamais osé espérer et incorpora les vétérans dans son armée. Quant à la ville, elle fut condamnée au pillage; mais un de ses habitants ayant mis le feu à sa maison pour que ses richesses périssent plutôt que d'être la proie du vainqueur, l'incendie gagna de proche en proche et Pérouse toute entière périt dans les flammes.[2] Cette catastrophe exaspéra les soldats, frustrés du butin qu'ils espéraient; ils forcèrent leur chef à mettre à mort un nombre considérable des habitants les plus notables. Ce fut là le dernier grand acte de cruauté posé par Octave, encore lui fut-il imposé par ses troupes.[3]

Reddition et sac de Pérouse.

La prise de Pérouse mit fin à la guerre; les généraux d'Antoine, renonçant à la lutte, se mirent en retraite dans tous les sens. Octave les fit poursuivre vigoureusement et, après avoir reçu leur soumission, incorpora les soldats dans son armée et permit aux chefs de se rendre auprès d'Antoine. Dans cette poursuite, Agrippa enleva deux légions à Plancus et celui-ci se sauva avec Fulvie, abandonnant ainsi l'Italie et les Gaules à Octave.[4]

[1] Appien, l. c.
[2] Appien, bel. civ. V. 49.
[3] Velleius, II. 74.
[4] Appien, l. c. 50.

CHAPITRE III.

PRÉTURE D'AGRIPPA. — PAIX DE BRINDES ET DE MISÈNE.

Préture d'Agrippa. — Hostilités contre Pompée. — Coalition contre Octave. — Succès des alliés. — Agrippa reprend Sipunte. — Paix de Brindes. — Troubles à Rome. — Paix de Misène.

Préture d'Agrippa.

En récompense de ses services dans la campagne contre Lucius Antoine, Agrippa obtint la préture pour l'année suivante (714).[1] Dans l'exercice de cette magistrature, il révéla une autre face de son talent. Soldat redoutable sur le champ de bataille, il se montra, dans la paix, très habile à discerner les besoins de la situation et l'expédient propre à les satisfaire. Bien que l'Italie fut tombée au pouvoir d'Octave, l'autorité de celui-ci n'y était pas encore bien solidement établie. Il y avait à Rome beaucoup de républicains et de partisans d'Antoine qui subissaient le joug sans l'accepter, et se montraient tout disposés à favoriser Sextus Pompée, qui se parait du titre de républicain et offrait à tous les mécontents un refuge assuré contre le jeune César.

Agrippa entreprit de réagir contre cette tendance et de concilier à son chef les faveurs de la foule. Celle-ci était très friande de spectacles et de jeux; il lui en offrit d'une splendeur inaccoutumée et retint par l'attrait des jeux Apollinaires les esprits disposés à embrasser la cause de Pompée.[2]

[1] Dion, XLVIII. 20 et 23.
[2] Dion, l. c. Voir note VI.

Bientôt les fêtes ne furent plus de saison. Pompée ravageait les côtes de l'Italie et Agrippa, quittant la toge pour le sagum, marcha contre lui; son approche suffit pour éloigner Sextus. Mais le danger n'était pas conjuré. Pompée, chassé de l'Italie, organisait contre Octave une coalition dans laquelle entrèrent Domitius Ahénobarbus, amiral de la flotte de Brutus, et Antoine, arraché enfin à ses honteux loisirs par le retentissement de la prise de Pérouse et de l'occupation de la Gaule transalpine.

Hostilites contre Pompée.

Coalition contre Octave.

Le rôle de Domitius fut entièrement passif; cet officier se borna à laisser à Antoine le libre accès de l'Italie. Quant aux deux autres coalisés, ils attaquèrent à l'improviste la péninsule sur deux points différents et parvinrent à s'emparer, Sextus de Cosentia dans le Brutium, et Antoine de Sipunte en Apulie, d'où il marcha sur Brindes.[1]

Plan des coalisés. Premier succès.

A la première nouvelle de cette double agression, Agrippa prit les armes et se dirigea à marches forcées sur l'Apulie; c'était là que le danger était le plus pressant. Brindes en effet pouvait attendre; la garnison était nombreuse et Octave, accouru des Gaules, venait de lui envoyer un renfort important sous les ordres de Rullus.[2] Le plan d'Agrippa était de reprendre Sipunte puis de se rendre en toute hâte à Brindes pour la secourir en cas de besoin.

Agrippa reprend Sipunte.

Ses opérations eurent un plein succès; la garnison de Sipunte, trop faible pour se défendre, rendit la place et quand le lieutenant d'Octave arriva devant Brindes, Antoine terminait ses derniers préparatifs pour livrer l'assaut.

L'arrivée d'Agrippa suspendit l'attaque et disposa Antoine à accepter un arrangement souhaité également par Octave qui ne se sentait pas assez fort pour entamer une lutte décisive contre Antoine et Pompée réunis.

Paix de Brindes.

Les soldats eux-mêmes reculaient devant cette guerre

[1] Dion, l. c. 28.
[2] Dion, l. c.

qui leur promettait beaucoup de fatigues, de dangers et pas de butin. Du reste, dès le début de la campagne, les vétérans d'Agrippa avaient manifesté la plus grande répugnance à prendre les armes et pour les retenir il ne fallut rien moins que son énergie et son influence déjà considérable sur les troupes[1]. Quant à ceux d'Antoine, ils n'étaient guère animés d'intentions plus belliqueuses; assiégeants et assiégés retrouvaient également dans leurs adversaires d'aujourd'hui d'anciens compagnons d'armes avec lesquels ils avaient combattu souvent côte à côte et sous la même bannière. Cette circonstance acheva de leur faire désirer la paix et, pour l'obtenir, ils se déclarèrent décidés à s'unir contre celui des deux chefs qui s'opposerait à un rapprochement.

La mort de Fulvie à Sicyone fournit un moyen facile de mettre fin à la guerre; on s'entendit de part et d'autre pour considérer cette femme ambitieuse comme la cause unique de la mésintelligence entre Octave et Antoine et la paix fut conclue à Brindes par l'entremise de L. Cocceius Nerva, Fonteius Capito, Mécène et Agrippa[2].

Les stipulations principales de ce traité furent les suivantes: l'Italie restait indivise et le consulat devait être occupé alternativement par les triumvirs ou leurs créatures.[3] Antoine épousait la belle et vertueuse Octavie et gardait toutes les provinces situées à l'Est de la mer Jonienne. Octave conservait l'Occident jusqu'à Scodra en Dalmatie et Lépide, l'Afrique. Enfin les triumvirs s'engageaient à faire en commun la guerre contre Pompée.

Troubles à Rome.

Cette dernière clause ne put recevoir son exécution à cause de l'attitude du peuple de Rome. Celui-ci était bien fondé à réclamer une réconciliation avec Sextus; car Pompée, continuant la guerre, ravageait l'Italie et empêchait les arrivages

[1] Appien, V. 58.
[2] Voir note VII.
[3] Plutarque, Antoine. XXX.

des blés de la Sicile. De là une disette affreuse qui donna lieu à une émeute sanglante. Octave et Antoine, attaqués dans les rues de Rome par le peuple en fureur, ne durent leur salut qu'à l'intervention armée de leurs soldats qui firent un horrible carnage et noyèrent l'émeute dans le sang des citoyens[1].

Paix de Misène

A la suite de ce soulèvement populaire, les triumvirs entamèrent des négociations avec Pompée et s'étant rencontrés avec lui à Misène, ils conclurent une paix qui mit un terme momentané à la misère des Romains. Sextus s'engagea à rendre la sécurité à la navigation en cessant ses actes de piraterie, à retirer ses garnisons des villes de l'Italie et à approvisionner Rome des blés de la Sicile. Les triumvirs lui abandonnèrent les îles de la mer Tyrrhénienne et l'Achaïe et lui promirent 70,000,000 de sesterces, valeur des biens enlevés à son père. Enfin, une amnistie générale vint couvrir les proscrits des guerres civiles, à l'exception toutefois des meurtriers de César.

Telles furent les conditions de cette paix que les Italiens saluèrent comme l'aurore d'une ère de tranquillité et d'abondance. Étrange illusion! Il était cependant facile de prévoir que ce rapprochement ne pouvait avoir qu'une durée éphémère. Octave ne pouvait laisser longtemps à la merci de son rival l'approvisionnement de l'Italie et de son armée. Pompée, de son côté, était trop ambitieux pour se contenter de la position qui lui était faite; il aspirait à supplanter Octave et à régner à sa place sur l'Occident. Aussi tous les deux saisirent-ils avec empressement la première occasion de reprendre les hostilités et dès l'année suivante, le traité de Misène n'était plus qu'une lettre morte. Mais avant de retracer cette guerre dans laquelle la puissance d'Octave fut plusieurs fois en péril, il faut suivre Agrippa en Gaule et en Germanie.

[1] Appien, V. 67 et 68.

CHAPITRE IV.

AGRIPPA EN GAULE ET EN GERMANIE.

Agrippa bat les Aquitains. — Il expulse les Germains. — Il passe le Rhin et transplante les Ubiens. — Il refuse le triomphe.

Agrippa soumet les Aquitains.

TANDIS que l'Italie saluait par des fêtes la conclusion de la paix de Misène, les Aquitains et les Narbonnais tentaient de secouer le joug des Romains et les Germains profitaient des embarras d'Octave pour ravager et piller le Nord de la Gaule. Octave partit aussitôt pour soumettre les révoltés, mais il reconnut bientôt que l'entreprise était au-dessus de ses forces; il retourna à Rome et envoya Agrippa contre les Gaulois.

On a très peu de détails sur cette campagne. Tout ce que l'on sait, c'est que le général d'Octave remporta sur les Aquitains une victoire éclatante qui entraîna la soumission des rebelles[1].

Il passe le Rhin et transplante les Ubiens.

Ensuite, pour assurer la pacification de la contrée, il en expulsa les Germains et, le second des Romains, il passa le Rhin, dévasta le territoire des Ubiens et, sur leur demande, les transplanta en deçà du fleuve à charge de défendre cette frontière de l'empire contre les autres Germains[2].

Il venait d'accomplir cet exploit, quand des courriers lui apportèrent, en même temps que le consulat et le triomphe,

[1] Appien, V. 92. Dion, XLVIII. 49. Eutrope, VII. 5.
[2] Voir note VIII.

l'ordre de revenir en toute hâte en Italie pour y prendre la direction des hostilités contre Pompée. Il apprit par eux qu' Octave avait, pendant son absence, déclaré la guerre à Sextus et avait essuyé une suite ininterrompue de revers qui avaient anéanti à la fois sa flotte et ses finances.

Dans ces circonstances, Agrippa crut devoir décliner les honneurs du triomphe; il ne trouvait pas convenable de faire des fêtes, alors qu'Octave était si malheureux et il retourna en toute hâte en Italie, où il se mit sans perdre de temps à l'oeuvre pour réparer les désastres de la campagne précédente.[1] Il refuse le triomphe.

[1] Dion, l. c.

CHAPITRE V.

LA GUERRE CONTRE SEXTUS-POMPÉE.

Consulat d'Agrippa. Préparatifs contre Pompée. — Le port Julien. — Entrevue de Tarente. — Reprise des hostilités. — Echec d'Octave. — Bataille de Mylæ. — Nouveaux revers d'Octave. — Succès d'Agrippa. — Bataille de Naulochus. — Derniers efforts, fuite et mort de Pompée. — Suite de la guerre: prise de Messine. — Rupture avec Lépide. — Conséquences de la guerre.

Consulat d'Agrippa 717. Préparatifs contre Pompée.

JAMAIS la puissance d'Octave ne fut plus menacée qu'à la fin de sa première campagne contre Pompée; et, si celui-ci avait su profiter de ses avantages, il est probable que, malgré tout son talent, Agrippa n'aurait pu la relever. Mais Sextus ne sut pas user de la victoire; loin de prendre l'offensive, il se montra satisfait d'avoir repoussé l'ennemi et lui laissa ainsi tout le temps de rassembler de nouvelles forces.

Agrippa sut tirer parti de cette impéritie. Sous sa direction et grâce à son activité dévorante, on construisit de nouveaux vaisseaux avec une rapidité prodigieuse pendant que de toute part affluaient soldats et argent.[1] Mais, il y avait encore des difficultés à vaincre: les nouveaux équipages ne connaissaient ni l'usage de la rame ni la manoeuvre d'un vaisseau; en outre, aucun port du littoral n'était ni assez vaste ni assez sûr pour contenir tous les navires et les mettre

[1] Dion, XLVIII. 49.

à l'abri des tempêtes et des attaques de Pompée. C'est alors qu'Agrippa conçut et exécuta un projet gigantesque : la création d'un port intérieur qui réunirait toutes les conditions d'étendue et de sécurité exigées par les circonstances.

L'emplacement qu'il choisit fut le golfe de Baïes; il y avait là deux lacs que les éruptions volcaniques ont transformés depuis en un marais plein de roseaux et appelé mare morto. On les appelait le lac Lucrin et le lac Averne; le premier n'était séparé de la mer Tyrrhénienne que par une digue peu élevée[1]. Agrippa répara cette digue, alors en mauvais état, l'exhaussa et y perça des ouvertures fortifiées qui donnaient issue sur la mer; puis il relia les deux lacs par un canal. Il eut ainsi un port vaste et à l'abri des tempêtes, dans lequel il s'empressa de concentrer sa flotte. Le port Julien.

Ce travail remarquable, qu'il appela *portus Julius* en l'honneur de la famille de son ami, avait pris tout l'été de l'année 717; l'hiver fut employé à exercer les soldats et les matelots. Pour les familiariser avec le péril, Agrippa les conduisait en mer par la tempête et leur apprit ainsi à mépriser le danger et à manoeuvrer un vaisseau par tous les temps.

Grâce à son activité et à son énergie, tous les désastres étaient réparés; une flotte nouvelle mieux montée et mieux équipée avait remplacé l'ancienne et au printemps suivant, Octave était prêt à recommencer la lutte dans les conditions les plus favorables. Non seulement il disposait de forces considérables, mais il pouvait encore compter sur la neutralité bienveillante d'Antoine. Ceci était l'oeuvre de Mécène; pendant qu'Agrippa rassemblait et exerçait ses soldats, cet habile diplomate était parvenu à réunir les deux triumvirs à Tarente, où ils s'étaient donné une foule de marques d'amitié et de confiance et avaient échangé des légions contre 120 Entrevue de Tarente.

---

[1] Voir note IX.

vaisseaux de guerre, auxquels Octavie ajouta 10 phasèles à trois rangs de rames[1].

Reprise des hostilités.

Octave fixa l'entrée en campagne au jour des calendes de juillet de l'année 718; il fut convenu que Lépide attaquerait la Sicile par Lilybée, Octave par Mylae et Taurus par Tauromenium. Au jour fixé, les trois divisions quittèrent respectivement Dicéarchie, l'Afrique et Tarente et firent voile vers la Sicile. La mauvaise fortune qui s'acharnait sur mer contre Octave vint encore l'atteindre: tandis que Lépide parvenait à opérer son débarquement, malgré un vent du nord très violent, une tempête assaillit Octave dans le golfe d'Élée et lui détruisit sa flotille. Quant à Taurus, apprenant ce désastre il se hâta de retourner à Tarente où Octave vint le rejoindre avec les débris de son escadre.

Échec d'Octave.

Après avoir réparé les avaries de ses navires, il reprit la mer et vint mouiller en vue d'Hipponium, ville du Brutium vis-à-vis de Strongyle. Il croisait dans ces parages en attendant l'arrivée de Taurus à Scylacium, quand il vit apparaitre les vaisseaux ennemis en nombre tel qu'il s'imagina que Pompée arrivait en personne et que les opérations allaient entrer dans une phase décisive.

Démoralisé par ses nombreux échecs sur mer, Octave ne voulut pas garder le commandement dans des circonstances aussi graves et, remettant sa flotte à Agrippa, il alla se mettre à la tête de celle de Taurus pour tenter une diversion du côté de Tauromenium.

Bataille de Mylæ.

On s'aperçut bientôt que le commandement avait changé de mains. Agrippa imprima dès l'abord une impulsion plus nette et plus énergique aux opérations; il commença par expulser des îles éoliennes les garnisons que Pompée y avait établi, puis il marcha à la rencontre de Démocharès, amiral pompéen, et lui livra une bataille rangée en vue de Mylae. La

1 Appien, b. c. V. 95 et 97.

victoire longtemps disputée se décida en sa faveur; Démocharès voyant approcher de nouveaux ennemis se mit en retraite et échappa sans grandes pertes en se jetant à la côte et dans les basses eaux, inaccessibles aux Césariens à cause du fort tirant d'eau de leurs grands vaisseaux.[1]

Pendant qu'Agrippa remportait cette brillante victoire, Octave continuait à éprouver les rigueurs de la fortune. Il avait tenté un débarquement du côté de Tauroménium et déjà une partie de ses troupes avait pris terre, quand Pompée, survenant à l'improviste, lui infligea une nouvelle défaite tellement complète qu'il dut se faire passer de barque en barque jusqu'au camp de Messala. Quant aux soldats débarqués, Cornificius, leur chef, parvint, à travers mille obstacles, à les conduire dans le camp d'Agrippa qui avait détaché trois légions à leur secours.[2] *Nouveaux revers d'Octave.*

Ce dernier revers essuyé par Octave le détermina à renoncer à toute opération sur mer et à confier le commandement général de la flotte à Agrippa. Celui-ci continuait le cours de ses succès; il avait enlevé à Sextus les villes de la côte nord de la Sicile et venait de s'emparer de Tyndaris, principal arsenal maritime de Pompée. C'était là un succès important; outre les nombreux objets de ravitaillement qui tombèrent entre ses mains, Agrippa y gagna une rade commode et sûre, très propre aux débarquements. C'était donc une excellente base d'opérations contre l'intérieur de la Sicile; Octave s'y installa et commença à attaquer Pompée sur la terre ferme où il était plus heureux et plus expérimenté que sur mer. Agrippa vint encore lui faciliter la tâche en attirant Pompée hors des défilés qui protégeaient Messine et l'intérieur de la Sicile. Dans ce but, il fit avec toute sa flotte une démonstration du côté de Messine et Pompée, croyant qu'il allait tenter un coup de main contre cette ville, abandonna *Succès d'Agrippa.* *Octave ravage la Sicile.*

1 Dion, XLIX. 4. Appien, V. 108.
2 Appien, V. 112—115.

ses positions et se porta en toute hâte vers le promontoire de Pelorum. Octave, qui guettait son départ, s'empara sans peine des défilés et de la ville de Mylae et dès lors ravagea sans obstacle l'intérieur de la Sicile tandis que Taurus coupait les vivres à Pompée.

La situation de celui-ci devint bientôt telle qu'il n'eut plus d'espoir que dans une grande bataille. Il fit donc proposer à Octave de fixer un jour et un endroit où ils se rencontreraient chacun avec 300 vaisseaux munis de tours et de toutes autres machines et où ils se livreraient un combat décisif.[1]

Bataille de Naulochus.

Ce défi fut accepté avec empressement. Octave aussi avait hâte de mettre fin à la guerre; car il savait que Sextus avait entamé des négociations avec Lépide et il voulait terminer la lutte avant que l'alliance en voie d'arrangement ne devint un fait accompli[2].

Les préparatifs.

On choisit comme champ de bataille la partie de mer où Agrippa et Démocharès s'étaient déjà rencontrés; il fut convenu que le premier occuperait la haute mer du côté de Mylae et Pompée le côté le plus proche de Naulochus et du promontoire de Pelorum.

Ces dispositions arrêtées, on fit de part et d'autre les derniers préparatifs de combat. On choisit avec soin les vaisseaux les plus solides et les plus dociles à la manoeuvre, les hommes les plus expérimentés et les plus courageux. Dans sa précédente rencontre avec Démocharès, Agrippa avait vu le fruit de sa victoire lui échapper grâce à la légèreté et au petit tonnage des vaisseaux pompéens qui leur avaient permis de se réfugier à la côte hors de ses atteintes. Pour empêcher pareille manoeuvre de réussir encore, il pourvut ses vaisseaux d'un instrument inventé par lui qu'Appien

---

[1] Appien, V. 118.
[2] Zonare, II p. 151.

appelle le Harpax.[1] C'était une poutre garnie de lamelles de fer et longue de cinq coudées; à chacune de ses extrémités se trouvait un anneau en fer dont l'un était armé d'un grappin du même métal. Dans l'autre anneau passait un fort câble qui, s'enroulant autour d'un cabestan, permettait de ramener l'instrument lancé au loin au moyen d'une catapulte. Ce nouvel engin avait sur l'ancien grappin de nombreux avantages; on pouvait s'en servir de loin; les lames de fer dont il était garni empêchaient de le briser et sa longueur ne permettait pas de couper les cordes qui le retenaient et le ramenaient quand il avait harponné un vaisseau.

Le jour du combat arrivé, les deux flottes vinrent prendre position vis-à vis du rivage sur lequel Octave et Tisienus Gallus, lieutenant de Pompée, avaient rangé leurs légions, spectatrices obligées du combat qui devait décider de leur sort. La bataille.

Le combat s'engagea par l'échange d'une grêle de traits et de pierres lancées par les catapultes. Bientôt les vaisseaux fondirent les uns sur les autres pour se heurter et se couler par le choc. C'est alors que le grappin d'Agrippa porta la terreur et le découragement chez l'ennemi; lancé de loin par les balistes, il s'abattait comme une main de fer sur les vaisseaux de Sextus et les forçait à attendre le choc des Octaviens, qui avaient alors un immense avantage à cause de la hauteur et du poids de leurs vaisseaux.

Dès l'abordage, la mêlée fut si grande qu'amis et ennemis ne se reconnaissaient plus; car ils avaient les mêmes armes et tous à peu près parlaient la même langue.

Après un long combat dans lequel tous les moyens de destruction furent employés, hormis le feu, parce que les vaisseaux tenaient ensemble par les grappins, les soldats de

---

1 Appien, V. 118. Si l'on ajoute foi au dire de Servius (Com. sur le vers 692 Enéid. XIII) Agrippa avait encore inventé les tours mobiles : Agrippa primus hoc genus turrium invenit ut de tabulatis subito erigerentur, simul ac ventum esset in proelium, turres hostibus improvisae in navigando essent occultae.

Pompée commencèrent à plier. Agrippa, s'en apercevant aux tours, dont la couleur seule permettait de distinguer les deux flottes, l'annonça tout haut et conduisit lui-même une nouvelle charge qui décida la victoire.[1]

Sextus, épouvanté de la rapidité avec laquelle ses vaisseaux étaient pris ou détruits par le harpax, reconnut que la bataille était perdue, renversa ses tours et donna le signal de la fuite.

Seize galères seulement purent le suivre et se réfugier à Messine; car Agrippa, ayant tourné la flotte ennemie, coupa la retraite aux fuyards et coula ou captura les vaisseaux qui essayaient encore de prolonger le combat.

Telle fut l'issue de la bataille; de trois cents vaisseaux engagés, dix-sept seulement restèrent au vaincu; tous les autres furent pris ou détruits et, pour achever la déroute, Gallus se rendit sans coup férir avec toutes ses légions.

Derniers efforts de Pompée.

Ce double désastre n'abattit pas encore le courage de Pompée; il donna à Plennius, un de ses officiers, l'ordre de lui amener à Messine ses huit légions; c'étaient là les seules troupes qui lui restaient et il comptait sur elles pour rétablir ses affaires. Mais l'arrivée imminente d'Agrippa, à la tête de la nombreuse armée et de la flotte d'Octave agissant de concert, le détermina à renoncer à la lutte. Profitant de ce que la mer, la seule voie de salut qui lui restât, était encore libre, il s'embarqua pour l'Orient, où il comptait s'allier avec Antoine. Arrivé à Mitylène, il apprit que celui-ci avait éprouvé un grave échec dans sa campagne de Médie. Cette nouvelle donna un autre but à ses visées ambitieuses; au lieu de chercher dans le maître de l'Orient un allié contre Octave, comme il se l'était proposé d'abord, il conçut le projet de recueillir pour lui la puissance du triumvir ébranlée par ses revers récents.

Fuite et mort de Pompée.

[1] Appien, V. 120.

Cette résolution insensée lui coûta la vie; Antoine, rentré à Alexandrie, dépêcha contre lui Titius et Furnius. Ces deux officiers l'ayant chassé dans l'intérieur des terres, l'y poursuivirent et le prirent vivant à Midée, ville de la Phrygie.[1] Antoine, informé de cette capture, se laissa d'abord emporter par la colère et écrivit à Titius de mettre à mort son prisonnier; puis, la réflexion étant venue, il donna contre-ordre. Mais Titius n'en exécuta pas moins la sentence primitive, soit qu'il écoutât en cela ses rancunes personnelles, soit que la première dépêche lui parvînt après l'autre, ainsi que le rapporte Dion.[2]

Telle fut la fin misérable de Sextus Pompée, évènement des plus importants pour Octave, délivré ainsi d'un ennemi dangereux et indomptable.

Suite de la guerre. Prise de Messine.

La fuite de Sextus n'avait pas mis fin à la guerre en Sicile; Plennius était parvenu à gagner de vitesse Agrippa et s'était enfermé dans Messine, où il ne tarda pas à être assiégé par les forces réunies de Lépide et du lieutenant d'Octave. Bloqué à la fois par terre et par mer, il perdit l'espoir de rejoindre son chef et entra en négociations pour la reddition de la place. Il offrit de capituler à la condition que ses soldats participeraient au pillage de la ville. Agrippa rejeta ce honteux marché et voulut empêcher Lépide de l'accepter, en soutenant qu'on devait attendre l'avis d'Octave, seul maître de régler la capitulation. Mais Lépide se prévalut de sa qualité de triumvir et, malgré les protestations d'Agrippa, accepta les propositions de Plennius. La ville fut donc pendant toute une nuit en proie aux excès et au brigandage des deux armées et le lendemain les soldats de Plennius passèrent dans le camp de Lépide en le saluant imperator.

1 Voir note X.
2 Dion, XLIX. 17 et 18.

Rupture avec Lépide.

Le dissentiment survenu entre Lépide et Agrippa était le précurseur d'une rupture ouverte. Depuis longtemps, Lépide était mécontent de ses collègues. Relégué dans son gouvernement d'Afrique, il était tenu par eux en dehors de tous les évènements. La guerre contre Pompée, entr'autres, avait été décidée et déclarée sans son avis; aussi quand Octave requit ses services, Lépide marcha uniquement par ce qu'il n'osait pas faire autrement. Mais il se réservait de saisir la première occasion de rompre avec ce collègue, qui le traitait non en égal mais en simple lieutenant. Cette occasion, il la crut venue quand les troupes de Plennius se furent jointes aux siennes. Alors cet homme vain et tout pénétré de son importance se crut de taille à lutter contre Octave; il intima à celui-ci l'ordre d'évacuer la Sicile et fit fermer devant lui toutes les places de guerre.

Lépide est déposé.

Octave ne se laissa pas intimider par l'arrogance de son collègue. Sans perdre de temps, il se rendit dans le camp de Lépide avec une légère escorte; il espérait par là effrayer cet homme peu courageux et lui enlever ses troupes. Ayant échoué dans cette entreprise, dans laquelle il courut un danger sérieux, il revint avec toute son armée faire le siége du camp dont il eut pu aisément s'emparer de vive force. Mais cela n'entrait pas dans ses vues; il préférait attendre l'effet des promesses et de l'or que d'habiles agents semaient à pleines mains parmi les assiégés. Son attente ne fut pas trompée; les soldats de Lépide passèrent insensiblement avec armes et bagages sous les drapeaux d'Octave et leur général abandonné n'eut plus d'autre parti à prendre que de venir, au milieu de la foule, implorer la miséricorde de celui qu'il avait si imprudemment osé défier.[1] Octave le méprisait trop pour le craindre; il lui fit grâce de la vie, se borna à le dépouiller de ses provinces et de son rang de triumvir et,

1 Dion, XLIX. 12. Velleius, II. 80.

lui laissant la charge de grand pontife, le relégua à Circei, où il passa ses derniers jours dans une obscurité dont il n'eût jamais dû sortir.[1]

Conséquences de la guerre.

La guerre de Sicile eut des conséquences des plus importantes; non seulement elle délivra Octave de Pompée et de Lépide et lui soumit la Sicile et l'Afrique, mais elle anéantit en outre les derniers restes du parti républicain. Ce parti favorisait Pompée de tout son pouvoir. Non pas que ce général fut moins ambitieux et plus désintéressé que ses rivaux; mais le nom de Pompée était le seul qui pût contrebalancer le prestige de celui de César et, en outre, en dehors de lui personne ne disposait de forces suffisantes pour attaquer les triumvirs. La fuite de Pompée eut son contrecoup immédiat en Italie; un soulèvement, fomenté par le parti sénatorial en Étrurie, s'appaisa de lui-même.[2] Ce fut la dernière tentative de ce parti désormais sans armée et sans chef. Dès lors, (et ce n'est pas une des moindres conséquences de cette guerre) l'influence d'Octave devint prépondérante à Rome et, quand il y rentra, peuple et Sénat lui décernèrent à l'envi tous les honneurs de l'État.

Récompense d'Agrippa.

Dans cette circonstance, Octave rendit un éclatant hommage à l'homme aux talents duquel il devait l'heureuse issue de la guerre: Agrippa reçut une couronne rostrale en or,[3] honneur spécial que personne n'obtint ni avant ni après lui, et le Sénat, s'associant à la reconnaissance du triumvir, édicta que le vainqueur de Naulochus figurerait avec cette couronne dans toutes les pompes triomphales qui seraient célébrées de son temps.[4]

1 Suétone, Oct. XVI. Velleius, l. c.
2 Dion, XLIX. 15.
3 Voir note XI.
4 Dion, l. c.

CHAPITRE VI.

GUERRE D'ILLYRIE ET DE PANNONIE. — RUPTURE AVEC ANTOINE.

Soumission des Illyriens et des Pannoniens. — Rupture avec Antoine. — Situation des partis. — Edilité d'Agrippa. — Conduite insensée d'Antoine. — Rupture.

Soumission des Illyriens et des Pannoniens.

La défaite de Pompée avait assuré la tranquillité de la partie méridionale de l'Italie. On était enfin délivré de ces razzia continuelles auxquelles il se livrait et, avec la sécurité, renaissaient l'aisance et le bien-être.

Octave voulut étendre ce bienfait au Nord de la péninsule. C'était pour lui un puissant moyen d'y asseoir sa puissance encore bien précaire. Dans ce but, à peine délivré de Sextus, il marcha avec Agrippa contre les Japides, peuple de l'Illyrie, qui, s'enhardissant tous les jours, venaient de piller Tergeste et s'étaient avancés jusqu'à Aquilée.[1]

Après avoir couru de grands dangers, Octave et Agrippa anéantirent cette peuplade indomptable, qui préféra le suicide à la servitude; puis ils attaquèrent les Pannoniens qui acceptèrent assez facilement le joug. Mais cette soumission était plus apparente que réelle; car s'alliant à leurs voisins, les Salasses et les Dalmates, les nouveaux sujets ne tardèrent pas à se révolter et à chasser les garnisons romaines.

[1] Appien, de reb. Illyr. XIX. Appien, l. c. Florus, IV. 4. Dion, XLIX. 35. Appien, l. c.

Lors de cette levée de boucliers, Octave se trouvait en Gaule où, sous prétexte d'une expédition en Bretagne,[1] il rassemblait des troupes et des vaisseaux en vue d'une rupture avec Antoine. Arraché à ses préparatifs, il rentra en Pannonie avec des forces considérables, tandis qu'Agrippa attaquait les Dalmates et Messala les Salasses. La guerre durait encore quand l'imminence d'une lutte définitive avec Antoine rappela Octave et Agrippa à Rome. Geminus et Taurus achevèrent la conquête des pays soulevés.

Rupture avec Antoine.— Causes.

Depuis la paix de Brindes, les rapports entre Octave et Antoine n'avaient jamais été franchement bienveillants. On s'était, il est vrai, donné une foule de témoignages d'amitié à Tarente, mais ce rapprochement n'était pas sincère. Il était dû à des nécessités politiques et militaires: Antoine, inconsidérément embarqué dans une guerre contre les Parthes, manquait de légions et ne pouvait intervenir dans les affaires de l'occident. Octave avait besoin de vaisseaux et surtout de la neutralité bienveillante de son collègue et, quand ils eurent obtenu de cette réconciliation ce qu'ils en attendaient, les deux triumvirs redevinrent des rivaux pleins de défiance et d'aigreur. L'Italie était une pomme de discorde entre eux; chacun des deux voulait et devait vouloir en être le maître. Octave ne pouvait dominer en Occident aussi longtemps qu'Antoine exerçait à Rome une influence si minime qu'elle fût; Antoine perdant cette influence, perdait en même temps son caractère de magistrat romain, caractère qui légitimait son autorité en Orient. Ce fut là la cause principale de la guerre; mais à ce motif vint s'en joindre un autre d'un ordre moins élevé. Cléopatre nourrissait l'orgueilleux désir de dicter ses lois du haut du Capitole;[2] elle poussait donc son amant à attaquer Octave et les honteuses folies, par lesquelles Antoine se déshonora, prouvent que ce caprice

[1] Dion, l. c. 38. Voir note XII.

[2] Dion, l. 5.

ambitieux ne fut pas étranger à la rupture, devenue imminente lors du retour d'Octave et d'Agrippa à Rome.

État des esprits. Agrippa accepte l'édilité.

La lutte se présentait dans des conditions assez défavorables pour Octave. Sans doute, depuis la conquête de la Sicile, il était le maître de l'Italie; mais il s'en fallait que son autorité y fût incontestée et solide. Antoine comptait encore de nombreux partisans à Rome et, l'année même de la rupture, le consulat était occupé par deux de ses créatures. En outre, les derniers républicains, irréconciliables avec le nouveau régime et trop faibles cependant pour être dangereux par eux-mêmes, renforçaient le parti d'Antoine par esprit d'opposition contre Octave, de sorte que celui-ci courait le risque de laisser derrière lui des ennemis assez redoutables pour lui enlever Rome. Il comprit parfaitement le danger et c'est à Agrippa qu'il confia la tâche de le conjurer et de modifier les dispositions des esprits.

Agrippa justifia cette confiance. Toujours prêt à se dévouer au triomphe du parti Césarien, il donna dans cette occasion une grande preuve d'abnégation en se chargeant de l'édilité, lui qui avait géré déjà la plus haute magistrature de l'état.

L'édilité, autrefois la première étape dans la carrière des honneurs, était alors fort peu recherchée; car elle entraînait à des dépenses considérables et on n'avait plus, comme sous la république, une province à piller pour refaire sa fortune.

Édilité d'Agrippa.

Cependant jamais édile ne déploya pareille magnificence, jamais aucun ne contribua autant qu'Agrippa au bien-être et aux plaisirs des habitants de Rome. Non seulement il s'acquitta avec un éclat inacccoutumé des charges ordinaires de l'édilité, mais il en assuma de nouvelles: la réparation et la construction des aqueducs qui jusqu'alors entraient dans les attributions des censeurs.[1] Les troubles continuels et, à

Il répare les aqueducs.

[1] Avant l'édilité d'Agrippa, il y avait à Rome quatre aqueducs: 1° l'*aqua Appia* construit en 442 par le censeur Appius Claudius. 2° l'*Anio Vetus* amené en

leur suite, les guerres civiles avaient fait négliger l'entretien des aqueducs; quelques citoyens les avaient même détournés pour leur usage personnel, de sorte que l'eau potable manquait à la consommation. Agrippa répara les anciens aqueducs, les fit rendre à leur destination publique et, comme ils étaient insuffisants, en construisit un nouveau qu'il appela *aqua Julia* en l'honneur de son ami. Il obtint ainsi un volume d'eau assez considérable pour que chaque maison fut pourvue de fontaines inépuisables, de siphons et de réservoirs.[1]

Le curage des égouts.

Il entreprit ensuite un autre travail non moins considérable et non moins dispendieux: le curage des égouts. Ces cloaques, que Denis d'Halicarnasse[2] considère comme étant, avec les aqueducs et les routes, les travaux les plus grandioses et les plus propres à faire ressortir la majesté du peuple romain, ces cloaques étaient tombés dans le plus complet délabrement. Ils étaient effondrés en quelques endroits et les immondices, qui les obstruaient, dégageaient des émanations délétères fort préjudiciables à la santé publique.

Sans se laisser arrêter par les difficultés de l'entreprise et l'énormité de la dépense, Agrippa résolut de les restaurer et de les nettoyer. A cet effet, il réunit par des canaux les sept cours d'eau qui depuis lors, s'engouffrant en torrents

481 par le censeur Curius Dentatus. 3° l'*aqua Marcia* construit en 608 par le prêteur Quintus Marcius rex, en vertu d'un senatus-consulte. 4° l'*aqua Tepula*, en 681, dû aux censeurs Cneus Servilius Cæpiou et L. Cassius Longinus. Agrippa y ajouta l'*aqua Julia* et plus tard l'*aqua Virgo*. L'*aqua Julia* était le plus considérable des aqueducs existant à cette époque; il mesurait 15426 pas de longueur dont 700 au jour et le reste dans les travaux souterrains.

Frontin de aque. art. IV.
id. art. VI.
id. art. VII. Voir note XII.
id. art. VIII.
id. art. IX.
id. id.

1 Strabo, V. 3.

2 Ant. rom., III. p. 200. Denis dit encore dans ce passage que d'après C. Acilius les cloaques ayant été négligés et obstrués, les censeurs affectèrent à leur réparation et à leur curage la somme énorme de 1,000 talents (5,560,900 frs.).

dans les égouts, entrainaient par la rapidité de leur cours toutes les ordures, tous les débris qu'ils rencontraient.[1] Puis, voulant s'assurer par lui-même du résultat de cette opération, il parcourut en barque les égouts et arriva ainsi dans le Tibre après avoir navigué sous la ville.[2]

Agrippa orne la ville.

Ayant ainsi pourvu à la santé publique, Agrippa s'occupa des embellissements de Rome. C'est alors qu'il inaugura cet ensemble de travaux d'art magnifiques qui permit à Octave de se glorifier à bon droit «d'avoir laissé en marbre, «une ville qu'il avait reçue en briques.»[3] Pour rendre plus commode la distribution des eaux amenées par les aqueducs, il avait construit 700 bassins, 105 fontaines et 130 châteaux d'eau; tous ces ouvrages furent richement décorés; on n'y plaça moins de 100 statues de marbres ou d'airain et de 400 colonnes de marbre.[4]

C'est encore à son bon goût que l'on dut les huit dauphins du cirque, qui ornaient chaque extrémité de la *Spina* et dont les bouches laissaient échapper en grande abondance de l'eau destinée à rafraîchir le champ des courses et à empêcher le sable de l'arène de se soulever en tourbillons sous les pieds des coursiers.[5]

Jeux et Spectacles.

Il pourvut également de la manière la plus large aux plaisirs du peuple; spectacles de tout genre, combats de gladiateurs, courses dans le cirque, jeux troyens dans lesquels joutèrent des fils de sénateurs, distributions d'huile, de sel, d'argent etc., tels furent les divertissements offerts par

---

1 Pline, hist. nat. XXXVI. 104 et 105.

2 Dion, XLIX. 43 et Pline, l. c. 104.

3 Suétone, Oct. XXXIX.

4 Pline, XXXVI. 121.

5 Ern. Guhl und Wilh. Kohner. Das Leben der Griechen und Römer nach antiken Bildwerken p. 324. Dion, XLIX. 43. Agrippa fit en outre placer sur les barrières de la *Spina* sept grands oeufs en pierre, dont on enlevait un après chaque tour parcouru par les chars, et il empêcha ainsi par la suite les discussions qui s'élevaient souvent entre les spectateurs sur le nombre de carrières fournies par les concurrents. (Dion, l. c.).

Agrippa pendant 59 jours avec une magnificence qui ne fut jamais égalée dans la suite.[1]

Les bains étaient devenus d'un usage général à Rome, tant à cause de l'hygiène que pour les jouissances qu'ils procuraient. Les riches avaient chez eux des salles spécialement affectées à cet usage et de nombreux esclaves dressés à l'office de baigneur, mais le peuple n'avait à sa disposition que des lavoirs publics où l'on se baignait pour un *quadrans.*[2] Agrippa voulut faciliter davantage aux pauvres l'accès des bains et, pendant son édilité, il offrit gratuitement 170 lavoirs au peuple; on vit même des barbiers à sa solde exercer leur office pendant toute la durée des jeux.

Les bains.

Enfin, Rome lui dut encore d'être délivrée d'un véritable fléau, c'est-à-dire des astrologues et des mages, dont les pratiques superstitieuses étaient une cause permanente de troubles et de désordres.[3]

Tels sont les principaux faits qui assignent à l'édilité d'Agrippa une place si marquante dans les annales de Rome.

La magnificence qu'il déploya dans l'exercice de cette magistrature porta ses fruits. La faveur populaire se déplaça et la comparaison entre l'insouciance d'Antoine et la sollicitude d'Octave et de ses amis envers Rome acheva d'aliéner à l'amant de Cléopatre la popularité dont il avait joui jusqu'alors.

Une telle comparaison ne pouvait guère être favorable à Antoine. Non seulement il ne faisait rien pour Rome, mais on eut dit qu'il se complaisait à provoquer le mépris et la haine des Romains.

La conduite d'Antoine mécontente le peuple.

Après son expédition d'Arménie, il avait donné aux Alexandrins le spectacle de ces pompes triomphales jusqu'alors réservé aux seuls habitants de Rome. Cette atteinte

[1] Dion, XLIX. 43. Pline, XXXVI. 122.
[2] Horace, Sat. I. 3. 135. Juvénal, VI. 147.
[3] Dion, l. c.

au plus antique privilège du peuple-roi fit fortement murmurer et les agents d'Octave surent attiser par leurs récits habilement perfides le mécontentement de la foule. On fit adroitement miroiter aux yeux du peuple toutes les splendeurs inaccoutumées de ce triomphe, toutes les merveilles dont ont l'avait frustré au profit d'étrangers, toutes les largesses qu'un magistrat romain répandait sur les sujets de la reine d'Égypte. Bientôt on répandit des nouvelles plus graves: Antoine avait reconnu Césarion comme fils légitime de Jules César, il avait partagé l'Orient entre Cléopatre et les enfants qu'elle lui avait donné, enfin, il poussait l'audace jusqu'à demander au Sénat la ratification de ces attentats à la majesté du peuple romain.

Rupture. emigration des partisans d'Antoine.

Tels étaient les bruits répandus à Rome. La confirmation officielle de ces rumeurs se trouvait dans les messages d'Antoine; Octave le savait et insistait pour que ces lettres fussent lues au Sénat. Mais ses adversaires parvinrent à empêcher cette lecture qui eût porté un coup terrible à leur parti.

Ce succès accéléra la rupture; car Domitius et Sosius, enhardis par l'échec d'Octave, crurent pouvoir prendre l'offensive et firent entendre au Sénat les invectives les plus violentes, les récriminations les plus acerbes contre lui. Octave, qui, à leur entrée en charge, avait quitté Rome, où il prétendait n'être plus en sûreté à cause de l'animosité des consuls, s'empressa de rentrer dans la ville à l'annonce de cette agression. Aussitôt sa rentrée, il remplit de soldats les abords de la curie et s'y rendit, entouré d'un grand nombre d'amis qui dissimulaient à peine sous les plis de leur toge les glaives dont ils étaient armés. Dans cette séance, il présenta sa défense en termes habiles et modérés, puis, s'animant par degré, il se répandit en plaintes amères contre Antoine et fixa une nouvelle réunion dans laquelle il promit de produire les preuves écrites de la justesse de ses griefs.

Les partisans d'Antoine, intimidés par l'appareil militaire déployé autour d'eux, n'osèrent pas élever la voix pour sa défense et, loin d'attendre la séance convoquée par leur adversaire, Sosius et Domitius quittèrent Rome et se réfugièrent près de leur chef. Leur départ fut le signal d'une émigration générale des amis d'Antoine, émigration à laquelle Octave n'eut garde de mettre obstacle, car les émigrants étaient moins dangereux dans le camp d'Antoine qu'en Italie et à Rome même.[1]

Antoine répudie Octavie.

Antoine, instruit de ces évènements par les fugitifs, se laissa entraîner par la colère à commettre un acte jusqu'alors vainement sollicité par Cléopatre; il répudia Octavie et envoya des gens pour l'expulser de sa maison.

[1] Dion, L. 2.

CHAPITRE VII.

GUERRE D'ACTIUM. ÉVÈNEMENTS JUSQU'AU RETOUR D'OCTAVE A ROME.

La guerre est déclarée à Cléopatre. — Préparatifs des deux côtés. — Agrippa entame les hostilités. — Bataille d'Actium. — Agrippa revient à Rome. — Octave en Orient. — Mort de Cléopatre. — Retour d'Octave à Rome: l'empire est conquis.

La guerre est déclarée.

CET outrage sanglant et immérité, infligé à une Romaine vertueuse au profit d'une courtisane étrangère, souleva, jusque dans le camp d'Antoine, la réprobation la plus vive. Titius, Plancus et d'autres personnages moins marquants désertèrent sa cause et vinrent offrir leurs services à Octave. Celui-ci apprit par eux les dispositions testamentaires de son ennemi et y trouva un moyen certain d'achever sa perte. Il arracha aux Vestales ce testament, confié à leur garde suivant l'usage, et vint le lire au Sénat et au peuple. Dans cet acte, Antoine reconnaissait Césarion comme fils légitime de Jules César, et distribuait aux bâtards qu'il avait eu de l'Égyptienne les trésors et une partie du territoire romain. Enfin il ordonnait de transporter son corps à Alexandrie et de le déposer dans le même tombeau que celui de Cléôpatre.

Ces dispositions soulevèrent une telle indignation que l'on pardonna à Octave le sacrilège qu'il avait commis en arrachant ce testament aux Vestales. On lui en sut gré par ce qu'il avait ainsi dévoilé de tels attentats contre la majesté du peuple romain,

La guerre fut décrétée par acclamation. Octave eut l'habilité de la faire déclarer contre Cléôpatre et non contre Antoine; il enlevait ainsi à la guerre le caractère odieux de guerre civile et, comme il venait de déposer le triumvirat, il semblait prendre les armes, non pour assouvir ses rancunes personnelles, mais pour venger la république des offenses d'un souverain étranger.

Les deux rivaux n'avaient pas attendu la déclaration de guerre pour se préparer à la lutte. Antoine surtout avait déployé une activité inattendue qui lui eut permis de surprendre son rival hors d'état de lui résister, s'il n'avait passé tout l'hiver de 721 en fêtes et en débauches à Samos, point de ralliement de sa nombreuse armée. La guerre: hiver de 721.

Cette faute permit à Octave de mettre la dernière main à ses préparatifs et de concentrer sa flotte et ses légions à Brindes, d'où elles étaient prêtes à passer en Orient.

L'année suivante s'écoula sans incident bien marquant: Octave était retenu en Italie où ses affaires prenaient une tournure des plus défavorables. Le besoin d'argent l'avait obligé à frapper des impôts exorbitants sur tous les habitants et spécialement sur les affranchis. Tous ceux d'entre ces derniers qui résidaient en Italie et possédaient plus de 100,000 sesterces devaient verser dans le trésor public la huitième partie de leur fortune. Cette exaction scandaleuse donna naissance à des troubles graves, alimentés en outre par l'or que les agents d'Antoine répandaient à profusion. Partout les affranchis se soulevèrent contre les collecteurs, allumèrent des incendies, suscitèrent des émeutes et il fallut une répression sanglante pour comprimer cette sédition. Position critique d'Octave. 722.

Antoine avait un moment songé à profiter des embarras de son rival pour l'attaquer dans la péninsule même. Déjà sa flotte était arrivée à Corcyre, quand il apprit que les vaisseaux éclaireurs d'Octave étaient à l'ancre près des monts Cérauniens. Il s'imagina qu'Octave lui-même y était Antoine hiverne à Patræ.

arrivé avec tous ses vaisseaux et, préférant attendre le choc sur son propre territoire, il revint dans le Péloponnèse et prit ses dispositions pour y passer l'hiver.

Sa nombreuse armée eût été difficile à ravitailler et à nourrir si elle était restée réunie; il trouva plus commode de la disséminer dans les différents ports du littoral et choisit pour résidence Patræ en Achaïe, où recommencèrent les orgies et les fêtes dont, l'année précédente, Athènes et Samos avaient été le théâtre.

723. Agrippa prend la mer; ses premiers succès.

Dès le printemps suivant, Agrippa quittant Brindes avec toute la flotte entreprit cette campagne dont l'enjeu était la possession du monde entier et alla croiser dans les eaux du Péloponnèse. Sa première opération, la prise de Méthone[1], entama les positions d'Antoine dans cette presqu'île et permit à l'amiral césarien d'intercepter les convois de vivres et de troupes expédiés d'Égypte au camp ennemi. Après avoir placé une forte garnison dans cette place, Agrippa alla s'emparer de Corcyre et expulsa de la mer Jonienne les croiseurs antoniens. Son but était de faciliter le transport des troupes de terre. Octave dirigea en personne cette opération et débarqua son armée en Epire près des monts acrocérauniens, d'où il la dirigea vers le golfe d'Ambracie, occupé par la majeure partie de la flotte ennemie.

Octave bloque la flotte d'Antoine.

Antoine, à la nouvelle de l'arrivée d'Octave, se transporta à Actium; il y arriva à temps pour empêcher son adversaire de s'emparer des galères dégarnies de troupes, mais il ne put mettre obstacle au blocus rigoureux du golfe, tant par terre que par mer.

Suite des succès d'Agrippa.

Pendant ce temps, Agrippa s'emparait de Patræ, de Corinthe et de l'île de Leucade et infligeait coup sur coup à l'ennemi une série d'échecs, peu importants en eux-mêmes mais qui eurent pour résultat de semer le découragement et la terreur parmi les marins d'Antoine.

[1] Voir note XLIII.

Les succès d'Agrippa n'étaient pas les seules calamités qui affligeassent l'amant de Cléopatre; la désertion s'était mise dans son armée; un grand nombre de personnages considérables, fatigués de l'insolent orgueil de la reine, passait dans le camp d'Octave. En outre, un échec sur terre était venu s'adjoindre aux défaites sur mer et avait détaché du parti d'Antoine deux princes de l'Orient qui avaient passé à l'ennemi avec leur contingent.

La désertion se met dans le camp d'Antoine.

Voulant sortir de cette situation qui s'empirait de jour en jour, Antoine convoqua son conseil pour examiner ce qu'il y avait à faire. Deux avis étaient en présence : ou livrer une bataille décisive sur mer, ou bien lever le camp et trainer la guerre en longueur.

Il tient un conseil de guerre.

Ce premier projet fut unanimement rejeté; car on avait conscience de la supériorité d'Octave sur mer. Sa flotte était, il est vrai, moins nombreuse de moitié que celle d'Antoine mais elle était composée de vaisseaux légers, faciles à manoeuvrer, d'un petit tirant d'eau et montés par des marins supérieurement exercés et pleins de confiance en leur chef, Agrippa. Or, tout cela faisait défaut à la flotte ennemie. Ses galères énormes, vraies citadelles flottantes, fort terribles à la vue, étaient en réalité peu redoutables, car leur hauteur et leur poids les rendaient peu maniables et très indociles au gouvernail, d'autant plus que les équipages étaient incomplets et nullement exercés. C'étaient pour la plupart des laboureurs, des voyageurs et d'autres gens étrangers à la mer que les triérarques d'Antoine avaient enlevés de la Grèce. Enfin, au lieu de mettre l'hiver à profit pour les habituer à leur nouveau métier, on les avait disséminés dans tous les ports du littoral, où la mort et la désertion avaient éclairci leurs rangs au point qu'Antoine fut obligé de brûler une partie de ses vaisseaux, faute d'équipages.

Infériorité d'Antoine sur mer.

Pour ces motifs, l'idée d'un combat naval fut abandonnée par tout le monde; on résolut de quitter ces parages

Conseil de Canidius.

et de choisir un autre théâtre à la guerre. Mais on cessa d'être d'accord quand il s'agit du choix du terrain des opérations ultérieures. Canidius, chef des légionnaires, conseilla de renvoyer à Alexandrie Cléôpatre et ses Égyptiens et de se retirer en Macédoine où on attendrait, dans de bonnes positions, l'attaque d'Octave. Les officiers les plus expérimentés d'Antoine insistèrent dans ce sens. Cléôpatre, au contraire, fut d'avis qu'après avoir placé des garnisons dans les principaux points stratégiques de la Grèce, on se retirât en Egypte et telle était l'influence de cette femme sur son amant que celui-ci adopta ce dernier parti, malgré les représentations de ses capitaines les plus habiles. Comme on craignait qu'au premier indice de fuite, les alliés asiatiques ne fissent défection, on décida de tenir cette résolution secrète et de sortir du golfe en ordre de bataille comme pour se frayer un passage par les armes.

L'opinion de Cléôpatre l'emporte.

Octave se prépare à la bataille.

Octave, informé de ces résolutions par les transfuges tous les jours plus nombreux, fit ses préparatifs en conséquence. Il voulait laisser sortir la flotte d'Antoine et dévoiler ainsi ses projets de fuite, dans l'espoir que les marins indignés passeraient dans son camp sans combat. Agrippa s'y opposa; il fit observer avec raison qu'il serait fort imprudent de laisser échapper la flotte bloquée dans le golfe parce que, ayant ses voiles à bord, elle pourrait aisément se soustraire à la poursuite de vaisseaux prêts à combattre et manoeuvrant à l'aide des rames seules.[1]

Son opinion ayant prévalu, il prit les dernières dispositions pour le combat. Il se réserva le commandement en chef de la flotte et spécialement celui de l'aile gauche; puis il donna le centre à Arruntius et la droite à M. Lurius.[2]

[1] Avant de combattre, on déposait les voiles à terre afin quelles n'encombrassent pas le pont. Plutarque cite comme preuve du peu de confiance d'Antoine en l'issue de la bataille, l'ordre qu'il donna de garder les voiles à bord (Plut., Ant. LXXXIV.). Pour le récit de Plutarque voir note XVI.

[2] Voir note XV.

Pendant quatre jours, l'état de la mer ne permit pas d'engager le combat. Enfin le cinquième, la mer étant plus calme, les deux rivaux se livrèrent cette bataille fameuse qui décida du sort du monde.

Bataille d'Actium. (2 7bre 723. — 31 av. J. C.)

La flotte d'Antoine prit position au goulet du golfe d'Ambracie où elle se massa et attendit l'attaque de l'ennemi. Agrippa marcha contre elle et engagea l'action. Déjà on se battait depuis deux heures avec le plus grand acharnement et rien ne faisait préjuger l'issue du combat, lorsque Agrippa, déployant l'aile gauche de sa flotte, fit croire à l'ennemi qu'il voulait le tourner; il espérait séparer ainsi du centre la droite d'Antoine. Cette manoeuvre réussit; car Publicola, qui commandait cette partie de la flotte antonienne, s'étant déployé pour n'être pas pris en flanc, fut attaqué à la fois par Agrippa et par Arruntius et séparé du centre, ce qui jeta le désarroi dans la ligne. Ce fut là le premier avantage sérieux de la journée.

Fuite de Cléopatre et d'Antoine.

En cet instant, le vent, qui jusqu' alors soufflait vers la terre, changea tout à coup et devint favorable à la fuite. Cléopatre, trouvant le moment opportun pour exécuter la résolution prise en conseil,[1] fit hisser sa voile pourpre et, suivie de ses soixante vaisseaux égyptiens, traversa les lignes d'Antoine dans lesquelles ce mouvement inattendu jeta le plus grand désordre. A la vue de la voile pourpre, signal de la fuite, Antoine sauta sur un vaisseau à cinq rangs de rames et se mit à la poursuite de Cléopatre, en sacrifiant honteusement ceux qui combattaient et mouraient pour sa cause.

Fin de la bataille. Destruction de la flotte.

A part quelques vaisseaux qui le suivirent dans sa fuite, la majeure partie de la flotte continuait le combat avec la plus grande énergie. Du haut de leurs énormes galères, les légionnaires d'Antoine faisaient pleuvoir, comme du haut d'un mur, des milliers de traits, de grosses pierres, des pots

[1] Voir note XVI.

à feu et des grappins sur les petits vaisseaux d'Octave qui, se réunissant à trois ou à quatre pour assaillir de tous les côtés à la fois un des pesants navires ennemis, évitaient, par leur agilité, son choc et ses grappins, rasaient ses bords, balayaient ses rames et son gouvernail, puis s'éloignaient à toute vitesse hors de portée de trait pour revenir à la charge avec la même rapidité. Cette tactique donnait au combat une physionomie inaccoutumée; la lutte ressemblait à l'assaut de forteresses ou de nombreuses îles groupées ensemble et attaquées toutes à la fois.[1]

Malgré la défaite de l'aile droite et la désertion d'Antoine, il n'y avait, vers la 10e heure, encore aucun résultat décisif. Agrippa résolut de mettre fin au combat en attirant hors du goulet les navires ennemis. A cet effet, il fit sonner la retraite et ses vaisseaux s'éloignèrent à force de rames. Les marins d'Antoine, croyant la bataille gagnée, dressèrent leurs voiles à la hâte et la lourde flotte s'ébranla péniblement pour donner la chasse aux fuyards. C'est là ce qu'attendait Agrippa; dès qu'il vit les vaisseaux ennemis hors de la baie, il fit virer de bord et tombant sur les galères disséminées et luttant contre les flots contraires, il les accabla sous une pluie de traits enflammés, de fagots et de poix bouillante. L'incendie, que les marins d'Antoine n'avaient aucun moyen d'arrêter, se propagea avec une rapidité effrayante et la flotte périt corps et biens en entraînant avec elle dans l'abîme quelques vaisseaux d'Octave, que l'espoir du lucre avait fait approcher d'assez près pour que les ennemis pussent les accrocher avec leurs grappins.[2]

Telle fut la fin de la bataille d'Actium. L'armée de terre, spectatrice consternée de la destruction de la flotte, attendit néanmoins pendant sept jours le retour ou les ordres de son général. Après ce délai, Canidius, s'étant laissé gagner par

[1] Dion, L. 33.

[2] Serv. Enéid. VIII. 962. Dion. Orose, l. c.

les agents d'Octave, passa à l'ennemi et l'armée toute entière se rendit sans coup férir.

Antoine est trahi et se tue.

C'est ainsi que dans cette bataille, qui d'après son plan devait être une simple escarmouche destinée à couvrir sa retraite, Antoine perdit à la fois son prestige, sa flotte et son armée. Néanmoins, il ne renonça pas à la lutte; mais la trahison qui l'enveloppait de toute part paralysa ses efforts. Ses alliés orientaux, à commencer par Hérode, se hâtèrent de faire leur paix avec le vainqueur; Cléopatre elle-même, cette cause première de toutes ses folies, entra sous main en négociations avec Octave et, quand il voulut tenter une lutte suprême et aller porter la guerre en Espagne, qui partageait avec l'Orient le triste privilège d'être le théâtre des guerres civiles, Antoine se vit abandonné par son armée et sa flotte gagnées à Octave par l'or et les intrigues de l'astucieuse reine d'Égypte. C'est alors seulement que, abandonné de tous, il demanda à la mort un refuge contre son rival. On connaît ses derniers instants, on sait aussi qu'Octave entra sans rencontrer de résistance dans Alexandrie et que Cléopatre, désabusée sur les sentiments du vainqueur à son égard, préféra le suicide à la honte de servir d'ornement au triomphe du vainqueur.[1]

Troubles en Italie. Rappel d'Octave.

Tandis qu'Octave achevait la conquête de l'Orient, Agrippa était retourné en Italie où il se trouvait aux prises avec les difficultés les plus graves. Les troubles, un instant comprimés avant la guerre, avaient éclaté de nouveau avec une violence telle que Mécène, gouverneur de l'Italie, ne parvint pas, malgré tous ses efforts, à y mettre fin. Aussi dès que la présence d'Agrippa cessa d'être indispensable en Orient, Octave s'empressa de l'envoyer à Rome avec les pouvoirs les plus étendus.[2] Mais, malgré ces pouvoirs, malgré son énergie et son prestige sur l'armée, Agrippa

[1] Dion, LI. 13. Plut, Ant. LXXV.
[2] Pour de plus amples détails, voir infra.

lui-même fut impuissant à rétablir l'ordre; il jugea la situation tellement grave qu'il rappela en toute hâte son chef, dont la présence lui parut seule capable d'empêcher une nouvelle guerre civile.

Au reçu des lettres de son lieutenant, Octave accourut en toute hâte et, pendant un court séjour, prit si bien ses mesures que tout rentra dans l'ordre; puis il retourna en Orient laissant l'Italie sous la garde d'Agrippa et de Mécène. Bientôt la nouvelle de la prise d'Alexandrie et de la mort d'Antoine se répandit dans la ville et aussitôt peuple et Sénat s'empressèrent d'accumuler les honneurs sur la tête du vainqueur, dont la rentrée triomphale, en 725, fut l'occasion de réjouissances et de largesses jusqu'alors sans exemple.

Rentrée d'Octave à Rome.

Il ferme le temple de Janus.

La pacification de l'Italie et la prise d'Alexandrie mettaient fin aux guerres civiles. Depuis les colonnes d'Hercule jusqu'au pont-Euxin la paix n'était plus troublée et Octave put couronner toutes les fêtes par la fermeture du temple de Janus, cérémonie qui n'avait eu lieu que deux fois avant lui.[1]

C'est à la faveur de cette paix universelle qu'il entreprit d'élever, sur les ruines sanglantes de la république, un pouvoir fort, seul capable de mettre fin à l'anarchie et d'assurer au monde épuisé la paix et l'ordre, objets de ses plus ardents désirs.

Agrippa seconda puissamment son ami dans cette entreprise de réorganisation; la recherche de la part qu'il prit à cette œuvre fera l'objet de la seconde partie de notre étude.

[1] Voir note XVII.

LA RÉORGANISATION

DE L'ÉTAT.



CHAPITRE I.

APERÇU GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS IMPÉRIALES.

LES dernières guerres civiles avaient achevé la ruine des institutions et livré le monde romain tout entier à la merci d'un seul homme, dont le pouvoir illégal était, par cela même, despotique et sans appel. De l'ancienne république, il ne restait plus rien; le Sénat avili et rampant ne trouvait d'accents que pour glorifier le vainqueur; les magistrats étaient sans autorité, les lois sans force, la vie et la fortune des citoyens abandonnées aux caprices du maître. En un mot, l'anarchie avait atteint son dernier degré. Aussi, dès sa rentrée à Rome, Octave se mit à l'œuvre pour établir un nouveau régime qui mît fin à cet état de désorganisation générale, sans précédent dans l'histoire.

Octave prend le titre d'Imperator.

L'entreprise était des plus délicates et des plus dangereuses; il fallait compter avec la vanité des uns, les préjugés et les haines des autres. La noblesse tenait beaucoup au maintien des magistratures à l'exercice desquelles elle devait son illustration; le peuple n'entendait nullement abdiquer sa part de souveraineté dans l'état et le mot *roi* soulevait en lui une aversion insurmontable. Heurter de front ces préjugés, dire à ces gens si jaloux de leurs droits «l'état c'est moi», c'était s'exposer à rallumer les guerres civiles et com-

promettre volontairement les résultats obtenus aux prix de tant d'efforts et de sang versé.

Octave et ses amis le comprirent; de là, la politique de transaction qu'ils adoptèrent. En ne brusquant pas les réformes, en ménageant les préventions et l'amour-propre des anciens partis, ils agirent en hommes d'état véritablement dignes de ce nom et on peut, jusqu'à un certain point, ne pas leur faire un grief d'avoir déguisé la monarchie sous les dehors républicains.

Octave inaugura cette sage politique en prenant non le titre de roi mais celui d'*imperator*, titre autrefois purement honorifique mais auquel le Sénat avait attaché les prérogatives les plus importantes, lorsque, en 708, il le décerna à Jules César et à ses descendants mâles[1]: «Les *imperatores*,» dit Dion,[2] «ont le droit de lever des armées et de l'argent, de «faire la guerre et la paix, de commander en chef toujours «et partout toutes les légions, soit de citoyens, soit d'étran«gers, de mettre à mort, même dans l'enceinte du pomerium, «les sénateurs et les chevaliers. En un mot, ils peuvent «exécuter tout ce qu'autrefois les consuls et les magistrats «à pleins pouvoirs avaient seuls le droit de faire.»

Pouvoirs de l'empereur.

A ces pouvoirs déjà si étendus, Octave ajouta successivement la censure, sous le nom de *regimen* ou de *præfectura morum*, la puissance tribunicienne, l'*imperium proconsulare*, et le pontificat suprême; enfin, il fit donner force de loi à ses édits. Il réunit donc ainsi en sa personne tous les pouvoirs de l'État; cependant les anciennes magistratures furent

Maintien des anciennes magistratures.

[1] Dion, XLIII. 44 et LII. 41. — Lorsque le mot *imperator* avait ce sens, on le plaçait devant le *nomen*; il devenait donc *prænomen* des empereurs de la famille de César. On employait encore ce mot dans son sens primitif, mais dans ce cas, il suivait le nom; par exemple: Imperatori Cæsari Augusto Divi f. pontifici maxumo tribun. potestate XV Imper. XIII. Le chiffre XIII indique que lors de cette inscription, Auguste avait été proclamé treize fois imperator sur le champ de bataille. D'après Dion et Tacite, il le fut 21 fois. Orelli, inscrip. 626, Dion, LII. 42 et Tacite, Ann. I, 9.

[2] LIII. 17.

maintenues, mais leur exercice était purement honorifique. Le peuple continuait à s'assembler dans ses comices et gardait, en droit, son pouvoir législatif et électoral; mais, en fait, ses prérogatives se bornaient à acclamer les candidats du prince et à approuver les lois proposées par celui-ci ou par ses amis.

Le Sénat reconquit, en apparence, son importance d'autrefois; Auguste en fit le dépositaire nominal de la puissance souveraine; mais il eut soin de composer cette assemblée de gens favorables à sa politique et, pour peser davantage sur les délibérations, il se fit nommer *princeps senatus*. Enfin, des magistrats nouveaux, *præfectus urbis*, *annonæ*, *vigilum*, exercèrent une partie des fonctions de l'empereur; de sorte que l'ancienne forme républicaine fut maintenue dans son ensemble, bien que, en réalité, tous les pouvoirs appartinssent au prince ou à ses créatures. Magistrats nouveaux.

Quant aux provinces, elles gagnèrent beaucoup au nouveau régime. Octave s'occupa sans retard d'extirper les fléaux qui les ruinaient sous l'administration du Sénat, et adopta à leur égard une politique plus équitable et franchement conciliatrice. Il décréta d'abord que les gouverneurs recevraient un traitement, que leur entretien cesserait d'être à la charge des provinciaux, et il accorda à ceux-ci un recours auprès de lui contre les proconsuls.[1] Les impôts directs ne furent plus tous affermés aux publicains, mais levés en partie par des fonctionnaires spéciaux; enfin il fut sévèrement défendu d'exiger des sujets une somme supérieure à celle qui était fixée par l'empereur ou par le Sénat. De grandes routes militaires relièrent à Rome les pays les plus éloignés; et cette facilité des communications eut pour effet d'assurer la tranquillité intérieure et de donner un nouvel essort au commerce et à l'industrie. Enfin, des armées permanentes protégèrent les frontières contre les invasions des barbares, tandis qu'une puissante Les provinces.

1 Dion, LIII. 15. — Suétone, Oct. 36.

marine militaire réprimait la piraterie et assurait la sécurité des communications par mer.

Cette politique d'apaisement s'étendit à des objets d'un ordre moins important. Les proconsuls romains enlevaient souvent aux sujets des objets d'art, statues ou tableaux, et les transportaient à Rome ou parfois dans leurs villas. Auguste mit fin à cet abus et restitua une partie des objets volés. C'est ainsi qu'il rendit aux habitants de Rhœtium une statue d'Ajax et d'autres œuvres d'art qui leur avaient été enlevées par Antoine[1] et aux Samiens, deux des trois statues colossales, œuvres de Myron, également confisquées par l'amant de Cléopatre.[2]

Ainsi restauration apparente de la république, mais concentration réelle de tous les pouvoirs entre les mains de l'empereur et de ses lieutenants, politique d'apaisement et de protection envers les provinciaux, tels sont les caractères généraux du gouvernement qu'Auguste substitua à l'anarchie dans laquelle on était plongé sous prétexte de république.

Les conseillers d'Auguste.

Pour l'édification de ce nouveau régime, Octave avait recours aux conseils de ses amis, de ses collègues au consulat et d'un collège de quinze sénateurs, tout dévoués à sa politique. Agrippa se distingua entre tous ces conseillers. «Il était à la «fois,» dit Dion,[3] «le conseiller et l'aide de César dans toutes «les mesures les plus humaines, les plus glorieuses et les plus «utiles.» Malheureusement, cet auteur se borne à indiquer de cette façon sommaire l'importance du rôle d'Agrippa sans déterminer d'une manière précise les mesures dues à ses conseils. Et, les autres historiens se montrant encore plus sobres de détails à ce sujet, on doit parfois recourir à la conjecture, en prenant pour base soit les indications

1 Strabo, XIII. 1. 30.
2 Strabo, XIV. 1. 14.
3 Dion, LIII. 23.

imparfaites des écrivains anciens, soit la nature même des mesures prises.

Par exemple, on peut dire, en se fondant sur un passage de Dion,[1] qu'Agrippa conseilla à Octave de ne pas prendre le titre de roi. C'est du moins la seule façon plausible d'expliquer comment cet historien a pu lui prêter des sentiments républicains.[2]

Appien[3] nous le montre partisan de l'apaisement des haines politiques et favorable à la clémence après la victoire. Après la bataille de Philippes, raconte cet historien, Murcus, proscrit en sa qualité de lieutenant de Brutus, dut à l'intercession d'Agrippa sa liberté et sa radiation des listes de proscription. Auparavant, l'ami d'Octave avait obtenu la grâce de son frère, fait prisonnier en Espagne, où il servait sous Caton.[4] Dans cette dernière occasion, l'amour fraternel peut seul avoir étouffé les dissentiments politiques; mais, comme ce n'est pas là un cas isolé d'intervention en faveur des vaincus, on peut en inférer, ainsi que du récit d'Appien et du passage de Dion[5] cité plus haut, qu'Agrippa avait une forte propension à la clémence et qu'il contribua à faire adopter par Octave la sage politique d'apaisement par laquelle celui-ci inaugura son règne. Cela est d'autant plus probable que les mesures conciliatrices furent prises sous les IIe et IIIe consulats d'Agrippa.

Parfois, son intervention se faisait sentir dans les entreprises où son nom n'est pas prononcé par les auteurs. Ainsi, quand Octave partage avec le Sénat les provinces, de façon à conserver entre ses mains toutes les troupes de l'État, quand, par son ordre, on construit de grandes routes stra-

---

1 LII. 2. 14.
2 Voir appendices I.
3 Appien, bell. civ. IV. 49.
4 Nicolas Damas. in fragt. hist. græcor. III. p. 95 et 96.
5 Dion, LIII. 23.

tégiques qui assurent la soumission des peuplades les plus turbulentes, quand une armée permanente est préposée à la garde des frontières, ne voit-on pas dans toutes ces mesures les conseils d'un guerrier habile à prévenir et à paralyser les soulèvements possibles? Or, on le sait, Octave n'était pas un général. On est donc forcément amené à considérer ces précautions militaires comme l'œuvre personnelle d'Agrippa, l'homme le plus habile de son temps dans l'art de la guerre.

Ces trois occasions ne sont pas les seules dans lesquelles on retrouve l'intervention d'Agrippa; on le voit participer aux réformes les plus importantes, et la suite de cette étude aura pour but de mettre en lumière la part qu'il prit à l'établissement du nouveau régime.

CHAPITRE II.

DEUXIÈME ET TROISIÈME CONSULAT D'AGRIPPA. — MONUMENTS ÉLEVÉS PAR LUI.

§. I. *Récompenses d'Agrippa — Deuxième consulat et censure: mesures d'apaisement. — Lectio senatus — Recensement du peuple — Jeux actiaques.* — §. II. *Troisième consulat: partage des provinces — Agrippa garde Rome.* — §. III. *Monuments: les Septa — Le Panthéon — Les thermes — Les jardins — Les portiques — Le diribitorium.*

§. I. Récompenses d'Agrippa.

Le retour d'Octave, après la prise d'Alexandrie, fut suivi d'une distribution générale de récompenses à tous ceux qui s'étaient signalés dans la dernière campagne. Agrippa ne fut pas oublié;[1] l'empereur lui décerna un drapeau vert de mer, distinction des plus rares, et ordonna que dorénavant son lieutenant aurait une tente pareille à la sienne propre et donnerait, comme lui, le mot d'ordre. Puis il le fit entrer dans la maison impériale en lui faisant épouser sa nièce Marcella[2] et le prit comme collègue au consulat et à la censure.[3]

Deuxième consulat d'Agrippa.

En voyant la conduite d'Octave dans l'exercice de cette magistrature, on aurait pu se croire aux beaux jours de la

[1] Voir note XVIII.

[2] Avant cette époque, Agrippa avait épousé Pomponia, fille d'Atticus. On ne sait si ce mariage a été rompu par le divorce ou par la mort de cette femme.

[3] Voir note XIX.

Agrippa porta seul le titre de censeur; Octave en exerça les fonctions en qualité de *præfectus morum*.

république. L'empereur, en effet, observa fidèlement les usages; il remit à son collègue les faisceaux tous les deux mois, afficha le plus grand respect pour le Sénat et, à sa sortie de charge, prêta le serment exigé par l'ancienne constitution. Et cependant c'est cette même année que commença l'organisation du régime impérial.

Mesures d'apaisement.

Les premières mesures prises furent toutes d'apaisement; on rendit les cautions consignées dans l'œrarium, avant la bataille d'Actium, à l'exception toutefois de celles des entrepreneurs de travaux publics. On brûla les registres sur lesquels étaient portés les anciens débiteurs de l'état, et ce, afin de mettre un terme aux chicanes et aux tracasseries dont ces livres étaient une source inépuisable. Enfin, on abrogea tous les décrets rendus pendant les guerres civiles et le second triumvirat, ces décrets, pour la plupart illégaux et iniques, étant de vivants souvenirs de ces mauvais jours.

Lectio senatus.

Ensuite, Octave et Agrippa procédèrent à une opération à la fois bien périlleuse et bien nécessaire, la *lectio senatus*. A cette époque, le nombre des sénateurs s'élevait à un millier environ, parmi lesquels on comptait de simples soldats, des fils d'affranchis et jusqu'à des Gaulois à demi barbares, qui devaient leur élévation les uns à Sylla et à Jules César, les autres à ce dernier seul. Enfin, Antoine avait achevé de jeter le discrédit sur ce corps, en y introduisant, à l'aide des papiers de César, tous ceux qui lui achetèrent leur inscription parmi les sénateurs.

Comme Octave se proposait de faire du Sénat la pierre angulaire de son gouvernement, il était important de rendre à cette assemblée sa majesté et son prestige d'autrefois en éliminant tous les gens indignes qui s'y étaient glissés dans les derniers temps. L'empereur avait l'intention de réduire à trois cents le nombre des sénateurs; mais son pouvoir n'était pas encore assez fort pour qu'il osât prendre une mesure aussi radicale et qui lésait les droits acquis et les

intérêts d'une foule de gens. Il se borna donc à engager les sénateurs à faire leur examen de conscience et à décider eux-mêmes si, par leur naissance ou leurs services, ils étaient dignes de faire partie du Sénat. Sur cette simple exhortation, cinquante d'entr'eux quittèrent la salle; les censeurs forcèrent 140 autres à se retirer. Les premiers, en récompense de leur empressement à obéir, conservèrent les insignes sénatoriaux, ainsi que leurs places à l'orchestre et aux festins publics; les noms des seconds furent seuls notés.[1]

En dressant l'*album senatorium*, Agrippa inscrivit, suivant l'usage républicain, son collègue comme *princeps senatus*.[2] C'était placer les délibérations de cette assemblée sous la direction d'Octave; car l'opinion du *princeps*, déjà fort importante sous la république, devint tout à fait prépondérante quand l'empereur fut appelé à donner le premier son avis.

Le recensement général.

Après cette première opération, les censeurs firent un recensement général des citoyens et clôturèrent leurs travaux par les cérémonies du *lustrum*, ce qui n'avait plus eu lieu depuis 42 ans.[3]

Les jeux Actiaques.

En souvenir de la bataille d'Actium, le Sénat avait décrété des jeux quinquennaux qui furent célébrés pour la première fois cette année là. Agrippa seul y pourvut; car la santé altérée de son collègue ne permit pas à celui-ci de s'acquitter de cette partie de ses fonctions. De cette façon, l'heureux vainqueur d'Antoine se trouva appelé à présider aux réjouissances instituées pour perpétuer le souvenir de la brillante victoire due à son talent militaire.[4]

Après avoir consacré l'année 726 à la réorganisation du peuple et du Sénat, Octave, qui s'était fait proclamer Auguste

---

1 Dion, LII. 42. Suétone, Oct. XXXV.
2 Dion, LIII. 1.
3 Monum. Ancyr. lat. II. 3 et 4.
4 Dion, LIII. 1.

IIIe Consulat d'Agrippa. 727. — Partage des provinces.

le 16 janvier 727, s'occupa des provinces.[1] Son respect pour les formes républicaines l'obligeait à remettre au Sénat l'administration des pays sujets; mais cette restitution offrait de grands dangers. En effet, certaines provinces, encore peu façonnées au joug ou exposées aux incursions des barbares, devaient être occupées par des forces considérables. Or, si le Sénat avait eu la libre disposition de ces contrées, il aurait pu y préposer des hommes hostiles à l'empire et, dans ce cas, les gouverneurs se trouvant à la tête de nombreuses légions auraient pu tenter de renverser le nouveau gouvernement et rallumer les guerres civiles. Pour parer à cette éventualité, Auguste, sous prétexte de garder pour lui tous les embarras et tous les périls, assuma l'administration des pays qui devaient être gardés par des armées importantes et il rendit au Sénat tous ceux dont la pacification était complète.[2] De cette façon, il obtint légalement le commandement supérieur de toutes les forces de l'état et il mit à la tête de chaque corps d'armée des lieutenants sur la fidélité desquels il pouvait compter.

Il est infiniment probable que, suivant sa coutume, Auguste consulta Agrippa dans cette circonstance; car cette mesure rentrait dans la spécialité de celui-ci, homme de guerre avant tout, et elle fut prise sous son IIIe consulat.

Après ce partage, l'empereur entreprit sans tarder la réorganisation des provinces, et, laissant Rome sous la garde d'Agrippa, il partit pour l'Espagne et pour la Gaule, vers la fin de 727.

---

[1] Mommsen, monum. Ancyr. p. 101.

[2] Dans le commencement, le Sénat administrait *more majorum* les provinces à lui dévolues, sauf les modifications introduites dans le recouvrement des impôts et l'entretien des gouverneurs. Mais quatre ans après, en 731, Auguste reçut l'*imperium proconsulare* qui lui donnait le droit d'intervenir dans l'administration des provinces sénatoriales et de recevoir les plaintes des provinciaux contre les gouverneurs. Dion, LIII. 32.

Dès le commencement de l'année suivante, Agrippa, qui n'exerçait alors aucune magistrature, reprit les travaux d'art interrompus par la guerre contre Antoine. §. III. 728 et 729. Agrippa orne la ville.

Exécutant, ou plutôt achevant, un travail projeté par Jules César, il mit la dernière main à l'ornementation des *Septa:* On appelait ainsi une enceinte considérable ménagée dans le champ de Mars et dans laquelle on tenait les comices. Primitivement, cette partie du champ de Mars était entourée de barrières en bois, semblables à celles au moyen desquelles on parque les moutons, de là le nom de *ovile* souvent donné à cette enceinte. «Jules César avait conçu le projet,» dit Cicéron,[1] qui s'était chargé de ce travail, «d'orner cette «enceinte, de la couvrir d'un toit et de l'entourer d'un por«tique élevé.» Lépide avait exécuté cette dernière partie du plan de César; Agrippa orna les murs d'incrustations en marbre précieux et y plaça des statues dont quelques unes, le Pan et Olympe et le Chiron et Achille, étaient jugées d'une valeur assez grande pour que les gardiens en répondissent sur leur tête.[2] C'est également dans ces *septa* que fut placée, à titre de curiosité, une poutre de larix, mesurant cent pieds de longueur sur un pied et demi de largeur. Ces *septa* furent dédiées par Agrippa sous le nom de *septa Julia.*[3] Les Septa.

Non loin de là, dans la IXe région[4], il construisit le Panthéon[5], monument des plus remarquables et qui existe encore de nos jours sous le nom de St^a^ Maria Rotunda ou de Sancta Maria ad Martyres. Le Panthéon.

Parmi les statues placées dans ce monument se trouvaient celle de Mars et une Vénus,[6] dont les oreilles étaient ornées du pendant de la perle que Cléopatre fit dissoudre dans du

[1] ad Attic. IV. 16.
[2] Pline, hist. nat. XXXVI. n. 29.
[3] Pline, l. c. XVI. 201.
[4] Voir infra, note XX.
[5] Voir infra, note XXI. § 1.
[6] Voir infra, note XXI. § 2.

vinaigre. Telle était la grosseur de cette perle, qu'on put la scier en deux pour en faire des boucles d'oreille à la déesse. On y admirait aussi des Caryatides, chef d'œuvre de Diogène d'Athènes, auquel on doit également[1] les statues qui ornaient le fronton du portique. Malheureusement, la grande hauteur à laquelle elles étaient placées ne permettait pas d'apprécier tout leur mérite.[2]

Agrippa avait l'intention de placer la statue d'Auguste dans l'intérieur parmi celles des dieux; mais l'empereur ayant décliné cet honneur, il se borna à y mettre celle de Jules César, depuis longtemps déjà divinisé, et à poser celle de l'empereur et la sienne propre dans le vestibule.[3]

Le Panthéon fut achevé en l'année 729; Agrippa voulait en faire la dédicace sous le nom d'Auguste. Mais l'empereur s'y opposa formellement et c'est par son ordre que fut placée sur la frise l'inscription existante encore aujourd'hui:

M. AGRIPPA L. F. COS. TERTIVM FECIT[4].

Les Thermes.

Derrière le Panthéon, Agrippa construisit les Thermes qui portent son nom et les orna de statues précieuses parmi lesquelles se trouvait l'Apoxyomène de Lysippe. Cette œuvre d'art célèbre excitait au plus haut point l'admiration de la foule. Tibère partagea cet engouement et, malgré sa modération dans les premiers temps de son principat, il ne put résister à la tentation de placer cette statue dans sa chambre à coucher. Mais le peuple réclama son Apoxyomène à grands cris et avec une persistance telle que le prince fut obligé de le replacer devant les thermes.[5] Ce n'était pas le seul ornement de valeur placé par Agrippa dans ses bains; il fit encastrer dans le marbre qui décorait

1 Pline, XXXV. 121. Macrobe, satur. II. 13.
2 Pline, XXXVI. 28.
3 Voir note XXI. § 3.
4 Voir note XXI. § 4.
5 Pline, hist. nat. XXXIV. 62.

la partie la plus chaude de petits tableaux précieux, enlevés plus tard lors de la restauration des bains.[1]

Près des thermes se trouvaient des jardins admirables et un bois sacré dans lequel Agrippa avait transporté le Lion renversé, chef d'œuvre de Lysippe, qu'il avait enlevé de Lampsaque.[2] C'est à la lisière de ce bois que se trouvait le *stagnum Agrippæ*, devenu célèbre par cette orgie infâme dans laquelle Néron se souilla par les plus honteuses débauches.[3] Les Jardins. Le Stagnum Agrippæ.

Non loin de là, le vainqueur de Naulochus et d'Actium avait donné un témoignage éclatant de sa reconnaissance envers Neptune, en consacrant à ce dieu des mers un portique magnifique qu'il décora de tableaux de prix, représentant l'expédition des Argonautes; de là le nom de *porticus Argonautarum*, généralement donné à ce portique dédié pourtant par son auteur sous le nom de *porticus Neptuni*.[4] Les portiques.

C'est encore à lui qu'il faut attribuer le *porticus Polæ* situé dans le *campus Agrippæ*[5]; car Pola ne l'entreprit que pour obéir aux intentions exprimées par son illustre frère, dans ses commentaires. Elle mourut sans avoir achevé ce monument; l'empereur se chargea de ce soin et, accomplissant les désirs du véritable auteur du portique, il fit placer sur les murs la carte du monde connu à cette époque.[6]

Enfin, parmi les constructions dues à Agrippa, se trouve encore le *diribitorium*, édifice colossal dont le toit est rangé par Pline parmi les merveilles de Rome.[7] Ce bâtiment était situé également dans le *campus Agrippæ*, non loin des *septa*. C'était là qu'on distribuait des bulletins de vote aux comices,

1 Pline, XXXV. Voir infra, note XXII. et XXIII.
2 Dion, LIV. 29. Strabo, XIII. 1. 19.
3 Tacite, annales XV. 7.
4 Dion, LIII. 27. Voir note XXIV.
5 Voir infra note XXV.
6 Pline, hist. nat. III. 27.
7 Pline, XXXVI. 104.

la solde à l'armée, les largesses au peuple; Caligula y donna des spectacles.[1]

Tels sont les principaux monuments par l'édification desquels Agrippa se montra protecteur aussi généreux qu'éclairé des arts plastiques et surtout de l'architecture et de la statuaire, Agrippa, dit Sénèque, «tot in urbe maxima opera «excitavit quæ et priorem magnificentiam vincerent et nulla «postea vincerentur».[2]

[1] Dion, LIX. 7. Le *diribitorium* et le *porticus Polæ* ne datent pas de l'an 729. On ignore quand ils furent entrepris. On les place ici pour présenter l'ensemble des travaux d'art dus à Agrippa.

[2] de benef. III. 32.

CHAPITRE III.

RETOUR D'AUGUSTE A ROME; MALADIE DU PRINCE; AGRIPPA EN ORIENT.

Maladie d'Auguste. — Il remet sa bague à Agrippa. — Agrippa considéré comme successeur au trône. — Guérison d'Auguste; exil d'Agrippa. — Honneurs rendus à ce grand homme par les Orientaux.

TANDIS qu'Agrippa s'occupait avec ardeur de l'embellissement de la ville et conciliait tous les esprits au nouveau régime en faisant jouir les Romains des agréments d'une vie calme et paisible, agréments d'autant plus appréciés qu'on en avait été plus longtemps privé, la maladie retenait Auguste à Tarracone, où il s'était transporté pour réprimer en personne un soulèvement des Asturiens et des Cantabres. La santé de l'empereur s'étant un instant raffermie, il profita de cette amélioration pour revenir à Rome. Mais les fatigues du voyage provoquèrent une rechute qui faillit l'emporter. Rentree d'Auguste

Tout espoir de salut avait disparu; on attendait d'un instant à l'autre la catastrophe finale; Auguste lui-même se croyait perdu et se préparait à la mort. C'est alors que le désir d'assurer l'achèvement de son oeuvre le détermina à déposer le masque et à montrer que les formes républicaines, encore en vigueur, n'étaient qu'une vaine fantasmagorie et Maladie d'Auguste. Il remet sa bague à Agrippa.

que l'on vivait sous un régime monarchique, héréditaire dans la pensée du maître. Il manda donc autour de son lit tous les dignitaires de l'état et les principaux sénateurs et chevaliers et, devant tous ces personnages assemblés, il remit à Agrippa l'anneau qui lui servait de sceau dans les affaires publiques. C'était lui transmettre ses pouvoirs et le désigner comme son successeur. Sans doute, l'empereur ne le proclama pas ouvertement; mais cet acte était assez significatif pour que personne ne s'y trompât. Aussi on considéra dès ce moment Agrippa comme le futur arbitre des destinées du monde.[1]

La conduite d'Auguste en cette circonstance provoqua l'étonnement général; car on s'attendait à un autre choix.[2] On savait que l'empereur se proposait de laisser son trône à Marcellus, son gendre, et l'on fut surpris qu'à son lit de mort, il préférât Agrippa. En agissant ainsi, Auguste obéissait à des motifs d'intérêt général. Marcellus était encore trop jeune pour tenir d'une main ferme le pouvoir, d'autant plus qu'on prêtait à Agrippa l'intention de le lui disputer.[3] Dans ces conditions, désigner ce jeune homme comme successeur, c'eût été rallumer les guerres civiles et faire crouler de gaîté de cœur le gouvernement, établi au prix de tant d'efforts et de tant de sang. C'est donc pour ne pas entraîner avec lui son œuvre dans la tombe, qu' Auguste, n'osant pas faire autrement, choisit Agrippa comme successeur, malgré sa prédilection bien connue pour Marcellus.

Guérison d'Auguste; Exil d'Agrippa.

Contre toute attente, l'empereur se rétablit et sa guérison fut suivie d'un évènement non moins inattendu; l'exil d'Agrippa, exil coloré d'une haute mission en Orient, mais exil forcé et incontestable.

Causes.

C'est ici surtout que le silence des historiens est regrettable; il doit s'être tramé à la cour des intrigues qui

1 Voir note XXVI.
2 Sénèque, consol. ad Polyb. ch. 34 et ad Mart. II. Velleius, II. 93. Dion, LIII. 30.
3 Velleius, II. 93.

nous échappent mais qui aboutirent à la mesure que Pline appelle le «honteux éloignement d'Agrippa».[1] En l'absence de toute indication des auteurs à ce sujet, il faut se contenter de conjectures et, dans cet ordre d'idées, voici, ce nous semble, l'explication la plus plausible de l'étrange conduite de l'empereur.

On sait que sa politique avait pour fondement un profond respect apparent pour les formes et les usages républicains; Auguste poussait l'hypocrisie à cet égard jusqu'à refuser le pouvoir à vie. Tous les dix ans, il suppliait le Sénat de le délivrer d'un fardeau trop lourd pour lui; mais on se gardait bien de le prendre au mot; au contraire, le Sénat le suppliait à son tour de continuer à gouverner. L'empereur cédait, après s'être fait longtemps prier, puis il reprenait un pouvoir dont il ne se souciait nullement d'être débarrassé. Or, la remise de la bague dévoilait cette comédie et donnait un démenti formel à toute la politique d'Auguste. Celui-ci le comprit parfaitement; aussi, dès son retour à la santé, il fit tous ses efforts pour donner le change sur la portée de cet acte. 1°. cause politique.

Dans ce but, il se décida à sacrifier Agrippa; et, non content de cette première mesure, il témoigna l'intention de lire son testament au Sénat pour prouver qu'il ne s'était donné aucun successeur; mais les amis de la maison s'opposèrent à cette lecture et Auguste se le tint pour dit.

L'intérêt dynastique ne fut pas étranger à la conduite du prince. Il avait, il est vrai, sacrifié cet intérêt au désir de perpétuer son œuvre; mais, du moment où sa santé se rétablit, les motifs qui l'avaient porté à préférer Agrippa à son gendre disparurent complètement. En effet, Auguste guéri espérait vivre assez longtemps pour consolider sa 2°. intérêt dynastique.

---

[1] Hist. nat. VII. 45.

puissance, former Marcellus et prendre toutes les mesures propres à lui assurer sa succession. Pour cela, il fallait écarter Agrippa dont la présence eût été un obstacle.

La jalousie de Marcellus acheva de déterminer l'empereur. Depuis que celui-ci avait remis son anneau à Agrippa, Marcellus avait conçu contre son beau-frère une animosité sourde qui menaça bientôt d'éclater au grand jour et de dégénérer en guerre ouverte. Un tel esclandre à la cour eût créé des embarras sérieux à Auguste et il écarta la difficulté en éloignant Agrippa.

Telles sont les causes probables de cette mesure. Quoi qu'il en soit, un fait est acquis: Agrippa fut exilé et son départ de Rome fut forcé.[1] Seulement, pour pallier l'odieux de cet acte d'ingratitude, Auguste nomma l'exilé gouverneur de la Syrie, de la Cilicie et de l'île de Chypre.

Celui-ci ne se rendit pas dans son gouvernement; il se contenta de le faire administrer par ses lieutenants et, s'étant rendu à Mitylène, il y vécut, en simple particulier, de la vie artistique et raffinée des Grecs.

Honneurs rendus par les Orientaux.

Pendant son séjour dans l'île de Lesbos, les Orientaux lui prodiguèrent les honneurs. Hérode surtout se distingua entre tous; dès qu'il apprit l'arrivée d'Agrippa, il s'empressa d'aller lui faire hommage à Mitylène et, ayant été bien accueilli, il témoigna sa reconnaissance en élevant un palais somptueux dont il appela les deux appartements d'apparat *Agrippeion* et *Cesareion*. Enfin, la ville d'Anthédon ayant été ruinée par la guerre, il la restaura et la nomma Agrippine pour honorer Agrippa, dont il fit graver le nom sur la porte du temple.[2]

Les Grecs élevèrent de nombreuses statues au lieutenant d'Auguste. On lit encore l'inscription de celle que lui dédièrent les habitants de Mitylène:

---

[1] Voir note XXVII.

[2] Joseph., bell. judaï. I. 16.

Ο ΔΑΜΟϹ
ΘΕΟΝ ϹΩΤΗΡΑ ΤΑϹ ΠΟΛΙΟϹ ΜΑΡΚΟΝ
ΑΓΡΙΠΠΑΝ ΤΟΝ ΕΥΕΡΓΕΤΑΝ ΚΑΙ ΚΤΙϹΤΑΝ.[1]

On a également retrouvé à Corcyre l'inscription suivante en son honneur:

Ο ΔΑΜΟϹ Ο ΤΩΝ ΚΕΡΚΥΡΑΙΩΝ
ΜΑΡΚΟΝ ΑΓΡΙΠΠΑΝ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ
ΤΟΝ ΑΥΤΟΥ ΠΑΤΡΩΝΑ ΚΑΙ ϹΩΤΗΡΑ ΘΕΟΙϹ.[2]

Enfin, les Athéniens lui élevèrent une statue colossale sur la partie la plus escarpée de la montée vers les propylées. Le piédestal, qui, d'après Leake,[3] ne mesure pas moins de 27 pieds de haut sur 12 pieds carrés, existe encore de nos jours et porte pour inscription:

Ο ΔΗΜΟϹ
ΜΑΡΚΟΝ ΑΓΡΙΠΠΑΝ
ΛΕΥΚΙΟΥ ΥΙΟΝ
ΤΡΙϹ ΥΠΑΤΟΝ ΤΟΝ ΕΑΥΤΟΥ
ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ.[4]

Dans l'intérieur du Céramique se trouvait un théâtre qui portait le nom d'*Agrippeiòn*; on ne sait s'il a été bâti par Agrippa ou seulement en son honneur. Deux passages de Philostrate nous apprennent qu'on y prononçait des discours.[5]

Tels sont les principaux honneurs qui furent rendus à Agrippa pendant son séjour en Orient.

1 Corp. inscrip. graecarum n. 2176.
2 Frandsen p. 217.
3 Athens. Sect. VIII. p. 327.
4 Voir note XXVIII.
5 Leake, Athens. l. c. — Philostrate, vitæ sophist. II. V. 3 et III. VIII. 2.

CHAPITRE IV.

RAPPEL D'AGRIPPA; IL GOUVERNE ROME. — IL SE REND EN GAULE ET EN ESPAGNE.

L'EXIL d'Agrippa ne fut pas de longue durée. Dès l'année 733 des évènements survenus à Rome dé montrèrent à l'empereur tout le prix du concours de l'exilé et le déterminèrent à le rappeler.

Troubles à Rome.

Auguste avait quitté Rome depuis le commencement de l'année pour s'occuper de l'organisation de la Sicile et des provinces méridionales. Avant son départ, on l'avait nommé Consul avec Lollius; mais il déclina cet honneur et la place, vacante par son refus, fut disputée par Silanus, candidat du prince, et Lépide, qui se portait en dehors de toute attache officielle. Les manœuvres auxquelles les deux concurrents se livrèrent donnèrent lieu à des troubles graves et les amis d'Auguste l'engagèrent à revenir au plus vite. Celui-ci n'ayant pu se rendre à leur invitation, manda les deux candidats et leur enjoignit de cesser leurs brigues et de quitter Rome jusqu'à l'élection. Mais les désordres n'en persistèrent pas moins et le candidat désagréable fut élu.

Rappel d'Agrippa.

L'échec de Silanus mécontenta vivement l'empereur et lui fit comprendre que, en son absence, il ne pouvait laisser la ville sans un gouverneur énergique et dévoué. Auguste

jugea que, dans tout son entourage, il n'y avait qu'un seul homme capable de remplir cet emploi. Cet homme c'était Agrippa. Dès lors, le rappel de celui-ci fut résolu et l'empereur s'y décida d'autant plus facilement que l'exil de cet ami dévoué n'avait plus de raison d'être. Car Marcellus venait de mourir; avec lui l'intérêt dynastique avait disparu, et un bannissement de deux ans parut suffisant à Auguste pour dérouter l'opinion au sujet du don de l'anneau sigillaire. D'ailleurs, la nécessité parla plus haut que cette dernière considération; Agrippa fut mandé en Sicile auprès du prince.

Agrippa épouse Julie et gouverne Rome.

Dans cette entrevue, les deux anciens amis se réconcilièrent; Auguste donna sa fille Julie, veuve de Marcellus, en mariage à Agrippa, qui répudia Marcella pour contracter cette nouvelle union,[1] puis le nouveau gendre de l'empereur se rendit à Rome où il s'occupa sans retard de rétablir l'ordre. A son arrivée, les troubles continuaient; il s'agissait de nommer un préfet des féries latines et après avoir vainement essayé de faire procéder à cette élection, Agrippa coupa court aux désordres en laissant cette magistrature vacante pendant un an. Ensuite il supprima une nouvelle cause de troubles en défendant pour la seconde fois l'exercice des cultes Egyptiens dans la ville et dans un rayon de cinq cents pas autour de Rome.[2]

Agrippa en Gaule.

A peine la tranquillité était-elle rétablie à Rome, que des troubles graves nécessitèrent la présence d'Agrippa dans les Gaules, déchirées par des dissensions intestines. Son arrivée suffit pour mettre fin aux désordres et, pour prévenir le retour des séditions presque permanentes chez ce peuple remuant, il résolut de faciliter le transport des

[1] On prétend que ce mariage se fit d'après les conseils de Mécène auquel Dion prête ce propos: *τηλικοῦτον αὐτὸν πεποίηκας, ὥστε ἢ γαμβρόν σου γενέσθαι, ἢ φονευθῆναι.* Dion, LIV. 6.

[2] Dion, L. IV. 6.

légions sur tous les points menacés en construisant quatre grandes routes militaires qui, partant de Lyon, sillonnèrent la Gaule dans toutes les directions; une de ces voies, traversant les monts Cévennes et l'Aquitaine, allait aboutir à l'Océan Atlantique, dans le pays des Santons; une autre reliait Lyon au Rhin; une troisième allait jusqu'à l'Océan Britannique, à travers le pays des Bellovaques et des Ambiens; enfin, la quatrième s'étendait jusqu'à la côte de Marseille, en traversant la Gaule Narbonnaise.[1]

Bien que cette mesure fût prise dans un but stratégique, elle rendit de grands services au commerce et à l'industrie, en créant des voies de communication sûres et faciles dans un pays qui en avait été dépourvu jusqu'alors.

Agrippa à Nimes.

De Lyon, Agrippa se rendit à Nimes; il signala son passage en cette ville par de grands travaux d'art, en reconnaissance desquels les Nimois lui votèrent plusieurs médailles, ainsi décrites par Le Blond:[2] D'un côté les têtes d'Auguste et d'Agrippa opposées (capita aversa), la première avec une couronne de laurier, la seconde avec la couronne rostrale, avec la légende: IMP. DIVI. FIL. P. P. Au revers on voit un crocodile attaché à un palmier avec la légende: COL. NEM. Cette médaille est en airain.[3]

C'est à Agrippa que Nimes doit ses thermes et son temple de Diane dont les ruines existent encore.[4] Une pierre trouvée dans la cave d'une maison de la rue des étuves et placée actuellement dans le temple de Diane porte l'inscription M. AGRIPPA L. F. C.

La source qui fournissait l'eau aux Nimois était insuffisante

[1] Strabo, IV. 6. 11.

[2] Mémoires sur la vie et les médailles d'Agrippa. Mémoires de l'acad. d'inscript. et belles lettres tome XL. p. 55.

[3] Mionnet, p. 141.

[4] Clérisseau, antiq. de la France, tome I. p. 9. Paris an XII (1804). Ménard, hist. des antiq. de la ville de Nimes et de ses environs. Nimes an XI. p. 61. Le Blond, p. 55.

pour alimenter les thermes; un aqueduc de plus de sept lieues de longueur, tantôt prolongé dans les flancs des montagnes, tantôt soutenu dans les airs sur d'immenses arcades y amena les eaux d'Eure et d'Ayran. Le monument grandiose appelé pont du Gard, parce qu'il traverse la rivière du Gard ou Gardon, faisait partie de cet aqueduc qui commençait à la ville d'Uzès et venait aboutir dans les bains publics d'Agrippa. Aucun indice, aucune inscription n'a permis de fixer d'une manière certaine l'époque de la construction de cet aqueduc, que quelques auteurs prétendent être l'œuvre d'Antonin ou d'Hadrien mais que le plus grand nombre attribuent à Agrippa à cause de son goût particulier pour ce genre de travaux, de la construction des thermes et de sa présence à Nîmes vers 734.[1]

Un nouveau soulèvement des Cantabres appela Agrippa en Espagne. Ce peuple belliqueux, enclavé dans l'Espagne romaine, avait su défendre son indépendance contre tous les généraux de la république. Auguste lui-même avait déjà dirigé deux expéditions contre lui et dans la seconde Furnius, son lieutenant, avait remporté un succès tellement décisif que la soumission de la contrée semblait assurée d'une manière définitive. Mais ceux d'entre les Cantabres qui avaient échappé à la mort et avaient été vendus comme esclaves, tentèrent un effort désespéré pour reconquérir leur

Agrippa en Espagne.

1 Frandsen dit: «Je veux parler de l'aqueduc près de Nîmes qui est attribué à notre Agrippa; plusieurs inscriptions qu'on y a trouvées confirment cette opinion.» Et: «On a encore trouvé en d'autres endroits les débris de cet aqueduc qui conduisait l'eau à une distance de 7 lieues jusqu'à Nîmes où Agrippa, comme on le sait par une inscription, reçut le titre de *curator perpetuus aquarum*.» Frandsen p. 172 et 173.

Il est regrettable que le savant professeur d'Altona ne cite pas les inscriptions auxquelles il fait allusion. Car les auteurs français qui se sont spécialement occupés de la description des antiquités de Nîmes ne connaissent que celle qui est citée plus haut et qui se rapporte aux thermes. Pour la description du pont du Gard, voir outre Frandsen, p. 172, Clérisseau, Ménard. l. c.

liberté et l'indépendance de leur patrie. Une vaste conspiration les réunit tous; ils convinrent de massacrer leurs maitres et de regagner ensuite leur pays. Ce complot fut exécuté en tout point; au jour convenu, les esclaves se révoltèrent sur tous les points à la fois, assassinèrent leurs maîtres, rentrèrent dans leurs montagnes et, appelant aux armes les autres débris de la nation cantabre, entamèrent contre les Romains une guerre d'autant plus implacable qu'il n'y avait pour les révoltés aucun espoir de salut, en cas d'échec.

Les généraux qui se trouvaient dans le pays ne parvenant pas à réprimer le mouvement, Agrippa passa en Espagne et prit la direction de la guerre.[1] Il trouva une armée complètement désorganisée et démoralisée par une série de revers. Loin de mener à l'ennemi des troupes aussi mal disposées, ils les renferma dans leur camp et rétablit, non sans peine, la discipline en mêlant les récompenses aux châtiments, puis il entama les hostilités.

Ses premières opérations furent malheureuses; Agrippa, jusqu'alors victorieux partout et toujours, fut tenu en échec par une petite peuplade qu'animait un ardent amour de l'indépendance. Retranchés dans leurs montagnes, les Cantabres faisaient la guerre de partisans et remportaient des succès partiels, peu importants en eux-mêmes, mais qui avaient pour résultat d'exténuer et de décourager les Romains. Agrippa changea alors de tactique; il renonça à prendre l'offensive et tous ses efforts tendirent à amener l'ennemi à accepter une bataille rangée. Les Cantabres tombèrent dans le piége et acceptèrent le combat. Alors la science militaire des Romains l'emporta sur la bravoure inexpérimentée des barbares et dans cette sanglante rencontre tous les insurgés en état de porter les armes perdirent la vie. Profitant

---

1 Voir note XXIX.

de la terreur que cette catastrophe jeta dans le pays, le vainqueur pénétra dans les montagnes, désarma les Cantabres échappés au désastre et transplanta dans la plaine les derniers débris de cette nation vaillante et si jalouse de sa liberté. Depuis lors, l'Espagne toute entière accepta la domination romaine.

La victoire d'Agrippa provoqua dans le reste de la péninsule ibérique la joie la plus vive; on était enfin débarrassé de cette nation turbulente qui, sans cesse en insurrection, entraînait parfois ses voisins les Asturiens. Il est possible que les médailles frappées à Gadès et l'inscription de Cordoue se rattachent à ce fait d'armes qui assurait la tranquillité de l'Espagne. Voici d'après Mionnet la description de ces médailles[1]: 152. Tête nue d'Agrippa à droite. R) MUNICIP. PARENS. et l'Acrostolium au milieu du champ. 153. Tête d'Agrippa à droite avec la couronne rostrale: R) MUNICIP. PARENS vel MUNICI. GA. PATRONUS (Airain). 154. Tête barbue d'Hercule à gauche, couverte de la dépouille du Lion; massue sur l'épaule. R) M. AGRIPPA COS. III. MUNICIPI PARENS. Acrostolium. Quant à l'inscription de Cordoue elle porte: M. AGRIPPAE PATRONO.[2]

On ne sait pas d'une manière positive à quel titre ces médailles et ces inscriptions furent décernées à Agrippa qui n'alla d'ailleurs en Espagne qu'en l'année 735. C'est pourquoi on peut admettre que ces honneurs furent décrétés en récompense du service qu'il rendit à l'Espagne en la délivrant des Cantabres. Ce n'est là d'ailleurs qu'une simple conjecture.

C'est encore à ce séjour d'Agrippa en Espagne, qu'il faut rattacher les deux inscriptions suivantes:

---

[1] Tome I. p. 15 et supplément I. p. 17.

[2] Frandsen, p. 220.

472)[1] ÆSARI
IMP. VIII
COS III
EMERITO.

474) M. AGRIPPA. L. F. COS. III
TRIB. POT. III.

La première de ces inscriptions, que Mommsen rétablit: imperatori Cæsari Augusto cos. III imper. VIII trib. potest. Marcus Agrippa L. F. cos. III principi optime merito, a été trouvée à Emirida (Merida) en Lusitanie. La seconde a été découverte dans les ruines du théâtre de la même ville. Elles datent l'une de 734 et l'autre de 738 v. c.

[1] Corpus inscrip. latin. 2. vol. publié par Hubner.

CHAPITRE V.

AGRIPPA A ROME PENDANT LES ANNÉES 735 ET 736.

Agrippa refuse le triomphe. — Aqua Virgo. — Tribunicia potestas d'Agrippa. — Lectio Senatus. — Jeux séculaires et Jeux actiaques.

L'HEUREUSE intervention d'Agrippa dans les affaires d'Espagne lui valut le triomphe; mais, fidèle à sa modestie habituelle, il refusa cet honneur et rentra sans éclat à Rome, où il ne se fit pas précéder de ces rapports pompeux que les généraux romains avaient coutume d'envoyer au Sénat.[1] Agrippa refuse le triomphe.

Dès sa rentrée, il compléta l'alimentation de ses thermes en amenant dans la ville un aqueduc nouveau, l'*aqua Virgo*, dont les eaux jaillirent pour la première fois le V. des ides de Juin 735.[2] Aqua Virgo.

Depuis la mort de Marcellus, la faveur d'Agrippa croissait de jour en jour et l'on s'accordait à voir en lui l'héritier présomptif d'Auguste. Cette opinion reçut une confirmation éclatante en 736: l'empereur, qui venait de se faire prolonger pour cinq ans dans la *tribunicia potestas*, fit décerner à Agrippa cette dignité pour la même durée. C'était l'associer au pouvoir souverain. Tribunicia potestas.

Mais si Auguste partagea sa puissance avec son gendre, il lui en fit aussi partager les périls en entreprenant avec Lectio Senatus.

[1] Dion, LIV. 11.
[2] Frontin, art. X. Voir note XXX.

lui une seconde *lectio senatus* plus sévère que la première et, par conséquent, très dangereuse à cause des intérêts lésés. Encore cette réforme ne fut-elle pas aussi complète que le voulait l'empereur! Depuis longtemps celui-ci caressait le projet de réduire à 300 le nombre des sénateurs; mais l'annonce de cette mesure suscita une telle tempête qu'il fut obligé de transiger et de fixer à 600 le chiffre des membres du Sénat.

Le moyen employé pour réviser la liste est assez singulier. Auguste et Agrippa désignèrent les 30 sénateurs les plus distingués et, après leur avoir fait prêter serment, leur ordonnèrent de désigner, en dehors de leurs parents, chacun cinq sénateurs qui leurs paraîtraient les plus dignes de continuer à faire partie de cette assemblée; le sort désignait ensuite celui des cinq qui serait inscrit sur l'*album senatorium*. Ces trente nouveaux élus devaient à leur tour choisir chacun cinq sénateurs et ainsi de suite jusqu'à ce que le nombre de 600 fût atteint.

On s'aperçut bientôt que ce système avait de nombreux inconvénients: des gens désagréables, entr'autres Lépide, furent maintenus; des citoyens très honorables furent rayés du Sénat, tandis que leurs fils continuaient à en faire partie, si bien que pour couper court aux réclamations, Auguste et Agrippa choisirent arbitrairement ceux qu'ils désireraient voir au Sénat. A dater de ce moment, la position de l'empereur et de son gendre devint dangereuse, les sénateurs éliminés étaient très irrités. En vain on leur laissait les insignes sénatoriaux, leur place aux spectacles et aux banquets publics et l'accès des magistratures qui donnaient de droit l'entrée au Sénat, les mécontents ne se laissaient pas désarmer par ces concessions; quelques uns ourdirent même contre Auguste et Agrippa des complots[1] que la vigilance de ce dernier

[1] Dion, LIV. 12. 15.

parvint, non sans peine, à faire échouer. Un grand nombre de sénateurs furent jetés en prison et quelques uns exécutés du chef de conspiration[1] contre la personne de l'empereur, qui, à partir de ce moment, ne présida plus le Sénat que revêtu d'une cuirasse sous sa toge et entouré de 10 sénateurs, choisis parmi les plus robustes et les plus dévoués.

Cette réforme accomplie, Auguste édicta une foule de lois destinées à assurer l'ordre intérieur et à favoriser le mariage. On ne sait si Agrippa prit part à ces mesures; car ici encore les auteurs le laissent dans l'ombre. Ce n'est que d'une façon toute accidentelle que Dion[2] et le monument d'Ancyre[3] nous apprennent qu'il fut élevé au XVvirat, fonction religieuse la plus importante, après le pontificat, parce qu'elle conférait l'inspection des livres sibyllins.[4] Agrippa XVvir.

En sa qualité de XVvir,[5] Agrippa célébra, avec Auguste comme collègue, les jeux séculaires en 737 et, quoiqu'absent, supporta, l'année suivante, les frais des jeux actiaques, célébrés en souvenir de la bataille d'Actium.[6]

1 Il est probable qu'Egnatius Rufus fut de ce nombre. D'après Velleius (II. 11 3 et 93. 1), cet ambitieux couronna toutes ses folies en tramant un complot contre la vie de l'empereur et fut exécuté de ce chef, trois ans après la mort de Marcellus. Dion se montre fort peu édifié sur la réalité de ces complots; il se borne à raconter que beaucoup de monde fut à tort ou à raison accusé de conspirer contre Auguste et que plusieurs personnes furent conduites au supplice, sous ce prétexte. Dion, LIV. 15.

2 LIV. 16.

3 IV. 36 et 37.

4 Velleius, II. 127 parle des *complura sacerdotia* d'Agrippa, sans les énumérer. Cependant on ne lui connait qu'une seule fonction religieuse, le XV virat.

5 Dion et Monum. Ancyr., l. c.

6 Voir note XXXI.

CHAPITRE VI.

AGRIPPA EN ORIENT.

Agrippa protége les Juifs — Affaires du Bosphorus; affaires d'Jonie. — Agrippa et les habitants d'Ilion. —

Agrippa et les Juifs.

APRÈS avoir présidé aux jeux séculaires, Agrippa retourna en Orient. Josèphe fournit sur ce voyage une foule de détails qui tous ont rapport à la prétendue amitié d'Agrippa pour Hérode et à sa sollicitude pour les intérêts des Juifs. Si l'on ajoute foi au récit de cet historien, la conduite du gendre de l'empereur paraît incompréhensible; les Juifs s'étaient attiré, par leur orgueil et leur esprit fanatique et intraitable, la haine et le mépris, non seulement des Romains, mais encore des Grecs et des Asiatiques en général. «Du «temps où l'Orient,» dit Tacite,[1] «obéissait aux Assyriens et «aux Mèdes, les Juifs étaient les plus méprisés des peuples «soumis (despectissima pars servientium).» On est donc surpris de voir Agrippa entretenir des rapports d'amitié avec Hérode et prendre partout des mesures en faveur de ce peuple que Tacite appelle «teterrima gens.»[2] La raison de cette dernière partie de la conduite de l'ami d'Auguste est facile à trouver. «L'unité politique de l'empire,» dit Mr Egger,[3] «supposait tolérance et protection de tous les cultes et les

[1] Hist. V. ch. 8.
[2] Tacite, l. c.
[3] Egger, p. 198.

«Juifs ne pouvaient guère en être exceptés. Les guerres «de Pompée, et, plus tard, celles de Titus, sans parler des «évènements secondaires, prouvent que Rome n'avait pas «tort de compter avec un pareil peuple.»[1] La tolérance des cultes étrangers et spécialement de celui des Juifs était une tradition césarienne. Jules César avait en effet fait beaucoup pour ce peuple et lui avait permis l'exercice de sa religion à Rome même, ce dont les Juifs se montrèrent reconnaissants; car, après la mort de César, ils se distinguèrent entre tous par la violence et la persistance de leur douleur.[2] En protégeant le libre exercice de leur culte, et c'est à cela qu'il se borna, Agrippa ne fit donc que suivre les traditions de J. César et appliqua aux Juifs la tolérance religieuse qui, de tout temps, avait fait partie de la politique romaine.

Quant à son amitié pour Hérode, il ne faut y voir, avec Mr Egger,[3] qu'une protection dédaigneuse, bien que Josèphe rapporte qu'«Hérode était, après Agrippa, le meilleur ami «de César et, après César, le meilleur ami d'Agrippa.»[4]

C'est là une exagération évidente. Auguste qui méprisait beaucoup les Juifs se conduisit toujours avec hauteur vis-à-vis d'Hérode. L'épisode suivant emprunté à Josèphe en fait foi: Un jour le roi Juif avait envahi l'Arabie avec une armée assez considérable. «César sans s'inquiéter des mo«tifs de cet acte, se mit en grande colère, écrivit une lettre «fort dure à Hérode et lui dit en substance que jusqu'à ce «moment il l'avait traité en ami; mais que dorénavant il en «userait avec lui comme avec un esclave.» En outre, Auguste refusa de donner audience à l'ambassade que le roi s'était empressé d'envoyer porter sa justification à Rome, et il fallut l'intervention de Nicolas de Damas pour obtenir

1 Josèphe, Ant. jud. XIV. 10. 8.
2 Suétone, César. 84.
3 Egger, p. 205.
4 Ant. XV. 10. 3.

un rapprochement qui provoqua une grande joie chez Hérode.[1]

Il est peu probable que les sentiments d'Agrippa fussent autres que ceux de l'empereur; il fait fort peu attention à Hérode, tandis que celui-ci se conduit vis-à-vis de lui, non en ami, mais en habile courtisan, jaloux de capter la faveur du maître. C'est encore Josèphe qui en fournit la preuve. Dès que le roi des Juifs apprit l'arrivée d'Agrippa en Grèce, il se hâta de voler à sa rencontre, lui apporta des présents magnifiques et, par ses instances réitérées, le détermina à venir visiter la Judée.[2]

Chemin faisant, Hérode s'étudia à combler de prévenances son puissant visiteur et mit tous ses soins à lui faire remarquer les témoignages de son admiration, pour ne pas dire de son culte, pour Auguste et son ami.[3] On arriva ainsi à Jérusalem; d'où le peuple, revêtu de ses habits de fête, sortit en foule à la rencontre d'Agrippa, dont il salua l'arrivée par ses plus bruyantes acclamations. Le gendre d'Auguste «offrit un grand banquet aux habitants de la «ville», dit Josèphe, «et il immola cent bœufs au dieu des «Juifs».[4] Ce dernier détail n'est peut-être pas très exact; car les Romains professaient le plus profond mépris pour les rites hébraïques,[5] fort mal connus d'eux, et on a peine à croîre qu' Agrippa poussa la condescendance jusqu'à participer à une cérémonie de ce culte abhorré. Quoiqu'il en soit, après quelques jours de fêtes et de réjouissances de toutes espèces, il quitta Jérusalem et retourna en Jonie, comblé de présents magnifiques tant pour lui que pour sa suite.

---

1 Jos., Ant. jud. XVI. 9. 3. 10 et 11. 1.

2 Ant. XVI. 2.

3 C'est probablement lors de ce voyage, qu'il restaura Berytus, détruite par Tryphon, roi de Syrie. Il y plaça deux légions et agrandit considérablement le territoire de cette ville. Strabon, XVI. 2. 19.

4 Ant. l. c.

5 Voir à ce sujet Tacite, hist. V. 5.

Pendant qu'Agrippa était en Judée, des troubles avaient éclaté dans le Bosphore Cimmérien. A la mort d'Asandre, roi de cette contrée, un certain Scribonius, se donnant comme un petit-fils de Mithridate, s'était emparé du pouvoir et avait épousé Dynamis, veuve du roi. Cette usurpation souleva la contrée et Polémon, roi du Pont, fut chargé de rétablir l'ordre et de renverser Scribonius; mais les Bosphoriens, qui venaient de massacrer l'usurpateur, opposèrent la plus vive résistance à Polémon, par ce qu'ils craignaient d'être annexés par lui. Les choses prirent bientôt une tournure tellement grave qu'Agrippa partit de Lesbos pour prendre la direction des opérations. Il n'eut pas besoin de dépasser Sinope, où il fut rejoint par Hérode à la tête d'une flotte considérable; car son approche fit mettre bas les armes aux révoltés, dont les craintes se réalisèrent: Polémon obtint, en récompense de ses services, Dynamis et son royaume et restitua aux Romains les enseignes conquises naguère par Mithridate. Affaires du Pont.

De Sinope, Agrippa se rendit par terre à Ephèse, en traversant la plus grande partie de l'Asie. A son passage en Jonie, les Juifs habitant cette contrée vinrent en foule se plaindre des vexations que leur faisaient subir les Grecs. Intervenant en vertu de sa *tribunicia potestas*, Agrippa reconnut la justesse de leurs griefs et donna des ordres pour qu'à l'avenir, on respectât leur liberté religieuse et qu'on leur permît d'expédier l'argent, que chaque année ils envoyaient au temple de Jérusalem. Puis, après avoir règlé cette affaire, il s'embarqua pour Samos, d'où il fit voile pour l'Italie. Affaires d'Jonie.

Il paraît que Julie accompagna son mari dans ce voyage en Orient. C'est ce qui résulte de l'épisode suivant rapporté par Nicolas.[1] Cette princesse, s'étant rendue de nuit à Ilion, Agrippa et les habitants d'Ilion.

[1] In vita sua, p. 350. tome III. Fragm. hist. graec.

faillit périr dans les eaux du Scamandre, enflé par les pluies. Elle échappa, comme par miracle, à ce danger, dont les habitants d'Ilion n'avaient rien fait pour la préserver ou pour l'avertir. Agrippa, irrité de cette négligence, les frappa d'une amende de 100,000 drachmes, dont il leur fit pourtant remise, grâce à l'intercession d'Hérode et au plaidoyer de Nicolas. Celui-ci les excusa en prétendant qu'ils ignoraient l'arrivée de Julie; mais on ne doit voir là qu'un artifice d'avocat. Car on ne comprendrait pas qu'Agrippa les eût punis d'un accident, dont la responsabilité ne dût pas leur être imputée.

Quoi qu'il en soit, les habitants d'Ilion se montrèrent reconnaissants de cet acte de clémence; car c'est probablement alors qu'ils élevèrent à Agrippa une statue sur le piédestal de laquelle on lit encore de nos jours:

ΜΑΡΚΟΝ ΑΓΡΙΠΠΑΝ ΤΟΝ CΥΝΓΕΝΕΑ
ΚΑΙ ΠΑΤΡΩΝΑ ΤΗC ΠΟΛΕΩC ΚΑΙ
ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ ΕΠΙ ΤΗ ΠΡΟC ΤΟΝ ΘΕΟΝ
ΕΥCΕΒΕΙΑ ΚΑΙ ΕΠΙ ΤΗ ΠΡΟC ΤΟΝ ΔΗΜΟΝ
ΕΥΝΟΙΑ.[1]

[1] Corp. inscrip. No. 3609.

CHAPITRE VII.

RETOUR D'AGRIPPA A ROME. — SA MORT. — SES FUNÉRAILLES.

APRÈS un séjour de quatre ans en Orient, Agrippa retourna à Rome, où Auguste lui décerna une *supplicatio* et un triomphe à l'occasion des affaires du Bosphore. Mais il refusa encore cet honneur et sa conduite passa en loi pour les généraux ses successeurs, qui depuis se contentèrent des insignes de triomphateur.[1] Retour d'Agrippa à Rome.

Les cinq ans pour lesquels on lui avait conféré la *tribunicia potestas* venaient d'expirer. Auguste la lui accorda encore pour la même durée; mais il ne devait pas jouir longtemps de cette prolongation de pouvoir. Car en 742, à son retour de Pannonie, où il s'était rendu pour réprimer un soulèvement, il tomba malade en Campanie et fut emporté après quelques jours de souffrances, sans que l'empereur ait pu, malgré toute sa diligence, lui dire un dernier adieu. Mort d'Agrippa

La douleur d'Auguste fut grande; il perdait en Agrippa non seulement un ministre habile, mais encore un ami dévoué et son héritier présomptif. Il prit immédiatement toutes les dispositions pour faire à son ami des funérailles dignes de son rang. Par son ordre, le corps du défunt fut rapporté à Rome et exposé au forum. L'empereur prononça lui-même l'oraison Funérailles d'Agrippa.

---

[1] Dion, LIV. 24.

funèbre en faisant tendre un voile entre lui et le corps afin de le dérober à sa vue, tout en le laissant contempler par le peuple.[1] Puis il fit célébrer de splendides funérailles et déposa les cendres de son ami dans le Mausolée impérial, bien qu'Agrippa possédât un tombeau dans le champ de Mars.[2]

Testament d'Agrippa.

La mort de ce grand homme fut un deuil public; car il était également cher au peuple et au prince. Son testament fut un dernier témoignage de son affection et de sa munificence envers l'un et envers l'autre. Il institua Auguste son héritier pour la plus grande partie de ses biens et légua au peuple ses jardins et les thermes qui portaient son nom. Et, afin d'en rendre l'usage gratuit il laissa à Auguste quelques biens qui furent spécialement affectés à l'entretien des bains. Mais l'empereur voulut se charger de les entretenir à ses frais; non seulement il rendit ces biens au peuple, mais il distribua 400 drachmes par tête, comme s'il obéissait en cela à une disposition testamentaire de son ami.[3] En outre, il fit don à l'état des esclaves préposés à la surveillance et à l'entretien des aqueducs, esclaves qu'Agrippa lui avait légués.[4] Et cinq ans plus tard il dédia au peuple le *campus Agrippæ.*[5] Enfin, il fit célébrer dans les *septa Julia* des jeux funèbres en l'honneur de son ami et ordonna que tous les spectateurs y assisteraient en vêtements de deuil.[6]

C'est ainsi qu'Auguste honora la mémoire de l'ami fidèle et dévoué auquel il devait en grande partie sa puissance.

---

1 Voir note 32.
2 Dion, LIV. 28.
3 Dion, LIV. 29.
4 Frontin, XCVIII.
5 Voir note XXV.
6 Dion, LV. 8.

CONCLUSION.



CHAPITRE I.

RÉSUMÉ DU RÔLE D'AGRIPPA DANS LA CONQUÊTE ET LA RÉORGANISATION DE L'ÉTAT.



la mort d'Agrippa, l'empire était fondé et presque organisé; car les réformes les plus importantes, à part les institutions financières, créées par Auguste, sont toutes antérieures à l'année 742. Si l'on parcourt la carrière de cet homme illustre, on voit qu'il prit une part énorme à toutes ces mesures, qu'il en conseilla la plupart et qu'il apporta dans leur exécution une énergie et un talent supérieurs à tous les obstacles. Aussi peut-on dire, sans être taxé d'exagération, que sans lui l'empire romain n'eut pu être ni conquis ni fondé par Auguste; car il était à la fois le seul général et le coadjuteur le plus habile et le plus dévoué de ce prince.

§ I. Rôle militaire d'Agrippa.

Dans toutes les guerres importantes et surtout dans celles de Sicile et d'Actium, c'est toujours Agrippa qu'Octave oppose à ses ennemis. C'est ce général, qui seul parvient à vaincre Pompée et, ce premier rival vaincu, quand la grande partie, dont l'empire du monde formait l'enjeu, s'engagea entre Octave et Antoine, c'est encore à Agrippa que fut confiée la conduite de la guerre. C'est lui qui se mettant à la tête de la flotte va affaiblir et démoraliser l'ennemi en lui infligeant des échecs continuels et remporte cette victoire qui donna l'empire à Octave. Celui-ci, dans cette dernière

campagne, est singulièrement effacé; il se tient au second plan et, laissant son ami maître absolu des opérations, il se borne à recueillir les fruits des succès remportés par son lieutenant.

Si l'épée d'Agrippa fut indispensable pour la conquête du pouvoir, elle ne le fut pas moins pour assurer la domination romaine dans les provinces; lui seul il vient à bout des Cantabres et sa présence suffit pour faire rentrer dans l'ordre les Bosphoriens et les Pannoniens. La conduite de ces derniers prouve bien toute la terreur qu'inspirait Agrippa. Des troubles éclatent dans leur contrée, Agrippa y court, les mutins déposent les armes; mais Agrippa meurt, les désordres recommencent aussitôt et ce n'est qu' après de longs et pénibles efforts que Tibère parvient à pacifier la contrée. On voit donc qu'Agrippa fut le protagoniste dans la conquête et la pacification de l'empire.

§. II. Rôle politique d'Agrippa.

Son rôle comme ministre et conseiller du prince, quoique moins connu, est tout aussi important. Sa munificence, sa sollicitude éclairée pour les aspirations et les besoins du peuple, son habileté à saisir l'expédient du moment retiennent deux fois les Romains prêts à se prononcer contre Octave, la première avant la guerre de Sicile, et la seconde avant la guerre d'Actium. Et, après cette brillante victoire, alors que la conduite maladroite d'Octave à l'égard des soldats licenciés provoque des troubles graves en Italie, c'est encore à Agrippa qu'est confiée la tâche de contenir cette contrée prête à s'insurger.

Mais le concours politique d'Agrippa n'acquiert réellement toute son importance qu' après le retour d'Octave en 725. Il n'est probablement pas étranger à la détermination, prise par l'empereur, de respecter les formes républicaines et on le voit, dès les premières années, occuper les principales magistratures. C'est qu'Octave avait besoin d'un ministre énergique et dévoué pour établir le nouvel ordre

des choses; il eut été dangereux, en effet, de confier alors le consulat à un homme qui ne fût pas dans le secret et qui, prenant au sérieux ses fonctions, eût dévoilé toute la comédie et peut-être rallumé les guerres civiles.

Aussi, voyons nous Agrippa, censeur et deux ans de suite consul, prendre part à toutes les réformes les plus importantes et les plus dangereuses: révision du sénat, recensement des citoyens et aussi division des provinces en sénatoriales et impériales. Et, lorsque Auguste s'absente de la capitale pour la première fois depuis l'établissement de son gouvernement, c'est encore Agrippa qui, resté à Rome sans caractère officiel, surveille les esprits, les occupe par l'édification de monuments magnifiques et remplace l'empereur jusque dans ses fonctions de chef de famille en présidant, en l'absence d'Auguste, aux fiançailles de Marcellus avec Julie.

Enfin, après un court exil, il est investi des fonctions si importantes de *præfectus urbis*, dont il ne porte pourtant pas le titre et il parvient à mettre fin aux émeutes qui ensanglantaient la ville. Les événements survenus à cette époque démontrent l'influence immense qu'il exerçait sur le peuple: avant son arrivée, la ville est agitée; il y a des troubles électoraux et on se croirait revenu aux mauvais jours de la république. Agrippa paraît, rétablit non sans peine l'ordre; l'année suivante, il part contre les Cantabres et, à peine est-il hors de Rome, les troubles recommencent de plus belle et le sang coule dans les rues.

A son retour d'Espagne, il reçoit la *tribunicia potestas* et assiste l'empereur dans la seconde *lectio senatus;* puis il retourne en Orient, où il agit en maître absolu, tant dans les provinces du Sénat que dans celles de l'empereur. A sa rentrée à Rome, une mort prématurée vient l'enlever à l'affection du prince et du peuple; mais l'empire est fondé et consolidé. Il ne reste plus que les réformes financières et, bien qu'elles furent décrétées seulement après sa mort, on peut dire

qu'Agrippa n'y fut pas étranger, puisqu'il présida à la révision cadastrale, base du système financier d'Auguste.

On voit, par ce résumé, qu'Agrippa prit part à toutes les mesures les plus importantes et que son indomptable activité s'étendit aux objets les plus divers: opérations stratégiques et mesures purement politiques. Sur le champ de bataille aussi bien que dans les conseils, son concours fut si indispensable que l'on doit voir en lui le fondateur principal de l'empire. Et, si l'on peut chercher dans notre histoire contemporaine un terme de comparaison pour faire mieux sentir toute l'importance d'Agrippa, on dira qu'il était à la fois le Bismark et le von Moltke d'Auguste.

CHAPITRE II.

JUGEMENT SUR AGRIPPA.

Impossibilité du maintien de la république: absence de chef. — Avilissement du Sénat. — Anarchie sur la place publique. — Réfutation de l'opinion de Mr. Ampère. — Jugement sur Agrippa.

L'INFLUENCE énorme qu'exerça Agrippa sur les destinées ultérieures du monde romain soulève une question importante pour le jugement à porter sur le gendre d'Auguste. En concourant de toutes ses forces à la destruction de la république et à la fondation de l'empire, Agrippa a-t-il agi en bon citoyen ou bien en ambitieux sacrifiant à sa soif du pouvoir les droits et la liberté de ses concitoyens; en d'autres termes, aurait-il dû rétablir la république et non fonder l'empire?

Pour examiner ce point, il faut avant tout se dégager de toute préoccupation de politique moderne, rester à Rome et au temps de Jules César et d'Auguste et envisager la situation telle que l'avaient faite les vices du gouvernement romain et les évènements qui en résultèrent.

Dans ces conditions, le doute n'est pas possible; non, on ne pouvait pas rétablir la république. D'abord, le parti républicain ou sénatorial, qui avait encore pu mettre en ligne à Pharsale un si grand nombre de soldats, n'avait, après la mort de Pompée, aucun chef à placer à leur tête; et, si ce parti manquait de général, il manquait encore plus d'homme politique capable. Ses chefs étaient Caton et Cicéron; or,

Impossibilité du maintien de la république.

Caton.

le premier, républicain convaincu et honnête, était en même temps un aristocrate aveugle et intraitable, auquel les évènements des derniers temps n'avaient rien appris. Redoutable dans l'opposition, Caton était incapable, par suite de ses vues étroites, de bien juger la situation et de diriger son parti. Et, quand les fautes accumulées par Pompée dans la guerre de Pharsale lui eurent dessillé les yeux sur la valeur réelle de ce général, il désespéra de sa cause et chercha dans la mort un refuge contre les difficultés d'une situation inextricable.

Cicéron.

Restait Cicéron; malgré tout l'intérêt qui s'attache à ce prince de l'éloquence, on doit convenir que c'était un bien pauvre politique et un triste chef de parti. Plus préoccupé de sa personnalité que des intérêts de ses correligionnaires politiques, il flottait indécis entre les factions qui se disputaient le pouvoir. Il soutenait tantôt Pompée, tantôt César, et, plus tard, attaquait ou secondait Octave, suivant que son incommensurable vanité y trouvait son compte. Il apportait dans les luttes du forum la flexibilité de conscience et de talent qui permettait aux avocats de son temps de soutenir, suivant les circonstances, le pour et le contre; mais il manquait absolument de la fermeté dans les principes, si nécessaire pour surmonter les obstacles en vue du but à atteindre, fermeté qui donne à la figure de Caton, défenseur opiniâtre d'une cause mauvaise et condamnée, un certain caractère de grandeur austère.

Les autres républicains.

Quant au reste des républicains, Brutus, Cassius et autres, ils ont donné, après la mort de César, la mesure de leur incapacité en ne sachant pas tirer parti de leur crime et en laissant Antoine et ses amis recueillir le pouvoir violemment arraché au dictateur.

Ainsi, il n'y avait dans le camp sénatorial aucun homme capable de rétablir la république. Mais là n'était pas la seule pierre d'achoppement. L'état d'abaissement du Sénat, la

violence de la populace rendaient impossible le maintien de l'ordre de choses existant.

Avilissement du Sénat.

Depuis longtemps déjà, on s'était habitué à se passer du Sénat; ainsi, César et Pompée font ratifier, par un plébiscite, les arrangements conclus à Lucques et, plus tard, Antoine enlève de la même manière à Brutus le gouvernement de la Gaule cisalpine que le Sénat venait de confirmer à ce meurtrier de César. D'ailleurs, le mépris public pour cette assemblée était tel, que les chefs de parti apostaient des mercenaires à proximité de la Curie et que ceux-ci intervenaient par leurs cris dans la discussion et dispersaient l'assemblée. Cicéron raconte un épisode de ce genre: une discussion était engagée; «Clodius,» dit Cicéron, «voulait faire «perdre la séance en empêchant par ses discours de passer «au vote. Il était furieux d'avoir été malhonnêtement et «injurieusement traité par Racilius. Enfin, ses mercenaires, «apostés dans la *græcostasis* et les gradins, poussèrent «tout-à-coup de grands cris dirigés, je suppose, contre «Sextilius et les amis de Milon. Tremblants de peur, «soudain et en poussant de grands gémissements, nous nous «séparâmes».[1]

Anarchie sur la place publique.

Quant aux comices, c'était bien pis. Les meneurs y arrivaient à la tête de bandes armées et s'attaquaient à coups de pierre et parfois à coups de sabre. Cicéron nous donne pour ainsi dire le programme de ce nouveau genre de discussion; la querelle s'engageait d'abord par de grands cris, on passait ensuite au vote et l'on en venait finalement aux mains.[2] Souvent le sang coulait; ainsi le jour où l'on mit en délibération le rappel de Cicéron, ses ennemis rouèrent de coups son frère Quintus et firent un si grand carnage que «le Tibre,» dit Cicéron, «fut rempli des cadavres des «citoyens, les égouts publics en furent comblés et l'on dût

[1] Ad Quint. fratr. II. 1.
[2] Pro Sextio XXXVI.

«enlever avec des éponges le sang qui inondait le forum.»[1] Il y a peut-être une certaine exagération dans ce récit; car Cicéron plaidait et était indirectement mêlé à l'affaire; mais dans une lettre à son frère, il raconte une autre séance des comices tout aussi tumultueuse et, vu le caractère familier de cette lettre, on peut ajouter foi à son récit: «Pompée,» dit-il, «parla ou du moins voulut parler. Car dès qu'il se leva, les «mercenaires de Clodius se mirent à hurler et cela dura «pendant tout son discours .... Quant il eut fini de parler, «Clodius se leva à son tour. Les nôtres, car il faut leur «rendre justice ici, l'accueillirent avec de telles vociférations «qu'il perdit la tête et la voix. Cette scène dura deux heures. «Puis tout-à-coup et comme à un signal donné les ouvriers «de Clodius commencèrent à couvrir les nôtres de crachats. «Ils nous poussent pour nous faire évacuer la place; les «nôtres se jettent sur eux: les Clodiens fuient et nous aussi «nous nous sauvons de peur d'accident dans la bagarre».[2]

Ces habitudes de désordre étaient tellement invétérées que, après huit ans de paix, en 733, le peuple usa de ce qui lui restait de droits pour recommencer les troubles et qu'il fallut l'intervention personnelle d'Agrippa et d'Auguste pour mettre fin à cette émeute.

Ainsi, absence de chef capable, abaissement du Sénat, anarchie sur le *forum*, tels étaient les obstacles au rétablissement de la république. En présence de cette situation, on ne comprend pas trop que Mr Ampère prétende qu'après Pharsale il fallait rétablir la constitution.

Opinion de M. Ampère.

«Le parti vaincu à Pharsale était le bon parti, celui de «la constitution, qu'il fallait réformer, transformer s'il était «possible, mais non détruire, car en le détruisant, on créait «le pouvoir absolu, le mal sans remède. La corruption était «partout, chez les *nobiles* comme chez les hommes nouveaux.

[1] l. c. XXXV.
[2] Ad Quint. fratrem, II. 3.

«Les premiers comptaient pourtant dans leurs rangs quelques «honnêtes gens; ils avaient Caton, la vertu même. Dans «le parti contraire, je ne puis découvrir un honnête homme. «Et il ne faut pas que ce mot *nobiles* fasse illusion; cette «aristocratie n'était point fermée; la naissance n'était nulle«ment nécessaire pour y prendre place et y jouer un grand «rôle; Marius, Cicéron, Pompée même, le prouvent assez. «Il n'y avait alors à Rome nul privilége, nulle inégalité de «droit; toutes les fonctions étaient accessibles à tous. Les «justes droits de la vraie démocratie n'étaient donc point en «cause, et, quand à ce que l'on confond souvent avec eux, «l'empire de la multitude, il n'était que trop grand, car c'est «par lui, comme il arrive presque toujours, que devait s'éta«blir le despotisme.»[1]

Il faut tout d'abord signaler une erreur évidente. L'historien français dit qu'il n'y avait nul privilége, nulle inégalité de droit, et que la noblesse était ouverte à tous. Sans doute cela est vrai en droit, mais en fait, rien n'est plus inexact; on peut s'en convaincre aisément en relisant les passages de Cicéron et de Salluste cités dans notre introduction.[2] On y verra que le gouvernement romain était une véritable oligarchie qui faisait bon marché des droits des autres et se réservait le pouvoir. Et, si l'empire de la multitude fut aussi terrible, c'est à cet état de choses qu'il faut l'attribuer. En effet, les adversaires des nobles exploitaient contre ceux-ci les passions populaires pour avoir accès aux honneurs, et alors s'établissait une démagogie turbulente; mais il n'y avait jamais gouvernement démocratique, c'est-à-dire gouvernement égalitaire et dont les emplois sont accessibles à tous. Réfutation.

Mr Ampère est lui-même tellement convaincu des vices de l'administration du Sénat, qu'il est d'avis qu'il fallait

1 Hist. rom. à Rome p. 619 et 620.
2 Voir plus haut page 7.

transformer ou réformer la constitution. Mais, dans sa pensée, ces réformes impliquent le maintien du principe républicain; elles ne devaient porter que sur des questions de détails. Or, ce principe même, tel qu'il était entendu à Rome, était précisément le point vicieux du système. En effet, il fut toujours de règle que tous les pouvoirs devaient s'exercer à Rome même et en personne; on n'admettait pas la représentation des provinciaux par des mandataires; il fallait que tous les citoyens se transportassent dans la capitale, s'ils voulaient concourir au vote des lois et à l'élection des chefs de l'état. Et, comme la longueur et la difficulté du voyage retenaient chez eux les citoyens habitant les provinces, cette règle eut pour conséquence de remettre l'administration de l'état entre les mains des habitants de Rome, ou plutôt d'une petite partie de ces habitants; car l'organisation ploutocratique des assemblées, l'influence énorme des richesses sur le bas peuple, livraient en réalité le pouvoir à une oligarchie jalouse qui accumulait les obstacles devant les autres citoyens, candidats aux emplois.

On voit donc que le principe même de la constitution de Rome était mauvais, puisqu'il livrait l'état tout entier à une infime minorité qui avait ses intérêts propres, différents de ceux du reste des citoyens.

La première réforme aurait donc dû porter sur ce principe même; il fallait abolir les privilèges de cette aristocratie hautaine et cupide qui se partageait les dépouilles du monde entier; il fallait donner aux provinciaux des droits et des garanties et remplacer, à la tête de l'état, le Sénat avili et corrompu par une assemblée nationale élue par l'universalité des citoyens. Or, cette dernière institution était inconnue aux anciens; mais l'eussent-ils connue, aucun des champions de la république contre Jules César et Octave n'eût consenti à sauver l'état à ce prix. Ce qu'ils voulaient, c'était le maintien de leurs privilèges et la restauration pure et simple

du gouvernement du Sénat, c'est-à-dire la continuation du pillage des provinces et des troubles à Rome.

Bienfaits de l'empire.

Dans ces conditions, le rétablissement de la république était impossible; c'est ce que comprit Agrippa. Le gouvernement parlementaire étant inconnu, il se trouva placé entre l'oligarchie et le gouvernement absolu; entre les deux, le choix ne pouvait être douteux. L'oligarchie avait donné la mesure du mal qu'elle pouvait faire; elle avait, par une administration tracassière, rendu le joug romain odieux, ruiné les sujets et plongé la ville dans une anarchie sans exemple. C'est pourquoi l'empire fut accepté comme un bienfait; à l'arbitraire, il substituait une organisation administrative des plus remarquables qui tenait compte de tous les droits et de tous les intérêts; et qui, par une juste répartition des charges, fit renaître la paix et l'abondance dans les provinces épuisées par le gouvernement oppresseur et vexatoire du Sénat.

Jugement sur Agrippa.

En établissant la monarchie, qui, même dans ses plus mauvais jours, fut préférable, pour la masse des administrés, au régime antérieur, Agrippa a donc agi en bon citoyen et en sage appréciateur des besoins de son temps. Sans doute, le désir d'assurer le bien-être de ses concitoyens n'a pas été le seul mobile de ce grand homme; il avait une arrière-pensée; il se proposait de jouir un jour lui-même du souverain pouvoir, qu'il avait conquis pour le compte d'un autre, et ce désir ambitieux n'est pas étranger au zèle déployé par lui dans l'établissement de l'empire. Mais quand un homme concilie, comme il le fit, son intérêt personnel avec l'intérêt général, on ne peut lui faire un reproche d'être ambitieux; car l'ambition seule fait entreprendre de grandes choses.

Malheureusement si cette passion pousse aux belles actions, elle inspire aussi aux gens avides de parvenir, une conduite plus utile qu'honorable; l'intérêt étouffe parfois la voix non pas de l'honneur, mais du respect de soi-même. C'est dans une certaine mesure le cas pour Agrippa: on

regrette de le voir s'effacer un peu trop devant Auguste et, sous ces dehors de dévouement absolu, on trouve un calcul secret qui dénote une profonde connaissance des hommes et une grande netteté de vue politique. Agrippa savait que le seul moyen de parvenir était de grouper tout autour d'un homme et de sacrifier à la bonne entente de mesquines considérations de vanité personnelle: il avait pour maxime, dit Sénèque: «Concordia res parvæ crescunt, discordia maximæ «dilabuntur.»[1] Prendre pour lui ce rôle d'élu de la providence, Agrippa n'y pouvait songer. Sa naissance obscure était un obstacle insurmontable; on se serait récrié contre l'audace de ce parvenu qui aurait voulu dicter des lois aux fiers descendants des Cornelii, des Manlii, et, si Agrippa était entré dans cette voie, il aurait-peut être pu jouer de nouveau le rôle de Marius, c'est-à-dire règner en s'appuyant sur la populace, mais il n'aurait jamais fondé rien de durable. L'homme qui pouvait servir de drapeau était tout indiqué. C'était Octave, fils adoptif et héritier du grand Jules, et, en cette qualité, seul capable de rallier un parti assez puissant pour fonder l'empire. C'est pourquoi Agrippa avait tant d'intérêt à faire Octave grand. L'entente de ces deux hommes était nécessaire; car ils ne pouvaient rien l'un sans l'autre; et cette conviction entra peut-être autant que l'amitié dans l'abnégation d'Agrippa vis-à-vis de l'empereur. On voit par là combien grande est l'erreur de ceux qui le considèrent comme un instrument aveugle entre les mains d'Auguste. Il secondait de tous sès efforts celui-ci, mais quand le prince manifesta l'intention de lèguer son trône à Marcellus, Agrippa montra clairement qu'il ne le souffrirait pas; c'est du moins ce qui résulte du récit de Velleius qui nous le dépeint comme «très-disposé à obéir, mais à un seul, et «certes avide de commander aux autres»[2] et qui, dans un

[1] Seneca, epist. 94 No. 46.
[2] II. 79.

autre passage, dit que le prince réservait sa succession à Marcellus, mais qu'Agrippa ne la lui laisserait pas recueillir[1]. Non certes, il n'était pas une machine aveugle; il savait parfaitement ce qu'il voulait et peut-être pourrait-on lui reprocher de ne pas s'être toujours montré assez scrupuleux sur les moyens propres à se rapprocher du trône.

C'est ainsi qu'il épousa Julie et qu'il toléra les débordements de cette femme; la répudier, c'était renoncer au souverain pouvoir, car un autre ambitieux aurait brigué la main de la fille d'Auguste qui apportait en dot à son mari l'empire du monde. Sans doute, la conduite d'Agrippa à l'égard de cette princesse est peu honorable; mais il ne faut pas perdre de vue que, à cette époque, les vices de Julie n'étaient pas encore aussi notoires qu'ils le fûrent dans la suite. Cette femme, qui joignait à une dépravation profonde toutes les qualités de l'esprit, eut l'adresse de cacher pendant vingt ans à son père la vie scandaleuse qu'elle menait; dans les commencements surtout, elle usait de ménagements, et il est fort possible qu'Agrippa ne connut que très-imparfaitement son inconduite. Certes, il savait qu'elle ne respectait pas la foi conjugale, car Pline cite au nombre des malheurs, dont la naissance anormale de ce grand homme était le pronostic, les tourments que lui causèrent les adultères de sa femme. Mais à cette époque dissolue, on traitait l'adultère avec la même légèreté que le firent les Français du XVII[e] siècle pour lesquels ce crime était la source d'intarissables plaisanteries, et, sous ce rapport, Agrippa partageait le sort de presque tous les maris de son temps.

D'ailleurs, les désordres de Julie n'ont-ils pas été exagérés? C'est là une question à laquelle il est difficile de donner une réponse catégorique; mais on est assez porté à se prononcer pour l'affirmative, si l'on se rappelle le servilisme

---

1 II. 93.

des historiens de cette époque et la haine implacable que Tibère nourrissait contre cette femme, qu'il subissait par ambition. N'est-il pas en effet fort probable que les écrivains aient voulu faire leur cour à l'empereur en déversant l'odieux de sa conduite sur Julie? Et cette princesse ne doit-elle peut-être pas un peu sa triste célébrité à sa position élevée qui attirait sur elle tous les regards et l'exposait aux attaques des ennemis de sa famille?

Ce sont là des considérations qui atténuent ce qu'il y a de peu honorable pour Agrippa dans ce mariage et dans la patience avec laquelle il ferma les yeux sur l'inconduite de sa femme. Et, si en regard de cette faiblesse, que certes nous ne voulons pas excuser, on met toutes les qualités qui distinguent cet homme extraordinaire, si l'on se rappelle son activité, son énergie, son tact politique et son immense génie militaire, enfin, si l'on récapitule toute l'importance du rôle qu'il joua, on ne peut se refuser de le considérer comme un bienfaiteur de son époque et comme un des personnages les plus illustres de l'histoire romaine, si féconde en grands hommes.

APPENDICES.



I.

OPINIONS POLITIQUES D'AGRIPPA.

MALGRÉ tout le talent qu'il déploya dans la fondation de l'empire, but constant de tous ses efforts, Agrippa a longtemps été considéré comme un partisan de la république et cette tradition, qui crée une contradiction flagrante entre sa conduite et ses convictions politiques, a trouvé créance chez plusieurs biographes de ce grand homme et chez quelques historiens. D'après Gebauer,[1] Eckhel, Van Lanckeren, Leblond, Cantu, Crevier et de Ségur, Agrippa aurait, en 725, conseillé à Auguste de rétablir la république. Voici sur quoi se fondent ces écrivains: Dion[2] raconte qu'après sa rentrée triomphale à Rome, Octave manda au palais Agrippa et Mécène et leur demanda si, à leur avis, il devait garder ou résigner le pouvoir; Agrippa se serait prononcé pour le rétablissement de la république et Mécène pour l'empire. Dion reproduit les discours qu'ils auraient prononcés dans cette occasion, et c'est du rôle joué par Agrippa dans ce conseil d'état que l'on conclut à l'existence en lui de convictions républicaines.

[1] XIII. — p. 163 — p. 20 et 21 — p. 50 et 51 — hist. des It. trad. par Armand Lacombe tome II. p. 234. — I. p. 4 — hist. rom. II. p. 73 et 62.

[2] L. II. 1.

Il est assez étonnant que tous les auteurs cités plus haut aient ajouté foi au récit de Dion sans se demander si cette délibération a réellement eu lieu, ou bien si tout cet épisode n'est pas une de ces amplifications de rhétorique dont, à l'exemple de Thucydide et d'autres historiens anciens, Dion ornait souvent ses écrits.[1]

Mais avant d'aborder cette question, il faut examiner pourquoi Dion a attribué à Agrippa un discours en faveur de la république. «Car,» observe Van Lanckeren[2], «bien que «Dion ait revêtu d'une forme pompeuse de son invention les «paroles d'Agrippa, il serait contraire à tous les usages «reçus dans la matière, que cet historien lui ait attribué des «opinions autres que celles qu'on lui connaissait.» La remarque de Van Lanckeren est parfaitement juste; aussi est-il impossible de contester que Dion a réellement cru Agrippa républicain. Mais comme la raison se refuse énergiquement à admettre que ce personnage ait consacré tout son génie à combattre et à soumettre ceux avec lesquels, d'après Dion, il était en communauté de sentiments politiques, il est positif que cet historien a commis ici une de ces erreurs assez fréquentes dans ses écrits.[3] Et, en l'absence de documents historiques, il faut bien se contenter de conjectures pour expliquer comment Dion a pu se tromper sur les opinions politiques d'Agrippa.

Visconti suppose que «ce prétendu conseil a eu pro«bablement pour origine les rumeurs artificieuses des

[1] Frandsen, p. 15, cite les morceaux de rhétorique suivants composés et introduits par Dion dans son histoire: l'Oraison funèbre de César prononcée par Antoine; le discours d'Antoine avant la bataille d'Actium et enfin le long dialogue entre Livie et Auguste. A ces passages cités par Frandsen, on peut encore ajouter le discours d'Octave avant la bataille d'Actium et une foule d'autres discours, car Dion, a très-souvent usé de ce tornement. Dion, XLIV 36—50. L. 16—23. LV. 14—22. L. 23—30.

[2] pag. 20.

[3] Voir à ce sujet: De vita et scriptis Dionis Cassii Reimarus p. 1540, Nævi hist. Dionis.

«courtisans et les déclamations des jeunes rhéteurs qui se sont «avidement saisis d'un sujet tout-à-fait dans leur goût.»[1] Cette conjecture, dont M. Beulé a fait une élégante paraphrase, déplace la question sans la résoudre; car les rhéteurs ne faisaient généralement parler les personnages historiques que d'une manière conforme à l'opinion de ceux-ci, or, on se demande pourquoi ils faisaient d'Agrippa un républicain.

Voici probablement l'origine de cette appréciation des opinions politiques de ce grand homme: En l'année 725, alors que tous ses rivaux étaient abattus et qu'il était le seul maître du monde romain, Octave inaugura cette habile politique qui consistait à respecter les formes républicaines et à rendre, en apparence du moins, leur ancien pouvoir au Sénat et au peuple. C'est là ce que veut dire Velleius quand il écrit: «La force fut rendue aux lois, l'autorité aux jugements, «la majesté au Sénat; le pouvoir des magistrats fut réduit «à son ancienne valeur; enfin cette primitive et antique forme «de la république fut rétablie.[2]» C'est aussi le sens du passage suivant du monument d'Ancyre: «Pendant mon sixième «et mon septième consulat, après avoir éteint les guerres «civiles et obtenu, du consentement universel, le pouvoir sur «toute chose, j'ai transféré la république de ma puissance «sous celle du Sénat et du peuple romain.»[3] C'est encore à ce prétendu rétablissement de la république qu'il faut rattacher la conduite d'Octave qui, suivant la coutume antique, remit, en 726, à son collègue Agrippa les faisceaux consulaires tous les deux mois et prêta serment en sortant de charge.[4] Or, il est fort probable qu'Agrippa, le conseiller habituel d'Octave dans les circonstances graves, a puissamment contribué à l'adoption de cette prudente et sage

1 Visconti, Iconogr. romaine I. p. 205. Beulé, page 225. Voir note 33.
2 Velleius, II. 89.
3 Mon. Ancyr. VI. 13—16. grec. XVII. 18—22.
4 Dion, LIII. 1.

politique et qu'il a engagé Octave à ne prendre ni le titre, ni les insignes de la royauté, mais à se contenter des magistratures républicaines. Dion aura entendu parler des conseils d'Agrippa, l'aura cru républicain et de là le rôle qu'il lui fait jouer dans le conciliabule dont, à l'en croire, serait sorti l'empire romain.

Quant aux discours attribués à Mécène et à Agrippa dans cette circonstance, une lecture rapide suffit pour produire la conviction quils sont l'œuvre de Dion, tant par le fond que par la forme. D'ailleurs, Gebauer excepté, aucun des auteurs qui considèrent Agrippa comme partisan de la république, ne les regarde comme authentiques. Il n'est pas nécessaire d'entreprendre une longue réfutation de l'opinion de Gebauer; l'absurdité de certains arguments contenus dans le discours d'Agrippa prouve à l'évidence que ce grand homme n'a pu le prononcer: «Comment,» observe avec raison Visconti[1], «Agrippa aurait-il pu craindre qu'après les guerres «civiles éteintes et après la conquête de l'Egypte, les revenus «d'un si grand empire ne pussent suffire à l'entretien d'une «armée convenable; comment, après 60 ans de guerres «civiles, aurait-il pu dire que le pouvoir des chefs aux«quels il faut confier une partie des forces de l'état est «dangereux sous un monarque et point dans une répu«blique? Comment, avec les sentiments qu'on lui sup«pose, aurait-il pu représenter à Octave, qui règnait effecti«vement depuis 12 ans, que s'il avait, seulement pour quel«ques moments, touché à la principauté, il courait des «risques à ne pas s'en dessaisir?» En outre, il est aisé de voir que ces deux harangues sont des morceaux d'éloquence qui se font pendant et que l'on ne peut en rejeter une sans faire tomber également l'autre. «Or, dit Frandsen,[2] Juste

---

[1] Iconogr. rom. I. p. 205.

[2] p. 17.

«Lipse[1] ayant démontré que le discours de Mécène est «l'œuvre de Dion, celui d'Agrippa doit être par ce fait seul «attribué au même auteur.» Meyer se prononce dans le même sens; après avoir énuméré les ouvrages dûs à Agrippa il ajoute: «On trouve dans Dion Cassius un mémorable dis-«cours d'Agrippa qui est entièrement sorti de l'imagination «de Dion.[2]» Enfin, la longueur démesurée de ce discours, la grande redondance du style prouvent encore contre leur authenticité. Ce n'est évidemment pas dans une consultation secrète avec ses amis intimes que l'on parle d'une façon aussi pompeuse. On discute, mais on ne fait pas de l'éloquence. Aussi, Agrippa n'a pas prononcé de discours en faveur de la république.

Reste à examiner si la délibération rapportée par Dion a existé réellement ou si elle n'a eu lieu que dans l'imagination de cet historien. On peut se prononcer avec certitude dans ce dernier sens; en effet, outre que les discours sont de son invention, comme on vient de le voir, aucun auteur antérieur à lui ne mentionne ce conseil d'état. Le silence de Suétone[3] surtout, démontre qu'il n'a pas eu lieu; car cet auteur parle avec détails de l'époque et des prétextes de velléités d'abdication manifestées par Auguste et il serait étrange qu'il n'eut pas fait mention d'une consultation tenue sur ce sujet et de l'avis d'Agrippa et de Mécène, si ces deux grands ministres avaient été réellement consultés dans cette circonstance.

Or, la délibération n'ayant pas eu lieu et Agrippa n'ayant pas prononcé ce discours, on cherche vainement d'autres indices des opinions républicaines de ce grand homme et ainsi disparaît cette prétendue contradiction entre ses opinions et ses actions.

1 Excursus II. ad An. Tacit. III. 29.
2 Meyer, frag. orat. rom. n°. XCII.
3 Suétone, Oct. XXVIII.

Frandsen[1] croit avoir trouvé l'épisode qui a donné à Dion l'idée d'écrire cette délibération. Hérodote[2] rapporte qu'après avoir massacré les mages, Otanes, Mégabaze et Darius discutèrent la forme à donner au gouvernement; que le premier parla en faveur de la république, que le second se prononça pour l'oligarchie, qu'enfin Darius plaida avec tant de vigueur et d'éloquence la cause de la monarchie que cette dernière forme de gouvernement fut adoptée par les Perses. On le voit, l'analogie des deux situations est frappante et, chez Dion comme chez Hérodote, c'est l'avocat de la monarchie qui l'emporte. On peut donc en présence de cette similitude complète de situation et de dénouement adopter l'opinion de Frandsen que d'ailleurs rien ne vient combattre.

II.

EXPOSÉ ET CRITIQUE DU JUGEMENT DE FRANDSEN.

Frandsen, après avoir démontré qu'Agrippa était un partisan de l'empire, le représente comme un homme ambitieux, avide de pouvoir et redoutable à Auguste même, qu'il espérait supplanter. Cette doctrine est émise dans le sixième chapitre de sa remarquable étude sur Agrippa; on va en examiner ici les principaux points.

1. Auguste était jaloux d'Agrippa.

D'abord il prétend qu'Auguste était jaloux d'Agrippa[3] et il se fonde pour cela sur un passage de Dion;[4] il y est question de la fin de la bataille de Mylæ. Dion dit qu'Agrippa ne poursuivit pas l'ennemi à cause du danger que ses

[1] p. 27.
[2] l. III. § 80—83.
[3] p. 37.
[4] XLIX. 4.

énormes galères eussent couru en s'aventurant dans les basses eaux. D'autres à la vérité, ajoute Dion, prétendent qu'Agrippa renonça à la poursuite parce qu'il combattait pour l'honneur d'Octave et non pour le sien propre. C'est cette dernière opinion qu'admet le savant professeur d'Altona:[1] «Cette dernière opinion est la plus exacte,» dit-il; «cela résulte de ce que le même auteur ajoute comme «commentaire (et il le tenait apparemment de bonne «source): Agrippa avait coutume de dire à ses amis les plus «intimes que la plupart des princes n'aiment pas à se voir «surpasser par autrui et, en conséquence, il recommandait «à celui qui a souci de son salut de faire en sorte de se tirer «des difficultés des entreprises qui lui sont confiées et d'en «laisser toute la gloire au prince.»

Le passage de Dion, sur lequel s'appuie Frandsen, est un peu long pour être reproduit ici; en voici une analyse: Dion dit que vers le soir la victoire se décida en faveur des Césariens; mais qu'Agrippa ne poursuivit pas les fuyards parce que, ne connaissant pas les passes, il avait peur d'être rejeté sur la terre. (C'est là l'opinion, dit Dion, la plus vraisemblable et c'est la mienne.) Il ajoute aussitôt: D'autres pensent qu'Agrippa se contenta de mettre les ennemis en fuite parce qu'il combattait pour la cause d'Octave et non pour la sienne. Et, en effet, il avait coutume de dire à ses amis que les princes n'aiment pas que leurs lieutenants les éclipsent, que, pour ce motif, ils entreprennent eux-mêmes les expéditions faciles et laissent les plus périlleuses à leurs généraux et que, tout en ne souhaitant pas que ceux-ci éprouvent des revers, ils n'aiment pas qu'ils aient la gloire d'avoir pleinement réussi. Il recommandait donc la modestie à ses amis. Réfutation.

Voilà en substance ce que dit Dion au passage cité par Frandsen. On cherche vainement, dans ce chapitre, une

[1] L. c.

mention si courte qu'elle soit de la jalousie d'Auguste. Car il serait inexact de voir une preuve de l'existence de sentiments envieux chez ce prince dans le fait qu'Agrippa émettait parfois l'avis que les princes n'aiment pas à être éclipsés par leurs lieutenants et conseillait en conséquence à ses amis de faire tourner leurs succès à la gloire de l'empereur. Ce serait là outrepasser la portée du texte et y voir ce qui ne s'y trouve pas. En outre, aucun document ancien ne vient autoriser l'opinion de Frandsen, opinion à laquelle Dion donne le démenti le plus formel: «Et ainsi,» dit-il, «Agrippa «ne fut jamais désagréable à Auguste, ni un objet de haine «pour les autres».[1]

Quant à la cessation de la poursuite, le motif en est clairement indiqué par Dion; Agrippa ne poursuivit pas parce qu'il ne connaissait pas le littoral et nullement parce qu'il ne le voulut pas. Cette appréciation est confirmée par le récit d'Appien:[2] «Ses pilotes,» dit celui-ci, «le dissuadant de s'aven«turer avec ses grands vaisseaux dans les basses eaux, il mit «à l'ancre en pleine mer pour attaquer l'ennemi et même «pour combattre de nuit s'il le fallait. Mais ses amis l'ex«hortèrent à ne pas se laisser emporter par une ardeur irré«fléchie, à ne pas épuiser son armée par la veille et la fatigue «et à se défier de cette mer très-sujette aux tempêtes; le «soir il se retira à regret.» Il y avait là des motifs bien sérieux pour qu'Agrippa renonçât à la poursuite; et l'on voit qu'il ne fallut rien moins que les efforts combinés de ses pilotes et de ses amis pour le décider à la retraite. Enfin, si l'on se représente combien il est inadmissible qu'un général aussi habile renonce à achever une victoire par une poursuite vigoureuse et compromette ainsi les fruits de l'avantage qu'il vient de remporter, on s'explique difficilement

[1] ἀφ' οὗ δὴ καὶ τὰ μάλιστα οὔτ' αὐτῷ ποτε τῷ Αὐγούστῳ ἐπαχθής, οὔτε τοῖς ἄλλοις ἐπίφθονος ἐγένετο. LIV. 29.

[2] App. b. c. V. 108.

que Frandsen ait pu adopter l'opinion d'après laquelle Agrippa se borne à faire reculer les ennemis parce qu'il combattait pour la cause d'Auguste et non pour la sienne propre. Car, outre son peu de vraisemblance, cette opinion est confirmée par le récit circonstancié d'Appien corroboré par l'affirmation catégorique de Dion[1] (*οὐ μὴν ἔν γε τῷ τότε παρόντι τοῦτ' αἴτιον τῆς οὐ διώξεως αὐτῶν γράψω*) et repose sur une distinction au moins étrange de la cause d'Auguste avec celle d'Agrippa. Comme si ces deux causes n'étaient pas identiques; ou plutôt comme s'il n'y avait pas ici une seule cause, celle d'Auguste au service de laquelle Agrippa mit constamment ses immenses talents, son énergie indomptable et son dévouement le plus absolu! De ce qui précède on peut conclure: 1° que l'opinion de Frandsen relative aux mobiles qui ont déterminé Agrippa à ne point poursuivre Démocharès est erronnée et démentie par Dion et Appien; et 2° que, rien dans le passage de Dion n'autorisant la conjecture du savant allemand relativement à la jalousie d'Auguste, c'est gratuitement qu'il a prêté des sentiments envieux à ce prince, qui combla d'honneurs le grand homme dont Frandsen l'accuse d'être jaloux.

II. L'envoi d'Agrippa à Rome est une marque de défiance.

«Après la bataille d'Actium, Auguste,» dit ensuite Frandsen,[2] «envoya Agrippa à Rome comme gouverneur de la ville «et de la péninsule. Mais si l'on considère qu'alors ce prince «n'avait que le choix ou bien d'aller lui-même à Rome et de «confier à Agrippa la poursuite d'Antoine et la destruction du «parti de la reine d'Egypte, ou bien de se charger lui-même «de cette dernière tâche et de donner à Agrippa le gouverne«ment de l'Italie, il faut avouer qu'Auguste a laissé à son «lieutenant la tâche la moins dangereuse; car en Italie on «était favorable aux Césariens et hostile à Antoine consi«déré comme traître à la patrie; en outre, Mécène, le rusé

[1] Dion, XLIX. 4.
[2] p. 38.

«Mécène, toujours resté fidèle à Auguste, veillait aux côtés «d'Agrippa pour faire échouer ses plans ambitieux. En Orient «au contraire, Agrippa aurait pu être séduit par les charmes «de Cléopatre ou encore plus par son royaume et il aurait «pu jouer le rôle d'Antoine avec une plus grande fermeté et «dans ce cas le vaincre eût été à peu près impossible à «Auguste.»

Réfutation. Il résulte de ce raisonnement que Frandsen considère la mission d'Agrippa comme une marque de défiance.

Cependant les faits réfutent cette appréciation. Octave envoya Agrippa à Rome, parce qu'il craignait que l'autorité de Mécène ne fût impuissante à contenir l'Italie, et, pour ménager l'amour-propre de celui-ci, on donna au voyage d'Agrippa d'autres prétextes que Dion, auquel cet exposé des faits est emprunté, ne nous fait pas connaître.[1]

Ceci étant admis, on peut objecter à Frandsen 1° que la présence de Mécène à Rome était une bien pauvre garantie contre Agrippa. En effet, s'il était déjà incapable de contenir les mutins alors qu'ils n'avaient pas de chef, à plus forte raison, il eût été, malgré sa ruse et sa fidelité, réduit à l'impuissance la plus complète si un homme de la valeur d'Agrippa s'était mis à leur tête; 2° qu'il est à peu près indifférent dans l'espèce que l'opinion publique fut hostile à Antoine, considéré comme traître à la patrie. Car si Agrippa s'était révolté contre Octave, il l'eût fait évidemment pour son propre compte et non en faveur d'Antoine, contre lequel il avait déployé toutes les ressources de son immense génie militaire.

En outre, l'Italie était-elle aussi favorable aux Césariens que le croit Frandsen? Etait-ce bien en Orient, comme le pense ce savant, que la puissance d'Octave était le plus menacée et, par conséquent, la mission d'Agrippa à Rome était-elle réellement une marque de défiance? C'est ce dont on

[1] LI. 3.

pourra se rendre compte en jetant un rapide coup d'œil sur l'état des choses en Italie et en Orient à cette époque.

Lorsqu'Agrippa arriva en Italie, cette contrée à peine remise des troubles sanglants suscités par les affranchis, était déchirée par des désordres des plus graves. Aux premiers mécontents, que Mécène ne parvenait pas à réprimer complètement, étaient venus se joindre les légionnaires d'Antoine et les vétérans d'Octave licenciés et dirigés par celui-ci sur l'Italie. Ces soldats, irrités d'être renvoyés sans récompense et d'être frustrés du butin de la campagne d'Egypte, se dédommageaient en pillant et en rançonnant les Italiens. Les désordres qu'ils commirent prirent bientôt, malgré l'énergie et l'influence d'Agrippa, une tournure tellement grave que celui-ci jugea la présence d'Octave seule capable de conjurer le péril et envoya à son ami courrier sur courrier pour le rappeler.[1]

Au reçu de ces dépêches, Octave quitta précipitamment l'Asie et vint débarquer à Brindes, où il trouva tout le Sénat, les chevaliers et une partie du peuple de Rome qui, à l'annonce de sa prochaine arrivée, s'étaient portés à sa rencontre.[2]

Cet empressement général déconcerta les mécontents et, en leur démontrant le peu de chances d'une tentation d'insurrection, les détermina à entrer en composition avec Octave. Confiants dans la légitimité de leurs griefs, ils affluèrent à Brindes, quittes à recommencer les troubles, si on ne leur accordait pas satisfaction.

De son côté, Octave était animé des intentions les plus conciliantes; les derniers évènements survenus en Italie lui avaient montré la faute commise en renvoyant sans récompense les soldats auxquels il devait son pouvoir et qui, en se tournant contre lui, avaient failli le lui enlever. Il écouta

1 Dion, LI. 4. Plutarque, Ant. LXXIII.
2 Dion, LI. 4.

donc leurs réclamations et se mit en devoir d'y satisfaire. Il proclama d'abord une amnistie générale au sujet des derniers troubles; puis il distribua de l'argent aux soldats qui n'avaient pas servi longtemps sous ses ordres. Quant aux plus anciens, il leur abandonna le territoire des villes italiennes, qui avaient embrassé le parti d'Antoine.[1]

Mais si cette mesure satisfaisait les vétérans, elle mécontentait par contre les habitants dépossédés et il était à craindre que les désordres ne continuassent de plus belle.

Octave para à cette éventualité en posant un acte tout à fait en dehors des habitudes: il paya ce qu'il prit et, dans son testament, il se vante d'être le premier qui agit ainsi.[2] Jusque-là, en effet, on disposait des terres en faveur des soldats sans s'inquiéter des réclamations et des plaintes des propriétaires. Si ceux-ci voulaient résister ou ne déguerpissaient pas assez vite, quelques coups de sabre en avaient facilement raison et, pourvu que les vétérans fussent satisfaits, les généraux faisaient bon marché des dangers auxquels ils exposaient l'ordre public, en laissant sans abri et sans pain des gens, qui saisiraient naturellement la première occasion de troubles pour tenter de reconquérir leur patrimoine. Mais Octave, qui désirait assurer la tranquillité de l'Italie, si importante pour la réussite de ses desseins ultérieurs, agit tout autrement; il résolut d'indemniser les expropriés et, profitant de cette occasion pour éloigner de la péninsule des gens hostiles à sa cause, il leur concéda le territoire de Dyrrhochium, Philippi et autres villes de la Macédoine et paya en numéraire ceux qui n'obtinrent pas de terre.

Cette dernière mesure ne put recevoir immédiatement qu'une exécution partielle; car la distribution d'argent qu'il fit aux soldats et le paiement de l'indemnité épuisèrent sa caisse et celle de ses amis sans qu'il pût désintéresser tout

[1] Dion, l. c.
[2] Monum. Ancy. II. 22 et 23. grec. vers. 19—14 et mon. Apoll. IV. 3—8.

le monde. Il demanda donc du temps pour indemniser ceux qui n'avaient rien reçu et, comme ceux-ci se montraient peu confiants en sa promesse, il mit ses biens en vente; Agrippa en fit autant et en entraîna d'autres par son exemple.[1]

Cette conduite fit taire tous les murmures et cependant les mécontents n'en retirèrent aucun profit; car personne ne fut assez téméraire pour acheter ou prendre en gage les biens du prince et de ses amis de peur de s'attirer leur ressentiment.[2]

Tandis qu'Agrippa rencontrait en Italie toutes ces difficultés, Octave se rendait maître de l'Orient sans résistance sérieuse; car, après la bataille d'Actium, Hérode et une foule d'autres princes orientaux s'émpressèrent d'abandonner le parti d'Antoine.[3] Cléopatre elle-même, sur la foi de Thyrsus, affranchi d'Octave, qui lui représentait son maître comme éperdument épris d'elle, se flatta de devenir par celui-ci souveraine des Romains et, aussitôt cet espoir conçu, entra sous main en négociations avec lui, tout en manifestant hautement l'intention de lui opposer la plus vive résistance.

Tandis que cette femme ambitieuse, cause principale de toutes les folies, de tous les malheurs d'Antoine, abandonnait lâchement son amant, celui-ci, après avoir vainement imploré la pitié d'Octave au nom de leur amitié passée et de leur parenté, retrouvait enfin, sous l'aiguillon du danger et de la honte, son énergie et sa valeur d'autrefois. Mais la trahison neutralisa tous ses efforts. Pelusium ouvrit ses portes, après un simulacre de résistance, et Octave marcha sans encombre sur Alexandrie.[4] Aussitôt Antoine quitta les environs de Paretonium, ville de la Marmarique devant laquelle il s'était

---

1 Dion, l. c.
2 Dion, l. c.
3 Dion, LI. 5. Plutarque, Ant. LXIX et LXXI. — Dion, LI. 8 et 9. — Dion, LI. 8.
4 Dion, LI. 9. Plutarque, Ant. LXXIV. — Dion, l. c. — Plutarque, Ant. LXXIV. Dion, l. c. — Dion, LI. 10. — Dion, l. c. Plutarque, Ant. LXXIV.

transporté dans l'espoir de débaucher les troupes de Cornelius Gallus, son ancien compagnon d'armes, et, se portant rapidement à la rencontre d'Octave, attaqua et mit en déroute la cavalerie de celui-ci. Encouragé par ce premier succès, il voulut livrer bataille à la fois sur terre et sur mer; mais, tandis que son infanterie essuyait une défaite complète, sa cavalerie passait à l'ennemi. Aussitôt Antoine courut vers sa flotte pour la conduire au combat ou peut-être pour aller avec elle porter la guerre en Espagne; mais la trahison de Cléopatre devait lui enlever cette suprême ressource et il put voir du haut du rivage ses vaisseaux saluer l'ennemi et se ranger sous sa bannière. Cette défection anéantit le dernier espoir d'Antoine; il renonça à la lutte et, trompé par le faux bruit de la mort de Cléopatre, il se perça de son épée.

Dès lors, Octave ne rencontra plus de résistance en Orient et se rendit facilement maître de cette contrée.

Tel est l'exposé succinct mais exact de la situation de l'Italie et de l'Orient. Il en ressort clairement que c'était dans la péninsule, et non en Egypte, que la puissance du jeune César était le plus menacée. Dès lors, il est évident que Frandsen s'est trompé dans son appréciation des évènements et que la mission d'Agrippa à Rome, loin d'être, comme le pense ce savant, une marque de défiance, était, au contraire, un témoignage irréfragable de la confiance d'Auguste en son lieutenant. Qui pourrait, en effet, supposer un instant qu'Octave eût commis l'insigne folie d'abandonner le gouvernement d'un pays, perdu pour lui si les mutins avaient trouvé un chef, à un homme dont il eût suspecté la fidélité, surtout quand cet homme était Agrippa, c'est-à-dire le plus grand général et en même temps l'homme le plus populaire de son époque?

III. Agrippa veut supplanter Auguste.

On rencontre ensuite chez Frandsen une imputation tout à fait inattendue. Après avoir démontré si longuement (au

chapitre VI) qu'Agrippa n'a pas prononcé le discours que Dion lui prête, Frandsen, admettant tout-à-coup qu'Agrippa aurait pu le faire, dit: «Si nous admettons comme possible «qu'Agrippa ait parlé en faveur de la république, il resterait «à examiner si ce grand homme avait des intentions loyales. «Je prétends que s'il a réellement prononcé ce discours, ce «n'est pas pour parvenir aux plus hautes dignités républi- «caines; mais bien pour monter lui-même sur le trône si «Auguste avait été disposé à l'abdiquer.»

Frandsen n'ayait pas donné les raisons qui l'ont amené à émettre cette conjecture, on en est réduit à examiner le plus ou moins de vraisemblance de l'hypothèse émise par lui. C'est à ce point de vue que s'est placé Van Eck et l'on peut parfaitement se rallier à sa réfutation. Réfutation.

Van Eck fait d'abord observer qu'il ne peut croire à une telle perfidie de la part d'Agrippa et qu'Auguste n'était pas assez niais pour ne pas s'apercevoir du projet de celui-ci. Or de deux choses l'une, ou bien Auguste ne s'y serait pas opposé, ce qui est absolument invraisemblable, ou bien il y aurait mis obstacle et alors Agrippa aurait eu en lui un adversaire des plus redoutables. «Enfin,» ajoute Van Eck, «les «autres actions de ce grand homme ne s'accordent pas avec «ce projet. Car n'est-ce pas Agrippa qui a toujours, tant à «la ville qu'à l'armée, fait les plus grands efforts pour affer- «mir la puissance d'Auguste?»

A la page 40 Frandsen dit qu'Auguste voulut s'attacher de toute manière cet homme, qui aurait été pour lui l'adversaire le plus dangereux, et que c'est dans ce but qu'il lui remit les faisceaux consulaires, ce qui n'avait plus lieu à cette époque, et lui donna sa nièce en mariage. IV.° Auguste a peur d'Agrippa.

Frandsen se trompe sur le mobile d'Auguste. Le premier fait, la remise des faisceaux, est, non un honneur spécial fait à Agrippa, mais un des actes par lesquels Octave voulait faire croire au retour à la légalité et à l'ancien ordre des Réfutation.

choses. L'exactitude de cette opinion est démontrée par le passage suivant de Dion: «L'année suivante César commença «son VI[e] consulat; il agit tout-à-fait d'après les usages les plus «anciens et, entr'autres choses, remit les faisceaux à Agrippa, «son collègue, quand ils lui venaient et s'en servit lui-même «le reste du temps; et, à sa sortie de charge, il prêta le ser- «ment suivant les coutumes des ancêtres.»[1]

Quant au mariage d'Agrippa avec Marcella, rien n'oblige à croire que la peur d'une «usurpation éventuelle» y ait déterminé Auguste. Agrippa lui avait déjà rendu des services assez nombreux et assez importants, pour que ce prince voulût le récompenser en le faisant entrer par ce mariage dans la famille impériale. Enfin, Frandsen prête à Dion sa propre appréciation de cet évènement. En effet on lit[2]: «Le «mariage de celui-ci avec Marcella, fille de la sœur d'Auguste, «est attribué, avec encore plus de raison, par Dion[3] au même «motif, c'est-à-dire au désir qu'éprouvait l'empereur de «s'attacher par des liens de parenté, l'homme qui dans «l'opposition eût été pour lui l'adversaire le plus dangereux.» Or il n'y a pas un mot de tout cela dans Dion; cet historien se borne à mentionner le mariage d'Agrippa et ne fait aucun commentaire à ce sujet.

V. Agrippa veut s'égaler à Auguste.

Quelques lignes plus loin, Frandsen fait dire à Dion exactement le contraire de ce qu'on lit dans cet auteur: «Dion, dit le savant allemand, voit avec raison dans le fait «qu'Agrippa mit sa statue dans le vestibule du Panthéon «l'intention de se mettre sur le même pied (gleichstellung) «que l'empereur, chose que personne n'eût osé tenter à cette

Refutation.

«époque.» Or, voici le texte de Dion: *ἐκεῖ μὲν τοῦ προτέρου Καίσαρος, ἐν δὲ τῷ προνάῳ, τοῦ τε Αὐγούστου καὶ ἑαυτοῦ ἀνδριάντας ἔστησε. καὶ, ἐγίγνετο γὰρ ταῦτα οὐκ ἐξ ἀντιπάλου τῷ Ἀγρίππᾳ*

[1] LIII. 1.
[2] Frandsen p. 41.
[3] LIII. 1.

πρὸς τὸν Αὔγουστον φιλοτιμίας, ἀλλ ἔκ τε τῆς πρὸς ἐκεῖνον λιπαροῦς ἐυνοίας, καὶ ἐκ τῆς πρὸς τὸ δημόσιον ἐνδελεχοῦς, σπουδῆς, οὐ μόνον οὐδέν αὐτὸν ἐπ' αὐτοῖς ὁ Αὔγουστος ᾐτίασατο, ἀλλὰ καὶ ἐπὶ πλεῖον ἐτίμησε.

Ici encore il faut remarquer que Frandsen prête à Dion des paroles qu'il est impossible d'y découvrir en disant: «Auguste ne prit pas cela en mal parce qu'il le connaissait «assez bien pour ne pas lui en faire un reproche.»

VI. L'exil d'Agrippa, danger pour Octave. Réfutation.

Enfin, à la page 40, Frandsen, parlant de l'exil d'Agrippa dit que cet exil aété pour Octave une cause non seulement de honte mais encore de danger.

Les discussions soulevées par le don de l'anneau sigillaire d'Auguste à Agrippa et par l'exil de ce grand homme faisant l'objet des notes XXVII et XXVIII, il n'y a pas lieu de s'occuper ici de l'opinion de Frandsen rélativement à ces deux points. Reste donc à examiner sa conjecture d'après laquelle l'exil d'Agrippa aurait mis la puissance d'Octave en un tel péril que ce prince n'eut pas d'autre moyen de se soustraire au danger que de donner sa fille à Agrippa.

Frandsen se base pour émettre cette opinion sur le mot attribué à Mécène par Dion, et comme malgré toutes ses recherches, il n'a trouvé chez les anciens aucune indication sur la nature de ce danger, il suppose qu'Auguste craignait qu'Agrippa ne se révoltât en Orient et, nouvel Antoine, ne lui disputât les armes à la main la monarchie universelle.

Quant aux paroles de Mécène, Van Eck[1] émet l'opinion suivante que l'on peut parfaitement objecter à Frandsen: «Si telle avait été la pensée de Mécène, on devrait l'accuser «d'inhumanité et de cruauté, et le jugement de Gebauer[2]

[1] page 23.

[2] Gebauer (835) en parlant du mariage d'Agrippa avec Julie dit: «Pluribus hæc «persequitur Dio qui simul malignum et anceps Mæcenatis tradit consilium. Hic «nempe consultus ab Augusto de hac re respondit: «Tantum jam fecisti Agrippam, «ut aut generum facias aut occidas» iniqua plane sententia et in amicum injuria de «cuius immerita nece vel cogitasse abominandum est.» C'est à ce passage que Van Eck fait allusion.

«rapporté plus haut serait très-juste; mais je ne puis me «persuader que Mécène ait pensé rien de tel. Je crois qu'il «a seulement voulu montrer par là qu'Auguste avait comblé «Agrippa de tant d'honneurs, qu'il ne lui restait plus qu'à le «prendre pour gendre, et qu'il a ajouté ces derniers mots, «non afin d'engager Auguste à mettre Agrippa à mort, «mais pour lui montrer la nécessité de le rendre encore plus «grand. Car Mécène, si même il avait été assez cruel pour «oser conseiller à Auguste un meurtre injuste, ne devrait-il «pas être accusé de la plus coupable imprudence, s'il avait «donné un conseil dont le rejet l'aurait exposé aux plus «grands périls? Il aura dit ces mots en plaisantant: Tue-le «ou fais-en ton gendre, il n'y a pas de milieu. Tu ne le tue-«ras pas, je le sais, donc fais-en ton gendre.»

Pour ce qui est de la conjecture émise par Frandsen sur la nature du danger couru par Auguste, elle ne repose, de l'aveu même de ce savant, sur aucun document ancien, il n'y a donc pas lieu de s'arrêter ici à discuter cette hypothèse qui rentre dans le domaine de la fantaisie pure et est en outre réfutée par toute la conduite d'Agrippa.

Telles sont les objections que l'on peut victorieusement opposer aux points principaux de la doctrine de Frandsen; l'examen de chacun d'eux a prouvé clairement que le jugement émis par lui sur Agrippa repose sur une opinion préconçue bien plus que sur les textes dont il essaie vainement de l'étayer.

VII. Rapports d'Agrippa et d'Auguste.

Quant à l'ensemble de l'opinion du savant d'Altona, si l'on veut se rendre compte jusqu'à quel point est inexacte sa manière de voir sur le caractère d'Agrippa et la nature de ses relations avec Auguste, il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur la conduite réciproque de ces deux grands hommes à l'égard l'un de l'autre. On voit qu'Octave ne cessa de combler Agrippa d'honneurs et de distinctions de toute espèce et qu'il finit même par l'associer à son pouvoir souve-

rain en lui conférant la puissance tribunienne. Or, tous ces honneurs et spécialement les récompenses extraordinaires accordées à la gloire militaire d'Agrippa, (cette gloire que les Césars de tous les temps ont toujours considérée comme étant leur apanage et dont ils se montrent généralement si avides et si jaloux) ces récompenses prouvent à l'évidence qu'il est inexact de dire avec Beulé[1]: «Auguste avait un «levain d'envie contre Agrippa. Les despotes craignent «les hommes qui ont fait de grandes choses pour leur «service.»

Bien que cette dernière réflexion soit généralement exacte, il n'y a pas lieu de l'appliquer ici. En effet, si Auguste avait suspecté la fidélité d'Agrippa, ce n'est certainement pas à lui qu'il eût donné le commandement de ses flottes et de ses armées dans les guerres de Sicile et d'Actium; ce n'est pas davantage à lui qu'il eût confié le gouvernement de l'Italie et de Rome lorsque, à deux reprises, sa puissance y fut mise en péril par le soulèvement des mécontents. En outre, les honneurs qu'il fit rendre à la dépouille mortelle d'Agrippa prouvent que son amitié était sincère; enfin, d'après le témoignage de Sénèque et de Dion, il déplora long-temps et amèrement la perte de cet ami que personne ne pût remplacer ni dans les conseils ni sur le champ de bataille.[2]

Quant à Agrippa, peut-on sérieusement prétendre qu'il songea à renverser Auguste? Evidemment non; en effet,

---

[1] page 236.

[2] Deinde quum, interposito tempore in locum iræ subisset verecundia, gemens (Augustus) quod non illa silentio pressisset, quæ tamdiu nescierat, donec loqui turpe esset, sæpe exclamavit: Horum mihi nihil accidisset, si aut Agrippa aut Mæcenas vixisset. Adeo tam habenti millia hominum, duos reparare difficile est! ... tota vita Agrippæ et Mæcenatis vacavit locus. Sénèque, de beneficiis VI. ch. 32.

dès ses débuts dans la vie publique, on voit en lui un soin constant de s'effacer en faveur de son maître; trois fois il refuse les honneurs du triomphe; jamais il n'envoie au Sénat de ces rapports pompeux par lesquels les généraux romains avaient coûtume d'annoncer leurs victoires. Dans un autre ordre d'idées, ses constructions splendides, qui lui ont assigné une place si remarquable parmi les protecteurs des arts, il les dédie à la famille des Césars et il faut l'ordre exprès d'Auguste pour qu'il place son nom sur le Panthéon, son chef-d'œuvre.

Cette abnégation envers Auguste, cette sollicitude constante pour la gloire de celui-ci sont attestées par Dion:[1] «Ainsi mourut Agrippa. Il fut sans doute le meilleur homme «de son temps et utilisa constamment l'amitié d'Auguste «dans l'intérêt de celui-ci et pour le bien général. Autant «qu'il dépassait les autres par son mérite, autant il se sou«mettait volontiers à l'empereur. Toute sa sagesse, tout son «courage, il les mettait au service de l'intérêt de celui-ci, et «tous les honneurs, toute la puissance qu'il recevait de lui, il «s'en servait pour faire du bien aux autres. C'est ainsi sur«tout qu'il ne fut jamais insupportable au prince, ni odieux «aux autres.»

Enfin, si outre le témoignage de Dion et la conduite d'Auguste et d'Agrippa l'un envers l'autre, on se rappelle encore le jugement si remarquable de Velleius,[2] on ne s'explique pas ce qui a pu déterminer Frandsen à suspecter la sincérité de l'amitié mutuelle de ces deux grands hommes et à prêter de la défiance et de la jalousie à Auguste et l'intention de supplanter celui-ci à cet Agrippa dont Eckhel dit avec tant de raison: «Si Agrippa est moins célèbre que

---

[1] Dion, LIV. 29.
[2] II. 79. voir l'épigraphe.

«par son grand mérite il devrait l'être, la cause en est «qu'il voulut constamment que la gloire de ses exploits « fût attribuée à Auguste plutôt qu'à lui-même.[1]» [2]

III.

EXPOSÉ ET CRITIQUE DU JUGEMENT DE M. BEULÉ.

Lorsque l'on écrit l'histoire, on doit éviter avec soin d'apporter des haines et des passions politiques dans l'étude du passé; sinon, on s'expose à dénaturer les faits et à émettre des jugements inexacts et injustes sur les hommes dont on examine les actes et le caractère; c'est sur cet écueil qu'est venu se heurter M. Beulé. Adversaire convaincu et passionné du gouvernement impérial français, et ne pouvant l'attaquer ouvertement, cet écrivain s'est vu contraint de procéder par voie d'allusions et a écrit le procès des Césars[3] pour battre en brèche le pouvoir absolu et démontrer le danger auquel s'exposent «les nations disposées à abandonner leurs droits «pour dépendre du caprice ou de la santé d'un seul homme.»[4]

Malheureusement, M. Beulé s'est trop souvent laissé emporter par sa haine, bien légitime et bien fondée d'ailleurs, contre le gouvernement personnel; aussi son ouvrage est un véritable pamphlet, et non un livre d'histoire, à cause de la passion avec laquelle sont émis les jugements sur les évènements et les hommes de l'époque impériale à Rome.

1 Eckhel, doctr. num. vet. page 163.

2 L'abbé Leblond avait déjà remarqué qu'il est étrange qu'Agrippa est moins célèbre que Mécène. Il attribue cette singularité à «ce que la familiarité de Mécène «avec les poëtes et les gens de lettres du siècle était plus grande que celle «d'Agrippa.» Mais l'explication fournie par Eckhel est beaucoup plus plausible et l'on peut parfaitement l'admettre.

3 Le procès des Césars par M. Beulé, de l'Institut. IV. vol. Paris 1867—1870.

4 p. 251.

Agrippa, qui a joué un rôle si important dans la fondation de l'empire, a été spécialement maltraité et a été dépeint comme un homme honnête, il est vrai, mais sans convictions politiques et comme un instrument des plus redoutables dans les mains d'Octave. «Il n'y a pas, dit M. Beulé,[1] pour le «despotisme, d'auxiliaire plus puissant et plus irrésistible «qu'un homme droit, énergique, estimé, plein de grandes «facultés, mais à qui manque la clairvoyance politique et «cette clairvoyance supérieure encore que donnent les prin«cipes, puisqu'il ne sent pas que c'est une honte de mettre «son intelligence et toutes ses facultés au service de l'ambi«tion d'un seul.» Et plus loin:[2] «C'est un de ces tempéraments «capables de dépenser les plus grands efforts au service de «qui les mène; ils brisent les obstacles, sans chercher le but «et la cause, ils creusent leur sillon à la façon du bœuf «laboureur, sans s'inquiéter de la moisson qui y germera. «C'est pour Agrippa que Virgile paraît avoir écrit ce vers:

«Sic vos non nobis fertis aratra boves.»

On lit à la page 229: «Agrippa n'a donc point prononcé de «discours, surtout dans ce sens; il était trop l'âme damnée «d'Auguste, dans le bon sens du mot, car beaucoup de juges «trouveront honnêtes ceux qui n'ont commis de crimes «qu'envers l'Etat. Il a été brave et énergique soldat, mais «les natures de cette trempe sont des machines d'autant «plus terribles qu'elles sont aveugles et qu'elles vont, je ne «dis pas sans réflexion, mais sans principes, frapper le but «qu'on leur marque.

«Agrippa n'est pas un homme complet,[3] dit M. Beulé. «Il n'a pas les principes politiques qui font la grandeur morale «de l'homme.»

---

[1] p. 201.
[2] page 203.
[3] page 246.

On lit encore:[1] «Les deux prétendus discours d'Agrippa «et de Mécène sont reproduits par Dion Cassius. Agrippa «défend la république, Mécène plaide la cause de l'empire, «par ce qu'il est d'une origine aristocratique. Vous vous «rappelez le vers d'Horace: Mæcenas atavis edite regibus, «qui le fait descendre des rois étrusques.»

Enfin: «Il a été la meule qui broie la liberté,» dit M. Beulé,[2] «tandis que s'il avait servi ou sauvé la république, «ses exploits et son activité lui eussent conquis dix fois plus «de gloire et une gloire pure. Il aurait placé son nom après «ceux des Scipions, des Marcellus, des Catons; il aurait été «grand capitaine, preneur de villes, constructeur de temples «et d'aqueducs, protecteur des arts et des lettres, illustre et «libre parmi ses égaux. Il aurait pu jouer un des plus «beaux rôles qu'il fut donné à un citoyen de remplir, s'il «avait servi Sextus Pompée et non poussé Octave, s'il avait «mis son génie militaire et sa force d'âme au service du «Sénat et de la République.»

L'abbé de St. Réal[3] a partagé l'opinion émise par M. Beulé dans ce dernier passage. En effet d'après lui, «Agrippa «conseillant le rétablissement de la république écoutait son «intérêt personnel. Grand guerrier, honoré du consulat et «jugé digne du triomphe, il aurait tenu le premier rang dans «une république.»

Cette allégation, tout erronée qu'elle soit, se conçoit de la part d'un écrivain qui vivait avant que les remarquables travaux scientifiques de l'Allemagne, et spécialement ceux de Mommsen, soient venus jeter par-dessus bord toutes les légendes, toutes les opinions conventionnelles, dont était entourée et voilée la vérité historique, et nous aient présenté sous son véritable jour cette fameuse république romaine

---

[1] page 226.
[2] p. 256 et 257.
[3] Cité par Crevier L. p. 6.

trop long-temps considérée comme le gouvernement idéal. Mais comment M. Beulé, écrivant après Mommsen, a-t-il pu croire démocratique la république romaine, comment a-t-il pu appliquer à Agrippa cette réflexion générale: «on ren«contre souvent dans l'histoire de ces hommes qui sont nés «pour rester au second rang par la faute de leur époque et «qui dans des temps plus réguliers auraient pu briller au «premier,» alors que la naissance *ignobilis* d'Agrippa s'élevait, on le sait, comme une barrière infranchissable entre lui et les honneurs? Cette erreur ne s'explique que par une ignorance, inconcevable chez M. Beulé, des travaux contemporains, à moins que cet écrivain n'ait rejeté, par esprit de parti, les conquêtes de la science allemande, parce que Mommsen arrive aux mêmes résultats que l'impérial historien de J. César, c'est-à-dire à la condamnation de la république aristocratique et à la démonstration que ce gouvernement, déjà vicieux dans un petit état et alors que les institutions étaient dans toute leur vigueur, devenait de plus en plus mauvais et insuffisant à mesure que s'étendaient les conquêtes des armées romaines et que la désorganisation faisait des progrès à Rome même.

On a vu, dans l'introduction, quels étaient les vices et les hontes du gouvernement romain, il suffira donc d'en rappeler ici les principaux points.

L'égalité politique était inconnue à Rome. La république, loin d'être un gouvernement égalitaire, était, au contraire, oligarchique au dernier chef. Dans le principe, la naissance traçait une ligne de démarcation infranchissable entre les citoyens; et, quand après un siècle et demi de luttes, l'égalité politique parut conquise, un nouvel ordre, la *nobilitas*, se fonda, s'empara du pouvoir et le monopolisa entre quelques familles qui s'efforçaient de fermer l'accès des magistratures à tous les citoyens étrangers à leur coterie.

Donc, inégalité entre les citoyens. Il y avait encore privilége de falt en faveur des habitants de Rome. Comme toutes les affaires se traitaient à Rome et que le vote était personnel, les citoyens habitant les provinces ne pouvaient, par suite de leur éloignement, prendre aucune part à l'administration de l'état. Rome faisait ainsi des lois pour le monde entier.

Quant aux non citoyens, on a vu plus haut que leur situation était intolérable. Aucune garantie, aucun recours ne les protégeait contre les violences et la rapacité des gouverneurs. Du temps des Gracques déjà, l'orgueil et la cruauté des magistrats ne connaissaient plus de bornes. C'est ainsi qu'un consul de passage à Teanum Sidicinum fit battre de verges le magistrat principal de la cité parce qu'on avait mis quelque retard à satisfaire un caprice de sa femme.[1] Autre exemple: Verrès fait battre de verges et décapiter en plein forum de Messine un citoyen romain dont il convoitait la fortune.

Si des abus de pouvoir aussi monstrueux pouvaient se commettre presque toujours impunément, alors que les institutions républicaines étaient dans toute leur splendeur, on se figure difficilement les crimes, les horreurs de toute espèce qui se perpétrèrent lorsque les guerres civiles eurent substitué au droit la violence et le règne du sabre, le plus avilissant de tous les despotismes. Les chefs de parti se crurent tout permis et la vie, la fortune et l'honneur de tout le monde, citoyens et non citoyens, dépendaient du caprice du plus fort.

Une telle situation était intolérable; citoyens et provinciaux, tout le monde formait le vœu d'être débarrassé à tout prix de l'anarchie et des guerres civiles. Pour cela, il n'y avait qu'un moyen: la concentration de tous les pouvoirs dans les mains d'un seul.[2] Car on sentait que cet immense

[1] Gracchus cité par Aulugelle X. Voir m. l. pour autres exemples de cruauté et d'arbitraire.

[2] Non aliud discordantis patriæ, dit Tacite, remedium quam ut ab uno regeretur. Annal. L. 9.



état ne pouvait se reconstituer qu'à cette condition.[1] C'est ce que comprit Agrippa et l'on a vu par sa biographie quelle énergie, quelle activité, quel talent, il a mis au service de la constitution de l'empire, auquel Rome et les provinces étaient loin d'être hostiles.[2]

On voit donc qu'en agissant ainsi, Agrippa ne mettait pas «son intelligence et toutes ses facultés au service de l'am-«bition d'un seul» comme le dit M. Beulé,[3] mais qu'il travaillait à la réalisation d'un impérieux besoin: la paix et l'ordre.

Quant à l'opinion qu'Agrippa était un «instrument et «une machine aveugle,» elle ne soutient pas l'examen. En effet, Velleius[4] parle différentes fois des «conseils» donnés par Agrippa à Auguste et le passage suivant de Sénèque prouve le grand cas que l'empereur faisait des avis de son ami. «Rien de cela ne serait arrivé si ou Agrippa ou «Mécène vivait, s'écriait Auguste,» dit Sénèque[5], en regrettant d'avoir divulgué au Sénat les hontes et les débordements de Julie.

Enfin M. Beulé lui-même se contredit. En effet, en décrivant le buste d'Agrippa, il dit: «Cette bouche exprime «la gravité, les conseils qui mûrissent.[6]» Singulière machine, en vérité, qui donne des conseils!

---

[1] Haud dubie neque coire, neque consentire potuisset (sc. Imperii corpus) nisi unius præsidis nutu, quasi anima et mente, regeretur. (Flor. II. 15 ou IV. 3).

[2] Tacite, An. I. 2.

[3] page 201.

[4] Velleius, II. 59 et 127.

[5] Sénèque, de benef. VI. 32.

[6] Beulé, page 243.

IV.

LES ŒUVRES LITTÉRAIRES D'AGRIPPA.

MALGRÉ ses nombreuses occupations politiques et militaires, malgré ses fréquents voyages dans les parties les plus éloignées de l'empire, Agrippa trouva, grace à son infatigable activité, le loisir de se livrer à des travaux littéraires. Malheureusement, le temps n'a épargné aucun de ceux-ci et si l'on sait que ce grand homme a écrit sur différents sujets, on le doit à des mentions accidentelles de ses ouvrages éparses dans Pline, Frontin, Philargyrius et Josèphe, sans qu'on puisse se faire une idée bien exacte de leur forme ni de leur contenu. Par différents passages de ces auteurs, on voit qu'Agrippa a composé des discours, une autobiographie, des commentaires *de aquis*, des lettres et des commentaires géographiques. Ces derniers ont été l'objet d'une longue et remarquable étude publiée par Ritschl dans le Rheinisches Museum.[1] Frandsen[2] leur a également consacré un des meilleurs chapitres de sa biographie d'Agrippa et d'autres savants allemands en ont aussi fait l'objet de leurs investigations. C'est pourquoi, après avoir rapidement passé en revue ses autres écrits, on consacrera un chapitre spécial à l'examen des commentaires géographiques et de la carte d'Agrippa ainsi que des rapports de ces travaux avec la cosmographie d'Ethicus, l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger. Enfin cette étude sera suivie de la nomenclature de tous les passages de Pline relatifs aux écrits géographiques d'Agrippa.

---

1 Die Vermessung des römischen Reichs unter Augustus, die Weltkarte des Agrippa und die Cosmographie des sogenannten Aethicus.
Année 1841, p. 481 à 523.

2 Frandsen, chap. 32, pages 183—195.

CHAPITRE I.

Les discours, l'Autobiographie, les commentaires de aquis et les lettres d'Agrippa.

Les discours.

Il n'est fait mention que de deux discours d'Agrippa, le premier est l'accusation de Cassius; on ignore s'il fut jamais publié. Mais où Agrippa fit preuve d'une éloquence remarquable, c'est dans une harangue qu'il prononça *de signis publicandis* et qui existait encore du temps de Pline; malheureusement, aucun fragment ne s'en est conservé. «Extat certe eius oratio magnifica, dit Pline,[1] et maximo «civium digna de tabulis omnibus signisque publicandis, quod «fieri satius fuisset quam in villarum exsilia pelli.»

L'autobiographie.

Un commentaire de Philargyrius a révélé l'existence d'une autobiographie dont la perte est fort regrettable, car elle eût élucidé bien des points laissés obscurs par les historiens anciens. «Agrippa, in secundo vitæ suæ, dicit «excogitasse se, ut ex Lucrino lacu portum faceret, verum «huius gloria Augusto cessit.»[2]

Quelles étaient la forme et l'étendue de cette biographie? A-t-elle été complètement achevée? On n'en sait absolument rien. Cependant M. Beulé, parlant de cet ouvrage, dit: «Lettré et fidèle aux leçons de la Grèce, il «avait écrit des mémoires, MÉMOIRES DE MA VIE, qui ont été «évidemment un modèle pour Auguste lorsqu'il a dicté le «fameux testament qui nous a été conservé sur différents «fragments notamment sur le temple d'Ancyre en Asie «mineure.»[3] Où M. Beulé a-t-il puisé tous ces renseignements? On le cherche vainement. Il faut donc lui laisser le

---

1 Hist. nat. XXXV. 4, 26.

2 Comment. sur Virg. georg. II. 162.
Dans ce passage de Philargyrius, le dernier membre de phrase est ajouté par ce commentateur comme son opinion personnelle et n'est pas emprunté à Agrippa.

3 Beulé, p. 247.

monopole de ces allégations téméraires qui ne reposent sur aucune preuve et avouer que, relativement à cette autobiographie, on ne connaît rien de certain, si ce n'est qu'elle a existé et qu'elle se composait de deux livres au moins. Il est pourtant probable qu'il faut y rattacher les deux passages suivants de Pline: «Philippensi prœlio morbi, fuga «et triduo in palude ægroti et (ut fatentur Agrippa et «Mæcenas) aqua subter cutem fusa turgidi latebra.»[1]

Et: «Adjicit ipse (sc. Agrippa) in ædilitatis suæ comme«moratione et ludos undesexaginta diebus factos et gratuita «præbita balnea centum septuaginta &c.»[2]

En effet, il serait fort téméraire de prétendre que parce qu'il parle d'une maladie d'Auguste, Agrippa a écrit une biographie de cet empereur, d'autant plus que dans son autobiographie il aura eu souvent, comme le suppose Frandsen, l'occasion de parler de ce prince.

Quant au second passage de Pline, Frandsen y a vu une allusion à un travail spécial d'Agrippa sur son édilité, mais ce savant ne paraît pas fort convaincu: «D'après mon «opinion, dit-il, Agrippa a voulu perpétuer le souvenir de «son édilité par ces mémoires. Cependant je ne voudrais «pas entamer de discussion avec celui qui prétendrait que «tout ce passage est un chapitre de la *vita Agrippæ* dans «laquelle l'année 721 resta une des époques les plus im«portantes et qui demandait une exposition détaillée.»

Comme Frandsen lui-même le reconnaît, Agrippa a dû parler de son édilité dans son autobiographie; aussi, il n'est nullement nécessaire, pour expliquer ce passage de Pline, de prétendre qu'il a fait un livre spécial sur cette magistrature et, plutôt que de prêter à ce grand homme deux ouvrages dont l'existence n'est rien moins que certaine, il est plus rationnel de rapporter les deux endroits de Pline dont

[1] Hist. nat. VII. 46.
[2] Hist. nat. XXXVI. 15. 22.

il s'agit à l'autobiographie que l'on sait avoir été réellement écrite.

Les commentaires de Aquis.

Frontin cite des commentaires d'Agrippa relatifs au aqueducs: «Qui (Agrippa) iam copia permittente, discripsit, «quid aquarum publicis operibus, quid lacibus, quid privatis «daretur.[1]» Et «Augustus quoque edicto complexus est, quo «jure uterentur qui ex commentariis Agrippæ aquas haberent, «tota re in sua beneficia translata.»[2] A en juger d'après ces passages, le traité d'Agrippa avait un caractère purement administratif et il devait être, comme le suppose Frandsen,[3] déposé aux archives et inaccessible au public. Frontin en aura eu connaissance en sa qualité de *Curator perpetuus aquarum* sous Nerva.

Les lettres.

Josèphe,[4] dans ses antiquités judaïques, donne, comme étant d'Agrippa, deux lettres adressées l'une aux Ephésiens, l'autre aux Cyrénéens et contenant des dispositions en faveur des Juifs; dans toutes les deux, Agrippa défend d'appeler un juif en justice le jour du Sabbat et prescrit des mesures pour protéger leurs envois d'argent à Jérusalem. «Leur «authenticité, dit Frandsen,[5] ne peut guère être révoquée en «doute, et elles ont pour nous une grande valeur, moins à «cause de leurs dispositions en faveur des Juifs que parce «qu'elles sont les seuls fragments complets des œuvres de «cet homme extraordinaire.» Bien que le savant professeur ne cite aucune preuve de l'authenticité de ces lettres, leur concision, le ton impératif qui y règne dénotent dans leur auteur l'habitude du commandement et donnent ainsi beaucoup de vraisemblance à son opinion; aussi peut-on considérer ces épîtres comme authentiques jusqu'à preuve du contraire.

1 Frontin, l. II n. 98.
2 l. c. 99.
3 Chap. 32 page 193.
4 Antiq. jud. XVI. 6.
5 p. 201.

CHAPITRE II.

Les Travaux géographiques d'Agrippa.

Les commentaires.

L'OEUVRE littéraire d'Agrippa la plus importante, celle dont la perte est la plus regrettable, c'est ce que Pline[1] appelle les *Commentarii Agrippæ*, d'après lesquels fut faitè la carte du monde romain que l'on voyait sur les murailles du *porticus Polæ*.

La brièveté et la sécheresse des citations faites par Pline ne permettent pas de se faire une idée bien exacte du contenu et du plan de ce travail. Son existence, en tant qu'ouvrage proprement dit, a même été mise en doute par Hirt; à en croire cet auteur, Agrippa n'aurait pas écrit d'ouvrage spécial sur la géographie; les indications des distances, dont quelques-unes sont conservées par Pline, auraient été simplement gravées sur des tablettes de marbre ou d'airain et posées sur les murs du portique de Pola comme commentaires explicatifs de la carte.[2]

Cette opinion a été victorieusement réfutée par Frandsen;[3] le savant professeur établit que Pline cite en employant les mêmes mots, non seulement Agrippa, mais les autres géographes, dont il invoque le témoignage; ainsi il dit:[4] «Agrippa existimavit, auctor est, tradit, prodidit etc. et «Cœlius tradit, auctor est Cato, Lucius Piso auctor est, «Cornelius Nepos tradit, C. Livius tradit, Eratosthenes pro«didit.» On pourrait multiplier les exemples; mais ceux qu'on vient de transcrire suffisent pour démontrer que les expressions, dont Pline se sert pour citer Agrippa, sont celles qu'il emploie habituellement pour indiquer les autorités sur

[1] Pline, hist. nat. III. 2. 17.

[2] Hirt, cité par Frandsen p. 188.

[3] Ch. 32 p. 188 et 189.

[4] Voir chap. suiv. fragm. 1. 2. 4. 26. Pline, hist. nat. III. 19. 132. id. 19. 130. III. 19. 131 — id. 132. IV. 6. 39.

lesquelles il se fonde et par conséquent Hirt ne peut invoquer ce fait à l'appui de son opinion. Car si on pouvait inférer de la forme sèche des citations d'Agrippa, faites par Pline, que les commentaires de ce grand homme n'étaient que de courts aperçus des distances gravés sur le marbre, on pourrait en dire autant pour la même raison des écrits des autres écrivains cités par Pline dans les mêmes termes.

En outre, si la conjecture de Hirt était fondée, l'ouvrage d'Agrippa ne pouvait contenir qu'une notice aussi courte que possible des noms des pays et des distances et on n'y aurait pas trouvé des données historiques; or, Pline nous en a conservé une; il nous apprend qu'Agrippa considérait les habitants des côtes de la Bétique comme étant d'origine punique.[1]

«Enfin, ajoute Frandsen,[2] Pline parle d'une manière «formelle des commentaires d'Agrippa, d'après lesquels «Auguste exécuta l'*orbis pictus*.»[3] Ceci prouve que les commentaires étaient antérieurs à la carte, qu'ils en étaient l'origine et nullement l'explication.

Pour ces raisons, l'hypothèse de Hirt doit être rejetée; et l'on peut considérer comme acquis que les commentaires d'Agrippa étaient un véritable ouvrage contenant non seulement «les résultats des arpentages du monde romain, comme «le prétend Ritschl,[4] mais encore des aperçus historiques «sur les mœurs et les origines des peuples» comme le prétend Pline.

Les citations, faites par cet écrivain, montrent qu'Agrippa a donné les mesures de la Bétique, de la Gaule Narbonnaise, de la Sicile, de la Grande Grèce, de la Mer Adriatique, de la côte Européenne du Pont Euxin, de la Crète, de l'étendue

[1] Hist. nat. III. 1. 8.
[2] l. c.
[3] III. 1. 2. 17.
[4] Ritschl, Rhein. Museum 1841, page 505.

du Pont, de la Dacie, de la Sarmatie, de la Scythie, de la Tauride, de la Germanie, de la Bretagne, de l'Hibernie, de la Gaule, de la Lusitanie, de la Mauritanie, de l'Afrique, de l'Arabie, de l'Asie, de la côte asiatique du Pont, du Bosphore Cimmérien, de la mer Caspienne, des Indes, de l'Ethiopie et la distance qui sépare le détroit de Gadès de l'entrée du Palus Mæotis.

Bien que Pline affirme qu'Agrippa a pris une part directe à l'arpentage, il est pourtant évident qu'il n'a pas pu diriger en personne le mesurage de tous les pays sur lesquels cet écrivain lui a emprunté des indications géodésiques.[1] «Pour «compléter son travail, il aura probablement, comme le «suppose avec raison Ritschl,[2] eu recours aux arpentages «antérieurs, aux géographes grecs; des rapports de com-«merce, des expéditions militaires, la supputation des «distances d'après les journées de marche auront sans doute «été employés là où il fallait renoncer à l'arpentage géomé-«trique. Des informations recueillies chez les voisins avec «lesquels on était en paix, les rapports des espions en temps «de guerre, des voyages audacieux en mer, la dispersion «accidentelle de vaisseaux par des tempêtes purent aussi «fournir beaucoup d'indications sur les pays éloignés.»

Les renseignements acquis par ces divers moyens n'étaient pas toujours très-exacts; aussi Pline[3] a-t-il révoqué en doute les mesures de certains pays. Cependant; malgré ces

[1] Ukert a essayé de distinguer les pays arpentés par Agrippa de ceux sur lesquels il a puisé des renseignements à d'autres sources. D'après cet écrivain, dans le premier cas, Pline se serait servi des mots *prodidit*, *tradit*, dans le second des mots *credit*, *existimavit*. Mais Frandsen fait observer que c'est attacher trop d'importance à ce *credit* mis en opposition avec *tradit*, car Pline a employé ce dernier mot en parlant de pays réellement arpentés par Agrippa, la Bétique, par exemple, et de la mer Indienne et Caspienne dont l'arpentage est fort problématique. En outre, Pline se sert encore de ces mots en citant des auteurs qui n'ont rien arpenté par eux-mêmes. Frandsen, p. 187.

[2] L. c. page 509.

[3] Voir chap. suiv. fragm. 2 et 3. 14. 31.



quelques inexactitudes, l'œuvre d'Agrippa n'en avait pas moins une valeur sérieuse à cause des facilités que sa position élevée lui donnait pour acquérir des renseignements inaccessibles aux autres géographes; aussi s'attendrait-on à voir ces commentaires souvent cités par les écrivains postérieurs. Cependant aucun de ceux-ci n'en a fait usage, à l'exception de Pline et de Martianus Capella,[1] encore est-il infiniment probable que ce dernier ne connaît cet ouvrage que par Pline.[2]

Pour expliquer le silence étonnant gardé par les historiens postérieurs au sujet de cet ouvrage, on a supposé que le travail d'Agrippa, sur lequel on n'a aucune donnée bien certaine, était peut-être un recueil administratif, dans le genre de ses commentaires *de aquis* et qu'il n'était pas destiné au public, mais gardé dans les archives de l'empire.[3]

Cette explication n'est qu'une simple conjecture; car l'opinion d'après laquelle la géographie est un secret d'état, repose sur une interprétation erronée d'un passage de Suétone.[4] Faute de mieux, cependant, on peut l'admettre, car elle n'a rien d'invraisemblable. De nos jours encore, il y a dans les bureaux une foule de documents qui, sans être des secrets d'état, ne sortent jamais des ministères et ne sont accessibles qu'aux employés et pour les besoins du service.

Cela étant admis, on s'est demandé comment Pline avait eu connaissance de ce travail et on a même émis l'opinion qu'outre son ouvrage secret, on devait à Agrippa des commentaires, moins complets probablement, dans lesquels Pline a puisé ses renseignements. Mais il serait presqu'incroyable que si un travail émanant d'Agrippa avait été répandu dans

[1] De Nuptiis philologiæ et Mercurii l. VI. — geometria édit. Bonav. Vulcanii Brugensis, Basileæ 1577.
[2] Voir infra, note XXXIV.
[3] Ritschl, page 88. Frandsen, 193. Mannert, Introd. ad tab. Peut.
[4] Voir note XXXV.

le public, aucun géographe, Pline excepté, n'en aurait fait usage, et cette circonstance suffit même pour faire rejeter cette hypothèse.

Il y a d'ailleurs une solution beaucoup plus simple. Si même le traité géographique d'Agrippa était inaccessible au public, on conçoit aisément qu'un personnage aussi influent que Pline, amiral, gouverneur de l'Espagne, et favori de l'empereur Titus, auquel il dédia son livre, aura su se procurer l'accès de ce travail. Cela est d'autant plus probable que Pline dans son introduction dit avoir fait usage de tels documents:[1] «Viginti millia rerum dignarum cura (quoniam «ut ait Domitius Piso, thesauros oportet esse, non libros) ex «lectione voluminum circiter duum millium, quorum pauca «admodum studiosi attingunt, propter secretum materiæ, ex «exquisitis auctoribus centena, inclusimus triginta sex «voluminibus, adjectis rebus plurimis, quas aut ignoraverant «priores, aut postea invenerat vita.[2]»

Cependant l'opinion de Ritschl, de Mannert et de Frandsen exposée plus haut, n'étant nullement prouvée par les auteurs anciens, on ne doit considérer cette explication du silence gardé sur le travail d'Agrippa par les géographes postérieurs que comme une simple conjecture.[3]

Ainsi pour résumer ce qui précède, on dira que les commentarii Agrippæ étaient un travail renfermant les résultats de l'arpentage du monde romain et en outre des indications historiques, sur quelques-uns des différents peuples qui l'habitaient.

Bien que l'arpentage eût un but essentiellement administratif, Agrippa, donnant en cela une preuve nouvelle de sa L'Orbis pictus.

1 Frandsen, p. 193.

2 Frandsen dit: «Dans sa dédicace il parle même de l'emploi de rares ouvrages «dont il ne fera pas mauvais usage.» Cette dernière phrase ne se trouve pas dans la dédicace. Pline dit simplement ce qui est rapporté ci-dessus.

Pline, hist. nat. I. 27.

3 Voir note XXXVI.

constante sollicitude pour le bien matériel et moral du peuple, résolut de faire dresser dans le *porticus Polæ* une carte qui deviendrait la base des connaissances populaires de géographie chez les Romains. La mort vint le surprendre avant qu'il eût commencé cette œuvre de vulgarisation et il en confia l'exécution à sa soeur Pola en lui laissant comme guides ses commentaires et un croquis de la carte. Pola mit la première main à ce travail qui fut continué et achevé par Auguste, mais qui porte le nom d'Agrippa, son véritable auteur.

Telle est la génèse de cette carte d'après Ritschl.

Cette carte fut donc commencée après l'année 742 (12), date de la mort d'Agrippa; on ignore quand elle fut terminée; tout ce que l'on sait à cet égard, c'est qu'elle n'était pas encore achevée en 747. Dion rapporte en effet que cette année-là Auguste fit la dédicace du *campus Agrippæ*, à l'exception du *porticus Polæ* encore inachevé.

On a émis diverses conjectures sur la manière dont cette carte était faite; Mannert[1] a cru qu'elle était peinte sur les murs; Hirt,[2] auquel Frandsen se rallie, prétend qu'elle était gravée sur des plaques d'airain ou de marbre. Enfin Ritschl est d'avis qu'elle se composait de mosaïques incrustées dans les parois du portique. Comme aucun fragment ne s'en est conservé, il est impossible de savoir lequel de ces savants a raison et il vaut mieux laisser en suspens cette question, d'ailleurs peu importante.

Quant au contenu de l'orbis pictus, il ne faut pas se figurer que cette carte fût la reproduction exacte des commentaires; une foule d'indications y manquaient. «On y «avait peint,» dit Mannert,[3] «les montagnes, les fleuves prin«cipaux, les mers, l'Océan qui enveloppe le tout, les villes «qui valaient la peine d'être citées et les chiffres des

1 Intr. ad tab. Peutinger. p. 5.
2 Cité par Frandsen, p. 193. dans sa note 35.
3 l. c. p. 5.



«distances.» Frandsen partage l'opinion de Mannert et, comme celui-ci, s'appuie sur le passage d'Eumenius Rhetor:[1] «Videat in illis porticibus juventus et quotidie spectet omnes «terras et cuncta maria et quidquid invictissimi principes ur«bium, gentium, nationum aut pietate restituunt, aut virtute «conficiunt, aut terrore devincunt. Siquidem illic, instruendæ «pueritiæ causa, quo manifestius oculis discerentur, quæ «difficilius percipiuntur auditu, omnium cum nominibus suis «locorum situs, spatia, intervalla, descripti sunt, quidquid ubi«que fluminum oritur et conditur; quacumque se litorum sinus «flectunt, quo vel ambitu cingit orbem, vel impetu, irrumpit «oceanus.» Mais Ritschl fait observer avec raison que les indications numériques des distances ne devaient pas s'y trouver.

«*Spatia et intervalla,*» dit-il,[2] «ne sont pas les distances «exprimées par des chiffres, mais les rapports naturels de «distance indiqués aux yeux par les *locorum situs*. Rien «n'est plus facile à comprendre; la connaissance des routes «militaires et de leurs mesures mathématiquement exactes «était réservée à l'empereur, et ces indications devaient «d'autant moins se trouver sur l'orbis pictus que les détails «mathématiques de l'arpentage ne pouvaient guère avoir «grand intérêt pour le public.»

La nature du monument, sur lequel était exposée cette carte, avait obligé à ne tenir aucun compte ni de la position respective des pays, ni des proportions entre la longueur de l'E. à l'O. et la longueur du N. au S. Le monde était représenté comme une longue bande peu large, comme le figure encore la carte de Peutinger sur laquelle la Méditerrannée a la forme d'un long serpent. «A cette époque,» dit Mannert, «il n'y avait pas de ces cartes de géographie sur lesquelles «on trouve la véritable situation des pays et chaque ville à «sa place; et si même on en avait eu, on n'aurait pu dresser

[1] In oratione pro restaurandis scholis c. 20 cité par Mannert, page 6.
[2] Page 517.

«une telle carte sur les murs d'un portique. Car, si on lui «aurait donné une hauteur proportionnée à sa longueur, le «portique eût atteint une trop grande élévation et, en sup-«posant que les parois en fussent assez hautes pour que tout «y fût mis à sa place, de quelle utilité eût été cette peinture «pour le peuple? On aurait eu devant les yeux les déserts «de l'Afrique; l'Italie se fût déjà trouvée plus haut que la «taille d'un homme même fort grand, et les pays situés plus «au N. eussent atteint une telle hauteur, qu'ils eussent «échappé à la vue, non seulement du lecteur, mais même du «simple spectateur. C'est pourquoi je pense que l'on a ob-«servé les mêmes dispositions que celles que nous montre «la table de Peutinger, étendue sur une très-grande longueur, «mais ayant une largeur beaucoup trop petite.»[1]

C'est à cette carte que Ritschl rattache la cosmographie d'Ethicus; on peut résumer de la façon suivante l'opinion de ce savant sur ce point. La cosmographie (c'est-à-dire l'*expositio* et l'*introductio* qui précède celle-ci) n'est pas une description de l'original de la carte d'Agrippa. De bonne heure on en fit de nombreuses copies, probablement réduites et simplifiées, que l'on répandit dans les provinces, et qui devinrent la base des connaissances géographiques de la jeunesse romaine. Le passage d'Eumenius cité plus haut et le vers de Properce «cogor et e tabula pictos ediscere mundos»[2] en sont des preuves irréfragables.[3] Or, l'expositio d'Ethicus est le texte explicatif d'une carte de ce genre, du moins cette façon de considérer la cosmographie explique seule bien des choses étonnantes dans le nombre et la disposition des pays. L'absence de plan, l'arbitraire dans l'ordre d'énumération des contrées, tout cela se conçoit si l'on voit dans l'ouvrage

[1] Mannert, p. 6.

[2] Properce, IV. 3. 36.

[3] La preuve que ces cartes étaient répandues dans les provinces, c'est que d'après Millin (Voyage au Midi I. p. 340) on a découvert sur les ruines du portique d'Autun des fragments de la carte dont parle Euménius, l. cité plus haut.

d'Ethicus, la description d'une carte du monde sur laquelle les différents noms étaient juxtaposés sans distinction bien saillante; de sorte qu'il était difficile de discerner les uns des autres les ensembles et leurs parties constituantes et qu'il n'y avait pas non plus de plan indiqué, ni d'ordre obligatoire à suivre dans l'énumération des pays.

En outre, rien n'est plus naturel que d'ajouter sur une carte que l'on dessine le nom des pays limitrophes; cela donne une explication suffisante de la nomenclature faite par Ethicus d'une foule de pays limitrophes, dont l'arpentage sous Auguste est plus que douteux.

Telles sont les raisons pour lesquelles Ritschl rattache la cosmographie d'Ethicus à la carte d'Agrippa. Restent maintenant à examiner les rapports des travaux géographiques de ce grand homme avec la table de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin. Que les commentaires d'Agrippa soient la base de ces deux travaux, cela est incontestable. Car s'il en était autrement, il eût fallu refaire un arpentage qui leur servît de base. Or, on ne trouve, dans aucun auteur, la moindre trace d'une révision cadastrale postérieure à celle d'Agrippa.[1] Mais la table de Peutinger n'est pas une reproduction de la carte exposée sur les murs du Portique de Pola. Cette dernière ne contenait aucune route, excepté la *via Æmilia*. A la preuve qu'en donne Ritschl,[2] c'est-à-dire que l'*expositio* d'Ethicus ne mentionne aucune voie, sauf l'Æmilia, on pourrait encore ajouter que le passage d'Eumenius, cité plus haut, ne nomme pas les routes comme faisant partie des renseignements géographiques fournis par les portiques; il cite: «omnes terras et cuncta «maria, omnibus cum nominibus suis, locorum situs, spatia, «intervalla, flumina, urbes, oceanum;» mais il ne parle pas de *vias*. La table de Peutinger est essentiellement une carte

[1] Mannert, page 5. Ritschl, p. 514.
[2] page 516.

routière. C'est peut-être là, comme le suppose Ritschl,[1] la cause de sa grande étendue en longueur, qui permettait de bien tracer les routes, à moins qu'on ne veuille attribuer cette forme extraordinaire à une imitation de celle que son emplacement spécial avait fait donner à l'orbis pictus d'Agrippa.

Quant à l'Itinéraire d'Antonin, Mannert[2] y voit avec raison une réédition corrigée des indications d'Agrippa sur les routes et les distances, réédition rendue nécessaire par les modifications survenues dans le tracé des routes et la délimitation des provinces.

On voit donc que c'est aux recherches d'Agrippa qu'il faut rattacher ces grands travaux et l'on peut dire avec Frandsen: «Agrippa a bien mérité de la géographie. «Comme savant il a avancé la science elle-même par ses «recherches exactes et ses indications précises, comme vul-«garisateur il a répandu dans le peuple des connaissances «basées sur le résultat de ses recherches en faisant dresser «sur les murailles d'un portique une carte du monde qui «servait encore au IV[e] siècle de base aux études géogra-«phiques de la jeunesse romaine.»

CHAPITRE III.

Les fragments des commentaires géographiques cités par Pline.

La collection des passages de Pline publiée par Frandsen[3] n'est pas complète, malgré l'assertion contraire de ce savant professeur. Van Eck[4] a découvert trois passages omis par lui et, comme malgré les recherches les plus minutieuses, on n'a pu trouver dans l'histoire naturelle de

[1] page 515.
[2] p. 5—7.
[3] Chap. 3 page 195.
[4] p. 54.

nouveaux endroits où Agrippa soit cité comme géographe, on peut donner comme complet le recueil suivant des passages dans lesquels Pline a fait usage des *Commentarii Agrippæ* en citant son auteur. Il est probable que cet écrivain a puisé d'autres renseignements dans les commentaires; telle est du moins l'opinion de Frandsen et de Ritschl, mais il est plus prudent de s'en tenir à ceux pour lesquels Agrippa est positivement désigné.

1) Oram eam (Bæticam) universam originis Pœnorum existimavit M. Agrippa.

2) Porro longitudinem universam eius (Bæticæ) prodidit M. Agrippa CCCCLXV.M. passuum, latitudinem CCLVII.M.

3) Bæticæ longitudo nunc à Castulonis oppidi fine Gades CCL.M. et a Margi maritima ora XXV.M. pass. amplior. Latitudo a Carteiana ora CCXXXVI.M. pass. Agrippam quidem, in tanta viri diligentia, præterque in hoc opere cura, cum orbem terrarum orbi spectandum propositurus esset, errasse quis credat et cum eo Divum Augustum? Is namque complexam eam porticum ex destinatione et commentariis M. Agrippæ a sorore sua inchoatam peregit.

4) Longitudinem provinciæ Narbonensis CCLXX.M. pass. Agrippa tradit, latitudinem CCXLVIII.

5) Sicilia .... circuitu patens, ut auctor est Agrippa DCXVIII.M. pass.

6) Ipsum (Lacinium promontorium) a Caulone abesse LXX.M. pass. prodidit Agrippa.

7) Agrippa prodidit universum hunc sinum Italiæ et Illyrici ambitu quatuordecies centena millia passuum.

LIVRE IV.

8) Ab Istri ostio ad os Ponti pass. DLV mill. alii fecere, Agrippa adjecit LX.

Hist. nat., edit. Sillig. III. 1, 8. — 1. 16. — 2, 17. — 4, 37. — 8, 86. — 10, 96. — 26, 150.
IV. 11, 45.

9) Ipsa (Creta) abest promontorio suo, quod vocatur Criumetopon, ut prodit Agrippa, a Cyrenarum promontorio Phycunthe CXXXV mill. passuum, item Cadisto, a Malea Peloponnesi LXXV, a Carpatho insula, promontorio Sammonio LX mill. in Favonium ventum.

10) Circuitum vero totius ponti .... Agrippa vicies et quater centena et LX mill. facit.

11) Agrippa a Byzantio ad flumen Istrum DLX. inde Panticapeum DCXXX metitur.

12) Agrippa totum eum tractum ab Istro ad Oceanum bis ad decies centena M. passuum in longitudinem, ad flumen Vistulam a desertis Sarmatiæ prodidit.

13) Dromos Achilleos, cuius longitudinem octoginta mill. passuum tradit Agrippa.

14) Sarmatiæ, Scythiæ, Tauricæ omnisque a Borysthene amne tractus longitudo DCCCCLXXX.M. latitudo DCCXVII.M. a M. Agrippa tradita est. Ego incertam in hac terrarum parte mensuram arbitror.

15) Græci et quidam nostri vicies quinquies centena millia passuum oram Germaniæ tradiderunt, Agrippa cum Rhætia et Norico longitudinem DCLXXXXVI millia passuum, latitudinem CXLVIII.M.

16) Si conjectare permittitur, haud multum oræ Germaniæ deerit Græcorum opinioni et longitudini ab Agrippa proditæ.

17) Agrippa longitudinem (Britanniæ) DCCC.M. pass. esse, latitudinem CCC.M. credit. Eadem Hiberniæ latitudinem, sed longitudinem CC.M. passuum minorem.

18) Universam oram decies octies centena millia passuum Agrippa, Galliarum inter Rhenum et Pyrenæum atque Oceanum ac montes Gebennam et Juram, quibus Narbonensem Galliam excludit, longitudinem CCCCXX.M. passuum, latitudinem CCCXIII computavit.

12, 60. — 12, 77. — 12, 78. — 12, 81. — 12. 83. Manque à Frandsen. — 12, 91. — 14, 98. — 14, 99. — 6, 102. — 17, 105.

19) Lusitaniam cum Asturia et Gallecia patere longitudine DXL.M. pass. latitudine DXXXVI.M. Agrippa prodidit.

LIVRE V.

20) Agrippa Lixum a Gaditano freto CXII.M. passuum abesse. Le texte de Sillig est: Ab eo Lixum CC.M. pass. a Gaditano freto CXII.M. passuum abesse. Les mots Agrippa Lixum y manquent; mais sont portés en note comme se trouvant dans le manuscrit de Snakenburg.

21) Agrippa totius Africæ, a mari Atlantico cum inferiore Ægypto, tricies centena et XL.M. passuum longitudinem.

22) Agrippa a Pelusio Arsinoen, Rubri maris oppidum, per deserta CXXV.M. passuum tradit.

23) A Telmesso, Asiaticum mare sive Carpathium, et quæ proprie vocatur Asia. In duas eam partes Agrippa divisit. Unam inclusit ab oriente Phrygia et Lycaonia, ab occidente Ægeo mari, a meridie Ægyptio, a septentrione Paphlagonia. Huius longitudinem CCCCLXX.M. passuum, latitudinem CCCXX fecit. Alteram determinavit ab oriente Armenia minore, ab occidente Phrygia, Lycaonia, Pamphylia, a septentrione provincia Pontica, a meridie mari Pamphylio, longam DLXXXV.M. pass. latam CCCXXV.M.

LIVRE VI.

24) Mensuram ponti .... Agrippa a Chalcedone ad Phasin decies centena mill. inde Bosporum Cimmerium trecenta sexaginta mill.

25) Agrippa Caspium mare gentesque quæ circa sunt et cum his Armeniam determinans, ab oriente Oceano Serico, ab occidente Caucasi iugis, a meridie Tauri, a septentrione oceano Scythico, patere quo cognitum est CCCCXC. M. pass. in longitudinem, CCXC.M. in latitudinem prodidit.

26) Oram omnem a Casio præ altis rupibus inaccessam patere CCCCXXV.M. pass. auctor est Agrippa.

21, 118. — V, I, 9. — 6, 40. — 11, 65. — 27, 102.
VI, 1, 3. — 13, 37. — 13, 39. Manque à Frandsen.

27) Agrippa longitudinis (Indorum terram) tricies et ter centenum, latitudinis ter et vicies prodidit.

28) Pars eius maxime nivia Characene vocatur ab oppido, Arabiæ claudente regna, de quo dicemus, exposita prius M. Agrippæ sententia. Namque is Mediam et Parthiam et Persidem ab oriente Indo, ab occidente Tigri, a septentrione Tauro, Caucaso, a meridie Rubro mari terminatas, patere in longitudinem ter et decies centena XX mill. pass. in latitudinem DCCCXL prodidit, præterea per se Mesopotamiam ab oriente Tigri, ab occasu Euphrate, a septentrione Tauro, a meridie mari Persico inclusam longitudine octingentorum mill. pass. latitudine CCCXL.

29) Agrippa decies septies centena XXII mill. passuum sine differentiis laterum.—Il s'agit du golfe Arabique.

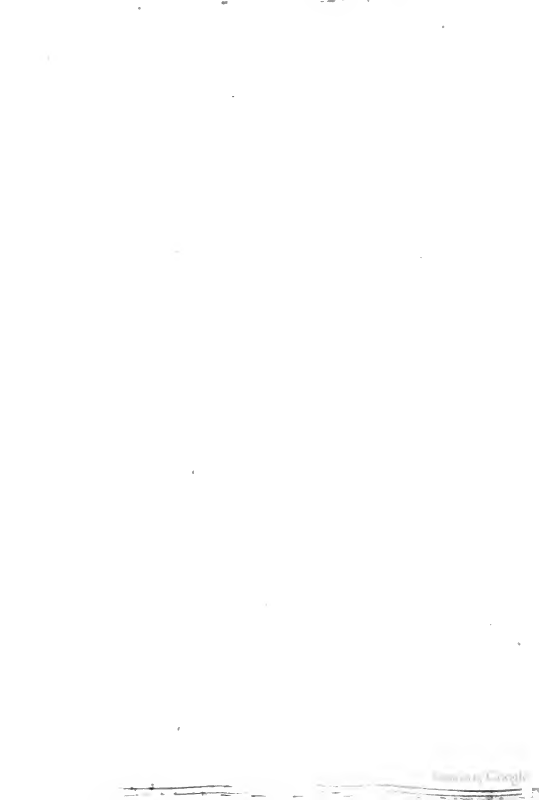
30) Æthiopum terram universam cum mari Rubro patere in longitudinem semel et vicies centena LXX mill. passuum, in latitudinem, cum superiore Ægypto, duodecies centena XCVIII.M. Agrippa existimavit.

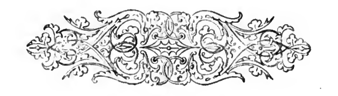
31) Agrippa hoc idem intervallum a freto Gaditano ad sinum Issicum per longitudinem directam tricies et quater centena XL.M. pass. taxat, in quo haud scio an sit error numeri, quoniam idem a Siculo freto Alexandriam cursus duodecies centena L mill. passuum tradidit. Universus autem circuitus per sinus dictos ab eodem exordio colligit ad Mæotin lacum centies centena LVI mill. pass.

32) Africæ effecit longitudo tricies septies centena XCIV mill. latitudo qua colitur, nusquam ducenta quinquaginta millia passuum excedit, sed quoniam a Cyrenaica eius parte nongentorum decem millium passuum eam fecit Agrippa, deserta eius ad Garamantas usque qua noscebantur complectens, universam mensuram, quæ venit in computationem, quadragies sexies centena VIII mill. passuum efficit.

17, 57. — 27, 137. — 29, 164. — 30, 196. Manque à Frandsen. — 33, 207. — 33, 209.

NOTES.





I.

INTERPRÉTATION ERRONÉE D'UN PASSAGE DE TITE-LIVE PAR M. FUSTEL DE COULANGES.

EN parlant des luttes soutenues par les plébéens contre les patriciens pour obtenir l'accès au consulat, M. Fustel dit: «A la fin (sc. de la lutte) se «place un évènement que Tite-Live laisse trop «dans l'ombre; il paraît que la plèbe prit les armes et que la «guerre civile ensanglanta les rues de Rome.»[1]

Voici le passage de Tite-Live auquel renvoie M. Fustel: «Vixdum perfunctum eum (sc. Furium dictatorem) bello, «atrocior domi seditio excepit; et per ingentia certamina «dictator senatusque victus, ut rogationes tribuniciæ accipe«rentur; et comitia consulum adversa nobilitate habita, qui«bus L. Sextius de plebe primus consul factus. Et ne is «quidem finis certaminum fuit; quia patres se auctores «futuros negabant, prope secessionem plebis, res terribiles«que alias minas civilium certaminum venit,[2] cum tamen per «dictatorem condicionibus sedatæ discordiae sunt etc.»[3]

[1] La cité antique, ch. VII p. 394.

[2] Comme il s'agit ici de forcer les *patres* à donner leur *auctoritas*, il est infiniment probable que Tite-Live fait allusion à la campagne entreprise dans la suite par les plébéens pour annihiler l'*auctoritas patrum* et donner la prépondérance à la plèbe, résultats qui furent obtenus par la *lex Hortensia* de 446 et la *lex Mania*, dont la date exacte n'est pas connue, mais qui doit avoir été promulguée vers la même époque, c'est-à-dire au milieu du V[e] siècle de Rome.

[3] Tite-Live, VI. ch. 42.

On voit clairement que dans ce récit, il n'est question ni d'une prise d'armes par la plèbe, ni d'une guerre civile. Tite-Live ne parle, en effet, que de simples menaces et encore ces menaces ne sont point menaces de «guerre civile,» comme le croit M. Fustel. Il s'agit ici de nouvelles luttes politiques et c'est là le sens qu'il faut attacher aux mots *certaminum civium*, *certamina civilia* et *certamen*. Le contexte le prouve. En effet dans tout ce livre, à partir du chapitre XXXI, Tite-Live emploie le mot *certamen* dans le sens de débat, contestation. C'est ainsi qu'il dit au chapitre XXXI: Une agitation s'était produite à cause des dettes; pour connaître de celles-ci, on créa des censeurs, mais la guerre arrêta leur travail; car les Volsques avaient envahi la frontière, «puis il ajoute: «tantum afuit ut civilia certamina terror externus cohiberet, «c'est-à-dire, il s'en fallut que la terreur du dehors comprimât «les luttes intestines.» Et il est clair qu'il s'agit ici de luttes légales; car Tite Live raconte que pour obtenir satisfaction des griefs de la plèbe, les tribuns opposèrent leur *veto* à la levée des troupes. Ce sont les débats qui eurent lieu à ce sujet que Tite-Live appelle *civilia certamina*. Or, rien n'était plus régulier ni plus légal que cette intervention des tribuns, et c'est encore cette arme que les deux partis emploient dans la lutte pour le consulat, lutte qui fait l'objet du passage visé par M. Fustel.

Le sens de *certaminis* est encore bien clairement indiqué dans les deux passages suivants: Tite-Live raconte qu'une mésintelligence éclata entre les Latins et les Antiates; ceux-ci voulaient faire la paix, les autres continuer la guerre: «Finis certaminis fuit, postquam utrisque apparuit nihil per «alteros stare, quo minus incepta persequerentur.»[1] Ici encore il n' y a pas lutte à main armée; les alliés se séparent et agissent chacun à leur guise. *Certamen* veut donc dire: débat. Enfin, plus loin, Tite-Live exposant les

[1] Tite, Live, VI. 33.

rogations de Stolon ajoute: «Cuncta ingentia, et quæ sine «certamine maximo obtineri non possent.[1] Omnium igitur «simul rerum, quarum immodica cupido inter mortales est, «agri, pecuniæ, honorum discrimine proposito conterriti «patres cum trepidassent, publicis privatisque consiliis nullo «remedio alio præter expertam multis jam ante certamini- «bus intercessionem invento collegas adversus tribunicias rogationes comparaverunt.» Il est évident qu'ici encore *certamine* et *certaminibus* ont le sens de luttes légales. D'ailleurs tout l'ensemble du chapitre auquel M. Fustel renvoie le lecteur, aurait dû l'empêcher de se tromper de la sorte. Il s'agit de la lutte pour le consulat: la lutte est passionnée, mais légale; la plèbe parvient à faire passer la loi malgré la noblesse; celle-ci use de son droit en annonçant qu'elle réfusera son *auctoritas*. La plèbe alors en vient aux grands moyens; elle menace de faire une nouvelle sécession et d'entamer des luttes politiques plus terribles. Le dictateur intervient et la bonne harmonie est rétablie par un compromis; les patriciens sanctionneront le vote et par contre on créera deux nouvelles magistratures patriciennes, la préture et l'édilité curule.

Tel est le résumé de ce chapitre XLII; on voit qu'il n'y est pas question de guerre civile; le débat s'engage et se dénoue sans sortir de la légalité. Enfin il résulte clairement d'un autre passage de Tite-Live que 25 ans après l'admission des plébéens au consulat, la guerre civile était encore inconnue à Rome. Racontant le soulèvement des soldats licenciés malgré eux en 481, Tite-Live rapporte que ces soldats s'étant révoltés marchaient sur Rome, mais qu'à la vue des étendards romains, ils s'arrêtent: «nondum,» ajoute-t-il, «erant tam fortes ad sanguinem civilem, nec præter externa «noverant bella, ultimaque rabies secessio ab suis habebatur.»[2]

[1] Tite-Live, l. c. 35.
[2] Tite-Live, VII. 40.

Il était important de rélever l'erreur de M. Fustel, car elle faisait pèser sur le parti démocratique la honte d'avoir allumé les guerres civiles, tandis que cette flétrissure incombe à ses adversaires, les nobles, faction violente et oppressive, jalouse de maintenir ses priviléges, même au prix du sang des citoyens et de la ruine des institutions. C'est la noblesse qui prit l'initiative des guerres civiles et ensanglanta pour la première fois le forum, par le massacre de Tiberius Gracchus et de ses partisans. «Hoc», dit Velleius, «initium in urbe Roma civilis sanguinis, gladiorumque impunitatis fuit. Inde jus vi obrutum, potentiorque habitus «prior; discordiæque civium, antea condicionibus sanari «solitæ, ferro dijudicatæ, etc.»[1]

II.

LE SÉNATUS-CONSULTE D'AMNISTIE.

Appien et Plutarque ne sont pas d'accord sur la teneur du sénatus-consulte qui suivit la mort de César. Le premier dit qu'il contenait une amnistie pure et simple des meurtriers de César; le second qu'il décrétait des honneurs à leur rendre: *«φόνον μὲν,[2]»* dit Appien, *«οὐκ εἶναι δίκας ἐπὶ τῷ Καίσαρι· κύρια δὲ «εἶναι τὰ πεπραγμένα αὐτῷ πάντα καὶ ἐγνωσμένα, ἐπεὶ τῇ πόλει «συμφέρει.»* Quant à Plutarque, il dit: *«ἔδοξε μὴ μόνον ἄδειαν «εἶναι τοῖς ἀνδράσιν, ἀλλὰ καὶ γνώμην ὑπὲρ τιμῶν προθεῖναι τοὺς «ὑπάτους.»*[3] Et: *«ἡ δὲ σύγκλητος ἀμνηστίας τινὰς καὶ συμβάσεις «πράττουσα πᾶσι Καίσαρα μὲν ὡς θεὸν τιμᾶν ἐψηφίσαντο καὶ κινεῖν «μηδὲ τὸ μικρότατον ὧν ἐκεῖνος ἄρχων ἐβούλευσε, τοῖς δὲ περὶ Βροῦτον «ἐπαρχίας τε διένειμε καὶ τιμὰς ἀπέδωκε πρεπούσας.»*[4]

---

[1] Velleius, II. 3. 3.
[2] Bell. civ. II. 135.
[3] Brutus XIX.
[4] César, LXIII.

Cependant, si l'on tient compte de l'état des esprits déjà fort excités contre les conjurés, on doit se rallier à la version d'Appien, confirmée en outre par Tite-Live et Velleius. «Oblivione deinde cædis eius a senatu decreta,» dit Tite-Live.[1] «Et illud,» dit Velleius,[2] «decreti Atheniensium cele-«berrimi exemplum, relatum a Cicerone, oblivionis præteri-«tarum rerum, decreto patrum comprobatum est.»

III.

LA FAMILLE D'AGRIPPA.

Les renseignements manquent sur la première enfance d'Agrippa. Il paraît avoir été de bonne heure voué au métier des armes: «Matrisque sub armis (abl. plur. de «armus) miles Agrippa suæ.» [3]

Tacite et Velleius[4] parlent de l'*ignobilitas* et de la *novitas* de ce grand homme. Ces mots n'impliquent rien d'injurieux ou d'infamant; on entend par là qu'Agrippa appartenait à une famille dont, avant lui, aucun membre n'avait eu le jus *imaginum.*

Cependant quelques-uns de ses biographes, se fondant sur un passage de Sénèque le Rhéteur,[5] prétendent qu'il a rougi de sa famille et a constamment omis le nom de sa *gens* par suite de cette honteuse faiblesse: «Tanta sub divo «Augusto, dit-il, libertas fuit, ut præpotenti tunc M. Agrippæ «non defuerint qui ignobilitatem exprobrarent. Vipsanius «Agrippa fuerat. Vipsanii nomen, quasi argumentum pater-«næ humilitatis, sustulerat et M. Agrippa dicebatur. Cum «defenderet reum, fuit accusator qui diceret M. Agrippa et

Agrippa ne rougit pas de sa famille.

[1] Epit. CXVI.
[2] II, 58.
[3] Manilius, astron. I. 795.
[4] Ann. I. 3. — II. 96 et 127.
[5] Controv. II. Ch. 12 p. 155. éd. Bursian.

«quod medium est: volebat Vipsanium intelligi.» Les écrivains qui ont accueilli le récit de Sénèque sont Eckhel, Glandorp et D. Van Lanckeren Matthès. «M. Vipsanius «Agrippa tam obscuris natalibus ortus fuit, dit Eckhel,[1] ut «ipse Vipsanii nomen, quasi argumentum paternæ humilita-«tis, tolleret et se tantum M. Agrippam dici vellet.» L'onomasticon hist. rom. de Glandorp porte au mot Vipsanii: «Ignobilitatem paternam non ferens, Vipsanii nomen fasti-«diebat.» On lit dans la dissertation de Van Lanckeren:[2] «Attamen, ut sunt mortales, et alii interdum invidia moti, «ortum ignobilem illi exprobrarunt et ipsum nominis novi «puduisse interdum videtur.» Suit le passage de Sénèque cité plus haut; ensuite on trouve une conjecture assez singulière, d'après laquelle non seulement Agrippa, mais encore Auguste auraient rougi des Vipsanii: «Fortasse etiam jussu «Augusti, ne qui Vipsaniæ gentis nomine offenderetur in «viro, quem ad summos honores evexerat, eo abstinuit «(Agrippa).» A l'appui de sa conjecture Van Lanckeren se fondant sur Suétone[3] ajoute: «Quamdiu præjudicata illa «opinio mentibus hominum inhæserit, intelligitur ex fatuo «et insulso Caligulæ mendacio qui nollet Agrippæ hominis «novi nepos dici, sed perhiberet matrem suam ex incesto «Augusti cum Julia natam.»[4] On ne doit attacher aucune importance au fait relaté par Suétone, car on lit dans le même auteur: «Liviam proaviam Ulixen stolatum identidem «appellans, etiam ignobilitatis quadam ad senatum epistola «arguere ausus est (quasi materno avo decurione Fundano «ortam), quum publicis monumentis certum sit, Aufidium «Lurconem Romæ honoribus functum.»[5]

[1] Doctr. numorum veterum Vindobonæ 1796. Pars II vol. VI. page 162.

[2] De M. Vipsanii Agrippæ in rempublicam romanam meritis. Amsterdam 1841. page 19.

[3] Caligula 23.

[4] Van Lanckeren, page 20.

[5] Caligula XXIII.

Quant au récit de Sénèque, il ne faut pas en tirer la conclusion qu'Agrippa a rougi de sa famille, ni qu'il y avait lieu d'en rougir. Car le mot de l'accusateur cité par Sénèque n'était qu'une méchanceté assez usitée à cette époque, où l'on voit Antoine reprocher à Octave d'être le fils d'un changeur et le petit-fils d'un cordier,[1] et Cassius de Parme oser écrire à ce même empereur: «Materna tibi farina ex «crudissimo Ariciæ pistrino: hanc finxit manibus collybo «decoloratis Nerulonensis mensarius.»[2] Et cependant personne n'a jamais conclu de là qu'Octave appartînt à une famille obscure dont il aurait eu à rougir.

D'ailleurs, rien dans la conduite d'Agrippa ne permet de l'accuser de cette honteuse faiblesse. En effet, s'il avait eu honte de son origine, il n'eût certainement pas perpétué le nom de son père par l'inscription qui se trouve sur le Panthéon où on lit:

M. AGRIPPA L. F. COS. TERTIVM FECIT.

Les Athéniens, si adroits flatteurs, n'auraient pas inscrit le nom du père d'Agrippa sur le piédestal de la statue qu'ils élevèrent à ce grand homme, s'ils avaient pensé que cette mention lui fût désagréable. Or ce piédestal porte:

Ο ΔΗΜΟϹ
ΜΑΡΚΟΝ ΑΓΡΙΠΠΑΝ
ΛΕΥΚΙΟΥ ΥΙΟΝ
ΤΡΙϹ ΥΠΑΤΟΝ ΤΟΝ ΕΑΥΤΟΥ
ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ.

Ce nom se trouve encore mentionné dans une inscription dont Lenormant donne les fragments et que l'on doit probablement compléter de la manière suivante:[3]

[1] Suétone, Oct. II.
[2] Suétone, Oct. IV.
[3] Inscriptionum graecarum centuriæ V. VI. VII., dans le Rheinisches Museum de 1867, n° 287.

[Ο ΤΩΝ ΔΗΜΩΝ ΔΗΜ]ΟC
[ΜΑΡΚΟΝ] ΑΓΡΙΠΠ[ΑΝ]
ΛΕ[ΥΚΙΟΥ ΥΙ]ΟΝ
[ΤΡΙC ΥΠΑΤΟΝ Τ]ΟΝ ΕΑΥΤΟΥ
ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ.

La seule difficulté, c'est que la 3ᵉ ligne de l'inscription porte les mots ΛΕ .. CΥΡΟΝ, ce, qui n'offre aucun sens. Enfin, l'omission du nom de la *gens* n'avait rien d'insolite à cette époque. En effet, Mommsen[1] démontre que, vers les derniers temps de la république, le *cognomen* remplaçait souvent le *nomen gentilicium* et qu'Auguste, Tibère, Germanicus etc. se contentaient souvent du prénom et du surnom, sans abandonner complètement leur *nomen* qu'ils donnaient à leurs enfants et aussi à leurs colonies. Or, Agrippa a agi de même, puisque la fille, issue de son mariage avec Pomponia, portait le nom de Vipsania[2] et on ne peut conclure de cette omission du nom gentilice, pas plus que du passage de Sénèque, qu'il rougissait d'appartenir à la gens Vipsania.

Opinion de Weichert.

Rien ne s'oppose donc à ce qu'on admette l'opinion exprimée par Weichert:[3] «Jam ut quod ipse sentio breviter «dicam, concedo quidem, illum Augusti amicum per publicæ «vitæ negotia solitum esse simpliciter sese nominare M. Agrip«pam ut, præter numos, quos supra memoravi et Panthei «inscriptionem, etiam fragmentum inscriptionis Brixiæ nuper «inventum apud Orellium N 632 evincit, sed nulla cum alia «adductum esse arbitror causa, quam simplicitatis et brevi«tatis studio quodam, in quo ipsum Augustum haberet quem «imitaretur.»

---

1 Rœmische Forschungen, p. 51 et 52.
2 Tacite, annales I. 12 et III. 19.
3 Imp. Cæsaris Aug. script. reliquiæ, fasc. I page 83. Grimæ 1841.

Le père d'Agrippa est totalement inconnu, même après son illustre fils (ne post Agrippam quidem notus, dit Sénèque de benef. III. 32). C'est donc à tort que Frandsen[1] suppose qu'Agrippa était fils de Lucius Vipsanius Atticus, rhéteur, élève d'Apollodore de Pergame. Car Weichert dit très judicieusement[2]: «Denique si Augustus cum amico Romæ «Vipsanii Attici rhetoris disciplina usus fuisset, nemo erit «quin permirum esse dicat, quod Julius Cæsar sororis suæ «nepoti, Apolloniam abituro, maluerit comitem dare Apollo-«dorum jam grandem natu, quam Vipsanium Atticum virum «haud dubie integræ ætatis et Marci filii condiscipulatu illi «perfamiliarem.» Erreur de Frandsen.

Après avoir démontré qu'Agrippa n'avait pas honte de sa famille, Weichert émet la conjecture suivante relativement à son origine. Le père d'Agrippa était un campagnard qui, plébéen de naissance, appartenait par ses richesses à l'ordre équestre. C'était donc un homme *ignobilis*, mais honorable et riche. Agrippa était élevé à la campagne et de bonne heure son père l'a amené à Rome pour le faire étudier. C'est alors qu'il fit la connaissance d'Auguste en suivant l'enseignement des mêmes maîtres. Enfin, Agrippa était riche, car il reçut une éducation brillante et ce ne pouvait être uniquement à l'aide de l'argent d'Auguste et du butin pris sur l'ennemi, que dans la suite il construisit tous les monuments remarquables qui lui sont dûs. Aucun document ne vient confirmer cette conjecture; mais par contre rien ne s'oppose à ce qu'on en admette au moins une partie: à savoir qu'Agrippa appartenait à une famille riche et honorable, quoique *ignobilis*. On peut même invoquer comme preuve à l'appui, l'amitié qui, de bonne heure, unit Octave et Agrippa. Si, en effet, d'après l'opinion généralement reçue, Agrippa était ignobilis, mais riche.

[1] chap. 38.
[2] page 83.

on croit ce dernier de basse et honteuse extraction, on se sent frappé d'étonnement en voyant des rapports d'amitié exister entre des jeunes gens appartenant à des familles de rangs aussi différents; et ce fait paraît choquant et presque incompréhensible, en égard aux idées aristocratiques et hautaines de la société romaine. Tandis que, si l'on admet qu'Agrippa était d'une famille honorable, cette amitié n'a plus rien d'anormal. Car la disproportion de rang disparaît; Octave étant également plébéen, malgré l'assertion contraire de Suétone. A en croire cet auteur: «Ea gens a Tarquinio «Prisco rege inter romanas gentes allecta (in Senatum) mox «a Serv. Tullio in patricias transducta, procedente tempore, «ad plebem se contulit, ac rursus, magno intervallo per D. «Julium in patriciatum rediit.»[1] La lecture de ce passage suffit pour convaincre que c'est une fable forgée par quelque vil flatteur d'Auguste.

Ainsi, sans aller aussi loin que Fulvius Ursinus[2] qui prétend qu'Agrippa appartenait à une famille de chevaliers, on peut parfaitement admettre avec Gebauer (§. II.) et Weichert que la famille d'Agrippa était honorable et que le nom Vipsanius n'était pas tellement vil que l'on dût rougir de le porter.

Un passage de Pline et de Dion vient confirmer l'opinion que la famille d'Agrippa était riche.[3] Pline et Dion attribuent à Pola, sa sœur, la construction d'un superbe portique et Dion ajoute qu'on lui doit des stades magnifiquement ornés.

Le reste de la conjecture de Weichert est peu probable.

Quant au reste de la conjecture, c'est-à-dire qu'Agrippa était né à la campagne, voici le raisonnement de Weichert: «Plinius hist. nat. LXXXV, 4. 26. appellat M. Agrippam, «quem ob præcipuum tabularum amorem manifeste laudaturus sit, *virum rusticitati propiorem quam deliciis.* Quæ «verba quoties legi, toties mihi visus est Plinius consulto

[1] Suétone, Oct. II.
[2] De fam. rom. de gente Vipsania in Th. Grævi, tome VII. p. 136 seqq.
[3] Pline, hist. nat. III. 217. Dion, LV. 8.

«ambiguitatem captasse verborum, quibus simul tecte significaret illius natales. Nam deliciis quas loci contextus docet «accipi debere de oblectamentis ex artium operibus, eorum«que studio percipiendis, opponitur rusticitas sic ut animum «designet haud imbutum a teneris artium elegantia, sed vitæ «potius rusticæ rebus studiis laboribusque innutritum. Quid «multa? Mihi videor inde colligere posse, M. Agrippam non «Romæ, sed ruri natum fuisse et patrem eius L. Vipsanium «Agrippam, fuisse unum ex rusticis qui dicerentur Romani, «qui, cum de plebe essent, tum de ordine equestri et fructi«bus prædiorum percipiendis et vendendis quæstum facerent, «ac plerumque divitiis æque ac vitæ simplicitate et honestate «insignes essent etc.»[1]

Cette manière d'interpréter Pline est un peu fantaisiste et le raisonnement de Weichert n'est pas fort convaincant. Qu'Agrippa soit né à Rome ou à la campagne, cela importe peu; et en l'absence de tout renseignement émanant d'auteurs anciens, il vaut peut-être mieux laisser la question en suspens.

Avant de quitter ce sujet, il serait intéressant de rechercher quand a commencé l'amitié d'Agrippa et d'Octave; malheureusement il n'y a absolument aucune source dont on puisse s'aider pour élucider cette question. Tout ce qui résulte des auteurs qui mentionnent cette amitié, c'est qu'elle a commencé de bonne heure. En effet, Appien appelle Agrippa *φίλτατος Καίσαρι* lors de la guerre de Pérouse.[2]

Cornelius Nepos dit:[3] «M. Vipsanius Agrippa intima «familiaritate conjunctus adolescenti Cæsari.» Et Nicolas Damascenus: *«ἦν εἰς τὰ μάλιστα Καίσαρι τῷ νέῳ συνήθης καὶ «φίλος 'Αγρίππας, ἐν ταυτῷ τε παιδευθεὶς καί τινα ἔχων ὑπερ«βολὴν ἑταιρείας.»* Ce que Müller[4] traduit: «Erat Agrippa

[1] page 83.
[2] Guerre civile, V. ch. 31.
[3] Vita Attici, cap. 12.
[4] Fragmenta hist. græcor. edit. Müller, tome III p. 430.

«singulari amicitia ac præcipua quadam sodalitate cum «Octavio conjunctissimus, quippe qui a puero simul educatus «fuisset.» On devrait donc conclure de ce passage que c'est dès leur enfance qu'Agrippa et Octave ont été en rapport. Il est dans tous les cas incontestable que cette amitié existait déjà avant leur séjour à Apollonie. Car avant cette époque, Agrippa avait sauvé la vie de son frère, compromis dans le parti de Caton, et pour cela, il devait déjà être lié avec Octave. D'ailleurs cette amitié de jeunesse ne se démentit jamais dans la suite. Ce qui résulte des auteurs suivants: Velleius, Suétone, Valère Maxime, Appien, Plutarque Antoine, Cornelius Nepos, Dion Cassius.[1]

IV.

ERREUR DE M. BEULÉ.

On lit dans l'ouvrage de M. Beulé:[2] «Octave héritait, «Agrippa lui n'héritait pas, mais soyez convaincus, Mes«sieurs, que si Octave se décida à partir pour Rome seul, «sans troupes, sans défense et à se présenter pour recueillir «l'héritage de César quand Rome appartenait à ses meur«triers, c'est qu'il y avait derrière lui un conseil, qui était «celui d'Agrippa. C'est Agrippa, plus mur et moins indécis, «qui tranche par ce fatal conseil, les futures destinées du «monde.»

Les auteurs anciens qui rapportent la délibération tenue à Apollonie entre Octave et ses amis disent exactement le contraire: «Cui ut est nuntiatum de cæde avunculi, cum pro«tinus ex vicinis legionibus centuriones suam suorumque «militum operam ei pollicerentur, neque eam spernendam

[1] II, 59, 88, 90, 127. — Octave 94. — Valère Maxime IV, 7, 7. — V. 31. — 35 et 87. — Att. 12. — LIII, 1 et 23. XLVIII, 20. LIV, 29 et 31 et passim.

[2] Auguste, sa famille et ses amis, page 205.

«Salvidienus et Agrippa dicerent, ille festinans pervenire in «urbem, omnem ordinem et necis et testamenti Brundisii «comperit.»[1] Nicolas de Damas raconte la même chose, mais sans nommer Agrippa: *πολλῆς δὲ σκέψεως γενομένης, οἱ μὲν παρῄνουν τῶν φίλων ἐπὶ τὸ ἐν Μακεδονίᾳ στράτευμα χωρεῖν, ὃ προυξεπεπέμπετο ἐπὶ τὸν Παρθικὸν πόλεμον, ἡγεῖτο δ' αὐτοῦ Μάρκος Αἰμίλιος, καὶ σὺν αὐτῷ ἥκειν τἀσφαλοῦς ἕνεκεν εἰς Ῥώμην ἐπὶ ἄμυναν τῶν σφαγέων. ὑπάρξειν δὲ καὶ τοὺς στρατιώτας ὑπ' εὐνοίας τῆς πρὸς ἐκεῖνον τοῖς ἀχθομένοις· προσγενήσεσθαι δὲ καὶ τὸν ἀπὸ τοῦ παιδὸς οἶκτον ὀφθέντος τῷ στρατῷ. ἀλλὰ ταῦτα δυσχερῆ ὑπεφαίνετο ἀνδρὶ κομιδῇ νέῳ καὶ μείζω ἢ κατὰ τὴν παροῦσαν ἡλικίαν τε καὶ ἀπειρίαν, ἄλλως τε καὶ ἀδήλου ἔτι οὔσης τῆς τῶν πολλῶν διανοίας καὶ πολλῶν ἐφεστώτων ἐχθρῶν. οὐκ ἐκράτει οὖν ἥδε ἡ γνώμη.*[2]

Comme ce sont là les seuls auteurs qui mentionnent ce conciliabule, il eût été désirable que M. Beulé indiquât les sources où il a puisé son récit.

V.

I. AUGUSTE N'ÉTAIT PAS UN CONQUÉRANT. — II. LA GUERRE DE PANNONIE; ERREUR DE DION.

I. Auguste n'était pas un conquérant.

Auguste n'était pas un conquérant, c'est-à-dire un prince avide de gloire militaire et toujours trop à l'étroit dans les bornes de son empire. Au contraire, il voulait la paix, si nécessaire pour réorganiser l'état, et, s'il prit les armes contre les barbares, ce fut toujours pour réprimer leurs attaques. Dans ce dernier cas encore, il recourait rarement à la conquête; il n'incorpora que les peuples qui lui donnaient des frontières naturelles; quant aux autres, il se borna à leur imposer un tribut, tout en leur laissant leurs rois et leur autonomie. De cette façon, les voisins immédiats de l'empire

[1] Velleius, II. 59.
[2] Fragmenta hist. græc. tome III. p. 435.

lui servaient eux-mêmes de barrière et de défense contre les barbares, qui, déjà à cette époque, assaillaient de tous les côtés le monde romain. L'expédition de Gallus en Arabie avait cependant une autre cause; c'était un voyage d'exploration de ce pays, exploration entreprise dans le but d'y nouer des relations commerciales. Strabon le dit positivement: «Auguste résolut ou de se concilier ces peuples ou «de les soumettre. Car il avait entendu dire que de tout «temps ils étaient très-riches et échangeaient, pour de l'or «et de l'argent, des aromates et les pierres les plus préci«euses...... Il espérait se faire de ces peuples des amis riches «ou bien soumettre en eux de riches ennemis.[1]» Mais c'est là la seule guerre entreprise dans un autre but que la répression des attaques des barbares.

II. La guerre de Pannonie. Cependant, Dion prétend que la guerre de Pannonie fut uniquement une application du droit du plus fort: «Il con«duisit ensuite son armée contre les Pannoniens, bien qu'il «n'eût rien à leur reprocher et qu'ils ne lui eussent fait aucun «tort; mais il avait pour but d'exercer ses soldats et de les «nourrir aux dépens d'autrui. Car il croyait juste tout ce «que le plus fort décide contre le plus faible.»[2] M. Egger le loue de cette franchise: «Il (Dion) convient qu'une guerre «de Pannonie fut entreprise sans raison. Auguste, dans le «même Index, se vante de n'avoir fait aucune guerre injuste, «et Suétone souscrit à cet éloge en le répétant presque «dans les mêmes termes. Il faut louer ici notre auteur «d'avoir dit simplement une vérité très-évidente pour tout «juge impartial de la politique romaine.»[3]

Il est impossible de se rallier à l'opinion du savant français. La conquête de la Pannonie était nécessaire pour deux motifs: d'abord, parce qu'en assurant la soumission des

[1] Strabon, XVI. 4. 22.
[2] Dion, XLIX. 36.
[3] Egger, p. 298.

Japides, voisins immédiats des Pannoniens, elle assurait en même temps la tranquillité de l'Italie sans cesse troublée par les agressions de cette peuplade. Ensuite, parce que la possession de ce pays donnait à l'empire le Danube et la Save pour frontière. On voit donc que cette guerre était exigée par la politique étrangère d'Auguste.

Maintenant, Octave a-t-il été l'agresseur, comme le prétend Dion? Cela paraît peu probable. D'abord le témoignage de Suétone est formel: «Nec ulli genti sine justis et neces-«sariis causis bellum intulit.[1]» En outre, on était à la veille de la guerre avec Antoine, le moment était donc mal choisi pour s'attirer de nouveaux ennemis et dépenser contre eux des forces et des ressources bien nécessaires dans la grande lutte qui allait s'engager. On doit donc supposer que si Octave attaqua alors les Pannoniens, c'est parce que ces peuples avaient pris l'offensive. Le récit d'Appien rend la chose très-vraisemblable: «Avant cette époque, dit-il, les «Romains avaient déjà fait deux expéditions sur le territoire «des Segestins; mais ils s'étaient retirés sans avoir pu obte-«nir ni otages, ni tribut. De là, les Segestins devinrent «très-arrogants.»[2] Or, il est très-admissible que cette arrogance s'était manifestée par des actes hostiles à Octave, peut-être par un secours accordé contre lui aux Japides. Ce qui rend cette hypothèse assez vraisemblable, c'est que tous les peuples de cette contrée étaient alliés entr'eux, ainsi que le prouve le soulèvement général et simultané de toutes ces peuplades en l'année 720.

---

[1] Suétone, Oct. XXI. Ce passage s'applique à toutes les guerres d'Auguste. Il u'en est pas de même de celui du monument d'Aucyre, auquel renvoie M. Egger. Ce passage en effet n'a trait qu'aux guerres des Alpes: «Alpes a regione «ea quæ proxima est Hadriano mari ad Tuscum imperio adjeci, nulli geuti bello per «injuriam inlato. Les *gentes* épargnées par Auguste sont les Cottii: «uon sunt ad-«jectæ Cottianæ civitates XV quæ non fuerant hostiles.» Mommsen, res gestæ divi Augusti page 71. Pline, hist. nat. III. 136.

[2] App., Illyr. XXII.



VI.

PRÉTURE D'AGRIPPA.

Entr'autres divertissements, il y eut pendant deux jours des jeux dans le cirque; des enfants nobles prirent part aux joutes troyennes. Enfin, dans le combat contre les animaux féroces, dont Agrippa offrit le spectacle au peuple, ce furent des chevaliers et non des gladiateurs ordinaires qui descendirent dans l'arène.[1]

Les auteurs anciens ne donnent pas d'autres détails sur la préture d'Agrippa; il ne resta d'ailleurs pas longtemps en charge et déposa sa magistrature avant la fin de l'année. Il est impossible de voir dans ce fait, comme M. Beulé,[2] une preuve de l'abnégation d'Agrippa auprès d'Octave, car Dion dit positivement que tous les magistrats de cette époque résignèrent leurs fonctions avant la fin de l'année: *κἀν τούτῳ τούς τε στρατηγοὺς, καὶ τοὺς ὑπάτους, καίπερ ἐπ' ἐξόδῳ ἤδη τοῦ ἔτους ὄντος, παύσαντες, ἄλλους ἀντικατέστησαν, βραχὺ φροντίσαντες εἰ καὶ ἐπ' ὀλίγας ἡμέρας ἄρξουσι.*[3]

VII.

PARTICIPATION D'AGRIPPA A LA PAIX DE BRINDES.

Les commentateurs d'Horace: Porphyrion, Acron et le vieux scholiaste cité par Crucquius, mentionnent la participation d'Agrippa à la négociation de cette paix.

Acron rapporte[4] «de reconciliatione missi erant legati «ab Augusto ad Antonium qui postea bellum civile gesserunt,

[1] Dion, XLVIII, 20 et 33.

[2] p. 206 et 207.

[3] Dion, XLVIII. 32.

[4] Com. sur les vers 27 et suivants. Satires I. V. dans les Scholia horatiana de Hauthal, tome II.

«jam tunc enim dissentire cœperunt,» et sur les mots: «aversos «soliti componere amicos», il dit: «Discordantes, quoniam «inter Augustum et Antonium reliquiæ erant adhuc dissen-«tiones. Cocceius Nerva, proavus Nervæ qui postea impe-«ravit Romæ, mandavit Augusto ut mitteret qui de summa «rerum tractaret. Ergo missus est Mæcenas cum Agrippa «qui utrumque exercitum in una castra coegerunt. Hoc ait «Licinius (in) libro CXXVII, intellegendum autem quod «Fonteio, misso ab Antonio, Augustus Maecenatem et «ceteros ad eundem locum miserit.»

Porphyrion[1] entre dans des détails plus précis. Sur les mots: «Huc venturus erat Mæcenas,» il dit «Dissentione orta «inter Cæsarem Augustum Antoniumque, Lucius Nerva, avus «eius qui postea (Romæ) imperavit, petit a Cæsare, ut «aliquem cum quo de summa rerum tractaret, mitteret Tar-«racinam. Et primum Mæcenas, mox et Agrippa adgressi «sunt. Hi quoque pepigerunt fidem confirmatissimam et in «una castra conferri signa utriusque exercitus jusserunt. «Hoc et Livius Titus in libro CXXVII refert, excepta Fontei «Capitonis mentione.»

Le commentator de Crucquius[2]: «ab Antonio missus fuerat «Fonteius Capito legatus, ab Augusto Mæcenas, intercedente «Cocceio Nerva, proavo Nervæ imperatoris *(qui et Augusto «et Antonio gratus erat)* cum Agrippa. Ea autem condi-«tione convenerant legati ut de summa rerum tractarent «exortamque dissentionem inter duos hos imperatores com-«ponerent, quod et fecerunt et utrumque exercitum juxta «Brundusium in una castra cum magna lætitia coegerunt, ut «refert Livius libro CXXVII.»

C'est donc sur le témoignage de Tite-Live que se basent les commentateurs d'Horace. Les autres auteurs anciens sont fort sobres de détails sur cette paix. Plutarque et Dion

[1] Même ouvrage.
[2] page 362, col. 1 ligne 8 et suiv.

n'en citent pas les négociateurs. Appien[1] est le seul qui entre dans des détails; il raconte longuement l'intervention de Cocceius dans cette affaire et il va même jusqu'à lui prêter des conversations avec Auguste et Antoine. Enfin il dit que cette paix a été conclue par Pollion, Mécène et Cocceius Nerva; mais il ne parle pas d'Agrippa.

Parmi les modernes, Stuart dans son histoire romaine dit que «les négociateurs furent Mécène et Agrippa pour César, «Fonteius Capito et Asinius Pollion pour Antoine.[2]» Mais il ne peut avoir trouvé cela dans les auteurs anciens qu'il cite: Plutarque, Dion et Appien, puisque ces écrivains ne parlent pas d'Agrippa.

Frandsen[3] dit: «Agrippa a-t-il contribué à la confection «de cette paix? je laisse la question en suspens, quoique «quelques autres le croient.»

Il est donc assez difficile d'arriver à une certitude bien complète sur ce point: d'un côté les auteurs anciens, dont les écrits sont parvenus jusqu'à nous, ne font aucune mention d'Agrippa dans cette circonstance; d'un autre côté, les commentateurs d'Horace, se basant sur l'autorité de Tite-Live, affirment de la façon la plus positive la participation d'Agrippa à la conclusion de la paix.

En l'absence de toute preuve du contraire, on peut, sur la foi des scholiastes, admettre qu'Agrippa a pris part aux négociations. Cela est d'autant plus probable que, dans une autre circonstance, il a encore, ainsi que Mécène, servi d'intermédiaire entre Antoine et Octave. En effet, Plutarque[4] dit: «Antoine, excité par de nouveaux bruits calomnieux «répandus contre César, fit voile pour l'Italie avec 300 «vaisseaux. Les habitants de Brindes ne l'ayant pas reçu,

1 Bell. civil. V. 60. 64.
2 page 531.
3 page 99.
4 Antoine XXXV.

«il se rendit à Tarente. Là, Octavie qui était venue toute «seule de la Grèce et qui était de nouveau grosse après lui «avoir donné une seconde fille, obtint de lui d'être envoyée à son frère: «ἡ δὲ ἀπαντήσασα καθ' ὁδὸν Καίσαρι καὶ παραλαβοῦσα τῶν ἐκείνου φίλων Ἀγρίππαν καὶ Μαικήναν, ἐνετύγχανε» κ. τ. λ.

VIII.

ORIGINE DES UBIENS.

M. BEULÉ[1] dans son étude sur Agrippa dit: «puis sur les «bords du Rhin qu'il franchit le premier après César pour «y transporter une tribu gauloise.» Il y a là une erreur manifeste; car les Ubiens ne sont pas «une tribu gauloise» mais bien des «Germains»: «Ne Ubii quidem origine (ger«manica) erubescunt, transgressi olim et experimento fidei «super ipsam Rheni ripam collocati, ut arcerent, non ut custo«direntur.»[2]

De plus, tous les auteurs qui ont rapporté cet exploit d'Agrippa sont unanimes à dire qu'il transporta des Germains en Gaule: «Πέραν δὲ ᾤκουν Οὔβιοι κατὰ τοῦτον τὸν τόπον· «οὓς μετήγαγεν Ἀγρίππας ἑκόντας εἰς τὴν ἐντὸς τοῦ Ῥήνου.»[3]

«Sed Agrippina, quo vim suam sociis quoque nationibus «ostentaret, in oppidum Ubiorum, in quo genita erat, vete«ranos coloniamque deduci impetrat, cui nomen inditum e «vocabulo ipsius ac forte acciderat ut eam gentem, Rheno «transgressam, avus Agrippa in fidem acciperet.»[4]

---

[1] Ouv. cité page 207.
[2] Tacite, Germ. 29.
[3] Strabon, p. 194.
[4] Tacite, Annales XII. 27.

IX.

LE PORT JULIEN.

Les auteurs anciens qui mentionnent ce travail sont Pline, Virgile, Dion, Strabon et Suétone; Horace y fait également allusion dans son art poétique.[1] Les quatre premiers auteurs semblent être en contradiction les uns avec les autres à ce sujet; cependant un examen attentif des textes permet de se convaincre que cette divergence n'est qu'apparente.

Les récits de Strabon et de Dion ne sont pas inconciliables.

Il n'y a rien d'inconciliable entre le récit de Strabon et celui de Dion. Le premier dit:[2] 'Ο δὲ Λοκρῖνος κόλπος πλατύνεται μέχρι Βαιῶν, χώματι εἰργόμενος ἀπὸ τῆς ἔξω θαλάττης ὀκτασταδίῳ τὸ μῆκος, πλάτος δὲ ἀμαξιτοῦ πλατείας, ὁ φάσιν 'Ηρακλέα διαχῶσαι, τὰς βοῦς ἐλαύνοντα τὰς Γηρυόνου· δεχόμενον δ' ἐπιπολῆς τὸ κῦμα τοῖς χειμῶσιν, ὥστε μὴ πεζεύεσθαι ῥᾳδίως, 'Αγρίππας ἐπεσκεύασεν.

Dion.

Dion:[3] 'Εν τῇ Κύμῃ τῇ Καμπανίδι χωρίον τι μεταξὺ Μισηνοῦ καὶ Πουθεόλων μηνοειδές ἐστιν· ὄρεσί τε γὰρ σμικροῖς καὶ ψιλοῖς, πλὴν βραχέων περιείληπται, καὶ θάλασσαν τριπλῆν κολπώδη ἔχει. ἡ μὲν γὰρ ἔξω τε καὶ πρὸς ταῖς πόλεσίν ἐστιν, ἡ δ' ὀλίγῃ διαφυῇ ἀπ' αὐτῆς διείργεται· ἄλλη ἐν αὐτῷ τῷ μυχῷ λιμνώδης ὁρᾶται. καὶ καλεῖται αὕτη μὲν, Αὔερνις, ἡ δὲ μέση, Λουκρηνίς. ἡ γὰρ ἔξω τοῦ Τυρσηνικοῦ οὖσα ἐς ἐκεῖνο καὶ τὴν ἐπωνυμίαν τελεῖ. ἐν ταύτῃ δὴ τῇ θαλάσσῃ, τῇ ἐντὸς ἑκατέρας, στενοῖς τότε εἴσπλοις, τὸ διεῖργον τὴν Λουκρηνίδα ἀπὸ τοῦ πελάγους ἐπ' ἀμφότερα παρ' αὐτὴν τὴν ἤπειρον ὁ 'Αγρίππας συντρήσας, λιμένας ναυλοχωτάτους ἀπέδειξεν.

Or, le fait d'avoir restauré la digue endommagée n'est pas exclusif de celui d'y avoir percé une ou deux ouvertures permettant aux vaisseaux d'entrer dans le lac. D'ailleurs, Strabon lui-même rapporte qu'il y avait dans cette

[1] Vers 60—65.
[2] V. ch. IV § 6 page 245.
[3] XLVIII. 50.

digue des entrées sur la mer, puisqu'il ajoute: «εἴσπλουν «δ' ἔχει πλοίοις ἐλαφροῖς, ἐνορμίσασθαι μὲν ἄχρηστος, τῶν ὀστρέων «δὲ θήραν ἔχων ἀφθονωτάτην.»

Quant à Suétone,[1] il n'entre dans aucun détail et se borne à mentionner cette construction: «portum Julium apud «Baïas, immisso in Lucrinum mari effecit.» Il attribue à Octave ce port que tous les autres auteurs reconnaissent être l'œuvre d'Agrippa. D'ailleurs, le témoignage de Suétone est totalement infirmé par Philargyrius:[2] «Agrippa in secundo «vitæ suæ dicit, excogitasse se ut ex Lucrino lacu portum «faceret. Verum huius gloria Augusto cessit.»

Les versions de Pline et de Virgile ne contredisent pas les autres.

Mais la difficulté paraît plus sérieuse quand il s'agit de concilier la version de Strabon et de Dion avec celle de Pline et de Virgile. Les deux premiers disent qu'Agrippa mit le Lucrin en communication avec la mer, les deux derniers semblent prétendre qu'il l'en sépara. En effet, Pline cite parmi les travaux grandioses de l'Italie: «Mare Tyrrhenium a Lucrino molibus seclusum.»[3]

En se rendant compte de ce qu'est un mole, on se persuade aisément que Pline ne contredit en rien le récit de Dion. Un mole est une jetée de pierres, fondée dans la mer, à l'entrée d'un port pour rompre l'impétuosité des vagues et pour mettre les vaisseaux plus en sûreté. Le mole empêche les vagues de se précipiter avec trop de violence dans le port qui est ainsi séparé par lui de la mer extérieure: de là *seclusum*; toutefois la mer pénètre dans le port protégé par des moles. Or, Agrippa, en construisant le port Julien, avait en vue de créer une station à l'abri des tempêtes parce que les autres ports existants ne lui paraissaient

[1] Octave XVI.

[2] Comm. sur Virg. Georg II, 162.

[3] Hist. nat. XXVI no. 125.

Frandsen (chap. 24 page 144) observe qu'Agrippa n'étant pas nommé dans ce passage, on pourrait le rapporter un travail d'Hercule mentionné par Strabon, mais il ajoute aussitôt que cette explication ne lui paraît pas fort plausible.

pas suffisamment sûrs: *«ὡς δ' οὐδεὶς αἰγιαλὸς ἐγκαθορμίσασθαι «αὐτοῖς ἀσφαλὴς εὑρίσκετο (ἀλίμενα γὰρ ἔτι καὶ τότε τὰ πλείω τῆς «ἠπείρου).»* [1] On peut donc très-bien admettre qu'il protégea par un mole son nouveau port. Pline aura eu en vue ce travail réellement remarquable (*ἔργον μεγαλοπρεπὲς*, dit Dion) et le passage dans lequel il y fait allusion concorde parfaitement avec le récit plus détaillé de Dion.

Reste Virgile.[2]

«An memorem portus Lucrinoque addita claustra
«Atque indignatum magnis stridoribus æquor
«Julia quo ponto longe sonat unda refuso,
«Tyrrhenisque fretus immittitur æstus Avernis.» [3]

Il faut donner à *claustra* le sens de mole; alors le récit de Virgile s'accorde avec celui des autres auteurs et l'on fait disparaître une contradiction apparente entre le premier et le quatrième de ces vers.

Philargyrius commente ainsi le vers 164 *quoniam per Lucrinum lacum mare Tyrrhenum influxit in Avernum.* Il fallait donc que le lac Lucrin fût en communication avec la mer, mais Virgile semble dire le contraire par *addita claustra.* On entend par *claustra* tout ce qui ferme, tout ce qui sépare. Or, généralement, les anciens construisaient leurs ports en bâtissant dans la mer des jetées énormes qui, s'arrondissant en demi-cercle, ne laissaient à leur extrémité qu'un passage étroit pour les navires, passage généralement protégé par des travaux de

---

[1] Dion, XLVIII. 49.

[2] Virgile, Enéide IX fait encore allusion à ce port, mais ne donne aucun éclaircissement sur la manière dont il fut construit.

«Qualis in Euboïco Baïarum littore quondam
«Saxea pila cadit, magnis quam molibus ante.
«Constructam ponto jaciunt.»

Heyne dit en note: «In erceptus erat crater, seu sinus Baïanus, molibus in «altum ductis, partim quibus prætoria inædificata sunt temperati æris et prospectus «causa, partim quibus portus Julius muniebatur.»

[3] Georg. II. Vers 161—164.

fortification et qu'on fermait en tendant des chaînes d'une jetée à l'autre, de sorte que la partie de mer transformée en port était comme emprisonnée. De là *claustra;* en ne donnant pas à ce mot une signification trop rigoureuse, on peut entendre par là dans l'espèce un môle, car la nécessité de la mesure fait parfois employer par le poète un terme approximatif pour le mot propre. De cette manière, le passage de Virgile est très-clair et concorde avec celui des autres auteurs.

Servius, en commentant ces vers, attribue la construction de la digue à César. «In Baïano sinu Campaniæ, contra «Puteolanam civitatem, duo lacus sunt: Avernus et Lucri- «nus, qui olim, propter copiam piscium, vectigalia magna «præstabant. Sed, quum maris impetus plerumque irrum- «pens exinde pisces excluderet et redemptores gravia «damna paterentur, supplicaverunt Senatui et præfectus «C. Julius Cæsar, ductis brachiis, excludit partem maris, «quæ antea infesta esse consueverat. Reliquit breve spa- «tium per Avernum, quâ et piscium copia posset in- «trare et fluctus non essent molesti: quod opus Julium dictum est.» Erreur de Servius.

Frandsen fait observer avec raison qu'en l'absence d'autre mention de ce travail de César, il ne faut attacher aucune importance au dire de ce commentateur qui pouvait avoir entendu vaguement parler du port Julien et en aurait expliqué la construction à sa façon.

Il est probable que Servius a confondu ce port Julius avec le port d'Ostie que, d'après Plutarque, Jules César avait l'intention de construire.[1]

Quoi qu'il en soit, en supposant que César ait construit là une digue, rien n'empêche d'admettre qu'Agrippa la restaura et s'en servit pour son port.

---

[1] César LVIII. — Voir plus bas ce texte.

De l'ensemble de ces considérations et de l'examen des passages cités plus haut, on peut conclure, que le travail d'Agrippa fut: 1° d'avoir réparé et élevé la digue existant avant lui, 2° de l'avoir fait percer pour donner passage aux vaisseaux, 3° d'avoir relié par un canal le lac Lucrin au lac Averne.

Conjecture de Gebauer.

Il est dès lors inutile d'avoir recours à la conjecture un peu hasardée de Gebauer[1]: «quod vero Plinius «dicit: Tyrrhenum a Lucrino molibus seclusum, et Strabo «Agrippam aggerem restituisse memorat: is alio tempore «contigisse et duo esse Herois nostri opera alterum belli, «alterum pacis, hariolor. Bellis enim Siculo et Actiaco con«fectis, postquam omnia maris mediterranei littora Augusti «imperia revereri didiscerant, nulla illius portus bello erat «futura utilitas, neque ad commercia opportunus videbatur, «profundus nimis et montibus ubique circumseptus, uni nempe «isti rei, cuius gratia Agrippa eundem construxerat, aptis«simus. Interea sylva illa horribili μεγαλοδένδρῳ καὶ ἀβάτῳ, «quæ montes circumjectos occupaverat, ab Agrippa excisa, «cum illud struendæ exercendæque classis negocium haud «parvam hominum multitudinem eo adduxisset, Baïarum «vero grata vicinitas et ostrearum in Lucrino captura etiam «retineret, dubio procul ille locus in dies magis magisque «frequentatus est, quo factum, ut Agrippa, ipse forte loci «amœnitate captus, aut paria cum Hercule facturus, viam «illam Herculaneam a se olim pessundatam et a Tyrrheno «magis adhuc exesam, exiguo quodam meatu piscatorum «lembis relicto restitueret. Ea unica mihi superesse videtur «ad auctores optimos conciliandos via. Magno præterea «est argumento, quod scriptores, qui belli Siculi adeoque «prioris operis meminerant, de molibus objectis taceant, «reliqui autem, qui aggerem istum restitutum inter insignia

[1] § VIII.

«populi Romani opera recensent, de portu condito aut classe «ibidem fabricata aut condita nihil quidquam addant.[1] Neque «sane est credibile uno eodemque tempore aggerem esse «perfossum et restitutum, Agrippamque cui tanti belli cura «incumbebat, de viis reficiendis et loci antea non adeo tam «celebris cultura fuisse sollicitum; quod si diversis illud actum «est temporibus, Agrippa, qui omnia egregie utrumque sane «fecit magnifice, meruitque ut a diversis scriptoribus utrius«que rei servaretur memoriæ.»

Frandsen observe judicieusement que c'est chercher un peu loin une solution toute naturelle. Car pour un bon port militaire, il faut deux choses: des communications faciles sur la mer et une forte digue qui protége les vaisseaux contre les tempêtes.

Cluvier,[2] en parlant du port Julien, cite des passages de Velleius et de Cassiodore qui n'apportent pas plus de lumière que Suétone, sur la manière dont fut construit le port. Le premier dit: «Hic in Averno ac Lucrino lacu speciosis«sima classe fabricata».[3] Le second *(in chronico)*: «M. «Agrippa et L. Caninio Coss. lacus Lucrinus in portum conversus est.»

Ce même auteur rapporte à ce travail les vers 60 et suivants de l'art poétique d'Horace: Vers d'Horace relatifs à ce travail.

Sive receptus
«Terra Neptunus classes aquilonibus arcet,
«Regis opus.»

Ce passage est commenté par les scholiastes de la manière suivante: Acron aux mots *debemus morti:*

---

[1] Ceci est complètement inexact, car Dion, de tous les auteurs anciens celui qui rapporte de la façon la plus détaillée et la plus claire la construction du port Julien, ajoute XLVIII (51 in fine) après avoir décrit (m. l. 50 et 51) la contrée et la nature du sol où se trouvait le Lucrin: «καὶ ἐς αὐτὰς τότε ὁ Ἀγρίππας, ἐπειδὴ «τάχιστα τοὺς εἴσπλους ἐξεποίησε, τάς τε ναῦς καὶ τοὺς ἐρέτας ἤθροισε· καὶ τὰς μὲν κατέ«φραττε, τοὺς δὲ ἐπὶ ἰκρίων ἐρέττειν ἤσκει.»

[2] Cluvier, Italia antiq. IV 2.

[3] II 79. 2.

«comprobat non solum verba hominum interire, dum quotidie «locutiones mutantur, sed etiam opera quæ homines faciunt, «dans inde tria exempla: unum videlicet de portu Ostiensi, «quam Augustus aggere lapidum et terræ et promontoriis «quibusdam ita impedivit, ut postmodum nemo *(non?)* posset «navem ibi adplicare,» et plus bas aux mots *regis opus:* «Si-«gnificat autem Lucrinum portum et alios qui manufacti sunt «ab Augusto.» Trois lignes plus bas on lit: «Divus Augustus «duas res divinas fecit [*nam*] ut Pontinam paludem [*siccavit*] «exsiccaret et ad mare meatum habere cogeret [*ut*] post «etiam arari posset et portum Lucrinum muniret. de quo «Maro. (Georg. II. 161—163) an memorem etc.»[1]

Porphyrion (aux mots *sterilisve diu palus*): «Divus «Cæsar duas res instituerat facere: portum Ostiensem munire «et Pontinam paludem, quæ [*est*] in Campania, ad quadrage-«simum miliarium emittere in mare.»[2]

Le commentateur de Crucquius[3] explique ainsi ce passage: *vetus interit ætas:* «Supra dixit verba vetera novari et con-«tra; modo autem subdit quod non tantum verba hominum «intereant, sed et homines et omnia eorum facta. Quod «tribus continuis approbat exemplis: primum de portu Osti-«ensi. Nam apud Ostiam civitatem Augustus mare irrum-«pens interclusit et aggere terræ et lapidibus obstruxit, «portumque ibi fecit.» Quatorze lignes plus bas on lit au mot *Neptunus:* «mare, quod infra terram recipitur quando portus «componitur. Significat portum Lucrinum et alios ab Augusto «manufactos.» Enfin cinq lignes après, au mot *sterilisque:* «Divus Augustus duas res divinas fecit, ut Pontinam paludem «exsiccaret et ad mare meatum habere cogeret, ut post et «arari posset, deinde portum Lucrinum munivit de quo «Maro etc.»

---

[1] Hauthal, tome II p. 586.
[2] Hauthal, p. 652.
[3] page 623 col. II et 623 col. I.

Ainsi quant au port, les scholiastes ne sont pas d'accord entre eux. En outre, Acron et le commentateur de Crucquius sont en contradiction avec eux-mêmes puisqu'ils rapportent les vers d'Horace tantôt au port Julien, tantôt au port d'Ostie. Mais ils s'accordent tous pour ce qui est des marais Pontins. Il n'est de même pour la dérivation du Tibre, troisième exemple cité par le poëte. Au mot *amnis*: Acron «Tiberim «intellegimus: hunc enim derivavit Augustus qua nunc «vadit [incedit]; ante enim per Velabrum fluebat. Unde et «velabrum dictum, quod velis transiretur», et quelques lignes plus haut: «tertium de Tiberis derivatione, quem Agrippa a «proprio alveo deduxit ad illum per quem modo decurrit.»

Porphyrion aux mots *seu cursum*:[1] «Tiberim intellegamus: «hunc enim Agrippa derivavit qua nunc vadit. Antea per «Velabrum fluebat.»

Le commentateur de Crucquius:[2] «Tertium de Tiberi «fluvio, quem Agrippa de proprio derivavit alveo ad eum «per quem modo fluit» et au mot *amnis:* «Tiberim intelligit, «hunc enim derivavit Augustus quà nunc fluit; ante enim «per Velabrum fluebat, unde velabrum dictum est quod velis «transiretur. Cum enim decurreret per priorem alveum «frugibus agrorum nocebat et templo Vestæ.» Et aux mots *doctus iter melius*: «suppl. tenere, ne scilicet noceat, Agrippa «enim divertit in alveum alium.»

Les scholiastes sont donc unanimes à rattacher ces vers d'Horace à des travaux déjà exécutés et non à de simples projets. Cependant Preller s'élève contre cette manière d'interpréter le poëte dans une dissertation qu'Orelli emprunte au philologus de Schneidewin[3] et qu'il a reproduite en s'y ralliant. Contrairement à l'opinion des scholiastes, il soutient que les vers d'Horace font allusion à des travaux

Exposé et réfutation de l'opinion de Preller.

---

1 N[os] 67 et 68.

2 page 624 col. I.

3 tome II p. 483. av. poét. excursus IV, tome II. page 788 et suiv.

connexes, encore à l'état de projet et qui auraient dû être exécutés dans les environs de Rome. «Depuis longtemps, «dit-il, les Romains désiraient ardemment être délivrés des «inondations du Tibre, voir la grande plaine comprise entre «Setia et Pometia, qui autrefois avait été habitée, rendue «de nouveau habitable, et enfin avoir, à l'embouchure de «leur fleuve ou du moins sur la côte du Latium, un bon port «au moyen duquel Rome aurait pu être approvisionnée par «mer de toutes les denrées nécessaires à sa consommation «et spécialement de blé. César, Auguste et tous leurs con-«temporains avaient reconnu ces trois besoins de Rome et «il me paraît clair que les vers d'Horace se rapportent à ce «problème.»

C'est pourquoi il rapporte ce passage aux projets suivants de César, mentionnés par Plutarque, dont le texte lui paraît s'appliquer tellement aux idées du poëte qu'il s'étonne qu'on ne s'en soit pas servi pour expliquer les vers d'Horace: *'Ανιηνὸν ἐπὶ τούτῳ προχειρισάμενος, καὶ τὸν Τίβεριν εὐθὺς ἀπὸ τῆς πόλεως ὑπολαβὼν διώρυχι βαθείᾳ καὶ περικλάσας ἐπὶ τὸ Κιρκαῖον ἐμβαλεῖν εἰς τὴν πρὸς Ταῤῥακίνῃ θάλατταν ἀσφάλειαν ἅμα καὶ ῥαστώνην τοῖς δι' ἐμπορίας φοιτῶσιν εἰς 'Ρώμην μηχανώμενος. πρὸς δὲ τούτοις τὰ μὲν ἕλη τὰ περὶ Πωμέντιον καὶ Σήτιαν ἐκτρέψας πεδίον ἀποδεῖξαι πολλαῖς ἐνεργὸν ἀνθρώπων μυριάσι, τῇ δὲ ἔγγιστα τῆς 'Ρώμης θαλάσσῃ κλεῖθρα διὰ χωμάτων ἐπαγαγὼν καὶ τὰ τυφλὰ καὶ δύσορμα τῆς 'Ωστιανῆς ἠιόνος ἀνακαθηράμενος λιμένας ἐμποιήσασθαι καὶ ναύλοχα πρὸς τοσαύτην ἀξιόπιστα ναυτιλίαν. Καὶ ταῦτα μὲν ἐν παρασκευαῖς ἦν.*[1]

Il ajoute ensuite qu'ici on ne se trouve pas en présence de simples projets, mais que César avait commencé des travaux sur deux points, ainsi que, d'après lui, Plutarque le dit: «*Καὶ ταῦτα μὲν ἐν παρασκευαῖς ἦν.*» Qu'il avait déjà différentes fois commencé à construire le port d'Ostie et que le

[1] Cæsar LVIII.

canal, qui aurait dû se relier au Tibre à travers les marais Pontins, était en grande partie achevé, du moins dans l'espace parcouru en bâteau par Horace en 717.

Mais le texte de Plutarque ne dit pas que les travaux fussent commencés; ils étaient en préparatifs: «atque omnia «ea parabantur» et rien de plus. Quant au port d'Ostie, il est inexact que César y ait mis la main, puisque Strabon rapporte que de son temps il n'y avait aucun port à Ostie. «Πόλεις δ' ἐπὶ θαλάττῃ μὲν τῶν Λατίνων εἰσί τά τε Ὤστια, πόλις «ἀλίμενος διὰ τὴν πρόσχωσιν, ἣν ὁ Τίβερις παρασκευάζει, πληρού- «μενος ἐκ πολλῶν ποταμῶν.»[1]

Aux commentateurs d'Horace qui appliquent ces vers au port Julien, Preller objecte que ni la position géographique, ni le mode de construction du port Julien, ne s'accordent avec les indications d'Horace, d'ailleurs il ne le considère pas comme un port véritable, mais bien comme une construction provisoire faite dans un but spécial et qui, ce but atteint, n'a plus servi, «puisque, dit-il, on n'entend plus parler dans la suite du port Julien.»[2]

Ce dernier fait est exact; après la guerre de Sicile, le port Julien ne sert plus de port militaire et est rendu aux pêcheurs, qui l'occupaient auparavant; mais si l'on ne se sert plus de ce port, est-ce pour le motif allégué par Preller, c'est-à-dire parce qu'il aurait rempli le but dans lequel on l'avait créé? Il est permis d'en douter; en effet, il est invraisemblable qu'Agrippa, menacé d'une guerre imminente et exposé aux attaques incessantes de l'ennemi, ait perdu un été à construire un travail aussi gigantesque s'il n'avait eu l'intention de s'en servir encore par la suite; une fausse manœuvre de cette importance est inadmissible de la part de ce grand général. Enfin, l'explication de l'abandon de ce port est toute simple et toute naturelle, on ne s'en est

[1] V. chap. 3 n. 5 p. 232 ed. Casaub.
[2] pages 790 et 791.

plus servi parce qu'on n'a plus pu le faire, par suite des bouleversements du terrain, qui, comme le dit Strabon,[1] rendirent de bonne heure le lac Lucrin inaccessible sauf aux petites barques de pêche.

Quant à l'objection tirée du mode de construction du port, elle n'est pas bien fondée; les mots *terra receptus Neptunus* éveillent en Preller l'idée d'un port ancien ordinaire: «un bassin protégé par des moles qui s'étendent dans la mer comme deux bras de la terre et «qui coupent et cachent une partie de mer.»[2] Mais ces mots s'appliquent beaucoup mieux à un travail comme le port Julien; car Agrippa a fait percer la digue fortifiée par lui et ainsi a admis la mer dans les terres, de là *receptus terra Neptunus.* Cette explication est bien plus simple et moins forcée que celle qui consiste à considérer les moles comme des bras que la terre ouvre pour recevoir, dans son sein, une partie de la mer. Dans les constructions de cette espèce, c'est plutôt la mer qui reçoit la terre et au lieu de *receptus terra Neptunus* il serait plus juste de dire d'un port ancien ordinaire: *terra mari recepta.*

Reste l'objection basée sur le mot *Aquilo.* «Heyne,» dit Preller, «a déjà bien remarqué que rigoureusement parlant, «il n'y avait rien à redouter du vent du Nord pour ce port.»[3] Mais, s'il est vrai, que l'*Aquilo* n'est pas à redouter dans les ports de la mer Tyrrhénienne, où sévit plus fort l'*Africus* (*creber procellis,* dit Virgile), il ne peut être question ici ni du port Julien ni du port d'Ostie, situé sur la même côte et dans la même mer. Il faut donc avec Orelli admettre qu'*Aquilo* est mis «pro omnibus procellis ut Virg. Æneid. IV. 340. et «mediis properas aquilonibus ire per altum.» Si l'on ne donne pas à *Aquilo* cette signification générale, les vers d'Horace

[1] V. chap. IV § 6 page 245.
[2] page 790.
[3] page 790.

ne peuvent s'appliquer à aucun port du littoral occidental de l'Italie, ce qu'il serait absurde de soutenir, car on serait conduit à des conjectures aussi fantaisistes que celle de Heyne[1] qui voit dans ce passage une allusion au port d'Alexandrie: «Accipitur vulgo de hoc portu Julio Horatii locus ars p. 63.

«Debemur morti nos nostraque, sive receptus
«Terra Neptunus classes aquilonibus arcet,
«Regis opus.

«Mihi ille portum Alexandrinum respexisse videtur, regum «Ptolemaeorum opus, a quo Aquilo arcendus erat.»

Orelli rejete cette opinion: «per te senties, opinor, «dit-il, «quam parum apposite Heynius Horatii locum interpretatus «sit de portu Alexandrino, regum Ptolemæorum opere.»[2] Et les scholiastes de Horace en font justice. Le commentateur de Crucquius explique ainsi les mots *regis opus* qui ont contribué à causer la conjecture de Heyne: «regis opus, «regium opus: opera regia sunt, quæ nemo, nisi reges, facere possunt.»[3]

Acron dit: «Nam regis opus est admittere terræ mare, «paludes derivare intra portus (et fluminis cursum mutare). «Significat portum Lucrinum et alios qui manufacti sunt ab «Augusto, et alia regum opera. Hoc est [enim] regium «opus, quod nullus facere potest nisi rex.»[4]

Quant au mot *aquilonibus*, le commentateur de Crucquius lui donne le sens général de *tempestas*; quant aux mots *classes aquilonibus*, il dit: «hypallage pro eo, quod est, arcet aqui- «lones a classibus, id est tuetur et prohibet tempestatem.»

On peut encore objecter à l'opinion de Preller qu'il est étrange que le poëte, voulant établir que, non seulement les mots, mais bien aussi les hommes et leurs œuvres, doivent

1 Virg. Maronis opera. Georg. II. vers 161 en note.
2 page 702. note col. I.
3 page 624. col. I. ligne 24.
4 Hauthal, II. p. 586.

mourir, cite, comme exemple à l'appui de sa pensée, des travaux qui n'existaient encore qu'à l'état de projet, tandis que le port Julien, cet ouvrage si remarquable (*μεγαλοπρεπὲς ἔργον*, dit Dion), tombant en ruines à peine construit, est un exemple saisissant de la fragilité des œuvres humaines et une confirmation éclatante de la pensée du poëte.

C'est pourquoi, les autres objections de Preller ayant été écartées, on peut, avec la généralité des interprètes d'Horace, voir dans les vers 63 à 65, une allusion au port Julien. Quant à l'erreur des scholiastes relativement au port d'Ostie, Cluvier en donne une explication que l'on peut admettre, en l'absence de toute indication contraire: «at de Ostiensi «portu vehementer hic scholiasta erravit, si potior supra «memoratorum scriptorum Plinii, Suetoni ac Dionis ducenda «sit fides. Nomen Augusti, quum postea communis impera«torum facta sit appellatio, quod singulorum nummi testan«tur, quid mirum si a Claudio quoque extractus apud Tibe«rina Ostia portus cognomen acceperit Augusti.» Ce serait donc le nom *Augusti* qui aurait induit les scholiastes en erreur.[1]

Les *alios portus* dont parlent les scholiastes sont probablement les ports de Misène et de Ravenne, dont la création est attribuée à Auguste et dans lesquels il plaça deux flottes pour garder la mer Adriatique et la mer Tyrrhénienne.[2]

Autres difficultés surmontés par Agrippa.

Outre les difficultés matérielles résultant de la nature de son travail, Agrippa eut encore à vaincre la superstition intéressée des prêtres et des habitants du pays. D'après Strabon[3] la tradition faisait du lac Averne un Plutonium, sur lequel on ne se hasardait qu'après avoir offert aux dieux infernaux certains sacrifices propitiatoires, dont le rite était préscrit par des prêtres, auxquels la possession de cet endroit

[1] Pour les détails sur ce port voir Cluvier, Ital. antiq. page 877 et Cantù, hist. des Ital. III. page 93.

[2] Suétone, Octave XLIX.

[3] V. page 222.

était affermée. Quand ceux-ci entendirent parler de transformer en port de mer ce lac, source de leurs revenus, ils crièrent à la profanation, au sacrilége et interprétèrent comme un signe de la colère des dieux une tempête terrible qui, au dire de Philargyrius, éclata sur ce lac: «quo tempore in Lu«crinum lacum mare immissum est, deinde terra effossa, con«tigit inter ipsum Lucrinum et Avernum, ut duo lacus misce«rentur et tanta tempestas orta est, ut prodigii loco habita «sit.»[1]

Ce n'est pas le seul prodige mentionné pour détourner Agrippa de son projet: «ac nuntiatum sit simulacrum Averni «sudasse» ajoute le commentateur. Dion rapporte également ce dernier miracle.[2]

Malgré le penchant général des Romains pour la superstition, Agrippa sut résister à ces manœuvres, et pour déjouer les intrigues des uns et apaiser les scrupules des autres, il fit faire par les prêtres un sacrifice expiatoire, rasa les forêts qui couvraient de leur ombre les eaux du lac et montra ainsi que toutes les traditions religieuses relatives à cette contrée étaient autant de fables.

Les vers d'Horace font encore allusion aux marais Pontins et à la dérivation du Tibre; le premier de ces ouvrages étant étranger à Agrippa, il n'y a pas lieu de s'en occuper ici. Erreur des scholiastes sur le mot amnis.

Quant à la dérivation du Tibre, il est impossible d'admettre les explications des scholiastes; car, avant Agrippa, le Velabrum était couvert de constructions de tout genre et, en outre, les mots *iniquum frugibus* montrent clairement que le poëte avait en vue un travail exécuté dans la campagne.

En l'absence de toute indication sur la nature et l'importance de ce travail, et en tenant compte de l'inexactitude flagrante des commentaires des scholiastes, on doit se ré-

---

[1] Com., sur les vers 161, 162. Virgile, Georg. II.

[2] XLVIII. 50.

signer à abandonner toute recherche relative à cet objet; car les conjectures que l'on pourrait émettre au sujet de ce passage d'Horace ne pourraient être ni autorisées ni déduites du récit d'aucun auteur ancien.

X.

SUR L'ENDROIT DE LA MORT DE SEXTUS-POMPÉE.

Strabon dit incidemment que Pompée périt à Milet.[1] En cela il est parfaitement d'accord avec Appien. Cependant ses deux derniers éditeurs, Kramer et Ch. Müller et Dübner, veulent changer le texte à cet endroit et remplacer Μιλήτῳ par Μιδαείῳ. Kramer veut faire subir la même opération à Appien. «Midæi, dit-il, Phrygiæ in urbe, cum «Sex. Pompeium captum et interfectum esse Dion Cass. «XLIX c. 18 pluribus tradat, ἐν Μιδαείῳ et hic scribendum «esse liquet et apud Appianum civ. V. 144 ubi itidem legi-«tur ἐν Μιλήτῳ: paulo ante enim c. 140 in Bithynia Pom-«peium captum esse ipse narraverat. Lachmanni schedis «hoc debeo.»

«Legendum Μιδαείῳ, ut e Lachmanni schedis prodit «Kramer,» dit Müller.[2]

Il est probable que la note de Kramer est la reproduction du raisonnement de Lachmann. S'il en est ainsi, il n'y a aucune raison pour changer le texte; car Dion ne dit pas que Pompée fut mis à mort à Midée; il rapporte que c'est là que Sextus se rendit à Titius et rien de plus.

Il n'y a pas non plus le moindre désaccord entre Appien et Dion, ni la moindre contradiction entre le ch. 140 et le

---

1 Strabon, III. ch. II. §. 2. — Appien, bell. civ. V. 144. — Strabonis geographica. Ed. Kramer, Berlin 1844. — id. Ed. Müller et Dübner, Paris 1853. — Kramer, tome I. page 217. en note.

2 Müller, page 252. col. I.

ch. 144 du premier de ces écrivains, comme paraît le croire Kramer.[1] En effet, Dion et Appien s'accordent pour raconter que Pompée fut pris dans l'intérieur des terres, Dion dit que c'est à Midée; Appien ne cite pas l'endroit. Ensuite les deux historiens rapportent que Sextus fut mis à mort par Titius. Cette fois c'est Appien qui cite l'endroit; il nous apprend que cette exécution eut lieu à Milet. Il est facile de compléter ces récits l'un par l'autre et on dira que Pompée a été pris à Midée et exécuté à Milet. Cela est d'autant plus admissible que d'après Appien, Furnius engagea Pompée à se rendre en disant qu'Antoine avait donné l'ordre de le lui amener avec toute espèce d'égards.[2] Or, le triumvir était alors à Alexandrie et pour s'y rendre Titius devait s'embarquer à Milet. Comme il avait envoyé prendre les ordres d'Antoine au sujet de Pompée, on peut parfaitement admettre qu'il trouva, dans ce port, de nouvelles instructions, en vertu desquelles il mit à mort son prisonnier.

On voit donc qu'il n'y a aucun motif de changer le texte de Strabon et d'Appien et que la correction proposée par Lachmann et après lui par Kramer et Müller est inutile et repose sur une fausse interprétation du passage de Dion, auquel ils renvoient.

XI.

LA COURONNE ROSTRALE.

Dion, Sénèque, Tite-Live, Velleius affirment de la façon la plus positive qu'Agrippa fut le premier romain honoré de cette distinction. Pline est seul à prétendre que cette couronne fut décernée aussi à Varron par Pompée le Grand. «καὶ τῷ Ἀγρίππᾳ στέφανον χρυσοῦν ἐμβόλοις ἠσκημένον ἐδωρήσατο· «ὃ μὴ πρότερον, μήτ' αὖθις ἄλλῳ τῳ ἐγένετο.»[1] Il donna à Agrippa

[1] Dion, XLIX. 14.

une couronne rostrale en or, ce que ni auparavant ni depuis personne n'a obtenu.

«Utrum majus beneficium dedit M. Agrippæ pater, ne «post Agrippam quidem notus; an patri dedit Agrippa, «navali corona insignis, unicum adeptus inter dona militaria «decus.»[1] «M. Agrippa navali corona donatus est; qui «honos nulli ante eum habitus erat.»[2] Enfin: «Insignem co«ronam classicam, quo nemo unquam Romanorum donatus «erat hoc bello Agrippa singulari virtute meruit.»[3]

Voici les passages de Pline en contradiction avec le récit des auteurs précédemment cités: «Haud minore (ut «equidem reor) gloria principe oratore et cive ex illa in«geniorum quæ tunc fuit multitudine (sc. Varroni) uni hanc «coronam dante quam quum eidem Magnus Pompeius pira«tico in bello navalem dedit.»[4] Et «(civicis coronis) cedunt «et rostratæ, quamvis in duobus maxime ad hoc ævi cele«bres. M. Varrone e piraticis bellis, dante Magno Pompeio «itemque M. Agrippa, tribuente Cæsare e Siculis quæ et «ipsa piratica fuere.»[5]

Juste Lipse adopte la version de Pline, mais ne donne aucune raison à l'appui de son opinion; dans les notes et commentaires sur le livre III. chap. 32 du traité de beneficiis de Sénèque, il dit: «Navalis corona e rostris navium concin«nata, quam duo mortalium M. Varro et Agrippa acce«perunt» et dans le livre V de sa militia romana: «Sed est «et navalis corona ex auro, ut tetigi, eius qui primus in ho«stium navem armatus vi transilivit; re igitur et materia non «abit a murali aut castrensi. Nominatur in Vopisci Aure«liano, quem facit accepisse duas coronas navales. Rostris «navium hanc distinctam non equidem opinor et diversam

1 Seneča, de benef. III. 32.
2 Tite-Live, epit. l. CXXIX.
3 Velleius, II. 81. 3.
4 Hist. nat. VII. 30.
5 XVI. 4. n. 7.

«facio a rostrata. Nam ecce hæc in summo pretio et non «iis data qui in navim aliquam transcendissent *(sæpe id fa-«ctum)* sed qui navale aliquod magnum decus, magna indu-«stria peperissent. Data dico ducibus ipsis et assimilanda «aliquotenus obsidionali. Plinius cedere eam soli civicæ facit. «Hic clarus Dionis lapsus et improvida affirmatio l. XLIX.»[1]

Scheffer[2] combat avec raison l'opinion de Juste Lipse, avec lequel pourtant il s'accorde à dire que les chefs seuls recevaient cette couronne. Gellius l. V. c. 6: «Navalis corona «est, quæ solet donari maritimo prœlio, qui primus in hostium «navem vi armatus transilivit. Verba *qui primus* existimo «præcipue referenda esse ad duces, quoniam illi frequentis-«sime hac corona donati ut exempla docent.» A l'opinion de Lipsius, il objecte: «Equidem Dionis fidem eo minus «habeo suspectam, quoniam et Livius qui vixit illis tempori-«bus, similia de Agrippa refert (ep. CXXIX.) Idem etiam qui «et ipse illa tempestate vixit Velleius tradit (II. 81) et Seneca «III de beneficiis 32.»

Scheffer suppose ensuite que la couronne d'Agrippa différait de la couronne rostrale ordinaire dont parle un fragment de Festus qui cite Varron parmi ceux qui obtinrent cette distinction: «Navali corona donatur qui primus in ho-«stium navem armatus transilierit, cuiusve opera manuve «navis hostium capta fuerit. Adeptus est eam M. Terentius «Varro, bello piratico, donante ei Pompeio Magno. Item «alii inter quos A. Attilius, bello quod gestum est contra «Pœnos, ut scriptum est in carmine saturnio, quod quidem «duces ipsi sunt consueti in tabellis publice ponere, in quo «nominabantur qui corona navali donati erant.»[3]

«Adducor igitur, ait Schefferus, hoc gravissimorum vi-«rorum consensu, eo ut diversam hanc Agrippæ coronam a

1 Page 235 de l'édit. d'Anvers 1598.

2 De militia navali veterum l. IV. ch. III.

3 Festus, de sign. verb. fragm. p. 10.

«vulgaribus classicis fuisse existimem, vel materiæ respectu, «quia erat pure aurea, vel potius figuræ ratione ac speciei «quam præ se ferebat. Nummi sane in quibus Agrippæ «est effigies, cum rostrata hac corona, docent, ita rostra «inter se fuisse conserta contextaque, longe alia figura «quam quæ a Steuvecchio pro navali nobis, nescio ex qui«bus symbolis exhibetur. Huius enim rostra vel proræ quæ«dam assurgunt in altum, alia vero ex obliquo in foliorum mo«rem componuntur.»

Quant à la matière, Scheffer est d'avis qu'elle est la même que celle des couronnes ordinaires. Cela résulte du passage suivant d'Aulugelle: «Et muralis autem et castren«sis et navalis fieri ex auro solent»[1], et d'un autre de Pomponius Sabinus cité par Scheffer: «Navalis corona dabatur «ei qui maritimo bello primus navem hostium cum victoria «ascendisset, et erat aurea.»

Cette couronne se trouve sur presque toutes les médailles d'Agrippa; elle a été chantée par Ovide et Virgile.

«Navalique gener, cinctus honore caput.»[2]

«Parte alia ventis et dis Agrippa secundis
«Arduus agmen agens, cui belli insigne superbum
«Tempora navali fulgent rostrata corona.»[3]

Servius dit: «Sextus, Pompei magni filius, in Sicilia «piraticam exercuit; contra quem primo cum Agrippa dimi«cavit Augustus, postea Agrippæ cura data est, qui eum «delevit. Ob quod ei Augustus rostratam dedit coronam «quia vicerat navali certamine.»

En présence de l'accord de Dion, de Tite-Live, de Sénèque et de Velleius sur ce point, on peut admettre avec Scheffer qu'Agrippa, le premier et le seul, obtint une couronne rostrale qui différait par la forme de celles que l'on accordait aux

---

[1] V. 6.
[2] De art. am. III. 392.
[3] Enéide VIII. 682 et suiv.

généraux vainqueurs sur mer. Cette dernière fut toujours considérée comme un honneur extraordinaire même sous les derniers empereurs, ainsi qu'il résulte d'un passage d'Ammien Marcellin.[1]

Avant de quitter ce sujet, il faut signaler en passant la singulière opinion de M. Beulé qui fait décerner deux couronnes à Agrippa. «A peine revenu à Rome, il est accueilli «par le triumvir qui n'espérait pas une telle victoire et qui «lui décerna non seulement la couronne rostrale ordinaire, «mais une couronne d'or d'une beauté particulière dont les «médailles du temps nous ont gardé le souvenir.»[2]

XII.

PRÉTENDUS PRÉPARATIFS CONTRE LA BRETAGNE.

Dion[3] mentionne trois tentatives d'expéditions contre la Bretagne. La première en l'année 719, après la guerre de Sicile, empêchée par la révolte des Pannoniens, Dalmates et Salasses; la seconde en 727, rendue inutile par l'arrivée d'une ambassade bretonne à Rome, et la troisième en 728, empêchée par la révolte des Cantabres et des Salasses. M. Egger croit à l'existence de ces tentatives: «Par un «caprice d'ambition, dit-il, plutôt que par un sage calcul des «intérêts de Rome, César a voulu ajouter la conquête de «la Bretagne à celle de la Gaule: fidèle à cette tradition «paternelle, Octave tente, après la défaite de Sextus-Pom-«pée, une nouvelle expédition contre les Bretons. Il y «revient après la bataille d'Actium; et le témoignage «d'Horace, qui mentionne sur la même ligne les préparatifs «de la guerre de Bretagne et ceux de la guerre d'Arabie,

[1] l. XXIV.
[2] Ouvr. cité, page 212.
[3] Dion, XLIX. 38. Dion, LIII. 22. Dion, LIII. 23.

«nous prouve combien cette entreprise était sérieuse. En «effet, pour l'empêcher, il ne fallut rien moins que la révolte «des montagnards des Alpes et des Pyrénées. Rendu à sa «prudence ordinaire par cet évènement, Auguste renonce «enfin à l'idée d'une conquête trois fois tentée sans résul«tat.» Et en note: «Dion, 53, 22 (v. c. 726); 53, 23 (v. c. «728); confirmé par Horace, od. I. 35, 29. Ces textes ont «été recueillis par Masson (Jan. reser. p. 73, 82) qui n'in«dique pas toutefois la première de ces tentatives Dion 49, «38 (v. c. 720). On a lieu de s'étonner ici de la négligence «de Tacite, qui oublie, dans son histoire de la Bretagne «avant l'arrivée d'Agricola, un fait aussi important.»[1]

Le silence de Tacite aurait cependant dû mettre Egger en garde contre le récit de Dion; non seulement l'historien latin ne parle pas de tentatives faites par Octave contre la Bretagne, mais il en donne la raison: la prudence. «Mox bella civilia et in rempublicam versa principum arma, «ac longa oblivio Britanniæ etiam in pace. Consilium id «divus Augustus vocabat, Tiberius præceptum.»[2] En outre Suétone affirme d'une façon positive que depuis Jules César jusqu'à Claude, la Bretagne n'a plus été attaquée: «. . . unde «acquireret (sc. juste triumphi decus), Britanniam potissimum «elegit, neque temptatam ulli post Divum Julium.»[3] Dion a donc relaté comme des entreprises sérieuses des bruits répandus à Rome et dont il n'est pas difficile de découvrir le but. Quand il fut pour la première fois question d'une descente en Bretagne, Octave et Antoine rassemblaient déjà des forces en vue d'une rupture prochaine et essayaient de se donner réciproquement le change sur le but de leurs armements. C'est pourquoi Octave parla alors d'une expédition en Bretagne; mais on ne peut supposer un instant

[1] Egger, Examen critique des hist. anc. d'Auguste page 54.
[2] Tacite, Agricola XIII.
[3] Suét., Claud. XVII.

que, à la veille d'une guerre aussi importante, il aurait songé sérieusement à entreprendre une nouvelle conquête et à gaspiller ses forces dans une expédition qui offrait de sérieux dangers sans grand profit. Et si, dans la suite, il fit répandre de nouveau le bruit d'une prochaine invasion en Bretagne et concentra quelques forces en Gaule, on ne doit y voir qu'un moyen d'intimider les Bretons et d'en arracher des tributs. Ce stratagème lui réussit d'ailleurs parfaitement; les petits rois de la contrée s'empressèrent de payer une redevance, de se rendre à Rome ou d'y envoyer des ambassadeurs.[1]

Ces ambassades, ces traités de paix, les poëtes du temps les ont transformé en conquêtes; Horace[2] va même jusqu'à parler des «Bretons ajoutés à l'empire.» Dans une autre ode, il parle de Cæsar (Auguste) sur le point de partir contre les Bretons, mais de ces deux passages, pas plus que de Dion, on ne peut conclure à l'existence de préparatifs d'Octave pour conquérir cette contrée. Cette conquête était inutile et désavantageuse. D'après Strabon,[3] en effet, le tribut payé par les Bretons eût été absorbé complètement par les frais d'entretien de l'armée d'occupation; l'invasion n'eût pas été sans danger, et on tirait plus d'avantages de traités de commerce que de la conquête même du pays, triple motif pour ne pas prêter à Auguste l'intention sérieuse d'entreprendre une expédition, tout-à-fait en dehors de sa politique constante.

XIII.

AQUA MARCIA.

Marcius rex est bien le véritable auteur de l'*aqua Marcia:* Pline attribue la construction de cet aqueduc tantôt à Ancus Marcius, tantot à Marcus rex. «Primus eam in urbem ducere

1 Strabo, IV. 6. 3. monum. Ancyr.
2 Horace, od. III. v. 3. od. I. xxxv. 29.
3 Strabo, II. v. 8 et IV. 6. 3.

«auspicatus est Ancus Marcius, unus e regibus. Postea «Quintus Marcius rex in prætura rursusque M. Agrippa.»[1] Et ailleurs: «Q. Marcius Rex jussus a senatu aquarum «Appiæ, Anienis, Tepulæ ductus reficere, novam a nomine «suo appellatam cuniculis per montes actis intra præturæ «suæ tempus adduxit.«[2]

Il est probable que Pline dans son premier passage a été induit en erreur par la similitude des noms d'Ancus Marcius et de Marcius rex. C'est donc là un *lapsus calami*, et ce n'est certes pas la seule contradiction que l'on trouve dans l'œuvre de Pline, qui puisait à des sources trop nombreuses pour pouvoir les contrôler toutes par lui-même.

Après avoir restauré les aqueducs, Agrippa recueillit dans le champ de Lucullus de nouvelles eaux et y ajouta *l'aqua Tepula*. Cet aqueduc perdit son nom pour prendre celui d'*aqua Julia* jusqu'à la grande *piscina Julia*, située près de la VIIe pierre milliaire; à partir de ce réservoir trois conduits différents amenaient ces eaux à Rome. L'*aqua Julia* coulait dans le canal supérieur, l'*aqua Tepula* qui reprenait son nom à partir de la piscine Julienne, était contenue dans celui du milieu, et l'*aqua Marcia* dans le conduit inférieur.[3]

La construction des aqueducs incombait aux Censeurs. Ce n'est que par exception et en vertu d'un sénatus-consulte spécial que le préteur Marcius Rex fut chargé d'amener l'*aqua Marcia*.

XIV.

LA PRISE DE METHONE.

Il y avait deux villes de ce nom; l'une en Macédoine sur le golfe Thermaïque; l'autre sur la côte S. O. du Péloponnèse. Cette ville existe encore de nos jours et s'appelle Modon.

1 Hist. nat. XXXVI. 24.
2 Hist. nat. XXXVI. 15.
3 Frontin, de aq. Urbis Romæ art. IX et XIX. note de Polenus.

Reimarus prétend qu'il s'agit de la première de ces villes. «Macedoniæ et Thessaliæ finitimam intellige.»[1]

C'est là une erreur évidente que rien ne vient expliquer.

D'abord Dion dit qu'Antoine dispersa ses troupes sur la côte occidentale du Péloponnèse; on ne voit donc pas trop comment il aurait été tenté de fortifier une ville située tout-à-fait en dehors de sa ligne d'opérations. On comprendrait encore moins qu'Agrippa pour s'emparer de cette ville, qui n'avait nulle importance dans cette guerre, eût laissé l'Italie à découvert et à la merci d'Antoine qui n'eût pas manqué de tenter un coup de main sur cette contrée privée de la protection de la flotte.

En outre, Xylandre dit expressément qu'il s'agit de la ville de la Messénie:[2] «est urbs in Messenica Peloponnesi «regione,» et cette opinion est encore confirmée par Orose:[3] «peragratoque Peloponnesiam, Methonam urbem validissimo «Antoniano præsidio munitam expugnavit.»

XV.

COMMANDEMENT DE LA FLOTTE D'OCTAVE A LA BATAILLE D'ACTIUM.

D'après Velleius,[4] le commandement de la flotte d'Octave fut ainsi réparti: Agrippa commanda en chef; M. Lurius l'aile droite, et Arruntius l'aile gauche.

D'après Plutarque[5] la flotte fut divisée en deux escadres. Octave commandait en personne celle de droite et Agrippa celle de gauche.

1 In Dionis libr. L. note 58. p. 611.
2 In Dion. lib. L n. 425.
3 VI. 17.
4 II. 85.
5 Ant. LXV.

Ce récit est contesté par Dion d'après lequel toute la flotte était sous les ordres d'Agrippa. En outre, le récit de la bataille par Plutarque est en contradiction avec le passage rapporté plus haut; car cet historien raconte qu'Arruntius fit plier le centre de la flotte d'Antoine. Cela implique que cet officier commandait lui-même le centre des Césariens. Enfin Velleius ne mentionne pas la présence d'Octave à cette bataille, dont tout l'honneur revient à Agrippa.

Il est donc probable que le commandement fut ainsi distribué: M. Lurius l'aile droite, Arruntius le centre, Agrippa l'aile gauche et le commandement en chef.

XVI.

NOTE SUR LA BATAILLE D'ACTIUM.

La conduite d'Antoine à la bataille d'Actium est présentée par la plupart des auteurs anciens d'une façon tout-à-fait inconciliable avec le talent militaire et la bravoure habituelle de ce général. Plutarque lui reproche d'avoir livré bataille malgré l'avis de ses généraux et ce dans le seul but de satisfaire un caprice de Cléopatre et, ainsi que Velleius, il l'accuse d'avoir honteusement pris la fuite et préféré la reine d'Egypte au salut de sa flotte. «Prima «occupat fugam Cleopatra. Antonius fugientis reginæ, quam «pugnantis militis sui, comes esse maluit; et imperator, qui «in desertores sævire debuerat, desertor exercitus sui factus «est.»[1] Mais on ne doit pas attacher grande importance au témoignage de cet écrivain, adulateur d'Auguste et par cela même détracteur d'Antoine. «Quand Velleius, dit M. Egger,[2] «parle des premiers siècles de la république, il le fait en bon «citoyen; dès qu'il parle des Césars et de leur fortune, ce

[1] Velleius, II. 85.
[2] Egger, Examen critique des historiens anciens d'Auguste. Paris 1844. p. 124.

«n'est plus qu'un de ces flatteurs que Tacite a flétris de son «dédaigneux anathème: «Tiberii Caiique et Claudii ac Ne«ronis res, florentibus ipsis, ob metum falsæ.»[1]

Quant à Plutarque, son récit est trop long pour qu'on le reproduise ici; on se bornera donc à en examiner les principaux points et à le contrôler par la version de Dion.

Antoine ne voulait pas livrer une bataille décisive.

D'abord, Antoine a-t-il réellement voulu livrer une grande bataille? D'après Plutarque oui, d'après Dion non. Le premier rapporte en substance: Antoine et ses généraux voulaient se retirer en Macédoine; mais Cléopatre conseilla de livrer une bataille navale. «Car, ajoute-t-il,[2] elle se pré«parait déjà à la fuite et prenait ses mesures, non pour aider «à la victoire, mais pour s'échapper après la défaite.» Et quelques lignes plus haut: «Antoine était tellement asservi «à cette femme que, malgré sa supériorité sur terre, il voulut, «uniquement pour plaire à la reine, tenter la victoire sur mer.»[3]

D'après Dion[4], Antoine, comprenant son infériorité sur mer, n'était pas d'avis de livrer un combat naval; il voulait aller porter la guerre sur un autre théâtre, et s'il sortit du golfe d'Ambracie avec toute sa flotte en ligne, c'est qu'il craignait de décourager les alliés.

Ce récit est infiniment plus vraisemblable que celui de Plutarque. Car Antoine était un soldat débauché, mais un bon soldat et, malgré toutes les folies qu'il fit pour Cléopatre, on ne peut admettre qu'il ait poussé la démence jusqu'à livrer un combat en l'issue duquel, au dire de Plutarque, il n'avait pas bon espoir: «οὐ χρηστὰς ἔχων ἐλπίδας.»[5]

Un autre détail confirme la version de Dion; avant de combattre, il était d'usage de déposer à terre les voiles

[1] Tacite, Ann. I. 1.
[2] Putarque, Ant. 73.
[3] l. c. 72.
[4] Dion, L. 12.
[5] Plut., 74.

comme encombrant le pont et gênant les mouvements des combattants. Les pilotes d'Antoine voulurent se conformer à cette coutume, mais il les en empêcha. Pourquoi? Evidemment par ce qu'il voulait exécuter la fuite décidée en conseil. Dans sa biographie par Plutarque, il cache ce projet sous un bon mot: «il faut garder les voiles à bord, afin qu'aucun «ennemi ne puisse échapper à notre poursuite.»[1] Mais en admettant que telle fût l'intention d'Antoine, était-ce aussi pour atteindre plus vite les ennemis qu'il entassa sur ses vaisseaux tout ce qu'il avait de plus précieux?[2] Cette dernière circonstance seule suffirait pour démontrer qu'Antoine se proposait de battre en retraite sans combattre, ou du moins sans livrer une bataille sérieuse. Et, si on rapproche de ce fait les détails rapportés par Plutarque, la garde des voiles à bord et le peu d'espoir en l'issue du combat, on se convaincra aisément que cet écrivain s'est trompé en prêtant à Antoine l'intention de livrer une bataille navale.

La fuite était décidée avant la bataille.

Le combat est engagé; le vent tourne; Cléopatre donne le signal de la fuite, Antoine abandonne sa flotte et suit la reine. Dion et Plutarque attribuent tous les deux cette fuite à une lâcheté féminine ou à une pensée de trahison. «Femme et Egyptienne, dit le premier,[3] «elle fut vite lassée «d'une si longue et si anxieuse attente; elle prit donc la fuite, «après avoir donné le signal aux siens. Ceux-ci déployèrent «aussitôt leurs voiles et, le vent soufflant de terre, ils prirent «le large. Croyant qu'ils fuyaient non par ordre de Cléopatre, «mais par terreur, comme des vaincus, Antoine les suivit.» Dion[4] perd de vue ce qu'il a raconté plus haut; car il dit positivement que le conseil de guerre d'Antoine agita la question de rester et de livrer bataille, ou bien d'aller porter

[1] l. c.
[2] Dion, L. 14.
[3] D. L. 33.
[4] Dion, l. c.

la guerre ailleurs, puis il ajoute[1]: «pour ne pas effrayer les «alliés, on résolut qu'on ne s'éloignerait ni en cachette ni en «fuyant ouvertement; mais au contraire rangés en bataille, «comme si l'on se proposait de se frayer un passage par la «force si l'ennemi mettait obstacle à la retraite.»[2] Or, cette résolution prise, la conduite de Cléopatre en est la conséquence; Antoine ne pouvait se tromper sur les motifs de la fuite et il suivit la reine, non par lâcheté, mais parce que cela était convenu. Sa conduite ultérieure prouve qu'en agissant ainsi il avait un plan et, si tous ses efforts pour continuer la lutte échouèrent misérablement, la faute n'en est pas à lui, mais à la défection de ses alliés et de ses lieutenants et surtout à la honteuse trahison de Cléopatre, qui abandonna lâchement son amant, dès qu'elle conçut l'espoir d'un rapprochement avec Octave.

De ces considérations et de la comparais on du récit de Dion avec celui de Plutarque, il résulte: d'abord qu'Antoine n'avait pas l'intention de livrer un combat naval à Actium et que son attitude offensive cachait des projets de retraite; et ensuite, que les déclamations inspirées à Plutarque et à Velleius par sa fuite sont dénuées de fondement. Car en fuyant, Antoine n'obéissait pas à un sentiment honteux; il subissait une nécessité de la situation: il sacrifia sa flotte pour se tirer d'une position insoutenable et pour aller porter la guerre ailleurs. Sans doute, cette conduite paraît odieuse; on est révolté en voyant ce général abandonner les braves qui se faisaient tuer pour lui; mais on ne doit pas perdre de vue que la guerre, cette chose odieuse entre toutes, a ses lois et sa morale spéciales. Bien des actes y sont considérés comme légitimes et méritoires, qui, partout ailleurs, attireraient sur leur auteur la réprobation générale. De nos jours encore, l'espionnage n'est-il pas une véritable institution? N'est-il pas

[1] Dion, l. c. 14.
[2] Dion, l. c. 15.

admis qu'à un moment donné, un général peut abandonner et sacrifier un corps d'armée pour protéger la retraite ou assurer la réussite d'un mouvement important?

Ce sont là des considérations qui ont bien leur valeur et qu'il faut avoir présentes à l'esprit quand on examine la conduite d'Antoine, homme imparfaitement et désavantageusement connu par nous. Il nous est, en effet, dépeint uniquement par les adulateurs de César, les invectives plus passionnées que justes de Cicéron et enfin par le récit de Plutarque. Or celui-ci, au dire de M. Egger, «ne comprend «pas bien la situation du monde pendant cette période, ni «l'ambition des chefs de parti qui le déchiraient» et est par conséquent un juge peu sûr et qui ne mérite pas la confiance avec laquelle M. Egger le suit dans tout ce qu'il raconte sur la bataille d'Actium. Car, outre les points relevés plus haut, son récit est rempli de détails puérils et absurdes, entr'autres tout l'épisode dans lequel Antoine, quoique ignorant encore la trahison de Canidius et la perte de son armée de terre, restée en Grèce, imite Timon dans ses accès de misanthropie.

XVII.

FERMETURE DU TEMPLE DE JANUS.

Cette cérémonie n'avait eu lieu que deux fois avant la rentrée d'Octave en 725: la première sous le règne de Numa, la seconde en 529, après la première guerre punique.[1]

Depuis lors, les guerres continuelles de la république, auxquelles succédèrent les guerres civiles, n'avaient plus permis la fermeture de ce temple, qui devait rester ouvert en temps de guerre.

---

[1] Velleius, II. 38. Tite-Live, I, 19. Mon. Ancyr. II. 42. Suétone, Oct, 22.

Octave le ferma trois fois;[1] la première en 725, après la conquête de l'Egypte; la seconde en 729, après son expédition contre les Cantabres; et la troisième en 744, après la campagne de Tibère et de Drusus contre les Daces.[2]

XVIII.

LE VEXILLUM CÆRULEUM.

C'EST par erreur que Suétone[3] dit que ce drapeau a été donné à Agrippa après la guerre de Sicile. Tous les auteurs, Dion, Sénèque, Tite-Live, Velleius, Pline, Servius, s'accordent à dire que les services d'Agrippa fûrent récompensés par la couronne rostrale.[4]

Glandorp[5] tombe dans une autre erreur; il fait obtenir par Agrippa les deux distinctions à la fois: «Suscepta autem «eius belli cura, Pompeium intra Liparam et Milas navali «pugna profligavit, quamobrem cæruleo velo et corona «rostrata, qui honos ante nemini contigerat, donatus est.»

Le Blond[6] rapporte la même chose et (page 50) va jusqu'à supposer qu'Agrippa a reçu deux fois ce drapeau.

Il est probable que l'erreur de ces écrivains provient de leur désir de concilier le texte de Suétone avec celui des autres auteurs. En présence de l'accord de ceux-ci, il n'y a pourtant pas lieu d'hésiter à considérer le récit de Suétone comme erroné; il est surtout inadmissible qu'Agrippa ait reçu deux fois le drapeau comme le rapporte l'abbé Le Blond.

1 Dion, LIII. 26. Orose, VI. 20.
2 Dion, LIV. 36.
3 Oct. 25.
4 XLIX. 4. de benef. III. 32. Ep. CXXIX. II. 81. Hist. nat. VII. 30 et XVI. 4. Com. Æneid. VIII. 392.
5 Onomasticon hist. rom. in verbo Vipsanii.
6 page 45.

XIX.

LES CONSULATS D'AGRIPPA.

On lit dans la monographie d'Agrippa par M. Beulé: «C'est ainsi que trois ans de suite, voyant l'empire établi, il «le fit consul avec des droits égaux aux siens etc.»[1] Il y a là une erreur manifeste. Car Agrippa n'a été nommé consul que trois fois; cela résulte du passage de Velleius: «Amicitia «principis eum ad tertium consulatum evexerat.»[2] Or il est inexact de dire qu'il a été consul trois ans de suite, puisque Agrippa fut consul pour la première fois l'an 717 avec Lucius Camidius Gallus, comme l'attestent Dion et une médaille décrite par l'abbé Le Blond[3] de la manière suivante: «C'est vraisemblablement à cette année que l'on «doit rapporter la médaille d'Auguste qui a pour légende: «IMP. DIVI IVLI F. ITERVM III VIR R. P. C. autour de la tête «d'Auguste couronnée de lauriers et au revers M. AGRIPPA «COS. DESIG. Cette médaille qui est d'or se trouve au cabinet «du roi.»[4] Le second consulat date de l'an 726 et le troisième de l'an 727, par conséquent entre le premier et les deux derniers consulats d'Agrippa il y a un intervalle de 9 ans.

XX.

LES SEPTA JULIA.

Agrippa dédia les Septa sous le nom de *Septa Julia*. Cependant on trouve encore celui de *Septa Agrippiana*.[5]

Quelques auteurs, Frandsen entr' autres, prétendent que l'on trouve aussi le nom de *Septa Agrippæ* dans

1 page 229.
2 II. 90.
3 XLVIII. 49.
4 Le Blond, page 42.
5 Lamp., Alex. Sévère p. 184. l. A. Script. hist. Aug. edit. Casaubon.

Spartianus. Ceci est inexact. On y lit en effet: «Roma «instauravit Pantheum, Septa, basilicam Neptuni, sacras «ædes plurimas, forum Augusti, lavacrum Agrippæ.»[1] Or, grammaticalement ce mot *Agrippæ* doit se rapporter ou à toute la phrase ou à *lavacrum* seulement. Mais les monuments restaurés n'ont pas tous été élevés par Agrippa. Ainsi on parle du *forum Augusti* et de *sacras ædes plurimas.* Le *forum Augusti* est l'œuvre d'Auguste lui-même; entre autres monuments il contenait le temple de Mars Vengeur, élevé par Auguste l'an 752 u. c. (2 ans av. J.-C.)[2]. Agrippa, à l'exception du Panthéon, n'a pas construit de temples. Ceux qui datent de cette époque ont été élevés par l'empereur, ce qui est attesté par le monument d'Ancyre. Il résulte donc de ces considérations, que l'on ne peut rapporter le mot *Agrippæ* à *Septa* et que ce nom détermine seulement *lavacrum.*

XXI.

LE PANTHÉON.

L'ÉTYMOLOGIE du mot Panthéon est incertaine. Dion[3] §. 1. Etymologie.
dit: «Τό τε Πάνθειον ὠνομασμένον ἐξετέλεσε. προσαγορεύεται δὲ «οὕτω, τάχα μὲν ὅτι πολλῶν θεῶν εἰκόνας ἐν τοῖς ἀγάλμασι, τῷ τε «τοῦ Ἄρεως καὶ τῷ τῆς Ἀφροδίτης, ἔλαβεν· ὡς δὲ ἐγὼ νομίζω, ὅτι «θολοειδὲς ὄν, τῷ οὐρανῷ προσέοικεν.» Cette dernière hypothèse qui compare la coupole du Panthéon à la calotte des cieux est un peu forcée; il vaut mieux adopter la première. Reimarus[4] cite deux cas analogues: «Mirum est quod Plinius «XXXVI, 15. Pantheon Jovi Ultori factum esse ab Agrippa «scribit, cum Dio testetur simulacra Martis et Veneris in illo

1 Spart. l. c. p. 13 D.
2 Mon. Ancyr. IV. 21 et VI. 31.
3 LIII. 27.
4 Note in D. LIII. 27.

«culta atque inde dictum Pantheum ὅτι πολλῶν θεῶν εἰκόνας, «plurium deorum characteres in illis exprimerentur, uti «Ausonius in villa sua habuit signum marmoreum Pantheum «Bacchi myobarbi, sive cum barba cuspidata, «omnium «deorum argumenta habentis:» ita enim Epigr. 30 inscribitur. «Consimili de causa numum Hadriani, in quo imagines Isidis «et Osiridis sive Serapidis et Harpocratis in aversa parte, «simul exhibiti conspiciuntur, numum pantheon appellat vir «eruditissimus Claudius Nicasius, cuius exstat præclara in «illum dissertatio edita Lugdun. An. 1690. 4.»

Van Lanckeren Matthès[1] se fondant sur un passage de Pline rejette cette opinion: «Omnium deorum templum fuisse «credamus non oportet cum Plinius expresse moneat illud «Jovi Ultori sacrum fuisse.» Il objecte à ce passage qu'il y avait huit niches et que l'on connaît par Dion trois des statues qui les occupaient: Mars, Venus et J. César, et il hasarde une conjecture trop fantaisiste pour être discutée. «Inveniuntur «autem ad hunc ipsum diem octo loculamenta, sive loca «statuis destinata, quarum memorantur Martis et Veneris et «C. Julii Cæsaris. De ceteris nil constat. Potius igitur duco «Πανθεῖον dictum esse pro Πάνυ θεῖον illudque nomen acce«pisse a divina operis præstantia cum θεῖος pro rotundo nus«quam reperiatur.»

Voici le passage de Pline auquel Van Lanckeren fait allusion: «Pantheum Jovi Ultori ab Agrippa factum.[2]» Frandsen en présence de ce passage laisse la question en suspens.[3] Le Blond croit que le Panthéon a été consacré à Jupiter Vengeur.

Becker[4] se fondant sur ce que les statues mentionnées par Dion sont celles des dieux de la famille de César est

---

1 page 79.
2 XXXVI. 15. nº. 104.
3 Frandsen, p. 169.
4 Handbuch der Römischen Alterthümer nach den Quellen bearbeitet. Erster Theil.

d'avis que le Panthéon était dédié aux dieux protecteurs de la race Julienne. Quant au passage de Pline, il y voit avec raison une corruption du texte. En effet, les principaux manuscrits de Pline portent: «non ut tectum diribitori ab «Agrippa factis (Bamberg) Pantheum Jovi Ultori ab Agrippa «factum vulgo quæ unq. ultori ab Agrip. facti (Ricc. Reg. II) «q. u. Jovi Ultori ab agr. facta (Monac.) q. u. pantheum Jovi «Ultori (Reg. V). Pantheum et Jovi a duobus suis codd. «abesse testatur Victorius.[1]»

Jan[2] rétablit le texte du codex Bambergensis et explique l'erreur du copiste et l'interpolation du mot Panthéon. «Victorius annotavit in suis codicibus desiderari verbum «Pantheon. Legendum est e Cambi Puccherrima operum «quæ unquam vidit orbis: nonne (dicamus) tectum diribi-«torii ab Agrippa facti (vel) factum. — Librarius aberravit «a VIDIT ORBIS ad DIRIBITORII quod si ut in antiquis libris «fieri solet, scriptum erat DIRIVITORI, unde orta est lectio «codicis Monac. Deinde Pantheon notissimi Agrippæ operis «nomen additum est.»

La leçon du codex Monacensis est tout-à-fait mauvaise, car on ne connaît aucun ouvrage consacré par Agrippa à Jupiter. Enfin le toit du diribitoire pouvait à bon droit passer pour une merveille; car Dion[3] dit que c'est le plus grand édifice qui ait été recouvert d'un toit et que, ce toit ayant été détruit, on n'a pu en reconstruire un autre.

On peut donc considérer comme acquis que le passage en question a été tronqué et lire avec Sillig: «Non et tectum «diribitori ab Agrippa facti», et ainsi tombe toute objection à l'opinion de Becker à laquelle nous nous rallions ici. Enfin Van Lanckeren se trompe en croyant que les statues de Mars et de Vénus étaient placées dans des niches; elles

[1] Pline, hist. nat. XXXVI. tome V. page 230 de l'édit. Sillig.
[2] Même édit. page 452.
[3] LV. 8.

étaient placées sur un piédestal, comme celle de Minerve au Parthénon, au milieu du temple, et sur leur base étaient gravées les images des autres dieux qui ont, d'après Dion, fait donner le nom de Panthéon à ce monument.

§ II. — Les Statues. Gebauer[1] cite parmi les statues qui se trouvaient dans le Panthéon la Minerve en ivoire de Phidias et Hercule assis par terre: «Sic Minervam ex ebore Phidiæ, opus elegantissimum, «Veneris cum eximia Cleopatræ unione simulacrum, humi «sedentem Herculem, cui Poeni quotannis victimas humanas «mactaverant, templum hoc exornasse accepimus.» Il cite à l'appui Pline[2]. Or, dans le premier passage, Pline parle effectivement de la Minerve de Phidias, mais il dit qu'elle est placée dans le Parthénon à Athènes. Peut-être Gebauer a-t-il lu *Pantheone* pour *Parthenone*. Quant à l'Hercule, l'erreur de Gebauer est due à une corruption du texte. En effet on lit: «In honore est in templo illo Hercules,» etc. dans Vet. Dalech. au lieu de: «Inhonorus est nec in templo «ullo Hercules, ad quem Pœni omnibus annis humanas sacri- «ficaverunt victimas, humi stans, ante aditum porticus ad «Nationes.» Leçon de Tolet. et Codd. Gelenii Reg. II Colb. III (coll. Turnebad 17. 4). En outre Pline ne dit pas que cet Hercule est assis par terre, mais qu'il est placé par terre, c'est-à-dire sans piédestal.

§. III. — La Statue d'Agrippa. L'abbé Le Blond est dans l'erreur quand il dit: «On dit «que cette statue d'Agrippa existe encore et qu'on la voit «dans la maison des Grimani à Venise.[3]» Car cette statue ne peut avoir été placée par Agrippa dans le vestibule du Panthéon par la raison qu'elle y fût placée de son vivant et qu'Agrippa ne se serait certainement pas représenté en divinité, honneur qu'Auguste avait refusé.[4] Cette statue

1 § XV.
2 XXXIV. 8 et XXXVI. 5.
3 page 54.
4 Dion, LIII. 27.

représente Agrippa en héros divinisé, c'est-à-dire entièrement nu. Voici l'élégante description qu'en donne M. Beulé: «Il «y a aussi à Venise, dans le palais des Grimani, une admirable «statue, chef-d'œuvre de l'art grec, qui représente Agrippa. «Elle a été faite en Orient ou à Athènes, quand Agrippa y «séjourna; les Vénitiens ont dû la rapporter de Grèce au «temps de leur domination. Cette statue est parfaitement «conforme aux bustes et aux médailles. Agrippa y paraît «en héros divinisé; il serre dans sa main l'épée courte, le «parazonium des Latins, symbole du commandement mili«taire, de l'autre main, il tient renversé sur l'autel de Neptune «un dauphin, souvenir des victoires navales, attribut du dieu «des mers. C'est une statue admirable et je ne crains pas «de dire qu'elle est plus belle que celle d'Auguste.»

Visconti[1] «pense que ces deux statues (celle d'Auguste «et d'Agrippa) ont été figurées dans le type d'une médaille «d'argent frappée par Marius Trogus, avec la tête d'Auguste. «On y voit au revers deux figures en pied, l'une et l'autre «revêtues de la toge romaine, un *scrinium* à leurs pieds, «ainsi qu'on le voit ordinairement aux pieds des statues «romaines en toge. Celle d'Auguste qui est à droite est «distinguée par une couronne de lauriers, celle d'Agrippa «par une couronne crénelée.»

Cette médaille se trouve dans le thesaurus Morellianus, Familia Maria, planche I n° IV. Morellius la décrit ainsi, page 270 «AVGVSTVS. Caput Augusti nudum, retro illud lituus «est, pontificatus eius insigne.»

«Caius Marius, Cai F. TROgus III vir. Duæ figuræ togatæ «stantes, lævas tenentes chartas convolutas, ante pedem sin«gulorum totidem scrinia sunt. Notari præterea debet caput «alterius, qui ad dextrum est, laura corona insigniri, illius «vero, qui ad sinistram, corona turrita et rostrata exornari,

1 p. 212. note 6.

«unde patet duas has figuras non alias posse designare præ-
«ter Augustum et Agrippam.»[1]

Morelli croit devoir rattacher le type de cette médaille, sur laquelle Agrippa et Octave sont représentés en costume de sénateurs, à l'an 741. «Plurima vero illo anno, quo pon-«tifex summus factus est Augustus, acta in senatu fuerunt «digna memoratu, nam et senatus fuit denuo recensitus et «senatusconsultum factum fuit de XX viris pro XXVI viris «creandis et alia quæ operose scribit Dio ad annum 741. «l. LV.» Rien ne vient contredire cette hypothèse. Mais un passage de Dion implique que Visconti se trompe en disant que les statues représentées sur cette médaille étaient celles qui furent placées dans le vestibule du Panthéon. En effet, les statues décrites par Morelli tenaient dans la main droite les plis de leur toge, et celle d'Auguste posée au Panthéon tenait une lance, puisque Dion[2] raconte que la foudre s'abattit sur cette arme: «καὶ κεραυνοῖς ἄλλα τε πολλὰ ἐβλήθη, «καὶ οἱ ἀνδριάντες οἱ ἐν τῷ Πανθείῳ, ὥστε καὶ τὸ δόρυ ἐκ τῆς τοῦ «Αὐγούστου χειρὸς ἐκπεσεῖν.»

§ IV. — Date de la construction du Panthéon.

L'inscription que porte le Panthéon ne donne pas l'année de la dédicace. Dion en place l'achèvement en l'an 729 et le mot dont il se sert a induit le savant Reimarus à conclure que le Panthéon avait été commencé par un autre et qu'Agrippa y mit seulement la dernière main. «Ab aliis cœp-«tum perficit Agrippa consulatu suo tertio, ut habet inscrip-«tio.»[3] L'abbé Le Blond est dans le doute à cet égard: «Le «mot ἐξετέλεσε dont il se sert, a fait douter si Agrippa l'avait «élevé depuis les fondements ou s'il n'avait fait que l'achever. «Néanmoins, il se le rendit tellement propre par les orne-«ments dont il le décora et les dépenses qu'il y fit qu'on «peut le regarder comme son ouvrage.»[4]

1 Thesauri Morell. p. 270. col. I.
2 LIV. 1.
3 Reimarus in Dionis l. LIII. note 191. 4 page 54.

Cependant l'inscription elle-même atteste clairement que ce monument est l'œuvre d'Agrippa. En outre, Dion, indiquant d'une manière aussi précise la part d'Agrippa dans la construction des *Septa* et plus tard celle d'Auguste dans la dédicace du *Campus Agrippæ*, n'eût pas manqué de mentionner celui qui aurait entrepris la construction du Panthéon et la part qui lui revenait ainsi que celle d'Agrippa dans l'édification de ce temple. Le mot dont il se sert peut s'expliquer d'une façon toute simple. On est d'accord pour fixer comme date de la construction du Panthéon, le IIIe consulat d'Agrippa, soit l'an 727. Or, en présence de l'importance de cette œuvre, on peut bien admettre qu'elle ne fut achevée que deux ans après, de là le mot ἐξετέλεσε, *perficit*.

§ V. — Le Panthéon ne faisait pas partie des Thermes.

Quelques auteurs ont été d'avis que le Panthéon faisait originairement partie des Thermes, dont il n'eût été qu'une grande salle et que ce n'est que par la suite qu'il fut transformé en temple et orné d'un portique. Cette opinion est réfutée par les auteurs anciens. Ainsi, Dion[1] parle d'abord des Thermes, puis mentionne l'achèvement du Panthéon et on voit clairement qu'il parle de deux choses différentes et qu'il considère ce monument comme un temple. Pline dit:[2] «Agrippæ Pantheum decoravit Diogenes Atheniensis et «caryatides in columnis templi eius, etc.» Macrobe[3] en parlant de la perle de Cléopatre dit: «factæ ex una mar«garita duæ impositæque simulacro Veneris in templo quod «Pantheum dicitur.» Julius Capitolin.:[4] «Opera eius (An«tonini) hæc extant Romæ: templum Hadriani honori patris «dicatum, græcostadium post incendium restitutum, in«stauratum amphitheatrum, sepulchrum Hadriani, templum «Agrippæ.»

1 LIII. 27.
2 XXV. 5. 38.
3 Saturn. II. 13.
4 Antonin. page 28 de l'édit. de Casaubon.

XXII.

ERREUR DE M. AMPÈRE.

A PROPOS des tableaux appartenant à Agrippa, il s'est glissé dans l'ouvrage de M. Ampère une contradiction singulière. A la page 617, tome III,[1] ce savant dit, en parlant du goût des Romains pour les œuvres d'art de la Grèce: «Son rival Hortensius n'était pas moins passionné que lui «pour les œuvres de l'art grec; il paya environ 30,000 francs «les Argonautes, tableau d'un peintre peu connu, Cydias.» Et à la page 619, après avoir parlé du discours d'Agrippa *de signis publicandis*, il ajoute: «On ne dit pas qu'il y ait «compris ses Argonautes, tableau de Cydias, pour lequel il «avait construit tout exprès un édifice dans sa villa de Tus«culum.»[2]

Ceci est une erreur manifeste; la villa de Tusculum était la propriété d'Hortensius et nulle part on ne trouve la moindre indication qui permette de supposer l'existence d'une maison d'Agrippa, située à Tusculum. Le texte de Pline dit formellement que cette villa et ce tableau appartenaient à cet illustre orateur. «Eodem tempore fuit et Cydias, cuius «tabulam Argonautas H. S. CXLIV mill. Hortensius orator «mercatus est, eique ædem fecit in Tusculano suo.»[3] Il est probable que M. Ampère a été induit en erreur par la similitude du nom de ce tableau avec celui qu'Agrippa exposa dans le *porticus Argonautarum*. Mais dans tous les cas, il y a entre la page 617 et la page 619 une contradiction qu'il est impossible d'expliquer.

[1] Hist. rom. à Rome.
[2] Pline, XXXV. 40. 6.
[3] Pline, l. c.

XXIII.

LES PAVEMENTS DES THERMES.

FABRICIUS[1] rapporte: «Quas (thermas) inter præcipua «urbis ornamenta effert Plinius; arcus et pavimentum ha-«buerunt ex vitro et ipse vidi eo in loco vitrea frustula «effodi.» Ces pavements en verre ne sont pas l'œuvre d'Agrippa, mais bien de Titus et d'Hadrien, qui restaurèrent les thermes détruits par le grand incendie de 835. Car Pline dit positivement que ces pavements n'existaient pas du temps d'Agrippa: «Agrippa certe in thermis, quas «Romæ fecit, figlinum opus encausto pinxit; in reliquis alba-«ria adornavit, non dubie vitreas facturus cameras si prius «inventum id fuisset aut a parietibus scenæ, ut diximus, «Scauri pervenisset in cameras.»[2]

XXIV.

LE PORTIQUE DES ARGONAUTES.

OUTRE le nom de *porticus Neptuni* que lui donna son auteur et celui de *porticus Argonautarum* qu'il doit aux peintures dont il était orné, ce portique est encore appelé *porticus Agrippæ* par Horace. Ces différents noms ont induit Gebauer en erreur; il voit dans le *porticus Neptuni* et dans celui des Argonautes deux constructions différentes, ce qui est formellement contredit par Dion.[3]

Le *Curiosum Urbis*[4] mentionne dans la IX[e] région *Basilicas Neptuni*, etc. et plus loin *porticum Argonautarum*.

1 Descriptio urbis Romæ, dans le Thesaurus Grævii, tome III. page 459.
2 Hist. nat. XXXVI. 25. 189.
3 LIII. 27.
4 Cité par Becker, tome I:

Reimarus[1] a voulu mettre ces monuments en rapport et suppose qu'Agrippa avait construit: «Templum Neptuni «cum speciosa porticu.» Le Blond[2] émet la même opinion: «Agrippa fit aussi bâtir dans ce portique un temple de Nep«tune que Xiphilin met au nombre des ouvrages brûlés sous «Titus.» Xiphilin ne parle pas d'un temple, il se sert du mot Ποσειδώνειον; traduire ce mot par *templum Neptuni*, c'est lui donner une signification trop spéciale; en effet Ποσειδώνειόν signifie un bâtiment quelconque élevé en l'honneur de Neptune. En outre, en supposant qu'il soit réellement question d'un temple, rien dans le texte n'autorise à en attribuer la construction à Agrippa. «Καὶ γὰρ τὸ Σεραπεῖον, καὶ τὸ Ἰσεῖον, τά «τε Σεπτὰ, καὶ τὸ Ποσειδώνειον, τό τε βαλανεῖον τὸ τοῦ Ἀγρίππου, «καὶ τὸ Πάνθειον, τό τε Δειριβιτώριον, καὶ τὸ τοῦ Βάλβου θέατρον.» κ. τ. λ.[3] Et, comme c'est sur ce passage de Xiphilin que se fondent Reimarus et Le Blond, on peut rejeter leur opinion et admettre avec Frandsen:[4] «qu'il n'y a aucune raison de «mettre ces deux bâtiments en rapport.» Il pouvait parfaitement y avoir dans la même région un portique et un temple de Neptune sans que ces constructions fussent toutes deux l'œuvre d'Agrippa. Frandsen à l'appui de son opinion, fait observer que déjà en 547, il y avait dans cette région un sanctuaire de Neptune. Seulement Tite-Live auquel renvoie le savant allemand ne parle que d'une *ara Neptuni*.[5] Or, il est peut-être un peu hardi de voir dans cette *ara* la *basilica* dont parle le *Curiosum*, car *ara* est un simple autel, et *basilica* un immense bâtiment couvert. Il est vrai qu'on pourrait supposer que cette *ara* se trouvait dans la basilique, mais tout cela est de la conjecture pure et a peu d'intérêt pour l'étude de la vie d'Agrippa.

1 Note de Reimarus. Dion, LIII. 27.
2 Le Blond p. 53.
3 Dion, LXVI. 24.
4 Frandsen, p. 163.
5 Tite-Live, XXVIII. ch. 11.

L'abbé Le Blond, en parlant de ce portique, adopte une singulière opinion relativement aux médailles frappées par le Sénat en l'honneur d'Agrippa. «C'est à ces ouvrages, «dit-il,[1] ou à quelque autre élevé en l'honneur de Neptune, «et brûlé sous Titus, qu'il faut rapporter avec M. Lebeau «les médailles de moyen bronze d'Agrippa, restituées par «Titus et Domitien.» Cette explication est au moins singulière; il est bien plus simple de voir dans les attributs du dieu des mers, qui décorent ces médailles, une allusion à la gloire navale d'Agrippa. Car on ne s'explique pas pourquoi le sénat aurait voulu perpétuer par une médaille le souvenir de cette construction, alors qu'Agrippa éleva d'autres édifices bien plus remarquables, qui ne furent pas jugés dignes de cet honneur; pour être conséquent, on devrait également rapporter à ce portique la statue qui se trouve à Venise, puisque Agrippa y est également représenté avec un dauphin, attribut de Neptune. Or, l'origine grecque de cette statue rend inadmissible cette hypothèse.

XXV.

LE PORTICUS POLÆ. — LE CAMPUS AGRIPPÆ.

§ I. — Porticus Polæ.

Ici encore les différents noms ont embarrassé les interprètes. Becker[2] démontre que le *porticus Polæ* et le *porticus Europæ* sont un seul et même portique, œuvre de Pola, sœur d'Agrippa, et que ce dernier nom est dû à un tableau représentant l'enlèvement d'Europe, fille d'Agénor.[3] Ce portique était entouré d'arbres et spécialement de buis;[4] dans ses environs se trouvaient des stades, probablement ceux

1 page 53.
2 tome III. app. 38.
3 Becker, tome I. page 595.
4 Mart., ep. II. 14. 15. III. 20. 13.

dont Dion[1] attribue l'ornementation à Pola, et l'*aqua virgo* passait à proximité.[2]

La décoration de ce monument, encore inachevé en 747, était toute spéciale: Auguste, exécutant les volontés d'Agrippa, y fit peindre cette description du monde connu que M. Beulé place par inadvertence dans le portique d'Octavie.[3]

Frandsen, parlant de ces peintures, s'étonne que «l'orne «mentation, unique en son genre, de ce portique n'ait pas «été rappelée par le nom et, dit-il,[4] je serais porté à croire «que la partie principale du monde, l'Europe, aurait donné «son nom à ce portique.» Mais il s'empresse de réfuter luimême sa conjecture: «Mais il y a deux objections à faire: «d'abord tout le globe terrestre y était représenté; ensuite «Martial eût fait preuve d'une licence poétique par trop «grande en désignant ce portique par les mots *Agenoris* «*puella*.»[5]

Tacite parle d'un *porticus Vipsania*, Frandsen[6] croit qu'il s'agit ici du *porticus Neptuni*, et Becker de celui de Pola[7], or l'autorité de celui-ci étant plus grande dans la matière, on peut se rallier à son opinion. Seulement il faut faire observer qu'il a un peu forcé le sens d'un passage de Tacite, en disant que dans la suite, on casernait des troupes dans ce portique, car Tacite se borne à raconter que lors de la révolte d'Othon des soldats y ont campé: «missus et Celsus «Marius ad electos Illyrici exercitus, Vipsania in porticu «tendentes.»[8] C'était là un fait accidentel; Rome regorgeait

---

1 Dion LIV. 27.
2 Becker, l. c. — Mart., II. 14. 4 et VII. 32. 11.
3 p. 247.
4 p. 162.
5 Mart., epig. XI. 1. 11.
6 page 163.
7 page 96.
8 Tacite, hist. I. 31.

alors de soldats et il y en avait même jusque dans le temple de la liberté.[1]

Le *porticus Polæ* était situé dans le *campus Agrippæ*. Tout ce qu'on sait de ce *campus*, c'est qu'il était situé dans la VII[e] région, d'après le *Curiosum*. Les auteurs anciens n'en ont transmis que le nom.[2] L'abbé Le Blond[3] suppose que ce champ était «ainsi nommé des édifices magnifiques dont «il l'avait décoré» et y place les *Septa Julia*, le *diribitorium* et le *porticus Polæ*. Frandsen[4] est d'avis que ce champ formait «une partie du champ de Mars qu'Agrippa avait «orné de promenades, bâtiments et plantations.» § II. — Campus Agrippæ.

Marliani[5] y place le Panthéon et les thermes, les jardins d'Agrippa, le *Vipsaniæ laurus*, dont parle Martial,[6] et le *Stagnum Agrippæ*, mentionné par Tacite.[7] Enfin, d'après Becker, le *campus*, outre le *diribitorium*, les *Septa* et le *Porticus Polæ* comprenait probablement les jardins légués au peuple par Agrippa.

L'opinion de Marliani ne peut être admise; car le Panthéon et les thermes se trouvaient dans la IX[e] région. Quant à l'opinion de Becker déjà émise par Reimarus,[8] Frandsen[9] y a objecté que Paulus Victor et S. Rufus placent le *campus Agrippæ* dans la VII[e] et les *horti Agrippæ* dans le IX[e] région «si toutefois, ajoute-t-il, on peut se fier à leur témoignage «dans ces choses.» Cependant, malgré l'objection de Frandsen, on peut adopter l'opinion de Becker, car la VII[e] et la IX[e] région étaient limitrophes et il est possible que les jardins se trouvaient dans la septième, tandis que les Thermes, derrière lesquels ils étaient placés, étaient dans la IX[e] région.

1 Tacite, l. c.
2 Dion, LV. 8. — Aulugelle, XIV. 5. 1.
3 page 53.
4 page 164.
5 Urbis Romæ topog. l. V. ch. III. in Thes. Grævii, III. p. 167.
6 Martial, ep. I. CVIII. 1.
7 An. XV. 37 — I. 597. 8 Note in Dion, l. LV. 9 p. 164.

XXVI.

L'ANNEAU SIGILLAIRE.

Tous les biographes d'Agrippa, Le Blond et Van-Eck exceptés, ont considéré la remise de la bague comme une investiture indirecte de la succession et l'examen des événements qui se passèrent alors convaincra aisément que c'est bien là la portée de cette action de l'empereur. Il est évident qu'Auguste, tenant ou plutôt feignant de tenir ses pouvoirs du Sénat pour un temps déterminé et à titre personnel, n'avait pas le droit de les transmettre à un autre.[1] Aussi il ne désigna formellement aucun successeur, mais en indiqua indirectement un. C'est ainsi du moins qu'il faut interpréter le passage où Dion rapporte tous ces événements.

Etant sur le point de mourir, il manda tous les magistrats, les principaux d'entre les sénateurs et les chevaliers et, devant tous ces personnages réunis, il donna à Pison le régistre de l'empire et à Agrippa son anneau, mais il ne se désigna aucun successeur; ce qui surprit tout le monde; car on s'attendait à voir proclamer Marcellus. Mais on fut encore beaucoup plus étonné de la préférence qu'il accorda dans cette circonstance à Agrippa sur Marcellus, et celui-ci en conçut une violente jalousie.

Tel est d'après Dion[2] le récit des évènements qui se passèrent à cette époque. Or, si la remise de l'anneau n'était pas une investiture indirecte, comment expliquer cet étonnement général et la jalousie de Marcellus? Comment expliquer aussi la lecture qu'Auguste voulait faire de son testa-

[1] C'est pourquoi l'exemple d'Alexandre, invoqué par Frandsen et Mr. Beulé n'a aucune force probante ici, car Alexandre n'était pas dans les mêmes conditions qu'Auguste; il était roi héréditaire, avait reçu sa couronne par héritage et pouvait la transmettre de la même manière.

[2] LIII. 30.

ment au Sénat, afin de prouver qu'il n'avait pas désigné de successeur?

Sans doute; Auguste voulait léguer son trône à Marcellus; c'est là un fait que l'on peut considérer comme acquis en présence du témoignage formel de Sénèque,[1] de Velleius et de Dion; or, si on admet avec nous que la remise de la bague était une investiture de la succession, on s'explique facilement et l'étonnement que causa la conduite du prince, et la jalousie de Marcellus.

Dion émet la supposition suivante pour expliquer la préférence donnée à Agrippa: «l'empereur,» dit il, «n'avait pas «encore assez de confiance en Marcellus à cause de son jeune «âge, il voulut donc laisser le peuple libre de rétablir la ré-«publique ou de mettre à sa tête Agrippa. Il savait combien «celui-ci était populaire et il voulait qu'il tînt ses pouvoirs «non de l'amitié de l'empereur, mais des mains du peuple «même.»

Cette conjecture est très-admissible, car Agrippa passait pour ne pas être disposé à céder la couronne à Marcellus: «ut tamen id per M. Agrippam securo ei posse contingere non existimarent»[2] et Marcellus était encore trop jeune pour pouvoir la lui disputer. C'est pourquoi on peut dire avec Frandsen[3] que «si Auguste n'avait pas désigné Marcellus, «c'est qu'il n'osa pas dépasser Agrippa.»

Van Eck[4] s'élève contre cette opinion: «Equidem sane «non video quomodo quis, in summo vitæ discrimine versans, «et mortem ante oculos stantem videns, magis metu alterius «percelli, quam ex animi sensu agere et voluntatem decla-«rare possit. Quid enim mali impendere ab Agrippa poterat «Augusto, si occubuisset? Nihil sane. At dicet fortasse quis:

[1] Consolat. ad Polyb., c. 34, et ad Marc. II. — Velleius, II. 93. — LIII. 30.
[2] Velleius, II. 93.
[3] p. 42.
[4] p. 13.

«nonne potuit Augustus metuere, si Agrippam negligeret ac «forte fortuna revalesceret, id sibi periculosum fore? Hoc «mihi vix credibile videtur, si quidem Augustus illo tem-«poris momento in tali periculo versabatur, ut de sanitate «recuperanda vix aut ne vix quidem cogitare potuisse «videatur.»

Cette argumentation n'est pas bien sérieuse et Van Eck a mal interprété la pensée de Frandsen. Il est clair qu'Auguste n'avait rien à craindre pour sa personne de la part d'Agrippa; mais cet empereur s'était donné la mission de tirer la société romaine du chaos sanglant dans lequel elle était plongée; il avait voulu fonder un gouvernement assez fort pour mettre fin à l'anarchie et aux guerres civiles, et son but venait d'être atteint; on commençait à jouir du repos et de l'ordre, ces bienfaits de la paix, lorsque l'imminence de sa mort vint remettre tout en question. Dans ces circonstances, le seul désir d'Auguste devait être d'assurer le maintien et la continuation de son œuvre, sa seule crainte, d'entraîner avec lui la ruine de l'ordre de choses qu'il avait établi au prix de tant de fatigues et de tant de sang. Or, Marcellus était encore trop jeune pour qu'on lui confiât ce lourd fardeau; en outre, il était à craindre qu'Agrippa, refusant de se soumettre à son jeune beau-frère et, fort de son immense popularité, ne renversât les armes à la main le gouvernement pour l'édification duquel son habileté politique et son génie militaire avaient été d'un si puissant, d'un si indispensable secours.

Ce n'est donc pas pour sa personne, mais bien pour son œuvre, qu'Auguste craignit le mécontentement d'Agrippa. Cette crainte fut assez puissante pour lui faire sacrifier ses affections, ses préférences personnelles, et c'est ainsi qu'il faut comprendre la pensée de Frandsen et dire: Auguste n'osa pas dépasser Agrippa et en lui remettant son anneau il le désignait indirectement comme son sucesseur.

Au commencement de cette note, on a dit que deux auteurs ne considéraient pas cette tradition de la bague comme une investiture indirecte de la succession. L'abbé Le Blond[1] dit: «L'empereur donna son anneau à Agrippa «plutôt pour lui confier l'administration des affaires que pour «le nommer en effet son successeur.» Mais en quelle qualité eût-il pu administrer les affaires? A l'époque de la maladie d'Auguste, il n'était revêtu d'aucune magistrature et n'exerçait aucune fonction dans l'état.

Quant à Van Eck[2] on lit: «Præterea nondum mihi satis «persuasum est, datum annulum pro certo successionis signo «magis haberi posse quam traditum libellum, in quo exer«cituum et redituum publicorum indicem conscripserat, «quemque Pisoni tradiderat, præsertim quum jam antea item «suum annulum Agrippæ ac Mæcenati dederat, ut eo uteren«tur ad obsignandas litteras, a se ad senatum missas. Quid «plura? Videtur mihi Augustus illo tempore per istam annuli «traditionem magis suum amorem erga Agrippam et fidem «in eo positam declarare voluisse, quam quidem eum ad «successionis spem incitare, quamvis haud pauci et inter hos «præcipue Marcellus illud factum Augusti ita interpretati «sint.»

Il est positif que la remise de l'anneau était une délégation de pouvoirs, la preuve en est fournie par le fait cité par Van Eck. En effet, lorsque Octave en l'année 726 confia son sceau à Mécène et à Agrippa, c'était afin qu'ils pussent prendre toutes les mesures nécessaires en son absence; il les instituait ainsi ses représentants et leur conférait un pouvoir égal au sien. Or, si, à l'heure de sa mort, il remit son anneau à Agrippa, c'était encore pour lui déléguer son pouvoir et une telle délégation faite par un mourant est une

[1] page 57.
[2] page 13.

investiture de succession. D'ailleurs tout le monde, et Marcellus tout le premier, a interprété de cette façon la remise de l'anneau, ainsi que Van Eck lui-même le reconnait.

XXVII.

L'EXIL D'AGRIPPA.

L'ELOIGNEMENT d'Agrippa fut-il volontaire ou forcé? Les historiens sont divisés sur ce point: Tacite, Suétone et Velleius se prononcent dans le premier sens, Pline, Josèphe et Dion dans le dernier; et les modernes, Visconti, Eckhel, M. Beulé et Glandorp[1] exceptés, se sont tous rangés à l'avis de ceux-ci. Les quatre écrivains qui font exception n'ont donné aucune raison de leur opinion: «Jam adoleverat «M. Marcellus, Octavia, Cæsaris sorore genitus, quem suc«cessioni destinatum, ne quam æmulationis suspicionem in«curreret Agrippa, secedere aliquantisper statuit, profectus «specie administrandæ Syriæ.» «Sane, cum Augustus v. c. «731 gravi valetudine ad extrema deductus, annulum suum «Agrippæ tradidisset, eumque honorem, tanquam sibi debi«tum, Marcellus invideret, ipse, recreato Augusto ut omnem «juveni affectati imperii suspicionem adimeret, in Asiam «concessit.[2]»

«Soit,» dit M. Beulé, «qu'il eût regretté ce premier mouve«ment, soit qu'il voulût calmer la jalousie de Marcellus, «Auguste rétabli témoigna à Agrippa une froideur mar«quée. Celui-ci ne s'en plaignit pas, n'affecta aucun mécon«tentement, se rendit à Brindes, s'embarqua et alla s'établir «tranquillement dans l'île de Lesbos. Auguste fut enchanté «de ce départ; il en fut tellement enchanté, quoique il écrivît «des lettres de condoléance à Agrippa, qu'il le fit gouverneur

[1] Glandorp, onomast. hist. rom. l. c.

[2] Eckhel, doctrina numorum veterum. Part. II. VI p. 163.

«de la Syrie.»[1] «Celui-ci (Agrippa), peu accoutumé à être «traité avec froideur par son maître, s'éloigna de la cour et se «retira en Orient, où l'empereur s'empressa de l'investir «de pouvoirs sans bornes.»[2]

On a vu plus haut les raisons pour lesquelles il faut admettre qu'Agrippa fut exilé et ne s'éloigna pas de son propre mouvement. Cette opinion est confirmée par la conduite ultérieure d'Auguste. En effet tant que vécut Marcellus, Agrippa est tenu à l'écart; son gendre à peine mort, l'empereur s'empresse de faire sa paix avec l'exilé, le rappelle, lui fait épouser sa fille, l'associe à sa puissance tribunicienne et la faveur d'Agrippa ne fut jamais aussi éclatante qu'après son exil. Aussi depuis lors ce grand homme fut considéré comme l'héritier présomptif d'Auguste.

On peut donc, contrairement à M. Beulé, Eckhel, Visconti et Glandorp, admettre avec tous les biographes que la mission d'Agrippa en Orient était un exil forcé dont Auguste a voulu couvrir le caractère odieux en donnant à cette victime des intrigues de cour le gouvernement de la Syrie, de la Cilicie et de l'île de Chypre. Crevier[3] a été tellement convaincu de ce fait qu'il a dit: «Agrippa non seulement ne «s'y trompa point, mais s'en expliqua ouvertement. Il traita «cet emploi d'honorable exil et sans vouloir profiter du mas«que qu'on lui offrait pour couvrir sa disgrâce, il affecta de «la manifester en envoyant simplement ses lieutenants en «Syrie et en se retirant à Mytilène pour y vivre en particu«lier.» Mais cet historien aurait dû citer l'auteur dans lequel il a puisé ces renseignements, qui, prouvés, enlèveraient tout doute sur la question; malheureusement on ne trouve dans aucun ancien la moindre trace des plaintes d'Agrippa, pas plus que des lettres de condoléance, que, à en croire M. Beulé, Auguste écrivit à son ami.

---

[1] Beulé, page 230.

[2] Visconti, Icon. tome I. page 206. [3] Tome I. page 60.

La conduite d'Agrippa en cette circonstance a été différemment interprétée; Dion[1] y voit une preuve de modération, Crevier[2] un témoignage de sa mauvaise humeur. L'opinion de Dion est préférable; il y avait évidemment modestie à vivre, comme Agrippa le fit, en dehors de son gouvernement (car Lesbos faisait partie de la province d'Asie[3]) et à se retirer ainsi de la scène du monde, au lieu de s'entourer de toute la pompe et de toute la puissance du gouverneur de la Syrie, province des plus importantes, dans laquelle se trouvaient des armées considérables.

L'envoi d'Agrippa en Orient soulève encore une question: sur quelles provinces et pendant combien de temps son pouvoir exista-t-il? L'abbé Le Blond[4] dit à ce sujet: «pour en «éviter les progrès et les suites (sc. de la jalousie de Mar«cellus) Auguste, sous prétexte d'honorer Agrippa, lui donna «le gouvernement de la Syrie ou, pour mieux dire, il par«tagea l'empire avec lui. Car Agrippa n'avait pas seulement «la Syrie dans son département, son pouvoir s'étendait en«core sur tout l'Orient; c'est le sens qu'il faut donner au «mot Διάδοχος dont se sert Josèphe et non celui de succes«seur, comme l'ont pensé quelques interprètes. L'Asie et «la Bithynie formaient avec l'île de Crête et la Cyrénaïque, «deux provinces du peuple romain qui nommait deux pro«consuls pour les régir. Si donc Agrippa eut ce départe«ment, c'est qu'Auguste avait obtenu l'assentiment du peuple «ou que le peuple lui-même, prévenant les intentions de «l'empereur, choisit son favori en lui donnant pour adjoints «deux proconsuls qui lui étaient subordonnés.»[5] Outre que

[1] Dion, LIII. 52.

[2] Crevier, l. c.

[3] Zumpt, Commentationes epigraph. ex vol. II. page 80.

[4] Hist. de l'ac. des inscrip. et belles lettres. Tome XL. pages 58 et 59. Antiq. Jud. XV. ch. 10 § 2.

[5] Le Blond, p. 58 et 59.

l'on ne trouve nulle part la moindre mention de sénatus-consultes investissant Agrippa du gouvernement de ces provinces, il y a beaucoup d'objections à faire à l'opinion de Le Blond. D'abord Dion dit positivement que c'est en Syrie qu'Auguste envoya Agrippa: «ἐς τὴν Συρίαν εὐθὺς τὸν Ἀγρίππαν «ἔστειλε»[1] et comme le fait observer Zumpt, Josèphe ne parle pas non plus de tout l'Orient: «πέμπεται δὲ Ἀγρίππας τοῦ πέραν «Ἰονία Διάδοχος Καίσαρος.»[2] «Or, dit Zumpt: hic τὸ πέραν Ἰονίου «commemorat quod cum possit etiam ad Asiam minorem «referri, ne tamen eo referatur, addit Agrippam fuisse «διάδοχον Καίσαρος id est, opinor, legatum Cæsaris qui cum «tunc nullam potestatem in provinciis senatus populique «haberet, ne Agrippa quidem habere potuit.» Et, en effet, ce ne fut qu'après le départ d'Agrippa en 731 (23) qu'Auguste fut investi de l'*imperium proconsulare* en vertu duquel il avait la haute main sur tous les préfets, même ceux des provinces du Sénat. En outre, «quæ porro extitisset,» dit Zumpt,[3] «Marcelli invidia si eum, quem ut æmulum timeret, «tanta, quantam nemo tunc haberet, potestate exornari vi-«disset?» Un autre passage de Dion prouve que le gouvernement d'Agrippa se bornait à la Syrie. Dion[4] raconte qu'en l'année 732 Auguste quitta Rome et se rendit en Sicile pour y organiser cette province et toutes les autres jusqu'à la Syrie (καὶ τἄλλα τὰ μέχρι τῆς Συρίας καταστήσηται). Zumpt[5] démontre que ces τἄλλα ne peuvent être que la Grèce et l'Asie. «Ce ne peut être l'Afrique, dit-il, car Sué-«tone dit positivement que la Sardaigne et l'Afrique sont les «seules parties de l'empire où Auguste n'alla jamais, qu'il se «préparait à s'y rendre après sa victoire sur Sextus-Pompée;

[1] Dion, l. c. 79
[2] Antiq. Jud., XV. 10. 2.
[3] Zumpt, l. c. Dion, LIII. 32.
[4] Dion, LIV. 6.
[5] Zumpt, l. c. page 81.

«mais que de violentes et continuelles tempêtes l'en empê-
«chèrent et que, par la suite, il n'eut plus d'occasion ni de
«motif pour s'y rendre.[1] Et si Auguste n'alla pas en Syrie,
«c'est qu'Agrippa y commandait et que par conséquent la
«présence du prince n'y était pas nécessaire.»

Lors de son second voyage en Orient, en l'année 737 (17), Agrippa posa des actes d'autorité non seulement en Syrie, dont il était encore gouverneur, mais encore dans les autres provinces du Sénat, témoins les dispositions qu'il prit en faveur des Juifs d'Ephèse et de Cyrène et son immixtion dans les affaires du Pont. Zumpt explique ainsi cette intervention dans les affaires de l'Asie et de l'Afrique: «Augustus «ei primum anno 23 (731) proficiscenti suas modo provincias «Asiaticas id est Syriam mandavit, permisitque, quod sæpe «factum est, ut eam absens per legatos administraret. Cum «autem eum anno 21 (733) in Siciliam revocasset, generum«que sibi ascivisset, anno 18 (736) senatus eum principi «æquandum esse existimans et tribuniciam potestatem et alia «quædam tribuit, qua de re Dio LIV. 12. sic scribit *ἔπειτα δὲ «καὶ τῷ Ἀγρίππᾳ ἄλλα τε ἐξ ἴσου πῃ ἑαυτῷ, καὶ τὴν ἐξουσίαν τὴν «δημαρχικὴν ἐς τὸν αὐτὸν χρόνον ἔδωκε.* Quæ erant illa, quæ «Agrippam quodammodo æquarent Augusto? Nimirum «proconsulare imperium perpetuum, quod Augustus ipse «anno 23 (731) una cum tribunicia potestate acceperat, ut «in urbe modo ipsa sacrosanctus esset, sed etiam in provin«ciis plus posset quam præsides. Atque hoc ille proconsulari «imperio usus est in altera profectione cum Asiam et «Pontum et Cyrenas quæ senatus provinciæ erant, consti«tueret.»[2]

De tout ce qui précède, il résulte que Le Blond est dans l'erreur 1° en parlant d'un partage de l'empire, 2° en disant que lors de son dernier voyage Agrippa gouverna l'Asie et

[1] Suétone, Aug. XLVII.
[2] Zumpt, p. 82.

la Bithynie. On a vu au contraire que la première mission d'Agrippa en Orient se bornait au gouvernement de la Syrie et que, si en 737 il intervient dans l'administration des autres provinces orientales, c'est en vertu de l'*imperium perpetuum proconsulare* dont il fut revêtu à partir de l'année 736.

Quant à la durée de son gouvernement de Syrie, on peut dire avec Josèphe[1] qu'elle fut de 10 ans si l'on tient compte des années qu'Agrippa passa en Occident et pendant lesquelles il fit administrer sa province par ses lieutenants. Ce qui prouve, comme le fait observer Zumpt, que malgré son absence Agrippa resta gouverneur de la Syrie, c'est que Josèphe ne nomme aucun légat de César en Syrie pendant tout cet intervalle de dix ans. Dion vient encore confirmer le récit de Josèphe. En effet il rapporte qu'Agrippa alla pour la première fois en Orient en 731[2] et qu'il en revint définitivement en 741,[3] ce qui fait un espace de dix ans.

XXVIII.

LA STATUE D'AGRIPPA A ATHÈNES.

«Le silence de Pausanias,» dit Visconti,[4] «sur ce monu«ment est digne de remarque. On ne peut l'attribuer simple«ment à un oubli lorsqu'on compare cette omission avec une «autre non moins importante (c'est-à-dire celle de l'Agrip«peion).[5] L'une des deux statues équestres qui décoraient la «montée des propylées d'Athènes était celle d'Agrippa. «L'inscription, que l'on lit encore sur le piédestal, en est une «preuve irréfragable. On l'y lisait sans contredit du temps

1 Ant. Jud., XVI. 33.
2 Dion, LIII. 32.
3 Dion, LIV. 28.
4 Iconogr. romaine, I. page 20. en note.
5 Pausanias, Descript. Græc., l. I. ch. III.

«de Pausanias, qui cependant fait semblant d'ignorer le per«sonnage à l'honneur duquel cette statue avait été élevée.[1] «Je ne saurais expliquer l'aversion de ce voyageur pour la «mémoire d'Agrippa que par un ressentiment contre ce «Romain qui avait dépouillé la Grèce d'un grand nombre «de chefs-d'œuvre des arts pour en décorer les monuments «dont il embellissait Rome (Strabon l. XIII p. 590).»

Strabon auquel renvoie Visconti ne cite qu'un seul objet d'art enlevé par Agrippa, encore n'est ce pas à la Grèce qu'il le prit. C'est le Lion renversé de Lysippe, qu'Agrippa transporta de Lampsaque à Rome. On cherche vainement dans les auteurs la mention d'autres rapts de ce genre commis par Agrippa. Et, si on rapproche le silence gardé par Pausanias au sujet de la statue d'Agrippa et de l'Agrippeion à l'observation de Leake[2] «que ce voyageur «ancien nous a également laissé ignorer à qui la statue de «Neptune à l'entrée du Pirée a été dédiée dans la suite «ainsi que celles de Miltiade et de Thémistocle dans le «Prytanée,» on admettra aisément que dans la conduite de Pausanias il n'y a rien de personnellement hostile à Agrippa et que son silence était la suite de son aversion pour les Romains en général, qui avaient dépouillé la Grèce au profit de Rome, et peut-être aussi, de son mépris pour la honteuse coutume de ses compatriotes, qui dédiaient à d'autres les statues élevées en l'honneur de leurs grands hommes. Cette pratique n'était pas familière aux Athéniens seuls, Leake démontre que les Rhodiens et d'autres peuples de la Grèce en étaient coutumiers.[3]

---

[1] Pausanias, l. c. ch. XXII.
[2] Leake, The topography of Athens. Section VIII. page 328. note 6.
[3] Voir Leake, l. c.

XXIX.

AGRIPPA EN ESPAGNE.

Crevier cite Agrippa comme ayant pris part à l'expédition conduite par Auguste en personne contre les Cantabres: «Antistius, Furnius, Agrippa lui-même furent envoyés «pour dompter ces peuples féroces.»[1] Cela est inexact; car Dion et Orose, qui racontent la guerre d'Espagne dans tous ses détails, ne font mention d'Agrippa que dans la dernière expédition, qui eut lieu l'an 735. Pendant l'expédition dont il est question ici, ce général était à Rome. Il est probable que Crevier a été induit en erreur par la brièveté de Florus[2] qui raconte toute la conquête de l'Espagne en quelques lignes, comme une seule campagne et cite Antistius, Furnius et Agrippa comme y ayant pris part. Or, ces trois généraux commandèrent les trois expéditions, mais ne furent jamais employés ensemble en Espagne.

XXX.

L'AQUA VIRGO.

On a donné différentes explications sur l'origine de ce nom. Cassiodore dit[3]: «Currit aqua Virgo sub delectatione «purissima, quæ ideo sic appellata creditur, quod nullis sor- «dibus polluatur.» Pline l'explique ainsi: «Juxta est Hercu- «laneus rivus, quem refugiens Virginis nomen obtinuit.»[4] Enfin d'après Frontin:[5] «Virgo appellata est quod quæren- «tibus aquam militibus, puella virguncula venas quasdam

1 Hist. des emp. rom., I. p. 49.
2 IV. 20.
3 VII. 6.
4 Hist. nat., XXXI. 25
5 Frontin, I. art. 10.

«monstravit. Ædicula fonti apposita hanc originem pictura «ostendit.»

Il est assez difficile de savoir lequel a raison et on peut parfaitement laisser indécise cette question, d'ailleurs très-peu importante pour la vie d'Agrippa.

Pline, Frontin et Dion ne sont pas d'accord sur l'époque de la construction de cet aqueduc. Le premier de ces écrivains dit qu'il fut construit en l'année 721, pendant l'édilité d'Agrippa. «Agrippa vero in ædilitate sua, adjecta Virginis «aqua, etc.»[1] Tandis que les deux autres prétendent que ce fut en 735, Gebauer a essayé de mettre Pline d'accord avec Dion et Frontin en supposant que les mots *in ædilitate sua* sont une interpolation.[2]

Van Eck adopte cette manière de voir et émet la conjecture que les mots «eaque omnia annuo spatio» sont également l'œuvre d'un copiste: «Si has rationes a Gebauero pro«positas sequimur, Plinium in concordiam redigi cum ceteris «scriptoribus videmus, quatenus nimirum ad tempus sive ad «annum 721 spectat. Sed Frandsenius ulterius, ut dixi, «progressus est, et contendit: illa omnia uno anno peragi «potuisse.»[3]

«Hic nodus solvitur, si cum Gebauero statuamus, illa «verba *in ædilitate sua* pro additamento alicuius scriptoris «habenda esse, quæ postea in contextum irrepserint; et ad«damus facile fieri potuisse, ut illud ipsum additamentum «ansam præbuerit alteri additamento: *eaque omnia annuo «spatio.*»

«Quodsi enim Plinius re vera scripsisset *in ædilitate sua*, «sine dubio omisisset ultima illa *eaque omnia annuo spatio*,

[1] Hist. nat., XXXVI. 121. Dion, LIV. 11 et Frontin, l. c.

[2] Gebauer, XIX. p. 838—840.

[3] Il s'agit ici de tous les travaux de l'édilité d'Agrippa. Frandsen accuse Pline de n'avoir pas retracé avec assez de soin l'édilité d'Agrippa et de s'être rendu coupable de plusieurs erreurs à ce sujet. Enfin il dit que tous ces travaux n'ont pu être exécutés en une année. Frandsen, p. 62. 156 et 201.

«nisi quis forte credat, Plinium lectores suos docere voluisse «ædilitatem esse magistratum annuum.»[1]

Mais cette manière de lever les difficultés en modifiant le texte est par trop commode et on ne doit y avoir recours que s'il y a une interpolation évidente et qui rende le texte inintelligible. Or ce n'est pas le cas ici, car les mots suspectés par Gebauer et Van Eck sont loin de créer une difficulté. Voici ce dont il s'agit. Pline énumère les merveilles de Rome (urbis nostræ miracula etc.) et cite entre autres choses les constructions faites par Scaurus et Curio, constructions qu'il considère comme des folies, puis il parle des *miracula* dues à Quintus Marcius Rex. Ici la pensée de l'écrivain est: Quintus Marcius Rex a fait de véritables merveilles, il a restauré les anciens aqueducs et a amené en ville l'*aqua Marcia*. Mais Agrippa fit plus encore, pendant son édilité; il répara les anciens aqueducs, amena l'*aqua Virgo*; orna ses constructions de plus de 300 statues, etc. et tout cela dans l'espace d'un an. Par les mots *in ædilitate sua* il précise l'époque de tous ces travaux d'Agrippa. Comme par le membre de phrase *intra præturæ suæ tempus*, il indique celle des constructions de Q. Marcius Rex. Quant aux mots: *eaque omnia annuo spatio*, on cherche vainement ce qui a pu amener Van Eck à supposer qu'on pourrait y voir l'intention d'apprendre aux lecteurs, que l'édilité est une magistrature annuelle. Non, ces mots sont une simple exclamation par laquelle Pline fait remarquer tout ce qu'il y a de merveilleux dans l'édilité d'Agrippa: il ne lui fallut qu'un an pour faire toutes ces constructions!

C'est pourquoi il n'est nullement nécessaire de retrancher ces mots avec Gebauer et Van Eck, qui d'ailleurs n'allèguent aucune raison à l'appui de leur opinion. Une simple lecture du texte achèvera d'enlever tout doute à cet égard.

---

[1] Van Eck, page 50.

«Verum et ad urbis nostræ miracula transire conveniat.... «Sed dicantur vera æstimatione invicta miracula, quæ «Quintus Marcius Rex fecit. Is jussus a senatu aquarum «Appiæ, Anienis, Tœpulæ ductus reficere, novam a nomine «suo appellatam cuniculis per montes actis intra præturæ suæ «tempus adduxit. Agrippa vero in ædilitate sua, adiecta Vir«ginis aqua, ceteris corrivatis atque emendatis, lacus septin«gentos fecit, præterea salientes centum quinque, castella «centum triginta, complura etiam cultu magnifica ; operibus iis «signa trecenta ærea aut marmorea imposuit, columnas ex «marmore quadringentas, eaque omnia annuo spatio.»[1]

Pline s'est trompé d'aqueduc. Agrippa a construit un nouvel aqueduc pendant son édilité. C'était l'*aqua Julia* et non l'*aqua Virgo*.[2] Ce n'est pas d'ailleurs la seule erreur que commit Pline en parlant des aqueducs. Et l'autorité de Frontin étant prépondérante dans la matière, il faut considérer l'*aqua Virgo* comme ayant été construite en 735.

Ce même aqueduc a donné lieu à une erreur de Dion, erreur qui a été partagée par Le Blond: «τό τε ὕδωρ τὸ «παρθένιον καλούμενον τοῖς ἰδίοις τέλεσιν ἐσαγαγὼν, Αὔγουστον «προσηγόρευσε.»[3]

«On peut dire que la modestie faisait son caractère «distinctif, il le fit éclater encore lorsque vers ce temps, «après avoir construit à ses frais des canaux qui portaient «dans la ville de l'eau dont la source était dans le champ de «Lucullus, il donna à cette eau le nom d'Augusta.[4]»

Cependant Frontin distingue très-nettement l'*aqua Virgo* des *aquæ Augustæ*. Il y avait trois eaux qui portaient ce nom, l'une alimentait l'*aqua Appia*[5] dont elle prenait le

1 Pline, Hist. nat. XXXVI. 121.
2 Voir supra note XIII, page 212.
3 Dion, LIV. 11.
4 Le Blond, p. 60.
5 Frontin, I. art. 5.

nom; la seconde grossissait l'*aqua Marcia* et, plus tard, la *Claudia*[1] également lors des sécheresses. Enfin la troisième était l'*Alsietina*. Cette dernière n'était pas potable, n'alimentait les fontaines publiques qu'à défaut d'autres eaux et n'était donné aux particuliers que pour arroser les jardins. D'après Frontin, Auguste avait amené cette eau pour le service des naumachies; de cette façon on enlevait moins d'eau potable et salubre à la consommation. Il n'y a pas moyen de confondre ces eaux avec l'*aqua Virgo*, car Frontin[2] dit expressément qu'elles étaient l'œuvre d'Auguste lui-même, tandis que la *Virgo* avait été amenéè par Agrippa, et, dans l'énumération des aqueducs, il cite l'*aqua Augusta* comme differénte de la Virgo. «Nunc autem in urbem influunt «Aqua Appia, Anio vetus, Marcia, Tepula, Julia, Virgo, «Alsietina quæ eadem vocatur Augusta, Claudia, Anio «novus.»

XXXI.

LES JEUX ACTIAQUES.

L'ABBÉ Le Blond et Van Lanckeren se trompent sur l'époque du second départ d'Agrippa pour l'Orient. «Dion,» dit Le Blond,[3] «donne l'époque de ce second voyage en «Orient: Agrippa lorsqu'il l'entreprit venait de célébrer les «jeux Actiaques en qualité de Quindecimvir.»

«Alteram missionem in Orientem anno 738 ad finem «vergenti locum habuisse, ex eo constat, quod Agrippa «ludos, ob victoriam Actiacam institutos et quinto quoque «anno mensi septembri celebratos, anno 738 Quindecimvir

[1] Frontin, I. art. 12 et 14.
[2] Frontin, I. art. 11. l. c.
[3] p. 61 en note.

«exhibuerit.»[1] Or, Dion dit au contraire qu'Agrippa était en Orient depuis l'été de l'année 737 et que, quoiqu'absent, il fit l'année suivante les frais des jeux Actiaques. En effet on lit dans Dion, qu'Auguste partant pour la Gaule au commencement de l'an 738 confia le gouvernement de Rome à Taurus «τόν τε γὰρ Ἀγρίππαν ἐς τὴν Συρίαν αὖθις ἐστάλκει, καὶ «τῷ Μαικήνᾳ διὰ τὴν γυναῖκα οὐκέθ' ὁμοίως ἔχαιρε.» Et quelques lignes plus loin: «κἀν τούτῳ καὶ τὴν πενταετηρίδα τῆς ἀρχῆς «αὐτοῦ διεώρτυσαν, τοῦ Ἀγρίππου (ἐν γὰρ τοῖς πεντεκαίδεκα ἀνδρά«σιν, οἷς ἐκ τῆς περιτροπῆς ἡ διοίκησις αὐτῆς ἐπέβαλλον, ἱέρωτο διὰ «τῶν συνιερέων) ἀναλώσαντος.[2]

XXXII.

LE VOILE DES FUNÉRAILLES.

En relatant les funérailles d'Agrippa, Dion rapporte qu'Auguste prononça lui-même l'oraison funèbre et tendit un voile entre lui et le cadavre. «Je ne sais pas, ajoute-t-il, «pourquoi il agit ainsi. Cependant les uns disent que c'est «parce qu'il était grand pontife, les autres parce qu'il «remplissait les fonctions de censeur. Les uns et les «autres se trompent; car la vue d'un mort n'est interdite «ni au grand pontife ni au censeur, sauf, quant à ce «dernier, lorsqu'il clôture le cens. Car s'il voit un mort «avant la cérémonie lustrale, toutes les opérations sont à recommencer.»[3]

Cette particularité a été constatée par les biographes d'Agrippa; mais, à l'exception de M. Beulé et de Van Lanckeren, aucun n'a cherché à l'expliquer. Frandsen se

---

1 Van Lanckeren, p. 73.
2 Dion, LIV. 19.
3 Dion, LIV. 28.

contente de la mentionner: «Dion, dit-il, ne peut pas nous «donner la raison de ce procédé qui nous est indifférent ici.» [1] M. Beulé y voit le désir de ménager sa sensibilité. «Pour que «son émotion, dit-il, fût moins vive, comme il était d'usage «dans ces sortes de cérémonies que le cadavre fût à côté de «l'orateur, il avait fait dresser un voile entre le cadavre et «lui, de façon que le peuple eût le triste spectacle qui était «dérobé à l'orateur.[2]»

Mais Auguste n'était pas aussi impressionnable que veut bien le croire M. Beulé; sa conduite en cette circonstance avait un motif plus sérieux. Et, comme il fit la même chose lors des funérailles d'Octavie et que Tibère imita son exemple, on doit voir dans l'érection de ce voile une règle. Malgré l'assertion de Dion, on peut admettre, avec M. Egger[3] et Van Lanckeren que si Auguste tendit un voile entre lui et Agrippa, c'est parce que la vue des morts lui était interdite en qualité de grand prêtre. Cela résulte du passage suivant de Sénèque: «Tiberius Cæsar et quem genuerat et quem «adoptaverat, amisit: ipse tamen pro rostris laudavit filium, «stetitque in conspectu, posito corpore, interjecto tantummodo «velamento, quod pontificis oculos a funere arceret.»[4]

En présence de cette affirmation si positive, on peut conclure que Dion a eu tort de douter des motifs qui ont dicté la conduite d'Auguste et on doit se joindre à M. Egger pour reprocher à cet historien, ancien magistrat cependant, «d'avoir «oublié ainsi les lois qui interdisaient au grand pontife le «contact et même la vue des morts.»[5]

1 Frandsen, p. 239.
2 Beulé, p. 241.
3 Egger, p. 303. Van Lanckeren, p. 14.
4 Consol. ad Marciam, XV.
5 Egger, l. c.

XXXIII.

LE DISCOURS DE MÉCÈNE.

M. Beulé[1] en parlant du discours attribué par Dion à Mécène dit: «C'est de la mauvaise rhétorique il; s'y trouve des «allusions contre les Chrétiens, quand ils n'existaient même pas l'an 28 avant J.-C.»

Pour voir ces allusions, il faut une ferme volonté de les découvrir. En effet, le passage que M. Beulé a en vue est évidemment le no. 36; Mécène y engage Auguste à protéger la religion nationale et à proscrire les cultes étrangers, ainsi que les athées et les charlatans.[2] Or, pour expliquer ce passage, il est bien inutile d'y voir une allusion aux chrétiens, les novateurs visés par Mécène sont plutôt les introducteurs des cultes Egyptiens, qu'Agrippa bannit deux fois comme une cause de désordres, la première fois en l'année 721 et la seconde en 736, et de cette façon Dion n'aurait pas commis d'anachronisme. Quant aux athées et aux charlatans, ce sont les philosophes ou plutôt certains philosophes qui sapaient la religion existante et se faisaient souvent de la philosophie une arme contre le gouvernement et un instrument de leurs passions politiques. D'après Eusèbe, Auguste bannit de Rome et de l'Italie Anaxilaus de Larisse, philosophe Pythagoricien et magicien.

---

[1] p. 227.
[2] Dion, LII. 36.

XXXIV.

LE PASSAGE DE MARCIANUS CAPELLA.

«MARCIANUS,[1] dit Frandsen, après avoir parlé des di«mensions de l'Espagne d'après les données d'Agrippa, passe «à la *provincia Narbonensis* dont la longueur est indiquée «*sicuti Agrippa dimensus est.* Quoique cet auteur aît ordi«nairement copié Pline mot pour mot, comme Harduin «le prouve dans ses notes sur Pline, il a fait une exception «pour l'arpentage des Gaules, puisque Pline n'en dit rien; «et il reste à savoir si Marcianus a puisé ces paroles dans «une autre source ou bien s'il les a ajouté comme conjec«ture et commentaire. Cette dernière supposition me paraît «la plus probable, et dans le premier cas on ne saurait qu'une «chose; c'est qu'Agrippa a fait des recherches sur l'étendue «des Gaules.»

Frandsen[2] a probablement raison; ce passage de Marcianus aura été puisé dans Pline, puisque Harduin démontre que les autres proviennent de cette source. Mais comment peut-il dire qu'Agrippa n'a pas mesuré les Gaules, lorsqu'il cite lui-même au chapitre 33[3] le passage suivant de Pline relatif à l'arpentage des Gaules: «Universam Galliæ oram «decies octies centena millia passuum Agrippa, Galliarum «inter Rhenum et Pyrenæum atque Oceanum ac montes «Gebennam et Juram quibus Narbonensem Galliam excludit «longitudinem CCCCXX.M. passuum, latitudinem CCCXVIII com«putavit.»[4]

---

[1] De Nuptiis Philologiæ et Mercurii, l. VI. De geometria, p. 134 2e. col. edit. Vulcanius Brugensis. — Basileæ 1577.

[2] Frandsen, p. 186.

[3] Frandsen, ch. XXXIII. n°. 15. p. 198.

[4] Pline, Hist. nat. IV. 105.

En outre Marcianus ne parle que de l'arpentage de la Gaule Narbonaise, dont Pline donne également les dimensions.[1]

XXXV.

SUR UN PASSAGE DE SUÉTONE.

MANNERT[2], Ritschl et Frandsen,[3] pour expliquer la rareté des écrits géographiques d'Agrippa, prétendent que ces commentaires étaient un secret d'état, et ils s'appuient sur un passage de Suétone et un autre de Xiphilin. Bœcking cite le même passage pour démontrer l'existence de tels secrets.[4]

Voici ces deux passages: «Complures senatores, in his «aliquot consulares interemit; ex quibus Civicam Cerealem in «ipsa Asiæ proconsulatu; Salvidienum Orfitum, Acilium

---

1 Pline, III. 37.

2 Introd. ad Tab. Peuting., p. 9. Rheinisches Museum. p.

3 Outre les nombreux exemples d'interprétations inexactes des auteurs commises par Frandseu et qui ont été relevées en leur temps et lieu, il faut encore citer le fait suivant: Dans l'introduction à la table de Peutinger, dit Frandsen (page 185), Mannert parle des routes qu'Agrippa avait construites dans le Nord de la Gaule et 'en Espagne et même jusqu'à l'embouchure du Danube, puisque cela lui était plus facile qu'à tout autre à cause de sa position. Ceci est indiscutable, mais quant à la construction de routes je n'en eonnais point d'autres que les quatre qu'il construisit dans les Gaules. Dion Cassius dit seulement qu'Agrippa avait restauré, comme édile, les routes et les rues. Sept ans plus tard, d'après le même auteur (LIII. 33) il refusa uettement de eonstruire encore des routes. Dans le passage auquel renvoie Frandsen, ou ue découvre pas ce refus étonnant. En effet, voici ce dont il est question: en l'année 727 les routes qui avoisinaient Rome étaient dans un état pitoyable. Auguste eonfia à des sénateurs le soin de les restaurer et lui-même répara la *via Flaminia* (Dion LIII. 22) Puis, Dion continue (23) «Μετὰ δὲ δὴ τοῦτο αὐτός τε τὸ ὄγδοον σὺν τῷ ταύρῳ τῷ Στατιλίῳ ὑπάτευσεν, καὶ ὁ Αγρίππας τὰ ΣΕΠΤΑ ὠνομασμένα καθιέρωσεν. ὁδὸν μὲν γὰρ οὐδεμίαν ἐπισκευάσειν ὑπέχετο.»

Il est elair qu'il est question des routes avoisinant Rome et que si Agripps n'en restaura aucune, c'est non pas par suite d'un refus de le faire, mais parce qu'il était occupé à d'autres travaux publics.

4 De notitia dignitatum, p. 82. en note.

«Glabrionem in exsilio quasi molitores novarum rerum; «cæteros levissima quemque de causa; Ælium Lamiam, ob «suspiciosos quidem, verum et veteres et innoxios jocos; quod «post abductam uxorem laudanti vocem suam *εὐτακτῶ* dixerat, «quodque Tito, hortanti se ad alterum matrimonium, re«spondeat, *Μὴ καὶ σὺ γαμῆσαι θέλεις*; Salvium Cocceianum «quod Othonis imperatoris, patrui sui, diem natalem cele«braverat. Metium Pomposianum, quod habere impera«toriam genesin vulgo ferebatur quod depictum orbem terræ «in membrana, concionesque regum ac ducum ex Tito Livio «circumferret quodque servis nomina Magonis et Hanni«balis indidisset,»[1] etc. «*Ἐν δὲ τοῖς τότε τελευτήσασι πολλοῖς οὖσι* «*καὶ Μέτιος Πομπουσιανὸς ἐγένετο..... πρότερον μὲν ἐς Κύρνον ἐξώ*«*ρισε, τότε δὲ καὶ ἐφονευσεν, ἐγκληθέντα ἄλλα τε, καὶ ὅτι τὴν οἰκου*«*μένην ἐν τοῖς τοῦ κοιτῶνος τοίχοις εἶχεν ἐγγεγραμμένην, καὶ τὰς* «*δημηγορίας τὰς τῶν βασιλέων τῶν τε ἄλλων ἀνδρῶν τῶν πρώτων,* «*τὰς παρὰ τῷ Λιβίῳ γεγραμμένας, ἐξειλύχει τε καὶ ἀνεγίνωσκε.*[2]»

On voit dans ces passages qu'il ne s'agit pas d'une divulgation d'un secret d'état, mais bien du fait d'avoir en sa possession et de porter avec soi une carte du monde et les discours de Tite-Live.

Le fait seul que Suétone range Pomposianus parmi ceux que Domitien fit périr *levissima de causa* prouve que ce malheureux n'avait commis aucun crime contre l'état. Car Suétone fait ici une distinction bien marquée entre les victimes du monstre. Il y a ceux qui furent frappés comme conspirateurs: ce sont Civicus Cerealis, Salvidienus Orfilus et Acilius Glabrio; puis il y a la nombreuse catégorie de ceux qui furent immolés sous des prétextes frivoles et entre autres Metius Pomposianus. C'est pourquoi on ne peut pas, malgré l'autorité des savants allemands cités plus haut, invoquer ces passages comme des preuves que la géographie était un

[1] Suétone, Domitian X.
[2] Dion (Xiphilin), LXVII. 12.

secret d'état, et comme cette doctrine n'a pas d'autre base, elle s'écroule et rentre dans la catégorie des conjectures. Mannert d'ailleurs a été obligé, pour donner quelque vraisemblance à son opinion, de supposer qu'il y avait deux cartes du monde: «Arcanis imperii igitur adnumerabatur primævus «ille orbis pictus cuius exemplum Tabula Peutingeriana ex«hibet. Huius archetypi usus omnino denegatus et sub malo «principe exitiosus quoque fuit privato, quod rebus novis eum «studere suspicio excitabatur domino, de qua re nos certiores «reddit Suetonius in Domitiano C. 10. Metiano Pomposiano «capitale fuit, quod depictum orbem terræ in membrana «circumferret. De imperatorii mappa sermonem esse liquet, «porticus enim pictura cuivis privato patebat.»[1] Ceci est de la conjecture pure, car rien ne démontre, ni n'indique l'existence de cette carte secrète que d'après Mannert, Pomposianus aurait divulgué.

---

[1] Mannert, l. c.







